

RÉPUBLIQUE DE
DJIBOUTI
Unité - Egalité - Paix

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

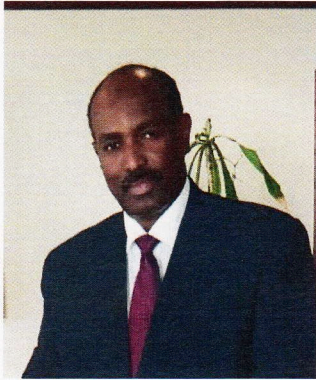


DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

STRATÉGIE ET PROGRAMME D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE



MARS 2017



Préface

La biodiversité constitue certainement une racine profonde de notre pays. Par leur diversité et leur longue évolution au fur et à mesure d'une aridité croissante, les plantes ont constitué les pâturages que nous, pasteurs transhumants historiques, ont exploités mais aussi conservés au cours des siècles.

Cette co-évolution flores-sociétés pastorales n'a été au fond qu'une adaptation constante des unes par rapport aux autres.

Ce principe d'adaptation est au cœur de la Stratégie et de Programme d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) que mon ministère a défini dans le présent document, fruit d'un processus véritablement participatif mené de 2015 à 2017. En effet, après des visites de terrain, cinq ateliers régionaux puis deux de portée nationale, près de 230 participants ont eu l'occasion, après une information sur l'importance et l'envergure du thème de la biodiversité, d'exprimer des préoccupations, des souhaits et des pistes de solutions.

Cette approche, qualifiée de « remontante » et justement nommée Dialogue National, a eu pour principal effet de placer le thème de la biodiversité au cœur du développement des territoires de notre pays. Dépassant le monde des experts et des scientifiques, la biodiversité apparaît comme une opportunité, pour chacun, de mieux vivre et de participer à la construction d'une société plus solidaire, équitable et surtout plus respectueuse de nos ressources, notre patrimoine. Ce gagnant-gagnant est une des caractéristiques de la stratégie et du programme d'action.

Les autres caractéristiques du travail réalisé découlent de la prise en compte du long terme tout en préconisant des actions, des plus urgentes aux plus anticipatrices : sanctionner quand il le faut ; multiplier les lieux de protection, dont bien sûr les Aires Protégées marines et Terrestres ; développer des alternatives aux activités prédatrices organisées à grande échelle ou effets de stratégies de survie individuelles ; privilégier les actions de mobilisation et de conservation des eaux pluviales ; renforcer les organisations de la société civile et des Autorités Régionales. Ce ne sont que des exemples.

Plus qu'une liste d'actions déconnectées les unes des autres, la valeur ajoutée de la stratégie et de son programme d'action est sa logique d'ensemble, qui constitue une véritable avancée dans les efforts de notre pays dans son adaptation au changement climatique. Les actions d'urgence pour sauvegarder le cœur de nos ressources génétiques, complétées par un traitement de fond en direction des populations rurales et des centres urbains régionaux et partiellement de la capitale, ont des faiblesses structurelles. Le manque de connaissances, de repérage et de suivi terrain, les déficits de compétences, la faiblesse des relais locaux, le fonctionnement par projets et le long terme en forment l'essentiel. La Stratégie, sur ces points, développe trois axes pour

traiter ces faiblesses et deux programmes de pérennisation visant la formation et les financements pérennes.

Je suis convaincu que la SPANB 2017 est un outil global opérationnel, logique et cohérent en direction d'un développement durable à la mesure de notre pays et dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Pour cela, tous les efforts seront fournis pour la partager et la concrétiser. Il en va de pérennité de nos racines, de notre patrimoine et de nos spécificités.

Moussa Mohamed Ahmed
Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme
et de l'Environnement

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Moussa Mohamed Ahmed.

Liste des acronymes

ABCD : (fonds d') Adaptation, Biodiversité, Convergence, Durabilité	LGIT : Laboratoire de Gestion Intégrée des Territoires
ADDS : Agence Djiboutienne de Développement Social	MAB : Man and Biosphere (UNESCO – Réserves de Biosphère)
AFD : Agence Française de Développement	MAEM : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer
AGR : Activité Génératrice de Revenus	MGF : Mutilations Génitales Féminines
AMCC : Alliance Mondiale contre le Changement Climatique	MHUE : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
AMP : Aire Marine Protégée	OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
AP : Aire Protégée	PANE : Plan d'Action National pour l'Environnement
APA : Accès aux ressources et Partage des Avantages (Protocole de Nagoya)	PANA : Programme d'Action National aux fins d'Adaptation
ATP : Aire Terrestre Protégée	PERSGA : Regional Organization for the Conservation of the Environment of the Red Sea and Gulf of Aden
ARL : Autorité Régionale et Locale	PME : Petite et Moyenne Entreprise
BMP : Biodiversity Management Programme	PNUAD : Plan-cadre des Nationaux Unies pour l'Aide au Développement
CACS : Cellule d'Appui Conseil Suivi	PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
CDB : Convention sur la Diversité Biologique	PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CES : Conservation des Eaux et des Sols	PRAREV : Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêche côtière
CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	OCB : Organisation Communautaire de Base
CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale	OSC : Organisation de la Société Civiles
CPEC : Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit	PICODE : Programme Intégré de Conservation pour le Développement
DEDD : Direction de l'Environnement et du Développement Durable (MHUE)	PRODERMO : Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux
DECAN : Découvrir et Aider la Nature	PROMES – GTD : Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres
DRS : Défense et Restauration des Sols	RN : Réserve Naturelle
EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social	RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
EPV : Espace Protégé Volontaire	SCAPE : Croissance Accélérée et Promotion de l'Emploi (anglais)
ESS : Economie Sociale et Solidaire	SG : Secrétariat Général
EVA : Ecologie du Village Association	SNEV : Stratégie Nationale d'Economie Verte
FDC : Fonds de Développement Communautaire	UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
FIE : Formation en Immersion et Expérimentation	UNDAF : United Nations Development Assistance Framework
FNUAP : Fonds des Nations-Unies pour la Population	UN-OHRLS : United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau	JNWTTO : World Tourism Organization
GIT(R) : Gestion Intégrée des Territoires (Ruraux)	
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières	
HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés	
HIMO : Haute Intensité de Main d'Oeuvre	
JICA : Japan International Cooperation Agency	
IGAD : Intergovernmental Authority on Development	

Sommaire

pages

1	Cadrages	3
1.1.	Contexte législatif	3
1.2.	Base scientifique	5
1.3.	Connexions aux autres domaines	5
2.	Constats	6
3.	Approche	10
3.1.	Raisonnement	10
3.2.	Principes	10
4.	Méthode	12
4.1.	Empirisme et logique ascendante	12
4.2.	Consolidation	13
4.3.	Etapes du processus	13
4.4.	Résultat du processus régional	18
5.	Orientations stratégiques	19
5.1.	Vision exprimée à travers toutes les contributions	19
5.2.	Axes stratégiques issus des contributions	20
6.	Vue d'ensemble de la SPANB 2017	23
6.1.	Détail des axes, objectifs et activités principales	23
6.2.	Présentation par instruments et outils de politiques nationales	31
6.3.	Présentation par produits et extrants	33
6.4.	Présentation par facteurs de résilience et d'adaptation au changement climatique	34
7.	Contenu détaillé de la SPANB 2017	38
	Axe I : TRAITEMENTS CURATIF ET D'URGENCE	39
	Axe II : TRAITEMENT PRÉVENTIF	69
	Axe III : SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRÈS-PROJETS	92
	Axe IV : CHANGEMENT DE MENTALITÉS	113
	Axe V : INTÉGRATION ET ADAPTATION	136
	PROGRAMMES DE PÉRENNISATION	157
8.	SPANB v/s autres conventions	163
8.1.	La CDB et les objectifs s'Aichi	163
8.2.	Correspondance entre objectifs d'Aichi et SPANB	163
8.3.	Cohérence SPANB-autres instruments globaux	165
9.	Annexes	168
	ANNEXE I : Appréciation de la dynamique des populations de quelques espèces connues de faune sauvage par les participants aux 5 ateliers régionaux	168
	ANNEXE II : Note de terrain, Day, novembre 2012	170
	ANNEXE III : lien de téléchargement du 5ème Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur la biodiversité (CDB)	170
	ANNEXE IV : Conclusions du Séminaire National « Consolidation des Assises Régionales », Palais du Peuple, 17 et 18 juin 2015 (41 pages)	17

1. CADRAGES

1.1. Contexte législatif

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la révision de la « *Stratégie et Programme d'Action National pour la Diversité Biologique* » (SPANB) publiés en 2000, suite logique de la Monographie nationale sur la diversité biologique de Djibouti publiée en décembre 1999, elle-même conséquence de la ratification par le pays de la Convention sur la Diversité Biologique le 01/09/1994.

Cette stratégie et son programme d'action sectoriel s'inscrivent dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

Pour rappel, cette stratégie détaillait 18 thèmes, énumérés ci-dessous :

1. Conservation. Ce thème traitait des Aires protégées des espèces menacées et de la conservation *ex situ*
2. Ressources fauniques terrestres
3. Biodiversité marine et côtière
4. Ressources ligneuses et non ligneuses
5. Ressources agricoles. Ce thème traitait de l'agriculture, de l'élevage et des ressources pastorales
6. Ressources hydrauliques
7. Ressources énergétiques
8. Ressources minérales
9. Aménagement du territoire et développement urbain
10. Tourisme
11. Biotechnologies et bio-sécurité : organismes vivants génétiquement modifiés et organismes indigènes ou étrangers nuisibles
12. Urgences environnementales
13. Participation de la population, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé
14. Évaluations environnementales
15. Sensibilisation, éducation et formation
16. Mesures incitatives
17. Cadre juridique et institutionnel
18. Valeurs spirituelles et connaissances traditionnelles

Le choix des thèmes est expliqué de la manière suivante : « *A la lumière des résultats du diagnostic des problèmes environnementaux qui ont permis de déterminer les principaux domaines devant être couverts, et compte tenu des dispositions de la Convention sur la diversité biologique, 18 thèmes ont été retenus et constituent les axes fondamentaux de la stratégie et programme d'action national de la diversité biologique.* »

Au final, « *La stratégie nationale de la diversité biologique veut à la fois répondre aux objectifs de cette convention et contribuer à la résolution des problèmes environnementaux prioritaires de ce pays. Elle propose une nouvelle vision de la diversité biologique axée sur la place essentielle qu'elle occupe dans la société, la nécessité de la protéger, de comprendre comment elle fonctionne afin de l'utiliser durablement et de partager équitablement les avantages découlant de son exploitation.* »

Une deuxième partie détaillait le plan d'action comme suit. Ce plan d'action est assorti d'un état de réalisation en 2015.

Thèmes et projets du plan d'action de la stratégie initiale (2000)

	Etat 2015
Thème 1. Conservation	
Projet 1.1.1 : Création d'une Agence des Aires Protégées	non
Projet 1.1.2 : Création de nouvelles aires protégées marines et terrestres.	oui
Projet 1.2.1 : Programme national de protections des espèces menacées, dont la protection des tortues marines et la protection de la balanite à feuilles rondes <i>Balanites rotundifolia</i>	non
Projet 1.3.1: Création d'un centre d'accueil des animaux sauvages en captivité	oui
Projet 1.3.2: Création d'un jardin botanique national	non
Projet 1.3.3: Création d'un conservatoire de semences	non
Thème 2. Ressources fauniques terrestres	
Projet 2.1 : Contrôle du commerce illégal de la faune sauvage	partiel
Thème 3. Ressources halieutiques	
Projet 3.1: Préparation d'un plan de gestion intégrée des zones côtières et création d'une base de données sur les ressources côtières	partiel
Projet 3.2: Étude des habitats marins	oui (période)
Thème 4. Ressources ligneuses et non ligneuses	
Projet 4.1: Établissement de zones de protection et de sauvetage du genévrier dans la forêt du Day	oui (période)
Projet 4.2: Création de pépinières dans chaque chef-lieu des districts de l'intérieur	oui
Thème 5. Ressources agricoles	
Projet 5.1.1: Recherche/développement des espèces et variétés résistantes au sel et à la sécheresse	oui
Projet 5.1.2: Reboisement et intégration de l'arbre comme brise-vent dans les exploitations agricoles	oui
Projet 5.2.1: Amélioration de la connaissance des paramètres zootechniques des animaux domestiques	non
Thème 6. Ressources hydrauliques	
Projet 6.1: Programme de mise en œuvre du schéma directeur national de l'eau : volet sensibilisation	oui
Projet 6.2: Mise en place de périmètres de protection des champs de captage	non
Thème 7. Ressources énergétiques	
Projet 7.1: Décontamination du Port et colmatage des fuites d'hydrocarbures.	non
Projet 7.2 : Décontamination des sites pollués de Haramous	non
Projet 7.3: Cueillette et gestion des huiles usées	non
Projet 7.3: Recyclage des résidus huileux industriels comme agent de charge dans la fabrication d'asphalte	non
Thème 8. Ressources minérales	
Projet 8.1: Étude d'impact sur l'environnement de l'exploitation du sel au Lac Assal	non
Projet 8.2: Projet de plan de gestion intégrée du Lac Assal	non
Thème 9. Aménagement du territoire et milieu urbain	
Projet 9.1: Centre de traitement des matières de vidange domestique issues de l'assainissement autonome à Djibouti-ville	non
Projet 9.2: Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées des abattoirs municipaux	non
Thème 10. Tourisme	
Projet 10.1: Création d'un réseau de centres éco-touristiques régionaux	non
Projet 10.2 : Création d'un centre éco-touristique à Dikhil	non
Thème 11. Biotechnologies et biosécurité	
11.1: Programme national sur la biosécurité et le développement des biotechnologies	oui
Thème 12. Urgences environnementales	
Projet 12.1: Décontamination biologique des sols contaminés par des déversements accidentels d'hydrocarbures.	non
Thème 14. Évaluations environnementales	
Projet 14.1: Élaboration de lignes directrices spécifiques pour les évaluations environnementales des projets à inscrire au Programme	oui
Thème 15. Sensibilisation, éducation et formation	
Projet 15.1: Éducation relative à l'environnement en République de Djibouti - 2ème phase	?
Projet 15.2: Campagnes de sensibilisation de la population à travers les médias audio-visuels sur des thèmes environnementaux majeurs	partiel
Thème 16. Mesures incitatives	
Projet 16.1 Création d'un Fonds national pour l'environnement	non
Thème 17. Cadre juridique et institutionnel	
Projet 17.1: Appui institutionnel au Bureau national de la biodiversité au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	non
Thème 18. Valeurs spirituelles et connaissances traditionnelles	
Projet 18.1: Étude sur les connaissances et pratiques traditionnelles, les croyances et valeurs spirituelles associées à la biodiversité.	non

1.2. Base scientifique

Au sens large, la biodiversité, ou diversité biologique, désigne la variété et la variabilité du monde vivant sous toutes ses formes.

L'article 2 de la convention sur la diversité biologique (CDB) la définit comme la « *variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.* »

Les scientifiques considèrent généralement trois niveaux : la diversité des gènes, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

La biodiversité ne se limite donc pas à la somme des espèces, mais représente l'ensemble des interactions entre les êtres vivants, ainsi qu'avec leur environnement physico-chimique, sur plusieurs niveaux.

1.3. Connexions aux autres domaines

« Les 193 Parties à la Convention sur la diversité biologique affirment sans équivoque que la biodiversité doit être reconnue comme étant le fondement de la productivité économique, de la prospérité et du développement durable, et qu'elle doit être soutenue par de nouvelles réglementations et gouvernances économiques. »¹

Le site internet de la Convention sur la Diversité Biologique est un site ressource complet. Il fait le lien à de nombreuses reprises avec le développement (durable), la lutte contre la pauvreté et le changement climatique. L'extrait court ci-dessous est un exemple² :

Biodiversité au service du développement

La biodiversité est essentielle à l'atténuation de la pauvreté, en raison des produits de base et services écosystémiques qu'elle fournit. Il s'agit de la fourniture d'aliments, de fibres et de médicaments, la pédogénèse, la régulation du climat et de la qualité de l'air, la régulation de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau, et la valeur culturelle et esthétique de certaines plantes et espèces.

La biodiversité est également partie intégrante des secteurs clés du développement tels que l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche ou le tourisme. Plus de 1,3 milliard de personnes dépendent de la biodiversité et de ses produits et services écosystémiques fondamentaux pour leurs moyens de subsistance (disponibilité de terres utilisables, d'eau, d'espèces animales et végétales).

Depuis des millénaires, l'utilisation des produits et services écosystémiques par l'homme a contribué à son bien-être et à son développement économique.

Les objectifs de développement ne se limitent pas à l'atténuation de la pauvreté ; la durabilité environnementale est aussi un objectif de développement fondamental. La biodiversité et le développement sont étroitement liés : la biodiversité soutient le développement, et le développement a un impact sur la biodiversité (positif ou négatif). Bien que la biodiversité ne contribue pas directement à tous les secteurs du développement, il n'y a pas de développement durable si la biodiversité est compromise par les efforts de développement.

¹ <https://www.cbd.int/doc/newsletters/development/news-dev-2015-2013-03-fr.pdf>

² <https://www.cbd.int/development/>

2. CONSTATS

Au plan des réalisations de la SPANB 2000, le bilan n'est pas satisfaisant en 2015. La cause principale a été le manque de financement et un déficit de capacités opérationnelles.

Au plan de l'évolution de la biodiversité, le bilan n'est pas plus satisfaisant.

Le 5^{ème} rapport national sur l'application de la Convention sur la Diversité Biologique (lien de téléchargement en annexe) résume la situation de la manière suivante :

Des pressions directes en augmentation s'exercent sur l'ensemble des ressources.

Elles concernent notamment les ressources en eau (excès de consommation, salinisation, intensité destructrice des crues, problèmes d'accès, de quantités, de recharges des nappes et de qualité des eaux) et les ressources pastorales, ligneuses et espèces fourragères. Sur cette question précise, il faut noter l'exécution d'un projet de grande ampleur (projet pilote d'aménagement intégré de la forêt du Day) et le début d'une gestion intégrée des territoires à travers la gestion intégrée des zones côtières et le programme PICODE.

Les habitats et les populations subissent largement les conséquences directes du développement économique : déchets solides effluents urbains et périurbains domestiques et industriels, pollutions marines (surpêche de certaines espèces, pêche illicite), développement agricole et maraîcher anarchique très consommateur de ressources en eau et en sol arable, élevage sédentarisé dépassant les capacités de charge et facteur de surpâturage et développement urbain à l'origine de demandes massives en bois, charbon de bois et matériaux de construction.

En conséquence, la situation est globalement détériorée et les signes de dégradation sont partout visibles.

De manière indirecte, la principale cause des changements est une spirale régressive.

Deux raisons. Tout d'abord, le stock de ressources végétales fourragères ne peut supporter sans conséquences les stress climatiques : la mortalité des plantes est élevée et les capacités de recouvrement altérées. Ensuite, la réponse des familles, la transhumance vers des zones moins altérées et/ou des zones refuges, est devenue occasionnelle : les points d'eau, les écoles et les centres de santé fixent les populations. Dans ces conditions, le bétail meurt et, pour une part, est vendu. Le restant exerce une pression d'autant plus forte que les ressources sont en régression quantitativement (moins d'espèces, moins de capacités de régénération donc encore moins d'espèces) et qualitativement (sélection au profit d'espèces pas ou peu appréciées par le bétail).

Plus spécifiquement, deux facteurs majeurs sont source d'inquiétude : l'extension des filières bois (bois vif et charbon) et l'envahissement par le Prosopis (Mesquite).

Pour le premier il s'agit majoritairement d'une activité de survie pour les populations rurales même si l'organisation se fait à grande échelle. Elle est maintenue et dynamisée par le prix devenu prohibitif du pétrole lampant dans les centres urbains. Pour le second, même si son intérêt économique et écologique (protection des sols) est reconnu, l'espèce, prolifère et bien adaptée, a un impact négatif sur la biodiversité des sites qu'elle colonise en totalité.

Le fait majeur est donc une pauvreté rurale persistante.

Elle se traduit notamment par une insécurité alimentaire récurrente palliée ponctuellement par l'aide humanitaire ou le « *food for work* ». Cette pauvreté provient fondamentalement d'une incapacité à amortir les chocs climatiques. Ces derniers impactent fortement des ressources en forte diminution du fait de prélèvements excessifs, très supérieurs aux capacités de charge. Cette absence de ressources (pâturages, eau) est la plus grande source d'insécurité et de vulnérabilité. Cette réalité s'imposerait à tous scénarios de développement, y compris ceux donnant priorité au développement urbain via un investissement massif dans les services.

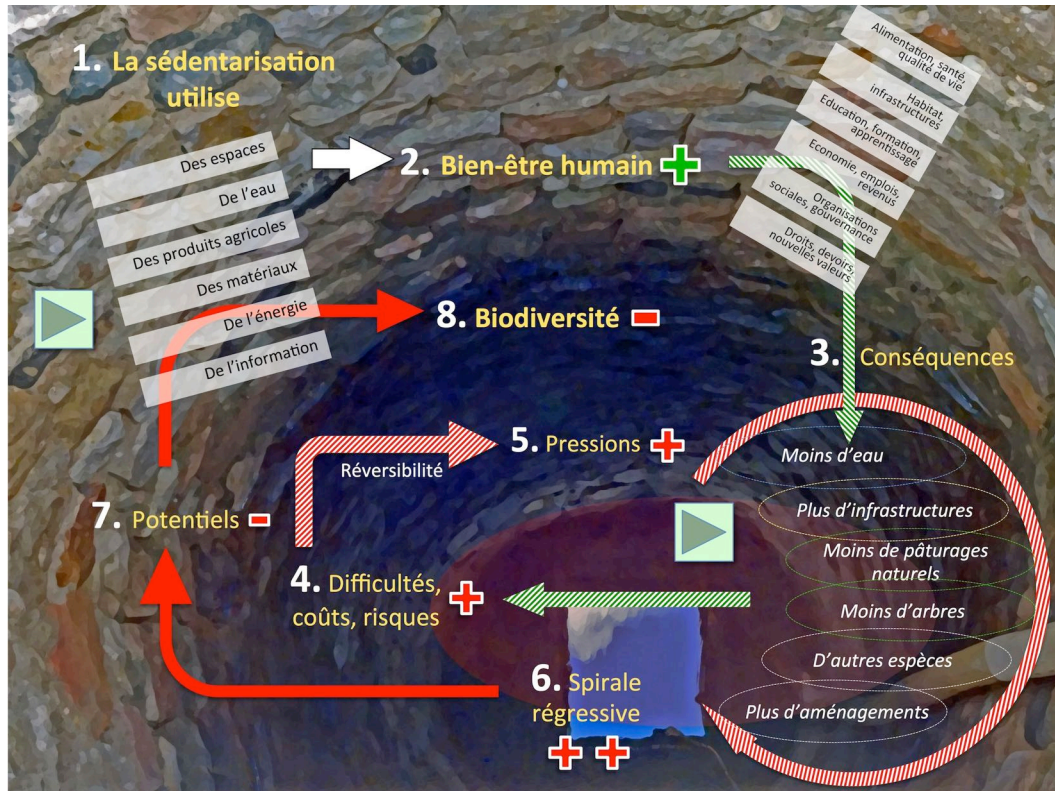
Le diagnostic initial qui fonde cette analyse figure dans un tableau général, page suivante.

Evolution de la biodiversité de complexes écologiques et de la macrofaune de 2004 à 2014

Origines des pressions	Principales manifestations	Conséquences (non exhaustives, non corrélées)	Evolution
Sources, zones humides, lac Abhé			
Maraîchage, jardins, périmètres agricoles	Détournement et captation des sources, modification des surfaces et des habitats	→ Altération des écosystèmes et chute des effectifs - appauvrissement, assèchement, modifications de l'hydrologie modification des peuplements (âges, strates, densités), chute de bio- et éco-diversité	
Coton et hydroélectricité (Ethiopie)	Baisse du niveau du lac Abhé, modification de la productivité primaire	→ Risques pour certaines populations (flamands)	
Elevage plus ou moins sédentaire	Pâturage continu, modifications, maintiens et créations de prairies, compétition alimentaire, dérangements tc.	→ Limitation des possibilités d'extension de la végétation, reprise végétale insuffisante – conservation contrôlée	
Habitations	Collectes, coupes (Typha, palmes etc.)	→ Dégradations d'habitats, modification et chute de la biodiversité	
Alimentation humaine	Coupes, collecte sélective, prélèvements	→ Modification et chute de la biodiversité	
Steppes arborées, ripisylves, lits d'oueds			
Habitations, villages, campements fixes, accès	Captations d'eau, déboisement, prélèvements de sables et graviers, extension des pressions, expansion du Prosopis	→ Assèchement, pertes et modifications d'habitats, modification et chute de biodiversité	
Constructions (bâtiments, infrastructures)	Extraction de matériaux meubles (sables, graviers), déboisement	→ Ecoulement plus torrentiel, risques de destruction, pertes d'habitats, chute de biodiversité	
Périmètres agricoles, jardins, cheminements	Captation d'eau, haies, modifications de l'hydrologie, espèces nouvelles – micro-zones de conservation	→ Pertes d'habitats, création de nouveaux habitats, modification des rythmes d'activités – recouvrement partiel	
Bois-énergie, objets	Collectes familiales (coupe de bois vif, charbon de bois) et filières commerciales génératrices de revenus	→ Pertes d'habitats, sols dénudés	
Elevage extensif plus ou moins sédentarisé	Surpâturage, sols dénudés, piétinement, dégradations ponctuelles des sols	→ Erosion, perte de fourrages appétables au sol, aériens et souterrains (racines), chute et modification de la biodiversité	
Produits alimentaires	Collectes, prélèvements, sélection, protection d'espèces (jubarbes)	→ Perte d'aliments végétaux (racines, fruits etc.)	
Santé	Prélèvements sélectifs pour la pharmacopée	→ Modification et chute de la biodiversité	
Boisements terrestres remarquables (Day ; Goda ; Mabla non documenté)			
Habitations, villages, jardins - pépinière	Captations d'eau, déboisement, pressions en continu – reboisement en cours	→ Baisse des nappes, diminution des ressources – régénération limitée	
Constructions, habitations	Collecte de bois morts, coupes, collecte de matériaux	→ Sols dénudés, érosion, contribution à la chute de la biodiversité	
Bois-énergie, objets	Collectes familiales (coupe de bois vif, charbon de bois) et création de revenus	→ Déboisement, pertes d'espèces, déséquilibre, perte de micro-climats, chute de la biodiversité	
Elevage extensif plus ou moins sédentarisé	Surpâturage, sols dénudés et dégradés, piétinement constant	→ Pertes de tous les fourrages appétables (aérien, sol, souterrain), pertes de sols, perte de micro-climats, chute de la biodiversité	
Produits alimentaires	Prélèvements, collectes	→ Contribution à la perte de biodiversité	
Santé	Prélèvements sélectifs pour la pharmacopée	→ Contribution à la perte de biodiversité	
Zone côtière et mangroves			
Habitations, villages, jardins, périmètres agricoles	Captation d'eau, espèces nouvelles, surpâturage, sols dénudés et dégradés, salinisation, prosopis – micro-zones de conservation	→ Baisse des nappes, diminution des ressources – augmentations ponctuelles (jardins)	
Mangroves	Coupes, pâturages – reboisement, colonisation naturelles	→ Régression globale et perte d'habitats et de potentiels – augmentations ponctuelles	
Construction, habitations	Matériaux meubles (sables, graviers), coupes des palétuviers	→ Pertes de sol, pertes d'habitats, chute de la biodiversité	
Bois-énergie, objets	Collectes familiales (coupe de bois vif, charbon de bois) et création de revenus	→ Déboisement, pertes d'espèces, déséquilibre, perte de micro-climats, chute de la biodiversité	
Elevage	Surpâturage, sols dénudés et dégradés, piétinement	→ Erosion, perte de fourrages appétables au sol, aériens et souterrains (racines), chute et modification de la biodiversité	
Pêche littorale	Dérangements, destructions locales, ramassage, ratissage	→ Destruction de micro-habitats et des récifs, chute de biodiversité	
Pêche côtière	Prélèvements en croissance, chalutage indifférencié, destructions locales	→ Epuisement des stocks, raréfaction (disparition) de certaines espèces (tortues, requins)	
Tourisme – sport, plongée, détente	Dérangements, prélèvements (braconnage)	→ Eviction des espèces sensibles (requins-baleines), chute de biodiversité	
Activités nautiques	Ancrages, pollutions, hydrocarbures, dérangements, accidents	→ Destruction du récif, baisse de productivité, mort ou destructions partielles d'espèces etc.	
Activités portuaires	Pollutions industrielles et chimiques, dérangements, accidents	→ Dégradation du milieu, mortalités, intoxications	
Urbanisation	Captation d'eau, pollutions aériennes, liquides et solides, pertes de sols, circulation et dérangements etc. – création de nouvelles ressources	→ Baisse des nappes, dégradations et suppressions d'habitats, modifications de la biodiversité – espèces anthropophiles et opportunistes	
Faune terrestre (macro)			
Sécheresse	Destructions, altérations et/ou modifications des habitats	→ Chute de la reproduction, augmentation de la mortalité, dispersion des groupes, chute de densités et de biodiversité	
Visite, détente, sorties etc. (résidents, citadins)	Dérangements, braconnage, captures, poursuites en véhicule,	→ Modification de la répartition, chute de densités, insécurité, fuites et éviction	
Transports, circulation routière, infrastructures	Accessibilité générale des zones et fréquentation (dérangements, accidents, obstacles)	→ Baisse des effectifs, modifications de la répartition, fuites et éviction	
Elevage, agriculture, vie rurale et zones habitées/urbaines	Surpâturage, captures, empoisonnements, prélèvements sélectifs, destructions d'habitats – création de micro-milieus (protection, reproduction), nouvelles ressources (déchets), espèces nouvelles	→ Chute des effectifs, diminution de la biodiversité – gains et concentrations ponctuelles de populations (corbeaux, hyènes)	
Tourisme	Vente illégale de trophées et produits, captivité, dérangements	→ Eviction, fuites, baisse des effectifs	
	Evolution très préoccupante	Tendance régressive par extension/maintien d'une activité néfaste en synergie avec la sécheresse	
	Evolution non satisfaisante	Maintien d'une tendance générale régressive	
	Evolution globalement stable	Maintien d'un état général apparemment stable sans altérations visibles ou d'ampleurs très limitées	
	Evolution satisfaisante	Effets positifs d'interventions locales/sectorielles correctrices	
	Evolution hétérogène	Améliorations et/ou dégradations locales et/ou temporelles, du positif (favorable) au négatif (défavorable)	

La situation peut s'analyser d'une manière systémique, résumée de la manière suivante (p. 114 du 5^{ème} Rapport National sur l'application de la CDB, déjà cité) :

Exemple de raisonnement « développement durable »



Explication du schéma

8 ETAPES

- 1.** La relation entre les populations (les acteurs) qui se sédentarisent et les ressources est une **relation de consommation**.
- 2.** Aux ressources matérielles s'ajoutent des ressources immatérielles comme : les ressources humaines locales, les migrants, les personnes de passage (les touristes, les experts, les personnels de l'administration et des ministères techniques, les bailleurs etc.), l'information, les savoir-faire traditionnels.
- 3.** Les conséquences de la consommation de ressources sont positives ou négatives, tout dépend du point de vue.
 - Les effets positifs sur les acteurs : une qualité de vie qui s'améliore etc. : le bien-être, le bien vivre (alimentation, santé etc.)
 - Les effets positifs sur les ressources : de nouvelles plantes (exemples : jardins, plantes ornementales) et donc une diversité biologique qui augmente, de nouvelles sources alimentaires (exemple : les déchets, comme source de nourriture pour les rats, les corbeaux, des prédateurs comme les chacals ou les hyènes, les mangoustes, parfois le bétail), des abris (toits, maisons etc.) etc.
 - Les effets négatifs sur les acteurs : des difficultés, des coûts, des risques

- Les effets négatifs sur les ressources : moins de ressources quantitativement, voire la disparition de certaines d'entre elles (les arbres)

4. Les difficultés, les coûts et les risques découlant des conséquences sur l'environnement se rapportent à de multiples domaines :

- Les difficultés : bien décrire et analyser un phénomène, une situation, faire un bon diagnostic, identifier et mettre en œuvre les bonnes techniques (foyers améliorés, énergie solaire etc.)
- Les coûts : réparation, prévention (exemples : réparer une route, faire un barrage de protection, traiter les zones à moustiques créées par une urbanisation anarchique sans gestion des effluents domestiques etc.).
- Les risques : des échecs sont possibles, des effets indésirables se constatent (exemples : introduction du prosopis, creusement d'un forage improductif etc.)

5. Les pressions sur les ressources augmentent car : la sédentarisation cantonne les populations et les familles en un même lieu, la mobilité géographique en fonction des saisons est réduite, parfois inexistante, l'eau, les matériaux, le fourrage, le bois etc. doivent être trouvés sur place, ce qui est le plus économique, ou bien achetés (exemple : aliments pour bétail), l'exploitation des ressources locales augmente. Cette augmentation est renforcée par le fait que l'on ne revient presque jamais en arrière. Les matériaux (sable, roches) sont physiquement enlevés et les carrières jamais rebouchées, l'eau est utilisée, les puits se multiplient mais ne sont jamais supprimés, les pollutions restent (sacs en plastique, déchets, huiles de vidange etc.) etc.

6. L'augmentation de ces pressions entraîne ce qui est appelé une « spirale régressive » :

- le manque d'eau fait mourir une partie de la végétation, parfois toute la végétation
- le sol est mis à nu et s'érode (vent, pluies)
- l'eau des précipitations ruisselle et s'infiltre moins ou ne s'infiltre plus car les sols sont dénudés
- il y a moins d'eau, donc moins de ressources pour la végétation
- d'autres plantes plus résistantes s'installent parfois (prosopis), en modifiant toute la diversité biologique
- etc.

7. Il y a une chute des potentiels, c'est à dire de capacités, de possibilités, pour une ressource ou un ensemble de ressources, de se développer et être exploitée éventuellement : capacités de recharge des nappes, sols fertiles, graines et formes de résistances des végétaux et, de manière générale, tous les facteurs permettant le maintien ou le renouvellement d'un ensemble de ressources (exemples : une palmeraie) ou d'un milieu, d'un site, d'un paysage en tant que tel, d'un écosystème (exemple : services écologiques et économiques d'une mangrove ou de la forêt du Day).

8. Il y a deux niveaux d'action, symbolisés par deux flèches vertes. La chute des potentiels et la spirale régressive imposent non seulement de protéger les ressources mais aussi de les recréer, de les restaurer, de leur permettre de se renouveler. Pour cela il faut analyser les causes des pressions et les traiter.

Les deux niveaux d'action possibles pour intervenir et corriger le tir sont :

- Agir directement sur les ressources elles-mêmes. Par exemple l'eau : il existe de nombreuses méthodes pour en augmenter les quantités en surface ou dans les nappes superficielles (DRS, Défense et Restauration des Sols)
- Agir indirectement en modifiant si besoin des usages, des activités, des pratiques et des modes d'exploitation non durables (exemples : la production de charbon de bois d'acacias, l'élevage, qui peut être extensif (bétail libre) ou intensif (bétail parqué).

3. APPROCHE

3.1. Raisonnement

L'approche privilégiée par le MHUE pour l'élaboration de la deuxième stratégie nationale de conservation de la biodiversité est issue de la prise en compte de trois facteurs majeurs et décisifs.

Le premier facteur est la relative faiblesse des capacités d'exécution par le ministère de tutelle et, dans une mesure variable, par les ministères partenaires.

Le deuxième facteur est une évolution climatique défavorable qui accentue les effets de sécheresses répétées dans une sorte de continuité non rompue par des pluies erratiques.

Le troisième facteur est le boom économique du pays et son maillage par des infrastructures portuaires, ferroviaires et routières en cours de réalisation, accentuant les pressions sur les espèces et les écosystèmes et les risques environnementaux.

Ces trois éléments caractérisent une situation de quasi-urgence nécessitant une approche nouvelle distincte des approches habituelles restreintes au milieu technico-scientifique.

En effet, le bon sens a conduit à considérer prioritairement le fait que les populations, qui subissent des chocs à répétition conduisant à des stratégies de survie impactant négativement l'environnement général et la biodiversité en particulier, étaient à la fois victimes de la situation, co-responsables par manque d'alternatives mais surtout, productrices potentielles de solutions.

C'est pourquoi, le processus de révision de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et de son plan d'action a suivi trois principes :

Premier principe : la logique ascendante

Deuxième principe : une large participation

Troisième principe : la recherche de cohérence et, si possible, de synergies, pour des résultats plus durables.

3.2. Principes

Premier principe : la logique ascendante (*bottom up*).

Ce principe est illustré par la notion de **co-construction**. Ce terme place les contributeurs dans une situation active d'apports liés soit à des vécus, soit à des réflexions. Dans tous les cas, un certain niveau d'analyse est sollicité.

La logique ascendante est le début d'une boucle qui commence par favoriser l'expression d'éléments qui permettent de construire des informations structurées. Ces informations vont alors nourrir des orientations et la formulation d'objectifs qui seront, dans une logique descendante cette fois, déclinés en activités et en programmation d'activités.

Une deuxième boucle est alors possible en revenant au terrain région par région et site par site pour opérationnaliser le programme en plans et actions de type « projet ».

Deuxième principe : une large participation.

L'environnement est l'affaire de tous, même si les responsabilités sont différenciées.

Sans prétendre ni à l'exhaustivité ni à la représentativité d'un quelconque échantillonnage, l'inventaire initial des parties prenantes, la série de consultations organisées sous forme de cinq ateliers régionaux initiaux, de du séminaire national des 17 et 18 juin 2015, des réunions techniques et des Assises Régionales, ont permis une large palette de contributions à la présente stratégie et à son programme d'action.

Ce faisant, une sensibilisation s'effectue, prémisse à une prise de conscience susceptible de motiver, d'encourager et de permettre finalement une évolution des mentalités et des comportements. S'agissant des causes anthropiques et de ce que la République de Djibouti et ses partenaires peuvent faire en matière de biodiversité, c'est bien l'objectif.

Troisième principe : la recherche de cohérence et, si possible, de synergies, pour des conséquences plus durables.

Ce principe découle directement d'une nécessité d'efficacité et d'efficience d'une stratégie visant la base productive de l'économie rurale et, indirectement, urbaine. La situation de quasi-urgence évoquée précédemment mène à une obligation de résultats, qui ne seront obtenus qu'en recherchant toutes les convergences possibles : convergence entre les outils, telles les conventions internationales, convergence entre les partenaires, tels les ministères techniques, et convergence des acteurs, sur le terrain dans les localités, mais aussi les acteurs distants influant sur ces terrains et ces localités, comme les bailleurs de fonds.

Techniquement, ce principe, que l'on pourrait qualifier de **gestion intégrée des intrants et des extrants**, inclut les critères de la gestion axée sur les résultats définie par l'UNDAF comme une « *approche stratégique de la gestion que l'équipe de pays appliquera avec les partenaires pour planifier, chiffrer, mettre en œuvre, suivre et mesurer les changements sous l'angle de la coopération et non de la contribution ou de la conduite d'activités* » mais en approfondissant les conditions amont.

Ces conditions amont, classiquement, considèrent que « *les fonds, l'approvisionnement et l'assistance technique qu'elle apporte [l'équipe pays] contribuent à une chaîne logique plus complexe et plus ambitieuse de résultats, allant des extrants à l'impact en passant par les effets.* »

Dans le cas présent, les « partenaires » sont des « acteurs », de quelque nature qu'ils soient, pour peu qu'ils s'intercalent entre les composantes « *fonds* », « *approvisionnement* » et « *assistance technique* ».

4. MÉTHODE

4.1. Empirisme et logique ascendante

Pour rappel, « *l'empirisme considère que la connaissance se fonde sur l'accumulation d'observations et de faits mesurables, dont on peut extraire des lois générales par un raisonnement inductif, allant par conséquent du concret à l'abstrait.* » (Wikipedia).

Approche « ascendante », « *bottom-up* », « démarche participative », « démocratie locale », « démocratie participative », « concertation », « consultation », « gestion concertée », « co-diagnostic », etc. : ces notions constituent une partie de la démarche empirique, celle qui concerne directement le processus d'élaboration collective de la SPANB de la République de Djibouti de 2014 à 2017.

Ces notions ne sont pas strictement équivalentes, mais elles expriment ce qu'est ce processus de concertation : un **dialogue national**, c'est à dire **une démarche collective de co-construction et d'appropriation** qui met en application les trois principes précédents.

Les caractéristiques de cette démarche sont les suivantes :

- Elle est par essence démocratique et met tous les acteurs présents sur un pied d'égalité, reconnaissant à chacun d'entre eux une valeur équivalente.
- Elle prend en compte la globalité des problèmes et ne se restreint pas seulement aux difficultés vécues, aux caractéristiques des secteurs d'activités ou aux pratiques de chaque famille d'acteurs. Elle associe, elle intègre.
- Elle révèle un degré de sensibilité aux questions liées de biodiversité, environnement, développement et pauvreté.
- Elle met en lumière l'existence de ressources humaines et d'idées novatrices jusque-là ignorées ou sous-estimées.
- En fonction de l'assiette et de l'éventail des catégories de participants, elle atteint un bon niveau de représentativité des connaissances, opinions, suggestions et souhaits au moins d'une partie de la société djiboutienne.

S'il fallait une validation de plus de l'intérêt d'une approche ascendante, l'examen d'un document stratégique de très haut niveau, la **Vision 2035**, est explicite.

Voici ce que le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS), note à ce sujet fin 2013 :

*« Le Gouvernement a introduit, avec Djibouti 2035, les consultations participatives de la population au processus de définition du futur de la Nation et des stratégies de développement. **Les consultations et la participation de la population seront désormais une démarche permanente et seront également imprimées au processus de décentralisation politique et économique.***

La décentralisation serait sans intérêt si le rôle du centre venait à être marginalisé ; à l'inverse, à défaut de liberté d'action et de responsabilisation effective, la région ou la commune en tant que cadre d'une gestion du développement plus proche du citoyen n'aurait plus sa raison d'être. »

4.2. Consolidation

La logique ascendante limitée à la consultation, en région, d'un échantillon des classes moyennes et supérieures de la société djiboutienne serait incomplète. Il y manquerait le terrain, c'est à dire les populations rurales et péri-urbaines au plus près, et les niveaux supérieurs de gouvernance.

Elle doit donc s'étendre aux institutions, aux départements ministériels, aux ONGs majeures, aux secteurs de la recherche, de l'éducation et de la formation et à l'expertise nationale et internationale. De cette façon, il est possible de traiter de tous les sujets qu'un comité, technique scientifique ou d'experts aurait abordé a/à propos du sujet *stricto sensu* de la biodiversité, b/à propos des domaines socioculturels et économiques connexes à ce sujet central, c/ à propos des questions organisationnelles et opérationnelles, si importantes.

Mais cette méthode a ses faiblesses, comme toute méthode. La principale, et non des moindres, est qu'**elle ne s'articule pas spontanément à la logique dite « descendante »**, celle du dispositif légal, institutionnel, organisationnel et budgétaire qui met en œuvre les politiques de développement soutenues par l'aide publique au développement à travers des programmes et des projets.

C'est pourquoi le recours à un expertise additionnelle et dédiée s'avère utile notamment pour :

- S'assurer que tous les sujets pertinents soient abordés, traités et contextualisés.
- Garantir un équilibre des points de vue et le respect des différentes contributions.
- Réaliser l'articulation nécessaire avec les dispositifs en place et les planifications prévues au niveau des départements ministériels et des programmes de coopérations bi- et multi-latérales.
- Rendre lisible, cohérent et pertinent le résultat des synthèses et des articulations réalisées.

C'est ce qui a été fait pour accompagner l'intégralité du processus via le recrutement d'un consultant international³.

4.3. Etapes du processus

La méthode utilisée pour réaliser le présent texte d'orientation tient en 8 étapes successives :

4.3.1. Inventaire des parties prenantes

Question : qui doit être informé du processus, pour éventuellement y participer, compte-tenu de son impact, direct ou indirect, sur l'environnement, et donc la biodiversité ?

La réponse tient dans cette évidence : il paraît pertinent et profitable de sortir le thème de sa zone de confort représentée par un nombre limité de personnes de la fonction publique et/ou dépendant de projets, car la biodiversité en particulier, l'environnement globalement et le développement humain durable en général, sont l'affaire de tous.

Cet inventaire a eu lieu du 14 au 28 juin 2014, avec :

- **17 entretiens structurés** : associations (Action+, Toha, DECAN), Primature (Cabinet), Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles (SG), Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial (SG, Direction de la Promotion du Genre), Secrétariat d'Etat chargé de la Solidarité Nationale (Direction de la Solidarité), Ministère du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation (Ministre, Secrétariat Général, Conseillers Techniques), Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources halieutiques (Direction de la Pêche, Direction de l'Elevage, Responsable projets PROMES_GTD et PRODERMO, Direction des Grands Travaux), Association des Conseils Régionaux, Mairie de la Ville de Djibouti (Maire), PNUD (Chargé de programme), Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement (Ministre, Direction de l'Environnement, Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme, Chargés de projets Zones Côtières, Protocole de Nagoya, grand et petit baras (volet agriculture, volet suivi-évaluation), Ministère de la Défense (Ministre), Ministère de l'Intérieur (SG), Chambre de Commerce de Djibouti (Présidence, SG, Service Information et Etudes Economiques),

³ Alain Laurent, Expert en biodiversité, développement des territoires et tourisme responsable

Agence le Goubet, Ministère de la Communication (Direction du journal La Nation, Journaliste), Agence Djiboutienne de Développement Social (Direction Générale, Conseiller Technique)

- **6 entretiens rapides** : Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur : Ministre (Ministre), Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie (Ministre), Agriconsulting, Equipe Cousteau (Direction Science et Environnement), IGAD *team project* (monitoring, communication & capitalisation), Office National du Tourisme de Djibouti (Directeur)
- **2 entretiens non obtenus.**

De cette séquence a découlé le constat suivant, qui a orienté la suite du processus et notamment sa démarche méthodologique : la réflexion des partenaires est très hétérogène, globalement peu avancée. Ce constat a conduit, notamment dans une perspective de rapprochement avec le terrain, à considérer la nécessité de partir des fondamentaux (la définition de la biodiversité, ses liens avec les questions de développement durable) et à tenir un langage qui capte l'attention et met le thème en perspective sectorielle et/ou en situation de vie courante et pratique.

4.3.2. Sensibilisation préalable des Autorités Régionales (Préfectures et Conseils Régionaux)

Question : comment assurer une représentativité des acteurs de (et sur le) terrain ?

Cette sensibilisation s'est faite par des contacts téléphoniques et à travers une lettre détaillée précisant l'objet des ateliers, la nature du sujet (la biodiversité), les caractéristiques souhaitées pour les exemples de terrain et les types de participants souhaités. A savoir 3 membres ou représentants de la Préfecture, du Conseil Régional (élus), d'associations généralistes ou thématiques, d'ONGs locales, nationales et internationales représentées dans chaque région, de coopératives et réseaux de producteurs (secteur primaire, artisanat), de clubs de sports et autres groupements (culture) et des opérateurs du tourisme côtier et intérieur (hébergeurs, hôteliers, guide, agences etc.). A noter que le nombre de participants a régulièrement dépassé le total indicatif prévu.

4.3.3. Visites de sites, entretiens et/ou réunions villageoises en préparation de chaque atelier, janvier 2015

Question : quels exemples (sujets) parlant aux participants choisir et illustrer pour adosser et communiquer un raisonnement ?

Les visites préparatoires à chaque atelier ont été réalisées sur la base de connaissances déjà acquises discutées préalablement ou sur place avec les Autorités.

Elles ont permis de cibler et documenter des exemples locaux familiers pour les participants et pertinents pour le sujet, assortis d'un état de situation très général mais relevant de quelques faits notables sur le terrain (exemples : niveau des nappes, état général des infrastructures et des réalisations, qualité des productions, présence de personnel, problèmes et infractions constatés etc.).

Ces visites terrain ont concernées :

La région du (de) Day : une réunion du comité de pilotage des projets PRODERMO et PROMES-GTD et une visite terrain.

Sujets : le ressenti de la population sur l'efficacité des travaux de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et de Mobilisation des Eaux et des Sols (MES) et le maintien des infrastructures et du fonctionnement après la clôture des projets.

La localité de Médéhô (Mabla) : un entretien avec l'Okal Général et une visite des points d'eau d'approvisionnement du village.

Sujet : aperçu de la situation générale dans cette zone dans un contexte de crise climatique et d'isolement persistant. A noter que cette visite a été précédée de la visite du projet de restauration de la mangrove de Khor-Angar le 18 janvier 2015 (Priorité 1 du PANA : La réduction des risques liés aux changements climatiques des zones côtières à travers une gestion intégrée, adaptée et participative des organisations communautaires)

L'agropastoralisme urbain et péri-urbain de Dikhil : un entretien avec le responsable et une visite de la palmeraie de Dikhil, une visite de deux jardins privés et la visite du projet JICA voisin (projet clôturé).

Sujets : une estimation rapide du niveau de technicité en agropastoralisme dans la région, notamment via une personne-ressource, M. Djama Guedi, et une comparaison avec un projet JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de même nature avec un budget très largement supérieur (Etude du schéma directeur pour l'irrigation et l'agriculture durable dans la zone sud de Djibouti – Ferme pilote Afka-Arraba).

L'agriculture et l'énergie domestique durables : visite des seuils de l'oued Assamo et discussion avec les jardiniers proches sur les impacts, visite d'Ali-Addé et discussion avec le Sous-préfet et quatre responsables féminines du projet HCR sur les foyers améliorés.

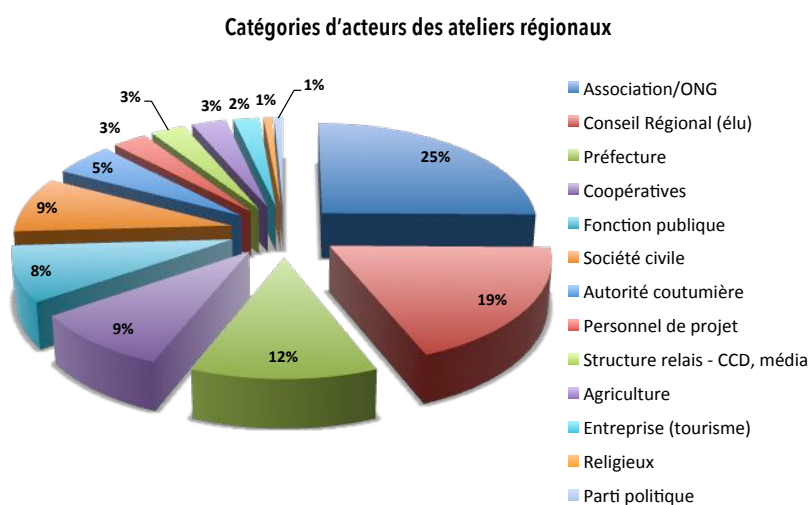
Sujets : une documentation compréhensible de l'effet des seuils réalisés en amont de la localité d'Assamo sur les jardins amont et aval et une appréciation de l'intérêt des foyers améliorés et du projet porté par le HCR dans la localité d'Ali-Addé.

Les Aires Protégées de la région d'Arta : visite de la plage d'Arta et discussion avec les éco-gardes et entretien avec l'Okal du village d'Omarjaga

Sujets : une appréciation *in situ* de la réalité terrain de l'AMP d'Arta (Aire Marine Protégée) et du ressenti de la population d'Omarjaga, proche de l'Aire Protégée de Djalélo, sur le développement de la réserve et de l'écotourisme local.

4.3.4. Tenue des Assises Régionales du 3 au 13 mai 2015

Les cinq ateliers régionaux ont mobilisé plus de 140 personnes à l'invitation des Conseils Régionaux les 3 mai 2015 (Tadjoura), 5 mai (Obock), 10 mai (Dikhil), 12 mai (Ali-Sabieh) et 13 mai 2015 (Arta). 13 catégories socio-professionnelles étaient représentées, avec par ordre décroissant de participants : Associations/ONG, Conseil Régional (élu), Préfecture, Coopératives, Fonction publique, Société civile, Autorité coutumière, Personnel de projet, Structure relais - CCD, média, Agriculture, Entreprise (tourisme), Religieux, Parti politique). Ci-dessous.



Les ateliers ont permis de développer une méthodologie d'animation en trois points : une animation sur les enjeux de la question de la biodiversité, un tour de table interactif et une consolidation des acquis. Cette méthode, adaptée au format de temps (une demi-journée, 3 heures utiles) et à l'hétérogénéité des participants (en grande majorité francophones), a produit 80% des orientations et du cadrage la stratégie finale (section « 4.4. Résultats du processus des Assises Régionales » page 18).

• L'animation sur les enjeux de la question de la biodiversité

Question : comment susciter une prise de parole pertinente sur le sujet et s'assurer de la qualité des intrants sans induction excessive ni contraintes pour la liberté d'imagination et d'expression ?

Cette première partie de l'atelier, adaptée à chaque région, a donc été construite selon la logique suivante :

- Donner un contenu exact au terme de « biodiversité » et sur ses différentes valeurs
- Susciter une appréciation empirique rapide, par les participants, de l'état des populations de quelques espèces phares - essentiellement grands mammifères, oiseaux et espèces marines emblématiques (requins, requins-baleines, tortues, dugongs)
- Partager un constat sur quelques faits majeurs de la situation actuelle

- Expliciter des causes racines : sols dénudés et écoulement torrentiel, surpâturage, coupes et usages excessifs du bois etc.
- Donner à réfléchir sur des pistes de solutions possibles, à partir d'exemples positifs ou négatifs.

• **L'organisation d'un tour de table interactif, en suite de cette animation**

Question (simple) : comment maximiser la participation des personnes invitées ?

Le tour de table a permis à chaque participant de formuler une contribution sur au moins deux aspects : les problèmes prioritaires de la région et les pistes de solutions les plus efficaces. Lorsqu'un thème porteur de sens ou fortement conditionnant pour la suite était évoqué, il a été demandé à l'ensemble des participants de le reprendre, de le développer et de le valider, ou valider un énoncé proche, plus ajusté et plus conforme aux nécessités de cohérence et de niveaux.

• **La consolidation**

Selon des formes différentes en fonction des situations, une synthèse plus ou moins développée a terminé chaque atelier.

4.3.5. Séminaire National de consolidation et approfondissement les 17 et 18 juin 2015 au Palais du Peuple

Les cinq ateliers des Assises Régionales ont permis de construire l'ossature de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, avec cinq axes qui se complètent autour de l'idée nouvelle de la **résilience des territoires**. Traiter les urgences pour conserver des potentiels menacés, développer **des activités « vertes »** à vocation socio-économiques en traitant la question de la recharge des nappes de faible et moyenne profondeur, faire en sorte de créer une **infrastructure d'appui dans la durée** et **faire évoluer les mentalités** par un renforcement de compétences liées aux situations vécues : ces domaines forment le cœur de cette stratégie. S'y ajoutent un axe directeur favorisant **une approche multifactorielle** dans l'analyse et les réponses (ce qui oblige à la coordination et au fonctionnement inter-sectoriel) et une modalité d'intervention spécifique, **la petite échelle**, qui permet de cibler l'analyse, les interventions, le suivi et l'évaluation.

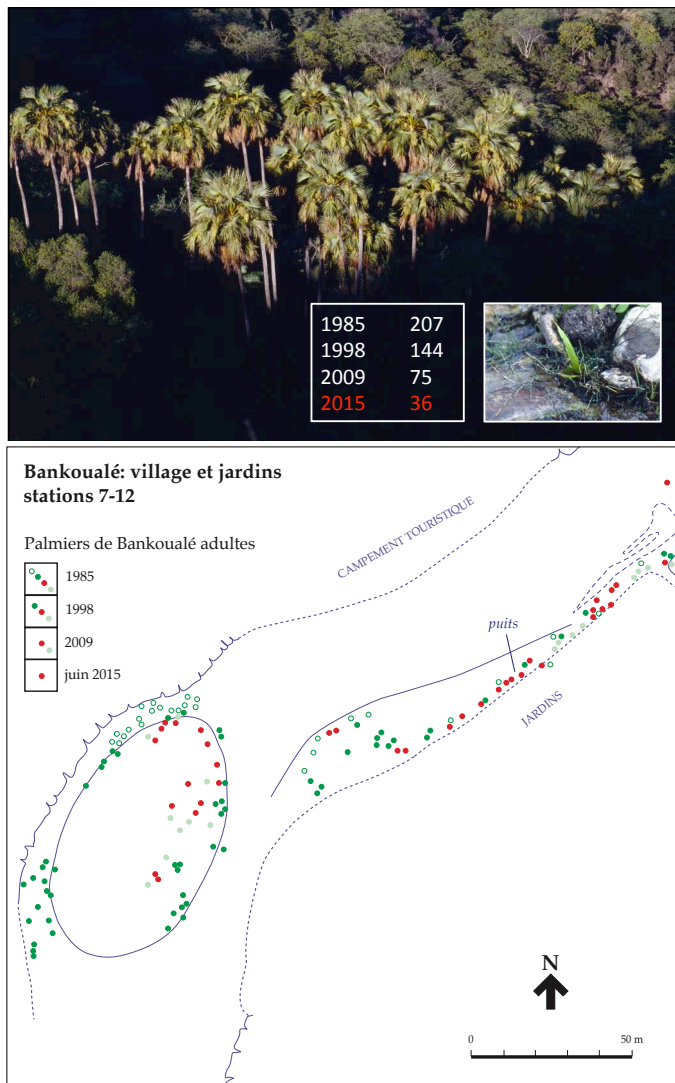
Les deux journées du séminaire dans la capitale ont poursuivi le dialogue national, avec un public de plus de 70 personnes chaque jour. La première journée, à travers la capitalisation faite par les porteurs d'expérience eux-mêmes, a défini **un large éventail d'actions** positives, vertueuses, synergiques. La deuxième journée, elle, a précisé la méthodologie de ces actions : le *quoi faire ?* et le *comment faire ?*

Lors de la première journée, cinq cas riches d'enseignements - agropastoralisme, régénération d'un éco-socio-système (forêt du Day), gestion des aires protégées, développement d'une micro-économie rurale formelle et informelle non prédatrice et frugale et rôle possible d'un niveau régional outillé - ont permis d'élaborer un cahier des charges étoffé qui vise 7 niveaux : le niveau « **traitement des urgences** » (interventions rapides), « **conservation et régénération** » (espèces, espaces, écosystèmes), « **inversion des dynamiques et stimulation/incitation** » (bonnes pratiques), « **création d'alternatives** » (économie verte), « **renforcement des capacités** » (toutes les résiliences), « **mise en cohérence** » (analyse, planification, et capitalisation gestion intégrées) et le niveau **des valeurs et des attitudes**.

La deuxième journée, ciblée sur **des nœuds de difficultés** - la production et le partage des informations et données, la prise en charge collective et financière des après-projets, les difficultés et le potentiel des zones en défens et aires protégées, le soutien aux activités génératrices de revenus alternatives aux activités néfastes pour la biodiversité et l'environnement et l'intérêt d'une co-gestion régionale des actions à ancrer - a apporté des précisions et défini des cahiers des charges notamment pour **l'implication en profondeur du tissu social**, l'organisation **d'un niveau régional actif et opérationnel** en matière de développement sur le double plan de **son architecture** et de **son mode d'intervention**, **la production et le partage des données** et le **passage du projet au processus** notamment en terme de **continuité financière** et de **pérennisation des dynamiques (notamment via les AGR)**.

L'intérêt et la portée des « nœuds de difficultés » de la deuxième journée du Séminaire National est illustrée très simplement par le cas des Palmiers de Bankoualé *Livisiona carinensis*.

Importance des thèmes d'approfondissement du Séminaire National illustrée par l'exemple du palmier de Bankoualé *Livistona carinensis*



Le contexte :

Livistona carinensis, le palmier de Bankoualé, est une plante endémique régionale liée aux sources. En Somalie, il ne reste que 38 individus adultes répartis sur deux sites. Au Yémen du Sud, la population est estimée à 2000 répartis sur trois villages, dans l'oued Hadjen.

Les faits :

En 30 ans, la population de Djibouti de l'oued Ayboli a diminué de 83%, passant de 207 pieds adultes à 36. Les jeunes plantules ne dépassent pas le stade « deux feuilles » car elles sont broutées par le bétail. Les plants adultes, eux, sont basculés par les bourrasques de vents ou emportés par les crues, rares mais violentes.

Par contre, dans les jardins maraîchers de l'oued, des individus jeunes, protégés, se développent.

L'analyse :

Sans information sur l'état de la population, il n'y aurait pas eu d'urgence à agir.

Sans action dans la durée pour recharger les nappes et protéger les semis naturels, l'espèce disparaîtra.

Sans action de soutien économique à la production des jardins de l'oued, cette activité, en difficulté, risque de disparaître. Et les jeunes palmiers avec.

Sans capacité à suivre une intervention de très longue durée en différenciant les appuis, aucun résultat durable n'est à espérer.

A lui seul, le cas du palmier de Bankoualé justifie les thèmes de la SPANB.

Sources : Geoff & Hilary Welch, Alain Laurent

4.3.6. Atelier national d'adoption et d'officialisation de la stratégie et du plan d'action de la biodiversité le 21 février 2017 au Palais du Peuple

Circulation du document complet préalable, exposé de la stratégie et du plan d'action et réactions.

Cet atelier, qui a réuni 15 personnes des 5 institutions les plus concernées (environnement, agriculture, pêche, recherche et décentralisation) a permis de prioriser certains thèmes : la préservation directe des espèces sauvages, le recueil et la vulgarisation des bonnes pratiques à tous les niveaux, la sensibilisation spécifique des décideurs, la recherche et la création de ressources spécifiques (financières) aux échelles nationale et locales et l'enrichissement et la cohérence avec les PDR (Plan de Développement Régionaux).

A la fin de cette réunion, la SPANB 2017 enrichie et complétée a été adoptée.

4.4. Résultat du processus régional

La grande dominante issue de cette consultation est **le constat partagé que la biodiversité s'effondre et qu'il y a une situation d'urgence tant pour les espèces sauvages que pour les populations rurales.**

Les causes sont :

1. les sécheresses répétées,
2. le manque d'eau,
3. le surpâturage,
4. le déboisement pour le bois combustible et le charbon de bois,
5. plus la méconnaissance du sujet (le rôle de la biodiversité, son importance pour la vie rurale) et des textes (méconnaissance volontaire ou pas)

Pour tous les participants, ces causes sont liées.

Face à cette situation, trois pistes essentielles ont été exprimées :

1. **Intervenir fortement et clairement** pour protéger directement certaines espèces et certains espaces et pour sanctionner tous les manquements aux règles et au code de l'environnement. Des aires protégées opérationnelles, la multiplication des mises en défens et les jardins-conservatoires en sont des exemples.
2. **Maximiser l'eau des précipitations** en systématisant toutes les réalisations permettant la recharge des nappes et freiner l'érosion, la perte de couverture végétale et les écoulements torrentiels, ce qui est perçu comme le seul traitement du mal à la racine.
3. **Inverser toutes les actions néfastes et les tendances régressives** en proposant systématiquement des AGR « vertes » aux familles en situation de survie sans alternative à la coupe de bois. L'exploitation rationnelle du Prosopis en est un exemple.

Pour que ces pistes deviennent des solutions concrètes, les ateliers ont proposé :

1. la constitution ou le renforcement d'un corps d'**éco-gardes** dotés de moyens,
2. la création de **cellules de suivi et d'appui aux niveaux régionaux** chargés de veiller au bon déroulement des projets alternatifs verts et de l'animation des territoires en général,
3. un **respect des règles** sans faille
4. un **fonctionnement plus coopératif** entre les ministères et l'ensemble des partenaires développement
5. une planification qui intègre la biodiversité et l'environnement dans les **PDR** (Plans de Développement Régionaux).

En ligne de fond et pour assurer la pérennité des actions, les ateliers préconisent :

1. le soutien à la création d'**organisations de la société civile crédibles**,
2. **l'information et la formation** de tous les acteurs des chaînes de responsabilité,
3. **l'échange de pratiques et d'expériences in situ**,
4. un **fonctionnement général pérenne**, c'est-à-dire non soumis au rythme des projets, avec des financements à rechercher et à créer **aux niveaux national et locaux**.

Comme méthode, les 7 ateliers ont préconisé :

1. une **approche fine et discriminante** qui cible les problèmes et les personnes,
2. et une **approche intégrée remontante** qui prend en compte tous les facteurs et associe les acteurs et les différents secteurs d'intervention.

Deux conditions *sine qua non* ont été identifiées.

1. La première est la **connaissance**, c'est-à-dire en premier la production puis la circulation de données issues de la recherche, de l'expertise, et de toutes les parties prenantes : responsables coutumiers, autorités régionales et locales, associations, éco-gardes, forces de police et de sécurité et ministères sur le terrain. La réalisation de guides de bonnes pratiques à tous niveaux a été retenue.
2. La seconde est la **mobilisation de financements nationaux et extérieurs** qui permettent une mise en œuvre sans dénaturer les logiques et les caractéristiques des différentes situations de terrain. La création d'un fonds dédié biodiversité-environnement associant différentes sources - RSE, fiscalité locale, revenus de l'écotourisme, etc.- est retenue.

5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Cette section présente l'architecture de la stratégie dans ses orientations et ses objectifs.

Cette architecture est issue des rapports des 5 ateliers régionaux réalisés du 2 au 13 mai 2015, regroupant presque 140 personnes (138), du séminaire national des 17 et 18 juin 2015, avec une participation de plus de 70 personnes par jour et de l'atelier national de validation du 21 février 2017, regroupant 15 représentants des institutions les plus directement concernées.

5.1. Vision exprimée à travers toutes les contributions

Une stratégie Nationale se doit de proposer une vision à long terme. Pour la CDB, cet objectif à long terme, cette finalité, doit « *donner les grandes lignes de la vision à long terme de l'état de la diversité biologique dans le pays* ». Son énoncé doit être « *inspirant* », « *tenir compte de l'importance de la diversité biologique pour la population* » et « *faire consensus dans le pays. La vision peut porter sur 2050 (comme pour le Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique) ou correspondre à d'autres plans nationaux de développement à long terme.* »

En 2000, la vision nationale s'exprimait comme suit :

- « Les valeurs de la biodiversité sont d'ordre intrinsèque, écologique, économique, social, culturel et spirituel. La survie des populations nomades de Djibouti étant centrée sur l'utilisation des ressources de la nature, celles-ci revêtent pour elles une importance capitale.
- L'Islam nous enseigne l'importance de maintenir des relations équilibrées avec les autres éléments de la création et nous incite ainsi à protéger la biodiversité.
- Compte tenu de ses multiples valeurs bénéfiques, la biodiversité occupe une place importante dans les préoccupations du gouvernement de Djibouti en faveur d'un développement durable.
- La conservation in situ de la biodiversité est le meilleur remède pour le maintien des écosystèmes.
- Des mesures ex-situ peuvent être nécessaires pour appuyer la conservation de certaines espèces et de certaines populations et sont essentielles pour assurer l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et aquatiques
- La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité relèvent de la responsabilité de tous les Djiboutiens, ils doivent être impliqués étroitement dans les prises de décisions à tous les niveaux.
- Une gestion rationnelle et une approche écosystémique sont des conditions sine qua non pour une meilleure conservation de la biodiversité et une utilisation durable des ressources biologiques.
- Une attention particulière doit être accordée à la préservation et au développement des connaissances, aux innovations, aux traditions et aux pratiques des collectivités locales.
- La conservation des gènes, des espèces et des écosystèmes exige une action concertée à tous les niveaux (local, national, régional et mondial), ainsi que le partage des connaissances, des coûts associés à leur conservation et des avantages et que l'on retire de leur utilisation durable. »

En 2017, le cahier des charges, plus exactement les « repères pour l'action » que comportait la vision 2000 ne sont pas remis en cause. Au contraire. Mais les ateliers et l'ensemble des entretiens, réunions et mises au point ont clairement exprimés deux aspects nouveaux.

Le premier aspect est un sentiment d'urgence devant la perte des richesses du pays (perte irrémédiable pour certaines), emportées par la synergie redoutable entre le changement climatique et un faisceau de pressions anthropiques d'une ampleur, d'une diversité, d'une imbrication et d'une puissance inégalés.

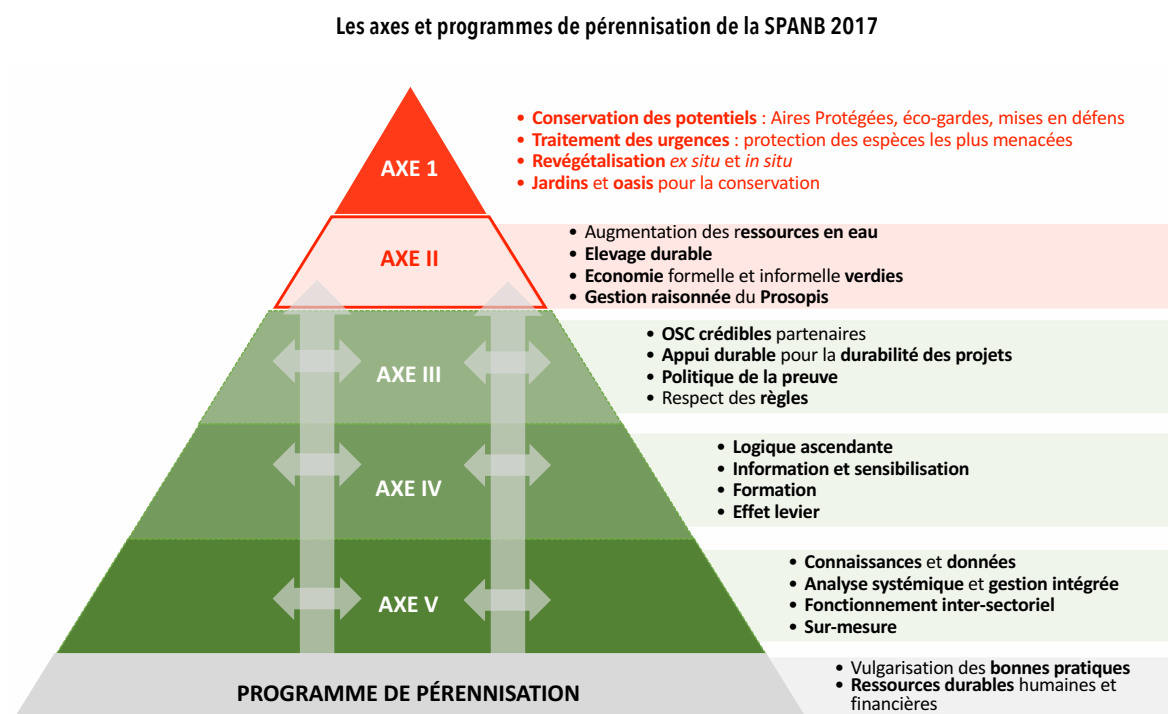
Le second aspect est un sentiment complexe d'espoir et de crainte, mélange de soulagement, d'espérances et de doutes devant le constat que des solutions paraissent exister, qu'elles devraient donner des fruits, mais qu'elles sont fragiles, elles-mêmes vulnérables, et pas à la hauteur des enjeux et des problèmes.

Il est donc proposé, sur cette base et l'ensemble des contributions, un énoncé court, qui ne décrit pas une situation idéale, voire idéalisée, mais encourage la migration d'un sujet majeur - la prise en compte de la biodiversité - de la périphérie des préoccupations et des décisions à une position plus centrale :

Considérer la biodiversité comme le prétexte et le support à une large double prise de conscience. Celle de son importance vitale pour la qualité du développement humain de la République de Djibouti, mais aussi celle de la responsabilité de chacun, à son niveau, de s'engager au plus vite pour agir mieux et plus largement.

La biodiversité sera alors un des moteurs d'une société plus juste, solidaire et respectueuse d'elle-même et de ses patrimoines : une société plus épanouie.

5.2. Axes stratégiques issus des contributions



AXE I : TRAITEMENTS CURATIF ET D'URGENCE

Protéger directement et rapidement les espèces et milieux clairement en danger de disparition ou de modification irréversible

- Objectif 1 : Conserver les potentiels
- Objectif 2 : Traiter les urgences de conservation
- Objectif 3 : Revégétaliser
- Objectif 4 : Développer des jardins et oasis conservatoires

Cet axe est directement opérationnel et répond à la demande quasi-générale des ateliers. Il correspond aussi à l'urgence de la situation (page 7).

On peut qualifier cet axe de CONSERVATION *in situ* et *ex situ*.

AXE II : TRAITEMENT PRÉVENTIF

Développer des méthodes et des actions qui stabilisent et/ou inversent les facteurs responsables de la perte de biodiversité et des dynamiques régressives des éco-socio-systèmes

- Objectif 1 : Augmenter les ressources en eau
- Objectif 2 : Favoriser l'élevage durable
- Objectif 3 : Verdir l'économie formelle et informelle
- Objectif 4 : Développer une gestion raisonnée du Prosopis

Cet axe est le cœur de la SPANB. Il vise à traiter techniquement les causes racines de problèmes centraux : le manque d'eau, le surpâturage, les activités néfastes comme la coupe de bois et l'envahissement par les espèces de Prosopis.

C'est un axe qui se veut correcteur, réparateur et destiné à stopper les tendances régressives.

Fondamentalement c'est un axe de prévention des risques et d'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

AXE III : SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRÈS-PROJETS

Rechercher et renforcer tous les facteurs de durabilité et de pérennité au niveau des conséquences, des effets et des impacts directs ou indirects sur la biodiversité des interventions socio-économiques

- Objectif 1 : Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement
- Objectif 2 : Organiser un appui durable pour la durabilité des projets
- Objectif 3 : Développer une politique de la preuve
- Objectif 4 : Etablir, connaître et respecter les règles

Cet axe est un axe de renforcement de premier niveau. Il vise à inverser les tendances régressives en élargissant l'éventail des partenaires et acteurs, à lisser, voire supprimer, le fonctionnement en dents de scie des projets, à mettre en place un dispositif de suivi et de mesure et à renforcer les moyens de contrôle.

Cet axe peut être qualifié de STRUCTURANT. Il donne le cadre opérationnel nécessaire pour inscrire les actions des axes I et II dans le temps.

AXE IV : CHANGEMENT DE MENTALITÉS

Changer les mentalités par la prise de conscience et le *learning by doing*, c'est à dire l'apprentissage par la pratique, l'auto-évaluation et l'amélioration continue

- Objectif 1 : Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante
- Objectif 2 : Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité
- Objectif 3 : Former les parties prenantes aux questions de biodiversité
- Objectif 4 : Faire levier, déclencher et amplifier (principe de Paréto)

Cet axe est un axe de renforcement de deuxième niveau. Il vise à créer une perception positive de la nature, grâce à une prise de conscience des enjeux et des actions possibles. La logique ascendante permet de mettre les personnes en responsabilité à condition qu'elles aient été informées, sensibilisées et/ou formées. Un appui ciblé permet des réalisations pratiques, le meilleur des apprentissages.

Cet axe est un axe de RESPONSABILISATION.

AXE V : INTÉGRATION ET ADAPTATION

Renforcer les logiques d'intégration et les modes de fonctionnement collaboratifs, coopératifs, et partenariaux

- Objectif 1 : Développer la production et la circulation de données
- Objectif 2 : Développer l'approche systémique
- Objectif 3 : Développer la gestion intégrée des territoires (GIT)
- Objectif 4 : Développer le sur-mesure

L'analyse systémique et la production de données primaires et secondaires à partager avec les parties prenantes relèvent d'une approche (ou gestion) intégrée des interventions.

Le vocabulaire technique parle de multi-sectoriel, multi-focal, multi-factoriel, composantes multiples etc. Dans tous les cas, cette approche, la seule possible pour traiter des situations complexes, oblige au fonctionnement inter-sectoriel, c'est à dire au minimum à la coopération entre acteurs. C'est une demande forte également issue du terrain. Il est capital qu'un axe soit dédié à l'intégration de l'analyse et au décloisonnement des réponses.

PROGRAMMES TRANSVERSAUX : PÉRENNISATION

1. Vulgariser les **bonnes pratiques**
2. Rechercher et générer des **ressources financières et humaines durables**

Ce volet regroupe deux conditions de viabilité pour une stratégie vraiment applicable et appliquée dans la durée, durée nécessaire pour changer les mentalités et les pratiques dans un contexte très contraignant. La première est relative à la documentation systématique des résultats, effets et impacts jugés positifs par le développement de ce qu'il est convenu d'appeler les « bonnes pratiques ». L'expression « bonnes pratiques » réfère ici à des pratiques responsables pour une utilisation durable des ressources naturelles, dont la biodiversité. Ces pratiques peuvent être traditionnelles, séculaires, ou modernes. Dans les deux cas, il est nécessaire de les documenter et les vulgariser auprès de tous les publics et à tous niveaux.

Mais la condition *sine qua non* est l'existence d'un financement permettant la réalisation et le maintien dans la durée de cette activité, comme celles de l'ensemble de la SPANB. Cet axe traite à la racine le fonctionnement par projets et après-projets et promeut l'innovation sur ce sujet, à travers l'exploration de toutes les pistes possibles : la fiscalité locale, dont l'assiette regroupe une taxation sur les boutiques, les marchés, les titres fonciers, les domaines et les amendes dans le cadre des FIL (Fonds d'Investissements Locaux), les pénalités au titre des EIE, le principe pollueur (ou dégradeur)-payeur, la RSE, l'écotourisme et tous les mécanismes permettant de passer des ressources génériques aux ressources spécifiques.

Associé aux ressources financières, ce programme associe les ressources humaines constituant un capital à préserver, valoriser et augmenter tant le savoir qui lui est lié dépend, pour sa croissance et sa durabilité, de son partage.

Les programmes transversaux de pérennisation de la SPANB 2017 sont en fait des axes forts d'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION AUX RISQUES, dont le changement climatique.

6. VUE D'ENSEMBLE DE LA SPANB 2017

6.1 Détail des axes, objectifs et activités principales

Les 6 axes de la SPANB 2017 sont multi-thématiques et concernent plusieurs niveaux et types d'activités. Cependant, il est possible de définir un profil spécifique, une dominante, pour chacun :

1. Le premier axe, les « traitements curatifs et d'urgence », a une forte dominante de conservation de la diversité génétique *in situ* et *ex situ*. C'est un axe directement opérationnel dit axe d'« **Intervention** ».
2. Le deuxième axe, qui vise à traiter la racine des problèmes, a un spectre plus large qui couvre l'ensemble des secteurs et des niveaux à considérer pour une solution durable. C'est l'axe du « **Traitement de fond** ».
3. Le soutien aux dynamiques positives, le troisième axe, à une forte dominante de renforcement et d'essaimage des parties prenantes et acteurs directs sur la question de la biodiversité
4. Le quatrième axe, qui vise le changement de mentalités, accentue encore cette dominante : c'est tout le tissu social et institutionnel qui est concerné.
5. Le cinquième et dernier axe concerne les modes d'intervention, ventilés assez largement dans l'ensemble des axes. Ces modes d'intervention sont qualifiés « d'intégrés ». Ces trois axes sont dits de « **Renforcement** ».

AXE I INTERVENTION

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APPRE-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTEGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels 1. Faire fonctionner les aires protégées 2. Créer un corps d'éco-gardes 3. Développer les mises en défens Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation 1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces sauvages les plus menacés I.3 Révégétaliser 1. Développer les pépinières à moindre coût 2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires 1. Soutenir des jardins conservatoires volontaires de biodiversité 2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	I.1 Appuyer les sources en eau Mettre sur la mobilisation d'eau de surface par tous moyens existants I.2 Favoriser l'élevage ovin Encourager l'élevage Encourager le pastoralisme par une amélioration des zones I.3 Renforcer l'économie locale et informelle Développer l'écotourisme Développer des AGR locaux Développer les énergies renouvelables I.4 Développer une offre valorisée du produit Créer les produits Réguler les paiements	II.1 Aider à l'émergence d'OSD créatives, partenariales et développement 1. Capitaliser les OSD par la sharing by doing 2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action II.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets 1. Développer les cultures de paternité endogènes des OSD 2. Développer les facteurs de paternité endogènes des OSD II.3 Développer une politique de la preuve 1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à l'échelle des OSD 2. Développer les indicateurs de durabilité II.4 Etablir, consolider et respecter les règles 1. Capitaliser l'expérience législative et juridique	III.1 Favoriser la logique circulaire et son articulation à la logique descendante 1. Réaliser des diagnostics partagés 2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active III.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité 1. Créer des parties prenantes impactant la biodiversité 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif III.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité 1. Former les parties prenantes impactant la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former les pairs	IV.1 Développer la production et la circulation de données 1. Organiser une agence à géométrie variable 2. Réguler les données IV.2 Développer l'apprendre systémique 1. Identifier les opérations clés : causalités, séquences IV.3 Développer la gestion locale des territoires 1. Qualifier l'inter-actoriel : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée 2. Former les formateurs IV.4 Développer le sermeuse 1. Faire un contrat de charge 2. Identifier les spécificités 3. Identifier les interventions

Interventions directes et prioritaires

AXE I : TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE
CONSERVATION

I.1 Conserver les potentiels

1. Faire fonctionner les aires protégées
2. Créer un corps d'éco-gardes
3. Développer les mises en défens

Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation

1. Protéger particulièrement les espèces sauvages menacées

I.3 Révégétaliser

1. Développer les pépinières à moindre coût
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation

I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires

1. Soutenir des « jardins-conservatoires » volontaires de la biodiversité
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive

Cet axe d'interventions directes et prioritaires regroupe des actions ciblées directes de sauvegarde d'individus, d'espèces et de zones.

1. Les **aires marines protégées (AMP) et terrestres** et les **mises en défens** en sont les outils principaux, soutenus par la création et le renforcement d'un corps d'éco-gardes.
2. Des **mesures de protection urgentes** sont détaillées pour les **espèces** ET les **habitats** particulièrement en danger de disparition, espèces et espaces étant indissociables.
3. La stratégie élargit la notion de protection *in situ* aux **pépinières, espaces agricoles, jardins et écosystèmes oasis-palmeraies et milieux aquatiques associés**. Ces espaces sont à la fois, en proportion variable des **conservatoires génétiques** d'espèces natives et de l'agro-diversité ET des zones de productions agricoles de type oasisien. Le **couplage conservation-agropastoralisme** connecté aux autres dimensions socio-économiques d'une **GIT** (gestion intégrée des territoires) est une innovation.
4. La notion d'**Espaces Protégés Volontaires (EPV)** est introduite.

AXE II TRAITEMENT DE FOND

AXE I CONSERVATION	AXE II PREVENTION	AXE III ORGANISATION	AXE IV MOTIVATION	AXE V DISCOURS COMMUNICATIF
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SORTIES AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PRÉCIPITATIONS	CHANGEMENT DE MENTALITÉS	INTEGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentialités 1. Faire fonctionner les axes écoparcels 2. Créer un corps d'éco-gard 3. Développer les moyens en déficit	II.1 Augmenter les ressources en eau 1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants II.2 Favoriser l'élevage durable 1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	III.1 Aider l'émergence d'OC crédibles, pérennes au développement 1. Consulter les OC par le biais du dirig 2. Organiser un accompagnement spécifique consistant à chaque action III.2 Organiser un appel d'offre pour la durabilité des projets 1. Développer les facteurs de réussite endogènes des sites 2. Développer les facteurs de réussite exogènes des sites	IV.1 Favoriser la logique ascendante et sa articulation à la logique descendante 1. Réaliser des diagnostics partagés 2. Mettre en œuvre sur le mode de la solidarité active IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité 1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité » 2. Réaliser des opérations médiatiques IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité 1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	V.1 Développer la production et la circulation de données 1. Organiser une capacité à générer des données 2. Regrouper les données V.2 Développer l'approche systémique 1. Définir les impacts décisifs : causalités, réponses V.3 Développer la gestion laïque des territoires 1. Créer l'intersectorialité, analyses, échanges, partenariats, gestion partagée V.4 Développer le sur-mesure 1. Faire changer de regard collectif et des spécificités 2. Individualiser les interventions
I.2. Traiter les urgences de conservation 1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces menacées les plus menacées	III.3 Verdir l'économie formelle et informelle 1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Développer l'encadrement collectif et juridique	IV.4 Faire lever, décider et amplifier 1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	V.3 Développer la gestion laïque des territoires 1. Créer l'intersectorialité, analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
I.3 Révitaliser 1. Développer les pépinières locales 2. Faire les opérations dans un projet plus général de conservation	III.3 Verdir l'économie formelle et informelle 1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Développer l'encadrement collectif et juridique	IV.4 Faire lever, décider et amplifier 1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	V.3 Développer la gestion laïque des territoires 1. Créer l'intersectorialité, analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
I.4 Développer des jardins et oasis communales 1. Soutenir des jardins communautaires « volontaires » 2. Développer une agriculture de type zéro économie et productive	III.3 Verdir l'économie formelle et informelle 1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Développer l'encadrement collectif et juridique	IV.4 Faire lever, décider et amplifier 1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	V.3 Développer la gestion laïque des territoires 1. Créer l'intersectorialité, analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION				
* VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
* RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				

Traitement de fond (causalités)

Axe II : Traitement préventif PREVENTION

II.1 Augmenter les ressources en eau

1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants

II.2 Favoriser l'élevage durable

1. Intensifier l'élevage
2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours

II.3 Verdir l'économie formelle et informelle

1. Développer l'écotourisme
2. Développer des AGR « vertes »
3. Développer les énergies renouvelables

II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis

1. Contenir le Prosopis
2. Exploiter les peuplements denses

Cet axe de **traitement de fond** vise à lutter contre les causes des dynamiques régressives en milieu rural, côtier et péri-urbain.

- La recherche systématique de toutes les opportunités pour enclencher des **cercles vertueux** (dynamiques positives) est un principe d'action.
- La situation oblige à donner la priorité à la **maximisation de toutes les précipitations** puis à sa **gestion économe**. Pour cela, tous les dispositifs pour mobiliser, capter et conserver les eaux pluviales sont à mobiliser.
- L'**agro-élevage**, avec réduction de la taille des troupeaux et en association avec une **production fourragère**, est le moteur potentiel d'une **gestion responsable des parcours pastoraux** et d'une économie rurale plus résiliente fondée sur le renforcement de **filières**. La **gestion intégrée des territoires** est l'approche retenue.
- La notion d'**AGR vertes** (Activités Génératrices de Revenus vertes) est développée, avec pour chaque intervention une **analyse systémique** et un **cahier des charges Qualité** visant selon les cas l'économie, la conservation et la substitution.
- Le développement d'un **écotourisme solidaire** gestionnaire de ressources et redistributeur de retombées dans le milieu local est préconisé sur une **base expérimentale** car c'est une activité complexe soumise à des aléas externes.
- Le développement des **énergies renouvelables** est préconisé, avec une priorité donnée à un **Programme intégré de couplage dessalement-photovoltaïque à haute efficacité énergétique** sous forme de petites unités mobiles.
- La **gestion raisonnée du Prosopis** par **éradication et exploitation systématiques** est un volet à part entière car les espèces de Prosopis ont modifié et modifient en profondeur l'écologie du pays dans les zones basses et de moyenne altitude.

AXE III RENFORCEMENT

AXE I CONSERVATION TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	AXE II PREVENTION TRAITEMENT PREVENTIF	AXE III ORGANISATION SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES PROJETS	AXE IV MOTIVATION CHANGEMENT DE MENTALITES	AXE V INTEGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels 1. Faire fonctionner les axes existants 2. Créer un corps d'éco-gardes 3. Développer les mises en garde Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation 1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces sauvages les plus menacés I.3 Révégetaliser 1. Développer les péginères à mouche cule 2. Placer les péginères dans un grand péginère de conservation I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires 1. Soutenir des jardins conservatoires et jardins de biodiversité 2. Développer une agriculture de type système économie et	II.1 Augmenter les ressources en eau 1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants II.2 Favoriser l'élevage durable 1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours II.3 Verdir l'économie formelle et informelle 1. Développer l'écotourisme 2. Développer les ADE et ventes 3. Développer les énergies renouvelables II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosope 1. Containir le Prosope 2. Soutenir les groupements d'habitants	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement 1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i> 2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets 1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites ciblés III.3 Développer une politique de la preuve 1. Organiser un suivi-indicateurs endogènes à inducteurs in et ex situ III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	IV.1 Favoriser la logique endogène et son institution à la logique exogène Réaliser des diagnostics rigoureux Mettre en œuvre sur le site de la subsidiarité active IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la durabilité Cibler les parties prenantes impactant la durabilité Réaliser des opérations éducatives Vulgariser et rendre attractif IV.3 Fermer les parties prenantes aux questions biodiversité Former les parties prenantes impactant la biodiversité Former les formateurs Former par les pairs IV.4 Faire livrer, déclencher et amplifier Stimuler et encourager les autres parties prenantes Stimuler et encourager la ville	V.1 Développer la production et la circulation de données 1. Organiser une capacité à générer des données 2. Régérer les données V.2 Développer l'approche systémique 1. Déterminer les interconnexions, décisions, causalités, réponses V.3 Développer la gestion intégrée des territoires 1. Outiller l'Etat territorial 2. Outiller les collectivités 3. Outiller les partenaires, gestion partagée V.4 Développer le cap mesure 1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités 2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PERENNISATION : • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				

Renforcement social et technique

Axe III : Soutien aux dynamiques positives et gestion des après-projets ORGANISATION

III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement

1. Consolider les OSC par le *learning by doing*
2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action

III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets

1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés
2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites

III.3 Développer une politique de la preuve

1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs in et ex situ

III.4 Etablir, connaître et respecter les règles

1. Consolider l'encadrement législatif et juridique

Ce **premier axe de renforcement** vise à se donner les moyens de la durée nécessaire pour changer les mentalités. Il questionne le fonctionnement par à-coups des projets et après-projets.

- La première activité est la création d'un **capital social** à travers l'implication, l'organisation éventuelle, la formation et la mise en situation d'organisations de la société civile (OSC et OCB dans le document). La justification est une nette insuffisance de relais terrain fiables.
- L'organisation d'un **suivi-accompagnement-conseil de proximité** et sa durabilité dans le temps est un objectif important. La stratégie préconise de s'appuyer sur les OSC précédentes, devenues crédibles.
- La pérennité fondée sur des facteurs locaux implique la sélection de situations où **pré-existent des initiatives et des acquis** d'implication, mobilisation, organisation et savoir-faire. Les **personnes ressources** et **structures ressources** sont déterminantes.
- La pérennité fondée sur des facteurs supra-locaux découlent de la mise en place a/d'un **niveau régional opérationnel** capable d'animer le territoire et b/d'un **financement pérenne** visant à diminuer les risques d'affaiblissement ou d'échecs des interventions. Les outils sont la création de **CACS** (Cellules d'Appui Conseil suivi) régionales en lien avec un relais DEDD et chargées de suivre, d'animer et de coordonner le plus possible les projets et/ou les comités de gestion/de pilotage des projets intervenant sur les mêmes sites. Ce niveau opérationnel doit être outillé et en lien avec les OSC et OCB partenaires et les structures et personnes ressources.
- La **politique de la preuve** préconisée est la documentation systématique des résultats, effets et impacts. Les méthodes et les critères et indicateurs du suivi et de l'évaluation doivent être **co-construits** dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu et d'amélioration progressive.
- La **connaissance de la base utile du Code de l'Environnement et des autres textes pertinents** doit être acquise par les Forces militaires et de Gendarmerie prioritairement mais aussi par les OSC, OCB, CACS et personnes de terrain.
- La condition est l'existence d'un **financement durable** permettant le maintien dans la durée de ces grandes activités. Ce sont les **programmes de pérennisation**.

AXE IV RENFORCEMENT

AXE I CONSERVATION	AXE II PREVENTION	AXE III CHANGEMENTS SOCIAUX EN ALBA DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES AMEN PROJETS	AXE IV MOTIVATION CHANGEMENT DE MENTALITES	AXE V DISCUSSIONS/CONSENSUS INTEGRATION ET ADAPTATION
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE I.1 Conserver les patients 1. Faire fonctionner les aires protégées 2. Créer un corps d'écoguides 3. Développer les outils en ligne Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation 1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces saugées les plus menacées I.3 Révitaliser 1. Développer les périmètres à moindre coût 2. Faire les paiements dans un projet plus global de conservation I.4 Développer des jardins et sacs conservatoires 1. Soutenir des jardins conservatoires « volontaires de la biodiversité » 2. Développer une agriculture de type casier économique et productive	II.1 Augmenter les ressources en eau 1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par bass les moyens existants II.2 Favoriser l'élevage durable 1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour une amélioration des parcours II.3 Vendre l'économie forestière et informelle 1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « verts » 3. Développer les énergies renouvelables II.4 Développer une gestion raisonnée de l'eau 1. Contrôler le Phospor 2. Réguler les prélèvements d'eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles porteurs de développement 1. Conseiller les OSC par le levain du dialog 2. Organiser l'accompagnement qualitatif nécessaire à l'équipe active III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets 1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des OSC 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des OSC III.3 Développer une politique de la parcelle 1. Organiser un suivi évaluation individualisé à l'initiative de et en son site III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Conseiller l'encadrement légal et juridique	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante 1. Réaliser des diagnostics partagés 2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité 1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité » 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité 1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs IV.4 Faire lever, déclencher et amplifier 1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	1 Développer la médiation et la relation de données Organiser une capacité à relier des données Regrouper les données 2 Développer l'approche scientifique Déterminer les relations causes - causalités, effets 3 Développer la gestion légère des territoires Assurer l'interconnectivité, élasticité, échange, flexibilité, gestion partagée 4 Développer le consensus Prendre compte de chaque étape et des spécificités individualiser les besoins

Compréhension et création d'empathie

Axe IV : Changement de mentalités

MOTIVATION

IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante

1. Réaliser des diagnostics partagés
2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active

IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité

1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »
2. Réaliser des opérations médiatiques
3. Vulgariser et rendre attractif

IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité

1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité
2. Former les formateurs
3. Former par les pairs

IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier

1. Stimuler et encourager les initiatives positives
2. Stimuler et encourager la qualité

Ce **second axe de renforcement** vise à faire évoluer la perception et le discours sur l'environnement par la compréhension de son importance. Il s'agit de toucher chaque personne et de créer les conditions d'un ressenti positif et une attitude plus empathique par rapport à la nature.

- La **logique ascendante**, préconisée comme méthode d'action, met les personnes (bénéficiaires, acteurs) au centre et au départ du projet. Cette approche, largement incompatible avec les procédures usuelles, est volontairement limitée à deux outils décisifs : l'élaboration de diagnostics partagés - le **co-diagnostic** - et une mise en œuvre au niveau le plus performant - la **subsidiarité active** -. **Un niveau régional outillé** est pertinent pour encadrer cette approche.
- **L'information et la sensibilisation** sont des activités indispensables à **large spectre** :
 - à systématiser dans le grand public et auprès des nomades, villageois, populations cibles des projets et au niveau régional,
 - à étendre à l'occasion et via toutes les formes d'échanges entre régions, OSC, OCB, acteurs,
 - à adosser à des valeurs comme le respect et le bien commun,
 - à associer aux mécanismes de suivi,
 - à développer sur internet, à l'occasion de journées portes ouvertes, d'émissions radio-TV et de panneaux et affiches
 - à concentrer sur des thèmes comme l'importance de la biodiversité et de la mer, le changement climatique, la désertification ; la protection de la faune sauvage et de sites
 - à prendre en compte au niveau d'une association de guides de terrain et des Conseils Régionaux
- La **formation théorique et pratique** et les situations d'apprentissage par **échanges d'expériences** confortent les bonnes pratiques. Elle doit faire partie systématiquement de **tous les termes de référence d'expertise** et être mis en pratique notamment par les personnes et structures ressources et les CACS.
- Des **effets levier et d'amplification** sont attendus du repérage, par des animateurs des territoires (CACS et OSC), d'initiatives à conforter, étendre, évaluer et/ou essaïmer. Le fonds ABCD proposé (programme de pérennisation) et une politique d'élaboration de Guides de Bonnes Pratiques sont liés à cette façon de faire, qui la rend crédible et visible dans les milieux récepteurs.

AXE V RENFORCEMENT

AXE I CONSERVATION	AXE II PREVENTION	AXE III ORGANISATION	AXE IV MOTIVATION	AXE V DECLOISONNEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES AUTRES PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTEGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels 1. Faire fonctionner les aires protégées 2. Créer un corps d'éco-gardes dédiés 3. Développer les mises en œuvre	II.1 Augmenter les ressources en eau 1. Mettre en œuvre la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants 2. Développer les mises en œuvre	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, pertinentes au développement 1. Consolider les OSC par le mentoring by doing 2. Organiser un accompagnement spécifique écosystème à chaque action 3. Appuyer les OSC	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante 1. Réaliser des diagnostics partagés 2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active 3. Appuyer les OSC	V.1 Développer la production et la circulation de données 1. Organiser une capacité à générer des données 2. Regrouper les données 3. Partager les données
Objetif I.2. Traiter les urgences de conservation 1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	II.2 Favoriser l'élevage durable 1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour éviter doublement des parcours	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets 1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites cibles 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites cibles 3. Vulgariser et rendre attractif	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité 1. Cibler les parties prenantes impactant la biodiversité 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif	V.2 Développer l'approche systémique 1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
I.3 Revégétaliser 1. Développer les pépinières à moindre coût 2. Planter les pépinières dans un territoire dédié de conservation 3. Développer les énergies renouvelables	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle 1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	III.3 Développer une politique de la preuve 1. Organiser un suivi évaluation individualisé à l'indicateur in et ex situ 2. Appuyer les OSC	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité 1. Former les parties prenantes « impactant la biodiversité » 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires 1. Coordonner les acteurs : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires 1. Soutenir des « jardins conservatoires » volontaires de la biodiversité 2. Développer une agriculture de type nasim économique et productive	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prouty 1. Contrôler le Prouty 2. Exploiter les avantages dérivés	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Organiser un suivi évaluation 2. Appuyer les OSC	IV.4 Faire tenir, déclencher et amplifier 1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	V.4 Développer le sur-mesure 1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités 2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE FÉDÉRATION : • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				

Renforcement de l'inclusivité

Axe V : Intégration et adaptation DECLOISONNEMENT

V.1 Développer la production et la circulation de données

1. Organiser une capacité à générer des données
2. Regrouper les données

V.2 Développer l'approche systémique

1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses

V.3 Développer la gestion intégrée des territoires

1. Outils l'inter-sectorialité : la gestion intégrée

V.4 Développer le sur-mesure

1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Individualiser les interventions

Ce dernier axe de renforcement développe tous les aspects de l'**approche inclusive**, qui relie les facteurs entre eux. Connaître c'est séparer, comprendre c'est relier.

1. **Stimuler la production d'informations** en ciblant et organisant les producteurs de données est un objectif prioritaire - chercheurs, scientifiques, experts, journalistes, OSC, réseaux de compétences (ornithologie, plongée sous-marine), forces armées et de gendarmerie etc. Comme pour la formation, un volet « Documentation et données de terrain » doit être inclus dans tous les **termes de référence**.
2. L'agrégation de toutes les données au niveau d'un **Centre Ressource** (évolution du **Bureau National de la Biodiversité**), l'établissement d'une **base de données**, un site **internet dédié** pour la vulgarisation et l'**appui aux publications** constituent le plan d'action.
3. Produire des informations permet une **approche systémique** qui permet d'identifier les données pertinentes, les articulations et les interactions. Cette approche conduit à l'assemblage des secteurs.
4. La **gestion intégrée des territoires** (GIT) est la suite logique et le cœur du dispositif. Cette méthodologie concerne les territoires côtiers, ruraux et (péri)-urbains en général. Elle est fondée sur une large participation, une analyse systémique détaillant les causalités et les secteurs concernés, elle permet la coordination en jouant sur les complémentarités et les synergies, et, au final, installe des formes variables de coopération des intervenants dans un même site. La GIT permet l'application de TOUS les axes de la stratégie sous forme d'un programme pilote appelé LGIT « **Laboratoire de Gestion Intégrée de Territoires** » d'échelle décennale visant indicativement 5 sites de biodiversité où les toutes les problématiques traitées dans la stratégie sont croisées : la région **Goda-Tadjoura**, la région sud-est de Djibouti **Haramous-Doûda-Damerjog**, la région **Allols-Dôda-dépressions inondables**, la région **lac Abhé - plateau du Grand Gamarré** et la région **Assamo-Guistir**.
5. Dans le cadre du programme pilote LGIT, la stratégie préconise de développer la gestion intégrée des territoires à partir de **filiales**, si possible l'**écotourisme solidaire** ou l'**élevage agro-sédentaire**. Ces filiales ont la capacité de se connecter aux autres secteurs et filiales comme aux marchés distants nationaux ou exports et de stimuler l'ensemble des mesures de protection, conservation et restauration et les opportunités de mise en valeur des territoires.
6. Le **sur-mesure** complète cet axe de renforcement en conditionnant les intrants à une **analyse de contexte** (co-diagnostics) et en les orientant selon le principe de l'**individualisation**. Ces deux orientations méthodologiques, qui sont sous-jacents à l'ensemble des axes de la stratégie, sont des moteurs d'**innovation**, d'**adaptation** et au final de **résilience**.

PROGRAMMES TRANSVERSAUX PERENNISATION

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSTRUCTION	PREVENTION	ORGANISATION	MOBILISATION	DISCERNEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT D'MENTALITES	INTEGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels 1. Faire fonctionner les aires protégées 2. Créer un corps d'écogardes 3. Développer les mises en défilé	II.1 Augmenter les ressources en eau 1. Mieux sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	III.1 Aider à l'émergence d'OCZ créatives, pertinentes au développement 1. Caractériser les OCZ par le zoning by design 2. Organiser l'accompagnement spécifique en faveur de chaque action	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante 1. Réaliser des diagnostics partagés 2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité	V.1 Développer la production et la circulation de données 1. Organiser une capacité à générer des données 2. Régérer les données
Objectif I.2. Traiter les enjeux de conservation 1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	II.2 Favoriser l'élevage durable 1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement les pâturés	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets 1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites 3. Vulgariser et rendre actifs	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impliquées dans la biodiversité 1. Cibler les enjeux prioritaires impliqués 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre actifs	V.2 Développer l'approche systémique 1. Déterminer les interactions clés : causalités, réponses
I.3 Développer la biodiversité 1. Développer les pépinières locales 2. Placer les pépinières dans un projet global de conservation	II.3 Valoriser l'économie formelle et informelle 1. Développer l'éco-tourisme 2. Développer des AOP « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	III.3 Développer une politique de la preuve 1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à court/long et ex situ	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité 1. Former les parties prenantes à respecter la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires 1. Qualifier l'intersectorialité : usages, échanges, partenariats, gestion partagée
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires 1. Soutenir des jardins communautaires « vertueux » de biodiversité 2. Développer une agriculture de type jardins économie et production	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosofia 1. Contrôler le Prosofia 2. Exploiter les propriétés médicinales	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles 1. Considérer l'encadrement réglementaire existant	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier 1. Stimuler et encourager les actions positives 2. Stimuler et encourager les actions négatives	V.4 Développer le summum 1. Faire compte de chaque usager et de ses particularités 2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES TRANSVERSAUX PERENNISATION • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				

Renforcement de la résilience

PROGRAMMES TRANSVERSAUX (PT) PERENNISATION

1. Vulgariser les bonnes pratiques (PT1)
2. Générer des ressources financières et humaines durables (PT2)
 1. Le fonds territorial ABCD
 2. Créer des richesses immatérielles (humaines) durables

Les programmes transversaux constituent en quelque sorte un **filet de sécurité supplémentaire** concernant la résilience générale des territoires et du pays par rapport au changement climatique. Ils doivent permettre d'ancrer les ressorts de l'innovation, de l'adaptation et donc d'une capacité propre à prévenir et/ou gérer le changement. Les programmes transversaux de pérennisation constituent en eux-mêmes une **stratégie de maîtrise des risques**.

Vulgariser les, savoirs, savoir-faire et savoir-être, à travers l'élaboration de **Guides de Bonnes Pratiques** permet à la fois de capitaliser succès et échecs, séparer le générique du contextuel, diffuser des connaissances et un savoir-faire utile et adapté et, au final, renforcer les différents capitaux du pays et des territoires. Les guides préconisés sont à la fois des supports mais aussi des prétextes à des formations théoriques et pratiques et à des **mises en situation d'apprentissage avec application**, les **FIE** (Formation en Immersion et Expérimentation). Dans un contexte où l'oralité est déterminante, ils sont aussi moteurs d'une vulgarisation dispensée par l'action, les résultats et l'explication pratiques sur le terrain.

Générer des ressources financières et humaines durables suppose d'élargir l'assiette des moyens financiers et humains pour éviter une dépendance excessive aux kits moyens humains-moyens financiers hors-sol des projets.

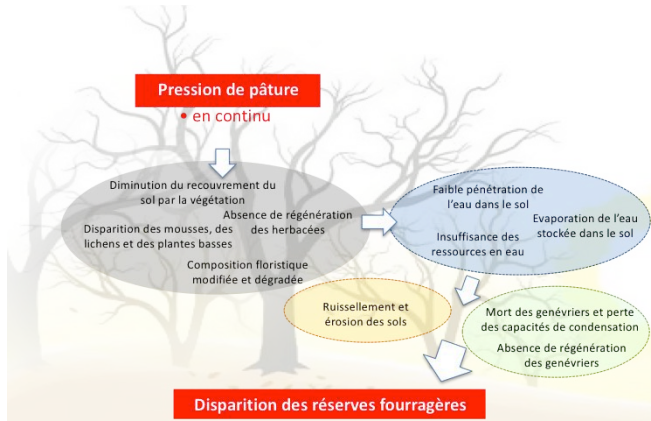
Sur la base du Code de l'Environnement et de son Fonds pour l'Environnement, la stratégie propose que ce fonds soit **multi-sources** (page 158) avec une **orientation dite « ABCD »** (pour adaptation, biodiversité, convergence et durabilité) dont le cahier des charges général doit pouvoir incorporer les éléments de contextes propre à chaque situation en dont la priorisation et les orientations sont de niveau régional. Ce **niveau régional outillé et professionnalisé** doit en effet être en capacité : de repérer et caractériser, d'animer et de conseiller, de suivre et évaluer et ceci à un niveau de proximité qui permette de bien discriminer et à un niveau de globalité qui permette les partenariats techniques de niveau ministériel ou extérieur indispensables.

La seule richesse étant humaine, le **capital humain** (les personnes engagées, les fonctionnaires, les leaders, les bénévoles, les associations etc.) et le **capital social** (les réseaux, les solidarités, le dynamisme social face à des difficultés communes) sont, dans la réalité, des capitaux cruciaux. Le programme transversal 2 amène à considérer la notion de **« goodwill »** d'un territoire, par analogie à celui d'un pays. Ce **capital immatériel**, représenté par le capital humain et la qualité des institutions formelles et informelles, fait la solidité des fondations d'un pays à long terme.

La SPANB 2017 en tableau axe-objectifs-activités principales
5 axes, 2 programmes transversaux, 20 objectifs, 38 activités principales

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
<i>CONSERVATION</i>	<i>PREVENTION</i>	<i>ORGANISATION</i>	<i>MOTIVATION</i>	<i>DECLOISONNEMENT</i>
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTEGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les aires protégées 2. Créer un corps d'éco-gardes 3. Développer les mises en défens	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i> 2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	1. Réaliser des diagnostics partagés 2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	1. Organiser une capacité à générer des données 2. Regrouper les données
Objectif I.2 Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
1. Protéger particulièrement les habitats et les espèces sauvages les plus menacées	1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes » impactant la biodiversité 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût 2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins conservatoires » volontaires de la biodiversité 2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	1. Contenir le Prosopis 2. Exploiter les peuplements denses	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités 2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				

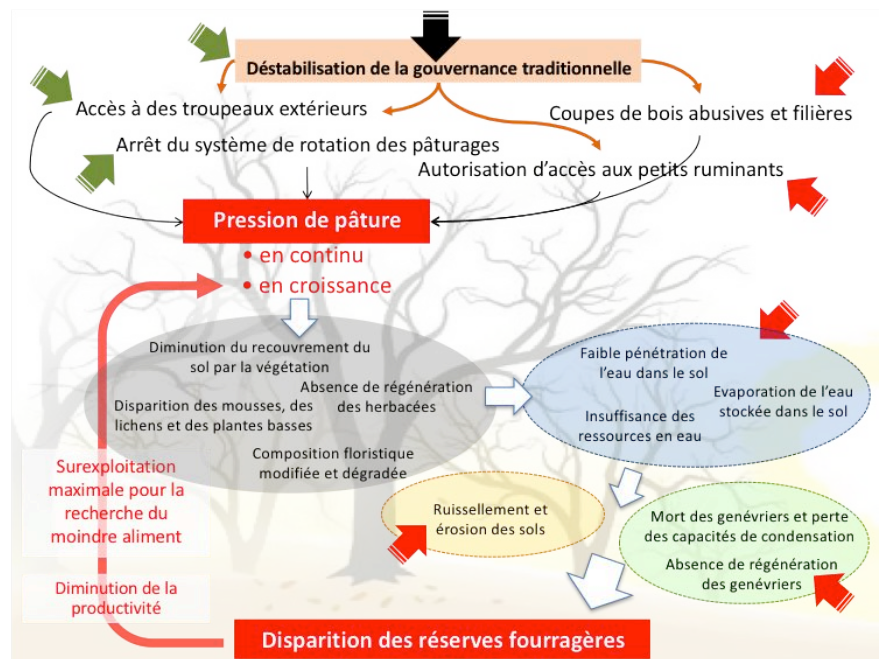
L'éventail des réponses de la SPANB 2017 rapportée à un diagnostic systémique simplifié de la situation au Day



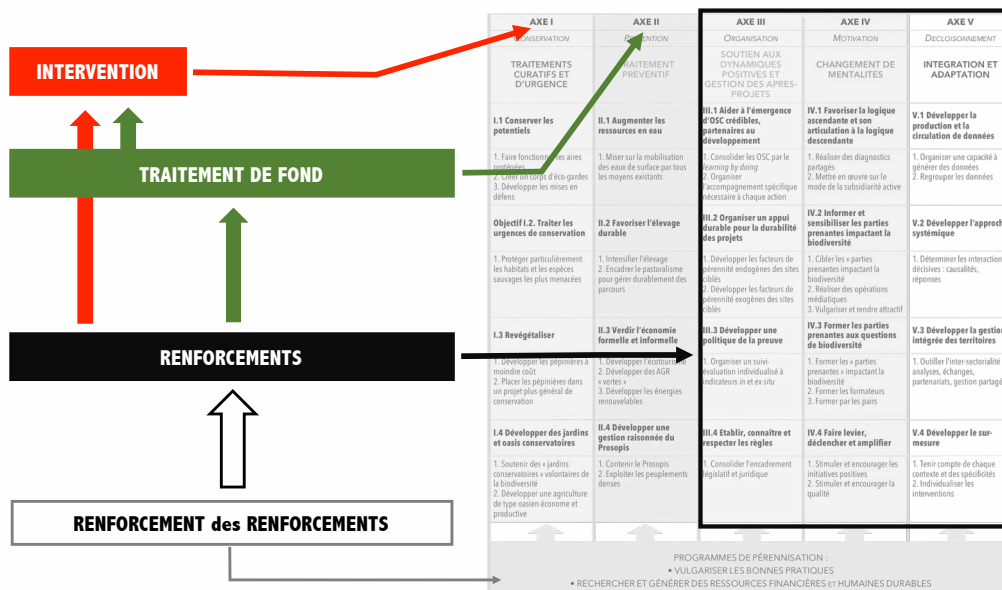
Au Day, la surexploitation du milieu par le bétail est avérée. En synergie avec une pluviométrie aléatoire, les impacts sont multiples et en cascade. Le résultat est un cercle vicieux, une spirale régressive : moins de ressources, plus de pression sur le restant, encore moins de ressources donc encore plus de pression. Une cause racine est l'arrêt de la gestion conservatoire de la forêt, avec ses mises au repos (= mises en défens) volontaires.

Des actions sont possible sur la spirale régressive du Day. Certaines sont en cours.

- Des actions prioritaires, réparatrices, sur la rétention de l'eau pluviale, la conservation du sol, le reboisement et l'arrêt des coupes de bois illégaux. Flèches rouges.
- Des actions sur la gestion des troupeaux et des pâturages, ainsi que sur l'organisation sociale au Day. Flèches vertes.
- Mais la durée n'est pas assurée pour cette nouvelle organisation au Day et dans les territoires qui sont en lien avec lui. Elle bouscule l'ordre installé. Il est capital de renforcer cette nouvelle gouvernance, avec des appuis de toutes natures : implication de tous les acteurs, vigilance, appuis techniques, suivi dans la durée etc. Flèche noire.



Ces différents niveaux sont ceux de la SPANB 2017 (ci-dessous).



6.2. Présentation par instruments et outils de politiques nationales

Le contenu AXES-OBJECTIFS-ACTIVITÉS PRINCIPALES de la stratégie peut être présenté d'une manière horizontale faisant apparaître de grands domaines communs. Cette présentation a l'avantage de donner un cadre idéal, naturel, logique, à la convergence puis la mise en commun de programmes, projets et modes d'intervention développés ou projetés par les Départements ministériels, les organismes de coopération et les organisations.

Cette nouvelle présentation par instruments et outils met en avant deux politiques nationales transversales (une politique nationale de conservation de la diversité génétique *in/ex situ* et une autre de verdissement-frugalité), une stratégie de renforcement et d'essaimage, trois programmes bien individualisés (un programme de Gestion Intégrée des Territoires, un programme de résilience économique et un programme de maillage et réseautage biodiversité) et une méthodologie d'intervention.

Pour réaliser le reclassement des items « ACTIVITÉS PRINCIPALES » de la SPANB 2017 en instruments et outils transversaux, comme les politiques, les stratégies et les programmes, il a été considéré l'impact maximum de l'activité et les impacts secondaires mais importants, réels.

Exemples :

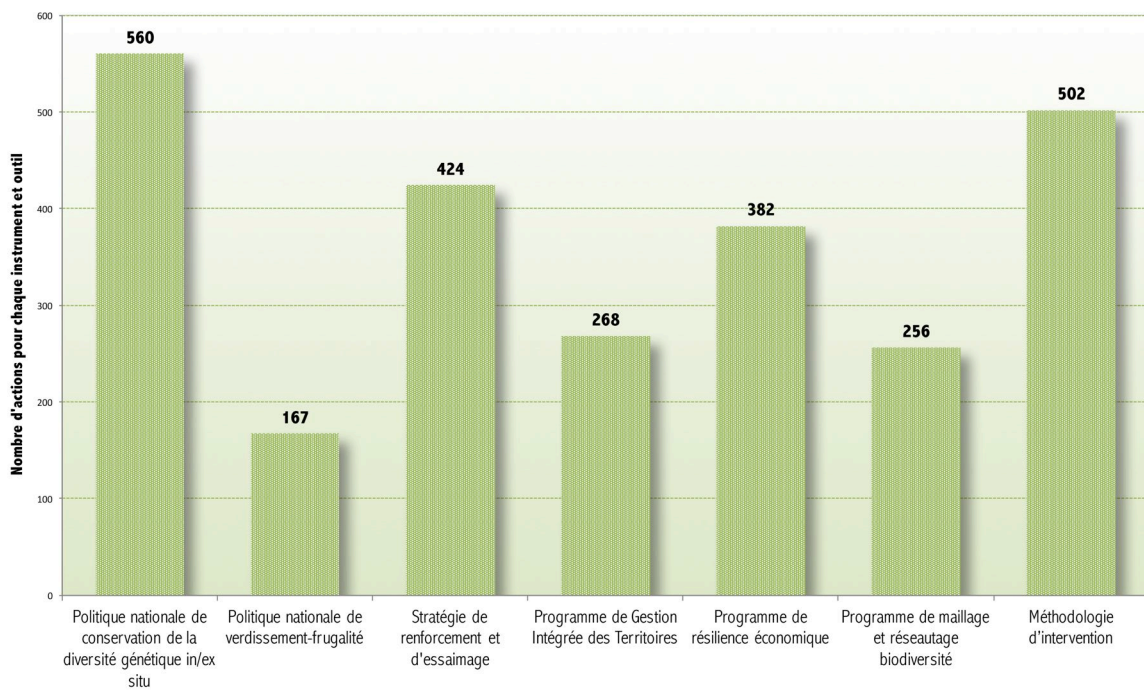
1. « Contenir le Prosopis » (II.4.1) contribue principalement la conservation de la biodiversité, via une « Politique nationale de conservation de la diversité génétique *in/ex situ* ». Accessoirement, cette activité concerne un territoire donné à travers, notamment, un Programme de Gestion Intégrée des Territoires. « Contenir le Prosopis » a donc 2 points d'impact comptabilisés.
2. « Consolider l'encadrement législatif et réglementaire » (III.4.1) concerne principalement la même politique nationale de conservation de la diversité génétique *in/ex situ* à travers la réglementation et les Aires Protégées. Mais, d'envergure nationale, cette activité couvre théoriquement tout le pays en donnant une assise légale, constituant de facto une « Stratégie de renforcement et d'essaimage » maillant tout le territoire dans le cadre d'un Programme de maillage et réseautage biodiversité ». « Consolider l'encadrement législatif et réglementaire » a 3 points d'impact comptabilisés.
3. « Développer l'écotourisme » contribue également et directement par le cahier des charges de cette activité économique, à une politique nationale de conservation de la diversité génétique *in/ex situ*. Sont également concernées : une « Politique nationale de verdissement-frugalité » par les critères écologiques à respecter, une « Stratégie de renforcement et d'essaimage » par les liens créés entre acteurs, partenaires et visiteurs, un « Programme de résilience économique » par l'ancrage territorial et les clientèles intérieures de l'activité et une « Méthodologie d'intervention » spécifique qui par des spécificités du territoire pour élaborer le produit.

Au final, les 7 niveaux d'action publique identifiés sont :

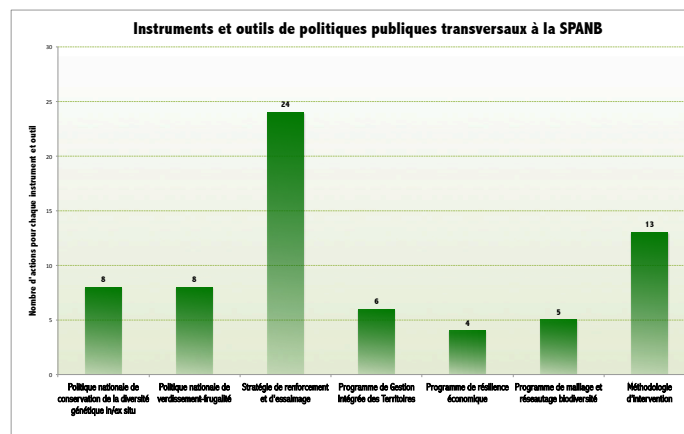
- **Une politique nationale de conservation de la diversité génétique in et ex situ**, regroupant 15 activités en liens directs et fortement corrélés
- **Une politique nationale de verdissement-frugalité**, regroupant 5 activités
- **Une stratégie de renforcement et d'essaimage**, regroupant 14 activités
- **Un programme de gestion intégrée des territoires**, regroupant 8 activités
- **Un programme de résilience économique**, regroupant 11 activités
- **Un programme de maillage et réseautage biodiversité**, regroupant 6 activités
- **Une méthodologie d'intervention**, regroupant 14 activités

L'ensemble des propositions de la SPANB 2017 relève donc de ces orientations, comme le montre le graphe ci-après.

Profil de la SPANB 2017 issu de la ventilation des thèmes centraux dans les 7 politiques et instruments nationaux



Le graphique représente le profil de la stratégie 2017 rapporté aux instruments et outils de politiques nationales. C'est une synthèse réalisée à la suite de l'Atelier National de Validation du 21 février 2017 en comptabilisant toutes les occurrences de mots-clés représentatifs de chaque objectif. Il diffère de la version établie et publiée après les entretiens réalisés du 14 au 28 juin 2014, les Assises Régionales du 3 au 13 mai 2015 et le Séminaire National de consolidation et approfondissement des 17 et 18 juin 2015 (ci-dessous).



L'écart entre les deux graphiques provient :

- de la prise en compte, dans l'ensemble du présent texte, de **tous** les mots-clés représentatifs des thèmes centraux de chaque objectif
- de la comptabilité des **doublons, triplons** ou **plus**. Exemple : « V.4.1 Tenir compte de chaque contexte et des spécificités » concourt à la Résilience économique, relève du Renforcement (et essaimage) et de la Gestion Intégrée des Territoires et constitue un élément de Méthodologie d'intervention.

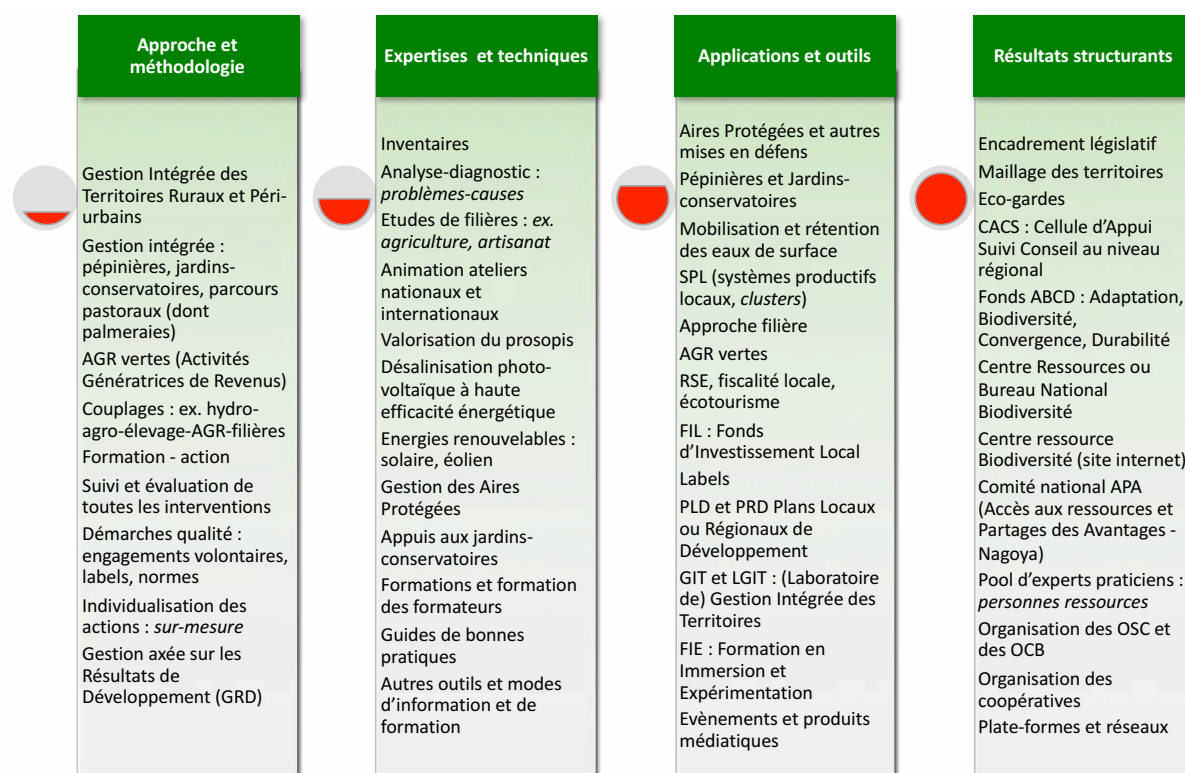
En identifiant puis comptabilisant pour chaque objectif et activité principale les corrélations logiques, la représentation par outils transversaux, tels les politiques, stratégies et programmes, reflète la nature de la stratégie, fondée sur les liens et les interdépendances entre les thèmes.

6.3. Présentation par produits et extrants

La stratégie 2017 est conçue pour répartir et faire converger un maximum d'impacts sur le système d'acteurs directs et indirects, conscients et inconscients, de la biodiversité. Elle développe donc des extrants relatifs à :

- la mobilisation d'expertise nationale et internationale,
- l'organisation et à l'architecture administrative et institutionnelle, notamment la décentralisation,
- des principes et des démarches pratiques de nature méthodologique destinés à prendre en compte les éco-socio-systèmes (analyse systémique, logique ascendante, démarche d'implication en profondeur),
- un certain nombre d'applications pratiques et d'outils qui devraient consolider et renforcer la gouvernance environnementale et tous les aspects socio-économiques du développement des régions.

Les grands produits de la SPANB 2017



Le tableau présente le contenu de la stratégie à quatre niveaux :

1. **Le premier niveau est celui de l'approche générale des situations et des méthodes d'intervention les plus adaptées**, principalement pour mettre en pratique une gestion intersectorielle est intégrée seule capable de traiter des situations où l'environnement, l'économie, le social, le culturelle et la gouvernance sont liés.
2. **Le deuxième niveau est celui des expertises et des compétences techniques à développer** notamment au niveau du savoir et du savoir-faire.
3. **Le troisième niveau est celui de l'outillage et des applications pratiques** concernant la protection des ressources écologiques, le développement d'activités économiques vertes, les financements pérennes, les marques de reconnaissances, les outils de planification, la formation par l'apprentissage et la médiatisation.
4. **Le quatrième niveau est celui de l'architecture générale de l'ensemble du dispositif partenarial** nécessaire pour agir efficacement. Les associations, les réseaux, les mécanismes d'appui et des budgets pérennes sont concernés.

6.4 Présentation par facteurs de résilience et d'adaptation au changement climatique

Comme indiqué précédemment, le résultat du processus régional se résume à ce constat lourd : « *La grande dominante issue la consultation régionale est le constat partagé que la biodiversité s'effondre et qu'il y a une situation d'urgence tant pour les espèces sauvages que pour les populations rurales.* »

Ce constat est illustré dans le tableau ci-après.

Constat résumé établi à la suite des Assises Régionales

Enoncé des principaux problèmes	Problèmes centraux à résoudre
Faune et la Flore disparaissent, parfois fortement (cri d'alarme) Perte de richesses	La situation générale est critique
Manque d'eau pour l'homme et la faune, problème de la soif Baisse générale du niveau des nappes Crues dévastatrices, écoulements brutaux	La situation des ressources hydriques est très critique
Surpâturage, coupes de bois (activités dévastatrices) Diminution des capacités de stockage d'eau par le décaissement de sable dans les oueds Produits toxiques déversés lors des accidents Envahissement par le Prosopis Pollutions marines, mouillages destructeurs Pêches destructrices (filets, chaluts) Activités militaires néfastes (littoral)	Des pertes de ressources (potentiels) sont dues à des activités intentionnelles ou non intentionnelles mais toutes les deux néfastes
Aires protégées non fonctionnelles Pas/peu d'EIE appliquées Pas/peu d'application du principe pollueur-dégradeur-payeur Textes pas/peu assez appliqués	La gestion intentionnelle en faveur de l'environnement n'est pas assez efficace
Fonctionnement par projet Pas de prise en charge des infrastructures dans la durée Projets venus d'en haut Projets pas assez appropriés Projets « systématiquement » pas assez suivis Projets mal ou pas assez ciblés/priorisés Certaines formes de clientélisme	Les méthodes d'intervention ne sont pas assez efficaces sur le moment et encore moins dans la durée
Pas assez de coordination entre les ministères et les parties prenantes (police, bailleurs, Conseils Régionaux etc.)	Le cloisonnement nuit à l'efficacité
Absence de données documentées Pas assez de connaissances sur l'importance de la biodiversité, sa valeur	L'information manque
Pas assez de diffusion des informations et données Pas assez d'échanges entre les acteurs Forces de l'ordre et réglementaire pas assez formées	L'information ne circule pas et les connaissances et compétences restent faibles
Manque d'animation (= maintien des dynamiques) sur le terrain Pas assez de motivation et d'engagement	Le suivi terrain manque
Familles rurales souvent en situation de survie économique Pas d'alternatives aux activités néfastes	Il n'y a pas d'alternatives
Traiter les causes, pas les effets (ex : reboisement) Modèle économique à revoir Pas d'approche multi-factorielle dans l'analyse initiale	Traiter les causes, pas les effets

En suite de cette séquence régionale, le séminaire national des 17 et 18 juin 2015 a défini plusieurs types de réponses aux défis que connaissent les éco-socio-systèmes, fortement impactés par un dérèglement climatique qui accroît la vulnérabilité des populations rurales du pays et de l'ensemble des réfugiés climatiques transitant ou y résidant pour un temps donné.

Les deux journées dans la capitale ont poursuivi le dialogue national, avec un public de plus de 70 personnes chaque jour. La première journée, à travers la capitalisation faite par les porteurs d'expérience eux-mêmes, a défini un large éventail d'actions positives, vertueuses, synergiques. La deuxième journée, elle, a précisé la méthodologie de ces actions : le quoi faire ? et le comment faire ?

Lors de la première journée, cinq cas riches d'enseignements - agropastoralisme, régénération d'un éco-socio-système (forêt du Day), gestion des aires protégées, développement d'une micro-économie rurale formelle et informelle non prédatrice et frugale et rôle possible d'un niveau régional outillé - ont permis d'élaborer un cahier des charges étoffé avec un certain nombre d'actions à mener ou mesures à prendre.

« Pour faire de l'agriculture à Djibouti, les terrains ne manquent pas et la terre n'est pas inculte. Celui qui veut investir et a le savoir-faire nécessaire peut faire confiance à la terre pour gagner sa vie. La demande en produits maraîchers est permanente. » M. Djama Guedi, agropastoraliste

« Au Day deux questions sont prioritaires. L'eau et l'implication profonde et dans la durée de la communauté dans un plan d'action mûrement réfléchi. » M. Ali Dabale, Conseiller Régional et Représentant de la Communauté villageoise du Day

« La prise de conscience et le passage à l'action, c'est maintenant ou jamais. » Dr. Bertrand Lafrance, Président de l'association DECAN et gestionnaire d'Aire Protégée

« L'approche participative est un gage de réussite du développement durable, qui nécessite de procéder par l'exemple. » M. Kamil Hassan, membre fondateur d'EVA

« Mettre en relation n'est pas juste une attitude de convivialité et de bon accueil. C'est la seule méthode pour inscrire valablement les actions dans les territoires et les situations vécues. C'est en réalité le cœur de la résilience des villes, des campagnes et de la nature. Car seuls les gens sur le terrain connaissent les problèmes et peuvent y apporter, éventuellement, des solutions. » M. Omar Ahmed, Président du Conseil Régional d'Ali-Sabieh

Les mesures énoncées ont été classées par « niveau », analogues aux « composantes » classiques des projets.

1. Niveau « traitement des urgences » (interventions rapides)
2. Niveau « conservation et régénération » (espèces, espaces, écosystèmes)
3. Niveau « inversion des dynamiques et stimulation/incitation » (bonnes pratiques)
4. Niveau « création d'alternatives » (économie verte)
5. Niveau « renforcement des capacités » (toutes les résiliences)
6. Niveau « mise en cohérence » (analyse, planification, et capitalisation gestion intégrées)
7. Niveau des valeurs, des attitudes

La deuxième journée, ciblée sur des nœuds de difficultés - la production et le partage des informations et données, la prise en charge collective et financière des après-projets, les difficultés et le potentiel des zones en défens et aires protégées, le soutien aux activités génératrices de revenus alternatives aux activités néfastes pour la biodiversité et l'environnement et l'intérêt d'une co-gestion régionale des actions à ancrer - a apporté des précisions et défini des cahiers des charges notamment pour l'implication en profondeur du tissu social, l'organisation d'un niveau régional actif et opérationnel en matière de développement sur le double plan de son architecture et de son mode d'intervention, la production et le partage des données et le passage du projet au processus notamment en terme de continuité financière et de pérennisation des dynamiques (notamment via les AGR).

Ces apports ont permis de structurer les axes et les objectifs de la stratégie.

Schématiquement, la séquence régionale a permis de réaliser un arbre des problèmes et des causes et la séquence nationale un arbre des solutions. Le tableau ci-après met en correspondance ces deux niveaux.

La SPANB 2017 en tant que réponses aux problèmes centraux issus des Assises Régionales

Problèmes centraux

Réponses de la SPANB 2017

	Axe 1 Traitements curatifs et d'urgence	Axe 2 Traitement préventif	Axe 3 Soutien aux dynamiques positives et gestion des après-projets	Axe 4 Changement de mentalités	Axe 5 Intégration et adaptation	Programmes Bonnes pratiques Ressources humaines et financières
	Objectif 1 : Conserver les potentiels Objectif 2 : Traiter les urgences Objectif 3 : Revégétaliser Objectif 4 : Développer des jardins et oasis-conservatoires	Objectif 1 : Augmenter les ressources en eau Objectif 2 : Favoriser l'élevage durable Objectif 3 : Verdir l'économie formelle et informelle Objectif 4 : Développer une gestion raisonnée du Prosopis	Objectif 1 : Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement Objectif 2 : Organiser un mécanisme d'appui durable aux projets Objectif 3 : Développer une politique de la preuve Objectif 4 : Etablir, connaître et respecter les règles	Objectif 1 : Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante Objectif 2 : Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité Objectif 3 : Former les parties prenantes aux questions de biodiversité Objectif 4 : Faire levier, déclencher et amplifier	Objectif 1 : Développer la production et la circulation de données Objectif 2 : Privilégier l'analyse systémique Objectif 3 : Développer la gestion intégrée des territoires Objectif 4 : Développer le sur-mesure	1. Vulgarisation Vulgariser les bonnes pratiques 2. Capacités Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables
La situation des ressources hydriques est très critique	tous	1	tous	tous	tous	tous
Des pertes de ressources (potentiels) sont dues à des activités intentionnelles ou non intentionnelles mais toutes les deux néfastes	tous	tous	tous	2, 3	1, 2	1
La gestion intentionnelle en faveur de l'environnement n'est pas assez efficace	tous	1, 5	tous	3, 4	tous	1, 2
Les méthodes d'intervention ne sont pas assez efficaces sur le moment et encore moins dans la durée			tous	1, 2	4	1, 2
Le cloisonnement nuit à l'efficacité			4	1, 2	1, 2, 3	1
L'information manque			3, 4	2, 3	1	1
L'information ne circule pas et les connaissances et compétences restent faibles			1, 3, 4	2, 3, 4	1, 3	1, 2
Le suivi terrain manque			1, 2, 3			
Il n'y a pas d'alternatives	3, 4	tous		4	2	
Traiter les causes, pas les effets	1	1, 2, 3	1	3	1, 2, 4	2

Lecture du tableau :

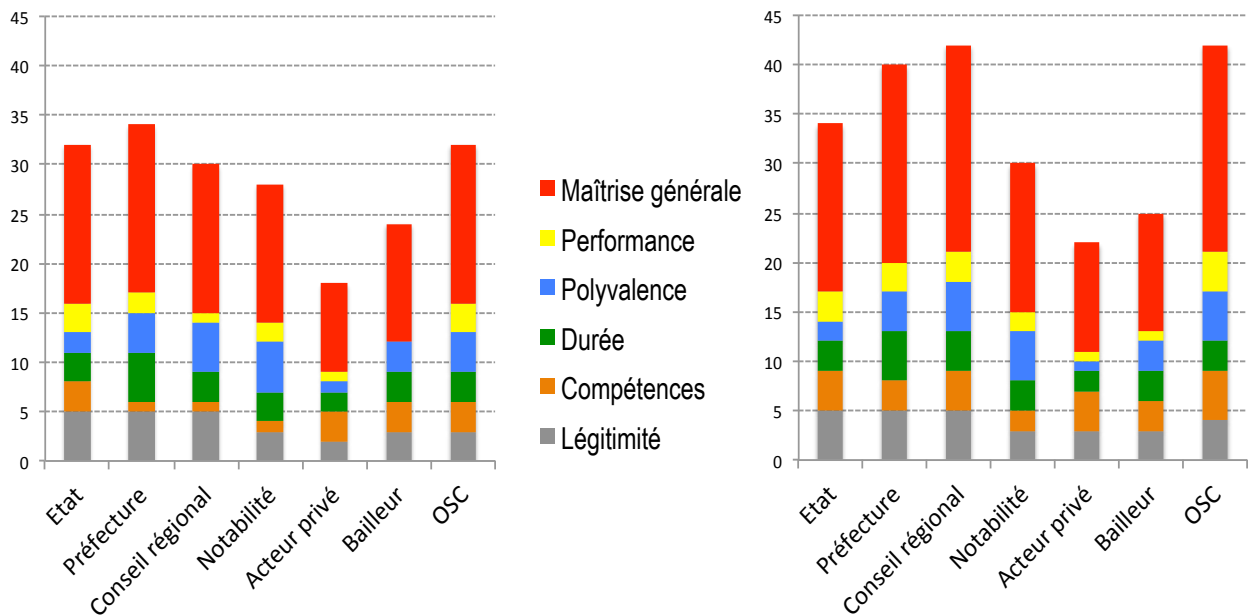
Dans les colonnes, le chiffre représente l'objectif concerné PRINCIPALEMENT pour traiter la question centrale (colonne de gauche)

Les couleurs bleues représentent l'impact MAXIMAL de l'axe pour traiter la question centrale concernée (bleu foncé) et un impact IMPORTANT (bleu clair).

D'une manière générale, les produits de la stratégie forment un ensemble d'actions coordonnées en vue de réaliser une finalité, représentée par une vision. Pratiquement **ils concourent à augmenter la résilience territoriale** en agissant sur des facteurs qui conditionnent la résistance et les capacités d'adaptation des territoires. Ces facteurs, entre autres, sont les acteurs, **ou moteurs du développement** : l'Etat, les Préfectures, les Conseils régionaux, les Autorités coutumières, les acteurs privés et socio-professionnels, les bailleurs et les Organisations de la Société Civile (OSC). La capacité de ces moteurs, leur aptitude à réaliser, peut s'analyser par exemple en termes de légitimité, de compétences, de durée, de polyvalence, de performance et de maîtrise générale des situations, chacun selon sa fonction, sa présence et son périmètre de responsabilité.

Aussi, l'impact de la stratégie, si elle est mise en pratique, devrait se mesurer par une augmentation de la résilience des acteurs du/pour/sur le territoire, dont les aptitudes pourraient progresser comme illustré ci-dessous.

Augmentation escomptée de la résilience des acteurs du/pour/sur les territoires après la mise en œuvre de la SPANB 2017



Ce graphique est une projection théorique mais il définit un cadre d'évaluation participative possible de la mise en oeuvre de la stratégie au niveau de la cause anthropique maîtrisable de l'évolution de la biodiversité à Djibouti.

7. CONTENU DÉTAILLÉ DE LA SPANB 2017

La SPANB 2017 se structure autour de 5 axes, 20 objectifs et 38 activités principales.

Chaque axe est présenté succinctement de la manière suivante :

1. Les **objectifs** qu'il comprend
2. Une liste non exhaustive de **mots-clés**, qui donne un aperçu du contenu
3. Un **argument central**, équivalent à une note de présentation
4. Une **mise en situation**, c'est à dire l'application de l'axe stratégique dans un cas symbolique et représentatif d'une atteinte directe à la biodiversité : la coupe de bois vif pour la vente directe et/ou la production de charbon de bois domestique (cas réel observé au Day le 15 Novembre 2012)

Les objectifs, ou volets, sont ensuite présentés de la manière suivante :

1. Un **titre**
2. Un **sous-titre** représentant la consistance de l'objectif (avec une dimension de finalité)
3. Le **libellé des différents sous-objectifs/activités principales**, ou objectifs spécifiques, avec, pour chacun d'entre eux :
 - a. Un **cadrage**, qui représente les orientations de réalisation du sous-objectif
 - b. Un **agenda de réalisation**, c'est à dire une programmation des activités à mener, dans un ordre généralement chronologique.

L'agenda de réalisation se décompose comme suit :

1. Les **principaux rattachements aux instruments et outils de politiques nationales** (page 31)
2. Les **principales séquences d'activités** (les étapes)
3. Les **liens** avec les autres axes, objectifs et sous-objectifs de la stratégie
4. Des **points de vigilance**, qui affinent le cadrage en soulignant des éléments importants pour la configuration des activités
5. Les **connexions importantes de l'objectif ou du sous-objectif** avec toutes les autres composantes de la stratégie, sous deux formes : des connexions obligatoires (« importantes ou nécessaires ») et des connexions renforçatrices « apportant une valeur ajoutée réelle » à l'action. Cette section est illustrée par un tableau des correspondances pour les Axes I, II et III.
6. Le **contexte** et une **justification** des différents libellés et contenus, assurant la traçabilité de la stratégie avec l'ensemble du dialogue national

AXE I : TRAITEMENTS CURATIF ET D'URGENCE

Protéger directement et rapidement les espèces et milieux clairement en danger de disparition ou de modification irréversible

4 objectifs :

- Objectif 1 : Conserver les potentiels
- Objectif 2 : Traiter les urgences
- Objectif 3 : Revégétaliser
- Objectif 4 : Développer des jardins et oasis-conservatoires

Mots-clés : Jardins ; oasis ; palmeraie ; source ; résurgence ; AP (Aire Protégée) ; AMP (Aire Marine Protégée) ; parc naturel ; conservatoire botanique ; ressource ; diversité génétique ; sauvegarde ; conservation ; restauration ; mise en défens ; reforestation ; réhabilitation ; espace protégé volontaire ; mise en repos ; sanction ; éco-garde ; gardiennage ; plan de gestion ; suivi scientifique etc.

Argument central : Tous les ateliers ont exprimé de manière forte et sans ambiguïté une préoccupation face à l'effondrement de la biodiversité que tous les participants constatent tant en milieu terrestre que marin. On peut parler de cri d'alarme et d'un sentiment d'urgence. C'est la principale justification de cet axe, qui vise avant tout à protéger (conserver, sauvegarder) des espaces et des espèces en danger. Les annexes 1 et 2 illustrent le constat.

Mise en situation :



Le point de départ est une situation concrète, réelle : un bucheron mandaté pour l'abattage des acacias formant la couronne extérieure de la junipéraie du Day. Cet acte est interdit car il est grave. L'acacia d'altitude du Goda (*Acacia etbaica ssp*) contribue d'une manière importante au maintien des écosystèmes montagnards et collinéens du massif.



Il est logique sur le plan de la règle coutumière, du code de l'environnement, du maintien de la forêt du Day, du cycle hydrologique, du topo-climat et de la vie humaine dans le Goda, que cet acte soit sanctionné immédiatement.

Qui signalera le fait ? qui sanctionnera ? et comment et par qui se fera le suivi, c'est à dire l'application de la règle ?



Axe I - Cette situation peut être le prétexte à agir plus à la racine. Par exemple en protégeant des parcelles, en sécurisant des jardins préservant la biodiversité et en travaillant à l'opérationnalisation d'une aire protégée, ici le Parc National du Day.

Ces actions sont urgentes au vu des contraintes climatiques et des dynamiques très régressives. Elles sont regroupées dans un axe (axe I : Traitement des urgences).

OBJECTIF I.1 : CONSERVER LES POTENTIELS

Conserver les gènes, les espèces et les milieux dans le temps : rendre opérationnelles les aires protégées (AP), encourager les mises en défens volontaires ou sécurisées, stimuler les AP communautaires etc. pour assurer une sauvegarde réelle.

I.1.1. FAIRE FONCTIONNER LES AIRES PROTÉGÉES MARINES ET TERRESTRES

Illustrer par la pratique et les résultats un gagnant-gagnant homme-nature. Les AP sont des LABORATOIRES.

Cadrage (simplifié) :

1. Considérer les AP comme élément de base structurant d'une orientation de **gestion intégrée des territoires**.
2. Cette gestion intégrée concerne tous les territoires -terrestres, littoraux, marins-.
3. Elle concerne aussi l'organisation institutionnelle verticale (la décentralisation) et les échanges et réseautage horizontaux.
4. Elle concerne également la place de l'expertise locale, nationale et internationale et la capacitation des OSC et personnes ressources sur le terrain.
5. Elle concerne enfin le temps long pour lutter contre l'exode rural et inverser le mouvement en attirant dans les territoires excentrés des personnes compétentes et leurs familles.
6. Pour cela, mobiliser toutes les méthodes et outils de partage, de motivation et de conviction.
7. Bien choisir et délimiter le site en général, avec toutes les zones d'action et d'influence.
8. Ceci implique d'identifier un paysage d'acteurs locaux et extérieurs mais parties prenantes ou influant et également tous les facteurs de pérennité.
9. Impliquer fortement les OSC et Autorités représentatives dans la gestion des Aires Protégées.
10. Développer et multiplier systématiquement les activités génératrices de revenus (AGR) autour et en lien avec les aires protégées.
11. Développer un mécanisme de suivi-évaluation.
12. Au final, les AP devraient être le banc d'essai, le LABORATOIRE, de tous les axes de la stratégie.

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec (partiel) :	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE IN/EX SITU		
1. Etude sur le fonctionnement des AP marines et terrestres Analyse de situation et diagnostic d'efficacité et d'efficience sur la base légale existante et sur l'opérationnalité dans le contexte djiboutien	III.3. Développer une politique de la preuve III.4.1. Consolider l'encadrement législatif et réglementaire IV.2 : Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité V.1 Développer la production et la circulation de données	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ARL • Enquêtes terrain approfondies élargies aux zones de défens • Mobilisation des bailleurs de fonds • Stratégie de communication • Suivi scientifique des espèces et des milieux (mis en place d'un niveau minimum)
2. Atelier international Aires Protégées <ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques et l'ancrage des AP dans le développement durable des territoires à l'international • Problème résolu de la durabilité à l'international 	IV.1.1. Réaliser des diagnostics partagés III.4 Etablir, connaître et respecter les règles V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines marin et terrestre • Relier conservation et développement, c'est à dire une motivation pour respecter et faire appliquer • Facteurs de pérennité spécifiques aux AP et EPV

3. Programme global de renforcement	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les axes à des degrés divers Notamment : <ul style="list-style-type: none"> III.2.1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés III.2.2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites ciblés Mobilisation du PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme fondé sur le rapport d'étude (1), les extraits de l'atelier international (2) et les plans de gestion existants (Exemple : RN Doûda) • La place des ARL et des CACS (voir page 103) dans le fonctionnement et la pérennité des AP doit être clarifiée et consolidée. • De même, la place des gestionnaires doit être elle aussi examinée et clarifiée, sur le principe de la subsidiarité active.
-------------------------------------	--	---

POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT-FRUGALITE

PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES

PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE

Programme de démonstration de viabilité socio-économique	<p>II.3. Economie formelle et informelle verdie</p> <p>III.2. Organiser un appui durable à la durabilité des projets (in et ex situ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les AP peuvent (devraient) faire un effet-vitrine sur les bonnes pratiques en général et sur les approches de proximité. • C'est pourquoi, elles devraient concentrer des appuis et des ressources largement au-delà de la biodiversité, par exemple les fonds d'adaptation au changement climatique.
--	--	--

Mise en œuvre + suivi et capitalisation	<p>I.1 Conserver les potentiels</p> <p>II.1. Augmenter les ressources en eau</p> <p>II.3. Economie formelle et informelle verdie</p> <p>II.4. Gestion raisonnée du Prosopis</p> <p>III.2. Organiser un appui durable à la durabilité des projets (in et ex situ)</p> <p>III.3. Développer une politique de la preuve</p> <p>V.4. Développer le sur-mesure</p> <p>Mobilisation du PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble du document, la notion de mise en œuvre s'entend comme une expérimentation, avec une logique de progressivité, de tests et d'essais. • Elle implique également une notion de durée, qui laisse le temps aux parties prenantes d'intégrer et de s'approprier la logique générale de l'intervention tout comme les aspects techniques. • Dans ce contexte, l'accompagnement et le suivi sont primordiaux.
---	--	--

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Gestion intégrée des territoires	<p>III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ)</p> <p>IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostics, subsidiarité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Idéalement et pour avoir le maximum de chances de durabilité, une AP doit être le moteur d'une gestion intégrée des territoires, inclus les gouvernances locale et régionale. • Pour ce faire, l'objectif d'articulation de la logique descendante (les ministères, les ARL, les procédures des bailleurs de fonds) et de la logique ascendante (IV.1.1. Diagnostics partagés et IV.2.2. Subsidiarité active) est capital. Il pose la question de la sectorisation des interventions, des procédures hors sol et des cadrages non pertinents venus des structures de l'APD.
----------------------------------	--	---

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLOISONNEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions

PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :

- PT1 VULGARISER LES BONNES PRATIQUES
- PT2 RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES

Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée

Contexte et justifications :

Le libellé de l'objectif ne spécifie pas la nature des « potentiels ». C'est volontaire car la situation est telle qu'elle impose, pour agir avec succès, la recherche ou la création de situations favorables où aucun des facteurs géologiques, géographiques, culturels, sociaux, économique et de gouvernance n'est gravement handicapant ou réhibitoire. « *On ne peut pas faire tout partout et tout le temps* ». L'énoncé de l'objectif est donc non limitatif, indiquant de cette façon l'imbrication des facteurs climatiques, écologiques et anthropiques dans toute stratégie concernant la biodiversité. Le thème est donc transversal : « *la biodiversité c'est tout* » selon le mot d'un journaliste. Pour autant, tous les ateliers ont considéré que les **aires protégées marines et terrestres** (« *parcs nationaux* ») étaient une réponse et de bons outils pour peu que leur fonctionnement soit assuré et que les règles de protection soient respectées (infractions relevées dans les AMP d'Arta et des 7 Frères, à Djalélo et à la Doûda). Par exemple, à Obock, les aires marines protégées sont considérées comme un bon outil pour contrôler l'accès de zones bien délimitées comme les Sept Frères et les mangroves.

Les Aires Protégées sont des outils connus dont la méthodologie est rôdée et les catégories déterminées (1). L'outillage n'est donc pas développé ici. Il faut souligner l'engagement et le potentiel du **Parc Zoologique de Beauval** dans la réimplantation, pour le moment restreinte au refuge DECAN, d'espèces récemment disparues symboles de la grande faune djiboutienne, comme l'âne sauvage de Somalie *Equus africanus somaliensis* et le zèbre de Grévy *Equus grevyi*. La relocalisation de ces espèces dans une aire protégée plus vaste étant une opération complexe, la proposition est de concentrer les efforts sur des espèces rustiques, comme l'*Oryx beisa*. Cette action aurait valeur de test et améliorerait grandement l'attractivité et le potentiel des aires protégées en général.

On doit également mentionner l'existence, à Djibouti, d'**aires protégées volontaires**, anciennes. Ces espaces sont caractérisés par un accès limité des troupeaux. Un cas actuel est le site d'AlaiMadag, géré par la population d'Adaylou depuis les années 40 (ci-dessous). On peut citer également, autrefois, l'ensemble des mises en repos de secteurs boisés ou fourragers. Il existe une demande, venue de plusieurs régions, pour restaurer cette gestion conservatoire traditionnelle.

(1) : http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/aires_protegees/categories_wcpa_french/



Cliché : EVA

Sur le versant maritime du Haut-Weima, la mise en défens du site d'AlaiMadag est une réalisation ancienne, faite avec les seules ressources de la communauté locale. En 2010, cette action a été renforcée et développée par des volets stockage des eaux pluviales, lutte anti-érosive et revégétalisation assistée. Les résultats sont probants, comme ils l'étaient avant cette intervention.

De manière générale, n'importe où à Djibouti et à n'importe quelle saison, la comparaison entre l'intérieur et l'extérieur d'une zone enclose est immédiatement parlante (page 49). Toutes choses étant strictement égales par ailleurs, y compris les déficits pluviométriques, la seule variable est la présence ou non de bétail. La stratégie considère la question du surpâturage comme fondamentale et prioritaire.

I.1.2. CRÉER UN CORPS D'ÉCO-GARDES

Cette création effective et opérationnelle, pérenne, est la condition impérative pour sécuriser les Aires Protégées et plus généralement repérer et traiter les problèmes.

Cadrage :

1. Un corps vraiment formé, assermenté et reconnu, présent sur le terrain
2. Doté de mission et disposant de moyens comme des moyens de communication rapide (exemple : « talkies-walkies », radio, téléphone rural etc.) pour avertir la gendarmerie de tout acte répréhensible relatif à l'environnement ou à la biodiversité.

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec (partiel) :	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE IN/EX SITU		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Atelier technique inter-ministériel et associatif		
<ul style="list-style-type: none"> • assise légale, • formation, • financement, • opérationnalité/efficacité, • rôle des autres parties prenantes des AP 	PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une base fonctionnelle durable des AP • Voir infra fonds ABCD.
2. Enquêtes régionales		
Sur l'état du gardiennage en général à propos des zones clôturées, des zones ouvertes contrôlées, des périmètres agricoles etc.	III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ) IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostic, subsidiarité)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ARL
3. Consolidation de la base légale et du fonctionnement		
	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le statut • Renforcer la crédibilité par le soutien effectif des ARL et des forces de l'ordre • Définir un budget public national et/ou régional (voir le fonds ABCD, PT2, page 158)
4. Programme de formation		
	III.1.1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i> IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs) IV.3.2. Former les formateurs	<ul style="list-style-type: none"> • La question des compétences est cruciale tant pour le corps des eco-gardes que pour les techniciens des ministères et des institutions régionales • Cas par cas, les OSC crédibles devraient elles-aussi bénéficier d'un niveau de formation quasi- identiques aux Eco-gardes. • Les douane, les forces de police et les cadres militaires devraient eux-aussi être formés.
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Etablir progressivement un mécanisme de remontées d'informations à partir des éco-gardes	V.1 Production et circulation de données	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des moyens de communication • Mettre en place des relais biodiversité au niveau des Régions et au ministère

Connexions importantes :



Contexte et justifications :

La création d'**un corps pérenne de garde-forestiers ou d'éco-gardes** a été réclamée à plusieurs reprises et dans tous les ateliers. Cette action est apparue, au fur et à mesure des échanges, comme une condition impérative pour repérer et traiter les problèmes.

A Arta, par exemple, « *la survie du requin-baleine est directement liée la création et au maintien de ce corps.* » Ces éco-gardes devraient être assermentés et reconnus, dotés de mission et disposer de moyens comme des moyens de communication rapide (exemple : « *talkies-walkies* ») pour avertir la gendarmerie de tout acte répréhensible relatif à l'environnement ou à la biodiversité.

Les visites terrain préliminaires à la Doûda (juin 2015, RND), Arta-plage (mai 2015), Godoria et Khor-Angar (janvier 2015) et des discussions avec l'association DECAN ont mis à jour certains problèmes, parmi lesquels :

- la formation des éco-gardes en place sur budget de projets
- la disponibilité, le fonctionnement et le dimensionnement du matériel (embarcations)
- la présence sur site des éco-gardes
- l'irrégularité des rémunérations et leur faible niveau
- les difficultés de lisser la saisonnalité touristique lorsque le salaire des personnels provient des recettes de visites (Djalélo)

Ces points sont à clarifier et à traiter via le plan d'action et ses applications terrain.

1.1.3. DÉVELOPPER LES MISES EN DÉFENS

Actions souhaitables, voire indispensables, à systématiser pour préserver et reconstituer le capital génétique, en stoppant la coupe de bois natifs, restaurant les pâturages et sauvegardant les boisements, mangroves, milieux palustres et lacustres et autres biotopes rares et/ou confinés.

Cadrage :

1. Restaurer les mises en repos traditionnelles pratiquées dans certains secteurs
2. A créer dans le cadre de projets et à relier aux EPV, Espaces Protégés Volontaires
3. Initiatives spontanées issues d'une prise de conscience et d'un changement de perception (exemple : région d'Adaylou).

Activités (détaillées partiellement) :

Liens avec (partiel) :		Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
1. Approche intégrée des mises en défens	Axe II Traitement préventif V.2. Développer l'approche systémique V.3.1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer l'action de mise en défens/ au repos dans un projet plus général en lien avec le thème ou en volet supplémentaire • Fait partie du kit méthodologique de la stratégie • Réaliser un diagnostic partagé donnant le sens de l'action
2. Appui aux mises en défens volontaires	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	Mobilisation du fonds ABCD (PT2)
3. Sécurisation Sanctuariser les mise en défens et mises en repos	III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ) IV.2 : Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité V.4.1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités V.4.2. Individualiser les interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Le point faible est toujours d'assurer le gardiennage (au sens large). • C'est pourquoi l'objectif du sur-mesure est primordiale, fondé d'abord sur la motivation et l'engagement des personnes et/ou des OSC et des ARL
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
1. Evolution des procédures de projet	V.4. Développer le sur-mesure PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les bailleurs de fonds pour inscrire une action de « mise en défens » dans chaque projet sectoriel ou généraliste • Modifier les formats de planification et d'exécution projets si besoin (format des projets) • Voir le fonds territorial ABCD (PT2)
2. Suivi dans la durée, évaluation, capitalisation (recyclage des données)	III.3 Développer une politique de la preuve IV.1 Logiques ascendante et descendante V.1 Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper) V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un « point zéro » (situation initiale) avec des indicateurs locaux et satellitaires de suivi et organiser la mesure régulière de l'état de la végétation et éléments faunistiques repérables • Sélectionner les indicateurs (variables) selon le critère de plus grande faisabilité • Mise en œuvre de l'axe III • Information à transmettre aux médias, ministères, techniciens, chercheurs, enseignants et bailleurs de fonds • Etant donné la situation actuelle il est essentiel de documenter et vulgariser des résultats positifs probants

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION : • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée				
Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée				
Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée				

Contexte et justifications :

Les mises en défens ont été citées comme des actions souhaitables voire indispensables, et à systématiser lorsque cela est possible pour « *préserver le capital génétique* », « *arrêter la coupe de bois* », « *restaurer les pâturages* » : « *Il est important de multiplier les secteurs protégés pour sauvegarder les arbres* ».

Les mises en défens peuvent restaurer le mécanisme de **mises en repos traditionnelles** pratiquées dans certains secteurs ou être liées à des projets ou des initiatives spontanées issues d'une prise de conscience et d'un changement de perception (région d'Adaylou).

Les mises en défens ou au repos de zones sont des opérations difficiles à mettre en place et à sécuriser dans le temps.

- Clôturées, elles ont besoin d'un appui ou d'un financement initial et de suivi, avec bien sûr le respect de l'intégrité de la clôture (flèches rouges sur le tableau).
- Non clôturées, elles ont d'autant plus de chance d'être respectées qu'elles découlent d'une compréhension profonde de leur intérêt (IV.1.1 « Diagnostic partagé »), qu'elles sont portées par une organisation locale crédible et respectée (III.1. « OSC ») et/ou qu'elles sont un des éléments d'un programme de développement d'activités socio-économiques alternatives (flèche verte 2.3. « Economie verte »)

De manière générale, ce sont des **mesures de sauvegarde** qui sont demandées, concernant par exemple les gravures rupestres (« *ni gardées ni mises en valeur* »). Ces mesures sont nécessaires et de plus fournissent une rémunération à des gardiens locaux (objectif précédent)



Cliché : AL

Au tout début des années 80, le paysage côtier AVANT le *Prosopis* était une steppe arborée ouverte. Les travaux de construction des locaux de l'ISERST (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Scientifiques et Techniques, aujourd'hui CERD) ont débuté par la mise en place d'une solide clôture. Après plusieurs années, la protection réalisée par cette mise en défens involontaire a été documentée. Sur 3 placettes identiques situées de part et d'autre de la clôture, on a dénombré 29 et 25 espèces végétales sur les 2 placettes à l'intérieur de la clôture, 17 sur la placette située à l'extérieur. Mieux : 99% du sol était dénudé sur la placette extérieure et 11 des 17 plantes recensées à cet endroit étaient situées sous des branches mortes d'acacias sur le sol, protégeant les pousses du bétail domestique.

Depuis, partout et en toute saison, les mises en défens ont été d'une efficacité réelle pour restaurer la flore et, partant, la faune.

OBJECTIF I.2 : TRAITER LES URGENCES DE CONSERVATION

Intervenir et traiter la situation en cas d'atteintes, dégradations ou délits environnementaux flagrants. Tous les axes de la stratégie sont mobilisables pour cet objectif.

I.2.1. PROTÉGER LES HABITATS ET LES ESPÈCES SAUVAGES LES PLUS MENACÉS

Cadrage :

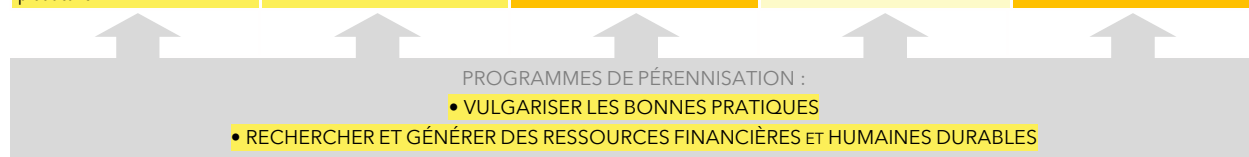
1. Sanctionner les responsables de dommages
2. Rappeler l'interdiction de la chasse
3. Répéter les campagnes d'éradication des populations de chiens errants
4. Evaluer et traiter la toxicité des produits déversés lors des accidents routiers
5. Canaliser la circulation des navires
6. Contrôler les mouillages etc.

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec (partiel) :	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE IN/EX SITU		
1. Cibler les espèces en danger d'extinction	I.1. Conserver les potentiels (AP, Eco-gardes, mises en défens) II.4 Gestion raisonnée du Prosopis	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le savoir traditionnel et l'expertise scientifique nationale et internationale pour établir des priorités d'intervention • Se référer à liste rouge de l'UICN des espèces en danger • Adapter les critères aux contextes écologique et socio-techniques de Djibouti
PROGRAMME DE RESEAUTAGE ET MAILLAGE BIODIVERSITE		
1. Organisation d'un mécanisme de veille active • Assurer la présence de « veilleurs » de terrain pour repérer les incidents et déclencher la chaîne d'intervention des forces de l'ordre et l'autorité	III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) V.1 Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place, progressivement, un système d'alerte précoce mais aussi d'intervention/sanction. • Informer, sensibiliser, voire éduquer les associations, organisations, forces armées, forces de l'ordre, douaniers, milieu du tourisme etc. • Capitaliser les informations : bases de données et sites internet
2. Consolidation législative et réglementaire	III.4. Etablir, connaître et respecter les règles	Mettre à niveau la base légale si nécessaire
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Connaissances des textes	III.4. Etablir, connaître et respecter règles	Dans le cadre de la formation des formateurs (V.3.2)
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
1. Campagnes d'éradication ciblées et contrôlées Pour les espèces devenues nuisibles (chiens errants, chats, corbeaux, rats etc.) 2. Promotion de l'élevage sédentaire 3. Soutien à la réduction numérique des troupeaux	III.2. Favoriser l'élevage durable IV.2 : Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs) V.4. Développer le sur-mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer largement via les associations, les ARL et les médias • Mobilisation du fonds ABCD • Diminution, confinement et protection des troupeaux de prédateurs occasionnels

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLOISONNEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in</i> et <i>ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables	3. Former par les pairs		
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. <u>Consolider l'encadrement législatif et juridique</u>	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions



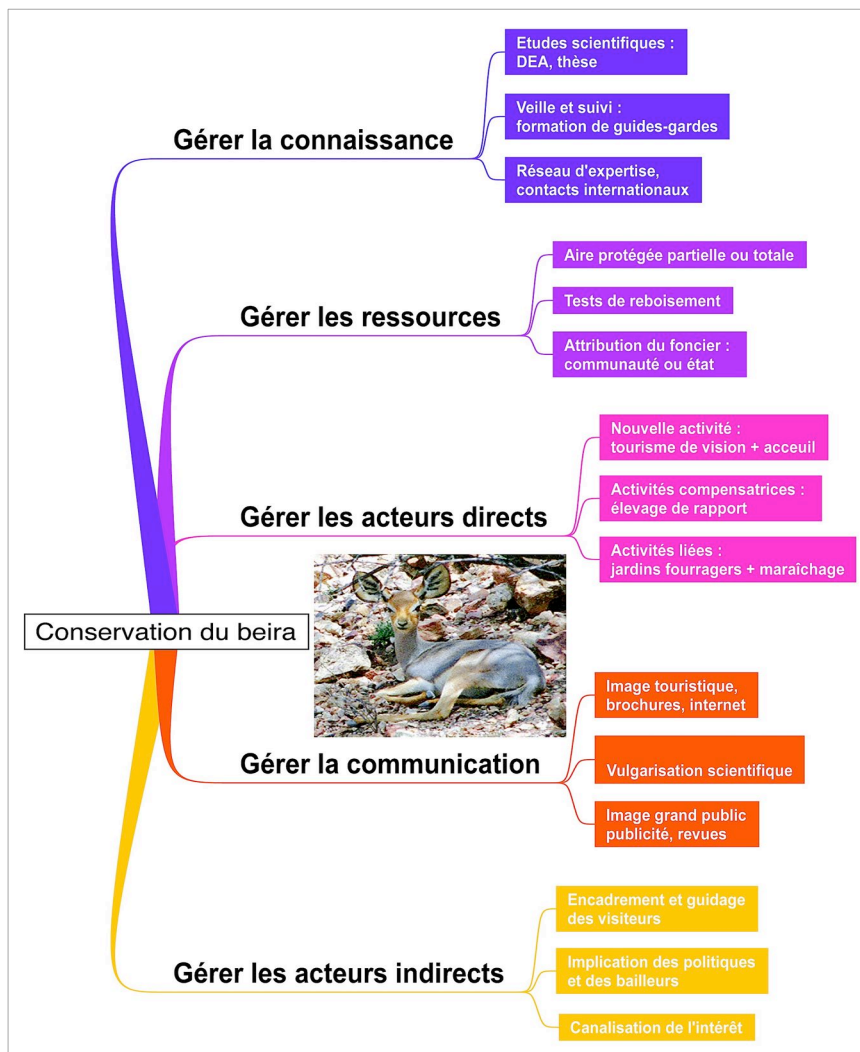
- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée

Contexte et justifications :

En référence aux espèces particulièrement menacées, il faut notamment, d'après les participants aux ateliers : sanctionner les responsables de dommages, rappeler l'interdiction de la chasse, répéter les campagnes d'éradication des populations de chiens errants en croissance et responsables d'attaque sur des gazelles, évaluer et traiter la toxicité des produits déversés lors des accidents routiers, canaliser la circulation des navires, contrôler les mouillages etc. **La lutte contre le commerce de bois et de charbon de bois natifs est une priorité tant cette activité se développe partout et à grande échelle.**

Pour cet objectif comme pour tous les autres, la présence de personnels de terrain est indispensable pour repérer les incidents et déclencher la chaîne d'intervention des forces de l'ordre et l'autorité (objectif III.4). Cette surveillance et ce repérage doivent être absolument adossés à une connaissance des règles et des textes (idem, objectif IV.3).

Plus largement, le sauvetage des espèces et habitats menacés et en danger d'extinction requiert plus que des interventions coups de poings. Toute la stratégie est dédiée à cet objectif. Un exemple suffit pour illustrer : la sauvegarde, A DJIBOUTI, du beira *Dorcatragus megalotis*. Le même exemple pourrait être développé avec le requin-baleine *Rhynchodon typus*.



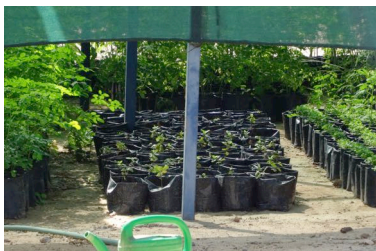
Comme pour le requin-baleine, 5 types d'intrants et extrants sont à gérer pour sauvegarder le beira à Djibouti :

- **la connaissance**, indispensable pour identifier les causes, généralement synergiques, de la chute des effectifs,
- **les ressources** nécessaires aux animaux,
- **les acteurs directs**, conscients ou pas des pressions qu'ils exercent par leurs activités,
- **la communication**, qui doit équilibrer des informations sur l'espèce comme sur son contexte de fragilité et de précautions indispensables,
- **les acteurs indirects**, qui interfèrent temporairement ou dans la durée dans les zones où vivent, et se reproduisent, les animaux.

C'est donc un contexte de sauvegarde puis de restauration qu'il faut organiser. C'est l'objet même de la présente stratégie. Le classement de sites au titre des **Réserves de Biosphère du programme MAB de l'UNESCO** ou de la **Convention de Ramsar** sur les zones humides est un adossement utile, puisqu'il oblige à gérer le couplage espèces-espaces et à faciliter la gestion intégrée des deux.

OBJECTIF I.3 : REVÉGÉTALISER

Restaurer les habitats par des actions de reforestation : conservatoires botaniques, pépinières, ensemencement etc.



De gauche à droite, en haut : les pépinières de projets sont opérationnelles et ont le niveau technique nécessaire (Day, Assamo). La population locale s'implique généralement dans leur fonctionnement (Day).

De gauche à droite, en bas : la pérennité des pépinières dépend de leur protection, des clôtures (Khor Angar), et de l'entretien général (Day). Lorsque le projet est clos, les financements nécessaires cessent. Mais dans le cas de pépinières artisanales développées par des particuliers dans les jardins (oued Ayboli), ces problèmes sont en grande partie résolus. L'appui aux pépinières devient un éventuel appui aux jardins, dimensionné selon les besoins et le partenariat établi avec les propriétaires.

I.3.1. DÉVELOPPER LES PÉPINIÈRES A MOINDRE COUT

Considérer les pépinières comme un outil en soi mais aussi comme déclencheur d'une approche plus globale en traitant la question de leur pérennité en dehors des projets (ou après).

Cadrage :

1. Eviter les ruptures de gestion et d'entretien à la fin de financements extérieurs
2. Encourager, susciter des initiatives, mêmes modestes
3. Implanter une pépinière en tenant compte des possibilités de fonctionnement dans la durée
4. Veiller au moindre coût dans la mise en place et la gestion
5. Dans une certaine mesure, à l'instar des EPV (Espace Protégé Volontaire), les pépinières *low cost* devraient relever d'un engagement volontaire qui ne soit pas un effet d'opportunité
6. En plus ou en mieux par rapport à un conservatoire botanique, un réseau de pépinières gérées localement ou régionalement permettrait un maillage d'unités de conservation quasi *in situ* à l'échelle du pays
7. Deux catégories de mises en culture à envisager : des espèces natives pour reconstituer la flore autochtone de Djibouti et des espèces allochtones d'intérêt alimentaire, fourrager, énergétique ou d'habitat.

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec (partiel) :	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE <i>IN/EX SITU</i>		
1. Analyse de situation <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des pépinières existantes • Etat de fonctionnement • Réalisations et impacts • Perspectives 	V.1 Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper) V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	A réaliser au niveau régional, via l'équipe de suivi CACS (axe III objectif 2)
2. Maillage du territoire	I.1. Conserver les potentiels I.2. Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger) I.3. Revégétaliser II.1. Augmenter les ressources en eau II.4 Gestion raisonnée du Prosopis	<ul style="list-style-type: none"> • La pérennité des aquifères devrait être le premier critère pour appuyer une pépinière • Comme pour toute la stratégie, l'idée fondamentale est d'inscrire une action dans un contexte. • Identifier les possibilités de réimplantation <i>in situ</i> dans des zones en défens clôturées ou non.
3. Partenariat	I.4. Développer des jardins et oasis-conservatoires III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Démarcher les propriétaires et établir une convention « jardin-conservatoire » • Organiser les partenariats techniques nécessaires
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Multiplier les initiatives	III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) IV.4. Faire levier, déclencher et amplifier (initiatives positives, qualité)	<ul style="list-style-type: none"> • Sous réserve des stocks et des disponibilités en eau, les pépinières peuvent être des bancs d'essai pour une diversification économique et/ou alimentaire pour les familles. • Ces pépinières seraient autant de micro-conservatoires botaniques en réseau. • Mais ce sont aussi des tests de responsabilité et d'engagement des individus.
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE		
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
1. Cibler les personnes volontaires	III.2. Organiser un appui durable à la durabilité des projets (in et ex situ)	
2. Analyser les différents contextes	III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostics, subsidiarité)	
3. Identifier les filières <ul style="list-style-type: none"> • Analyser leur viabilité économique • Soutenir leur développement • Assurer le suivi nécessaire 	IV.2.1. Cibler les « parties prenantes » impactant la biodiversité IV.4. Faire levier, déclencher et amplifier (initiatives positives, qualité) V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires V.4 Développer le sur-mesure	Les pépinières <i>low-cost</i> sont à considérer dans un contexte plus vaste (voir infra I.3.2. Pépinières et projets intégrés de conservation)

Connexions importantes :

AXE I CONSERVATION	AXE II PREVENTION	AXE III ORGANISATION	AXE IV MOTIVATION	AXE V DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				

- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée

Contexte et justifications :

Les pépinières, les actions de reboisement et les plantations peuvent être des réponses à la déforestation. Les « *grands arbres* » (type *Acacia etbaica*) sont évoqués. *Salvadora persica* est une plante citée. Ce à quoi on peut ajouter les différentes espèces de **palétuviers**.

Etablir à moindre coût des pépinières, en lien avec la conservation des semences, ne devrait pas nécessiter des investissements importants, issus du fonds ABCD ou d'autres sources. L'idée centrale, comme pour les mises en défens, est que l'intérêt d'une telle démarche soit perçue, provoquant un passage à l'acte. C'est ce qu'on observe depuis quelques années, avec des initiatives locales.

Mais la fragilité de ce type de réponse est apparue, avec en corollaire cette affirmation, clairement exprimée : la véritable solution pour reboiser est la lutte contre le déboisement. Avec la demande « *Intervenir fortement et clairement* » et l'injonction « *Maximiser l'eau des précipitations* », « **Inverser toutes les actions néfastes et les tendances régressives** en proposant systématiquement des AGR « *vertes* » aux familles en situation de survie sans alternative à la coupe de bois » fait partie des trois pistes d'action essentielles issues des Assises Régionales. Il est clair qu'un tel **donnant-donnant** doit être au minimum suivi et, périodiquement si possible, évalué.

Ceci boucle avec la philosophie de la stratégie, qui consiste à sanctionner les abus en même temps que procurer des alternatives à des familles dans des logiques de survie.

1.3.2. PLACER LES PÉPINIÈRES DANS UN PROJETS PLUS GÉNÉRAL DE CONSERVATION

L'amont et l'aval d'une pépinière sont à considérer au moins autant que la qualité technique de l'opération. Ils conditionnent deux viabilités : économique et écologique.



De gauche à droite, en haut : les pépinières de projets opérationnelles deviennent rapidement productrices de plantes natives ou exogènes (Day, Assamo). La question de la dispersion des plants chez des particuliers ou dans la nature est la question à traiter à la suite.

De gauche à droite, en bas : dans la nature, il est clair que le contexte climatique de Djibouti impose de traiter d'abord la question de l'eau nécessaire à la reprise puis la repousse.

Des seuils mêmes modestes (à gauche, Day) permettent, lorsque la pluie revient, une explosion de végétation avec la réapparition d'espèces disparues, comme certaines graminées. Les insectes butineurs reviennent eux-aussi (Diitilou).

C'est le même mécanisme lorsque des seuils plus importants permettent à l'eau d'être partiellement ralentie pour s'infiltrer et recharger les nappes superficielles (Assamo). A cette échelle, c'est un tronçon d'oued qui est concerné, au bénéfice des plantes riveraines.

Cadrage :

1. Faciliter l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques pour un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
2. Lier les pépinières à un système de conservation des semences local et/ou régional et/ou national et/ou international : un réseau de micro-conservatoires botaniques (voir objectif précédent)
3. Réfléchir à l'amont et à l'aval d'une pépinière : les ressources à mobiliser (naturelles, humaines), la réponse à la question : où reboiser, où replanter ?
4. Définir un programme de conservation plus général, qui viabilise à long terme la pépinière, en contribuant à traiter à différentes échelles la question des eaux de surface.
5. La pépinière prend alors tout son sens en étant connectée à un plan de gestion intégrée et partenariale du territoire.

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE IN/EX SITU		
1. Organisation institutionnelle APA		
Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages liés à leur utilisation	III.4. Etablir, connaître et respecter les règles	Mise en place d'un <u>comité national APA</u> ou Autorité Nationale compétente
2. Consolidation législative et réglementaire		
	I.1. Conserver les potentiels (AP, Eco-gardes, mises en défens) I.2. Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger)	Réviser la législation A .42 du Code de l'Environnement. Conservation <i>ex situ</i> de matériel génétique, qu'il s'agisse de plantes ou d'animaux
3. Banque de gènes		
4. Base de données sur :		
<ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances traditionnelles sur les ressources génétiques, • Les croyances associées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité • Les personnes-ressources détentrices des connaissances traditionnelles • Les espèces potentiellement exploitables 	IV.2.3. Vulgariser et rendre attractif IV.4. Faire levier, déclencher et amplifier (initiatives positives, qualité) V.1 Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper)	Exemples de personnes ressources : Chefs de tribu, Chefs spirituels, anciens « tradi-praticiens », guérisseurs, représentants des communautés locales, etc.
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
1. Action pilote de gestion intégrée des pépinières		
<ul style="list-style-type: none"> • Co-diagnostic sur tous les tenants et aboutissants d'une pépinière (approche systémique) en tenant compte de critères de fond : pérennité, conservation et restauration d'espaces, développement des AGR vertes et nouvelle gouvernance territoriale. • Elaboration du projet et évolution vers un plan de gestion intégrée • Mobilisation et conventionnement des partenaires • Mise en œuvre formative (apprentissage par la pratique) • Suivi, évaluation et capitalisation 	I.1.3. Mises en défens I.2. Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger) II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation eaux de surface) II.2.1. Intensifier l'élevage I.4.2. Développer une agriculture de type oasien économe et productive II.3. Economie formelle et informelle verdie III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs) IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostic, subsidiarité) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • L'ancrage territorial d'une pépinière peut être l'occasion de passer d'un projet mono-sectoriel (ou quasi) à un plan de gestion intégrée de micro-territoires, ce qui serait une évolution des PLD • Le contexte général est le verdissement systématique de tous les volets • Le fonds ABCD est à mobiliser • Possibilité de mise en réseau des pépinières, en association avec les jardins-conservatoires, les AP et des jardins botaniques.

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in</i> et <i>ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p>				

Contexte et justifications :

Une statistique sur les mots-clés du contenu des propositions (et non des exposés) montre l'absence du mot « pépinière ». Par contre le terme de « reboisement » apparaît en association avec les « zones désertiques », « les lits d'oued » « si possible avec des plantes nutritives », « fournir un charbon de bois de substitution » et, en contrepoint, comme instrument de lutte contre :

- la coupe de bois (récurrent), l'abattage de bois (par des « contrebandiers »), la coupe d'arbre
- le déboisement pour le bois combustible et le charbon de bois,
- les coupes de bois importantes
- les producteurs de charbon de bois
- la vente de bois de construction et la production de charbon de bois
- la fabrication de charbon de bois natif
- le trafic routier de charbon de bois
- etc.

Pour les participants régionaux et nationaux, **les pépinières sont d'abord, mais pas seulement, des outils de reboisement**. Encore faut-il que les essences replantées aient le loisir de pousser et ne pas être abattues à leur tour...

Même formulés par un public hétérogène en grande majorité non spécialisé, les apports du séminaire national constituent, par nature, **des mesures d'adaptation au changement, ou dérèglement, climatique**. En effet, en se rapportant aux quatre niveaux d'action habituels dans le domaine, **le séminaire a couvert le niveau racine**, central pour un pays aride à semi-aride comme Djibouti, énoncé de la manière suivante : « *L'irrigation, l'amélioration des capacités de stockage de l'eau, le reboisement pour protéger la surface des systèmes hydriques, l'utilisation durable des ressources d'eau souterraine, le captage et le stockage de l'eau de pluie pour maintenir un accès suffisant et fiable à l'eau douce pour les besoins humains et agricoles* » (source : PNUE)⁴

Insérer une pépinière, tout comme une mise en défens, dans un projet plus global liant environnement et développement est donc parfaitement logique et souhaitable. Ceci pourrait justifier, en soi, l'axe V de la stratégie, celui des couplages sectoriels et de la gestion intégrée. C'est donc non seulement une démarche mais toute une organisation verticale et horizontale qu'il faut mettre en place et un fonctionnement qu'il faut assurer.

Une proposition (Ali-Sabieh, 12 mai 2015) : en période de pluie, les guides touristiques, formés, pourraient ensemercer les sols favorables à l'occasion de leurs visites et de leurs parcours de découverte du pays. Cette proposition, anecdotique en tant que telle, prend tout son sens si une politique de développement de l'écotourisme se développe, avec, par exemple, la création d'un réseau, ou d'une association, de guides-naturalistes, élément important d'un dispositif permettant de générer et d'exploiter des informations précieuses du terrain.

⁴ <http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2755&ArticleID=9705&l=fr>

OBJECTIF I.4 : DÉVELOPPER DES JARDINS ET OASIS-CONSERVATOIRES

Développer une politique de soutien aux « jardins et oasis-conservatoires » de la biodiversité, devenus au fil du temps des zones refuges capitales pour la flore et la faune.



De gauche à droite, rangées 1 et 2 : les francolins de Djibouti (*Pternistis ochropectus*) et les palmiers de Bankoualé (*Livistona carinensis*) sont des espèces endémiques dont l'avenir est aujourd'hui lié fortement aux jardins. C'est aussi le cas, dans une large mesure, d'espèces devenues rares (rat-taupe, *Heterocephalus glaber*) ou localisées (tchitrec d'Afrique *Terpsiphone viridis*, colombar waalia *Treron waalia* et singe vert *Cercopithecus aethiops ssp*). Ces espèces y trouvent protection, alimentation et possibilités de reproduction.

De gauche à droite, rangée 3 : cet intérêt oblige les propriétaires à protéger leurs productions (Ayboli, Atar, Goda)

De gauche à droite, rangée 4 : la pérennité des jardins est tributaire des ressources en eau, augmentées par des seuils (Assamo) ou économisée par le goutte à goutte (Daffenaytou).

De gauche à droite, dernière rangée : l'implantation d'abord d'un jardin est dévastatrice de la biodiversité (les ripisylves) (Assamo). Plus tard, faute d'eau, certains jardins sont abandonnés (Dougoum). La question de l'eau est donc centrale, sous toutes ces formes : les francolins à cou jaune (*Pternistis leucoscepus*), une espèce devenue rare, utiliseront, comme toute la faune, la moindre goutte (Douda).

I.4.1. SOUTENIR DES « JARDINS ET OASIS-CONSERVATOIRES » VOLONTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ

Sécuriser des espaces dédiés à la conservation des espèces sauvages, en lien direct avec les zones agricoles et d'utilisation pastorale, comme les palmeraies. Les zones littorales sont également concernées.



Cliché : AL

Dans le Goda, la palmeraie de Guédani est le prototype même d'une oasis montagnarde exploitée notamment pour son fourrage et les manguiers qui y ont été plantés. Mais c'est aussi une des dernières zones refuges pour de nombreuses espèces d'oiseaux (dont le Francolin de Djibouti et plusieurs rapaces) et de mammifères devenus rares.

A ce titre, le maintien de cette oasis, isolée dans un milieu devenu très aride suite à l'effondrement des peuplements de *Terminanlai brownii* est une action de conservation urgente. La question cruciale à traiter est, depuis 2016, l'arrêt de la source, connue historiquement.

Cadrage :

1. Encourager les Espaces Protégés Volontaires (EPV) dans les jardins et périmètres agricoles
2. Protéger et maintenir la biodiversité dans ces espaces et dans les zones liées à eux
3. Appuyer des propriétaires pour la mise en place concrète de ces EPV, notamment par la protection physique de toutes les cultures menacées par les herbivores, à travers des plans de gestion
4. Traiter la question des ressources hydrauliques : économie, augmentation des capacités de recharge
5. Organiser et conventionner le multi-partenariat

Activités (détaillées partiellement) :

Liens principaux avec	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT-FRUGALITE	
<p>1. Etude-diagnostic et plan de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des propriétaires volontaires dans des zones à haute valeur écologique • Diagnostic de la viabilité des jardins et espaces agricoles concernés • Inventaire des espèces de faune et de flore déjà protégées directement et celles qui en dépendent • Plan de gestion « conservation » 	<p>AXE IV Changement de mentalités</p> <p>II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation des eaux de surface)</p> <p>III.2.1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés</p> <p>V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses)</p> <p>V.1 Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper)</p> <p>IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs)</p>
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
<p>1. Actions pilotes de gestion intégrée des jardins-conservatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-diagnostic « conservation » (ci-dessus) + « production durable » et « secteurs reliés » + critères de fond (pérennité, conservation et restauration, AGR vertes, gouvernance) • Plan de gestion intégrée • Mobilisation et conventionnement des partenaires • Mise en œuvre formative (apprentissage par la pratique) • Suivi, évaluation et capitalisation 	<p>I.1. Conserver les potentiels (AP, Eco-gardes, mises en défens)</p> <p>II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation des eaux de surface)</p> <p>III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement)</p> <p>III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation)</p> <p>IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostic, subsidiarité)</p> <p>V.3. Développer la gestion intégrée des territoires</p> <p>V.4 Développer le sur-mesure PT1 Pérennisation : vulgariser les bonnes pratiques</p> <p>PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables</p>

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité » 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables			
I.4 Développer des jardins et oasis conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
<ul style="list-style-type: none"> • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES 				

Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée

Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée

Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée

Contexte et justification :

Les jardins et les espaces agricoles clôturés et surveillés sont *de facto* des zones de protection et de maintien d'une **agro-diversité**.

L'idée d'une politique de développement de **jardins-conservatoires** est une extrapolation des échanges d'un atelier (Tadjoura). Elle est logique, compte-tenu de l'effondrement de la biodiversité et de la relative popularité d'actions volontaires de protection, comme les mises en défens de périmètres.

Les jardins et les périmètres agricoles surveillés sont, *de facto*, des **Espaces Protégés Volontaires (EPV)**. Il suffit pour s'en convaincre d'interroger les jardiniers, les gardiens et les propriétaires et de faire quelques observations. **Les jardins sont des oasis et des sanctuaires de biodiversité, depuis les insectes jusqu'aux plus grands prédateurs comme la panthère en passant par les reptiles et les oiseaux bien sûrs. Ils y trouvent refuge et offre alimentaire.**

On peut citer quelques espèces avérées de mammifères de moyenne à grande taille fréquentant épisodiquement ces lieux pour des raisons souvent alimentaires : les écureuils (*Xerus rutilus*), les dik-diks (*Madoqua saltiana ssp.*), les mangoustes (*Ichneumia albicauda*), les genettes (*Genetta sp.*), les hérissons (*Atelerix albiventris*) et porc-épics (*Hyrax cristata*), les goundis (*Pectinator spekei*), les damans (*Procavia sp.*), les lièvres (*Lepus capensis*) et même, selon les sites, les phacochères (*Phacochoerus sp.*), les singes verts (*Cercopithecus aethiops ssp.*), les hamadryas (*Papio hamadryas*), les hétérocéphales glabres (*Heterocephalus glaber*) et les oréotragues (*Oreotragus oreotragus ssp.*).

Mieux encore : **les jardins du Goda constituent des zones de protection pour au moins deux espèces endémiques et quasi-endémiques en danger rapide d'extinction**, le Francolin de Djibouti (*Pternistis ochropectus*) et le palmier de Bankoualé (*Livistona carinensis*). Ce seul fait justifierait à lui seul que la question des jardins-conservatoires soit considérée comme un outil de protection valable.

Reste que le rôle de protection joué par les jardins et espaces agricoles est un rôle par défaut : la végétation spécifique des oueds ayant été détruite, pour dégager le terrain et réaliser les coutures, ce n'est qu'après un certain temps que la revégétalisation offre des opportunités à la faune sauvage. Il n'y a pas équivalence entre les milieux initiaux et les milieux anthropiques postérieurs. Des actions bien menées recréant une certaine diversité sont donc non seulement souhaitables mais nécessaires.

Plus largement et comme pour les pépinières, il est impératif de situer les espaces protégés volontaires dans leur environnement. L'objectif n'est pas de substituer aux milieux naturels initiaux des milieux artificiels et de plus fragilisés par la nécessité d'un approvisionnement en eau conséquent. Comme pour la mobilisation des eaux de surface, c'est à l'échelle des bassins versants qu'il faut raisonner et alterner milieux naturels, milieux restaurés et milieux anthropisés.

L'idée de jardins-conservatoires est étendue aux **palmeraies** (doumeraies à *Hyphaene thebaica* et palmeraies à *Phoenix reclinata* notamment), qui sont des espaces gérés et, partiellement, protégés. Les palmeraies à doums et à palmiers dattiers sont, indubitablement, des espaces dont la gestion et la protection peuvent être améliorées. D'autant plus que des **sources artésiennes** leur sont associées, comme à Agna par exemple. C'est dont une association de milieux cruciaux pour la biodiversité qui est concernée : les sources et résurgences, les prairies marécageuses à *Cyperus sp.*, *Aeluropus lagopoides*, et *Sporobolus spicatus* (Agna, Oudguini, Daggiou) et les palmeraies proprement dites, associées en général à *Tamarix sp* (*T. nilotica*, *T. aphylla*).

La terminologie employée dans la SPANB 2017 pour qualifier ces milieux est « **oasis** », indiquant la prédominance de l'association sources-palmiers.

I.4.2. DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DE TYPE OASIEN ÉCONOME ET PRODUCTIVE

En parallèle aux zones protégées volontaires, appuyer les propriétaires et/ou utilisateurs de jardins, palmeraies et pacages naturels à progresser dans la qualité de leurs productions en les rendant également plus économes.

Cadrage :

1. Protection et maintenir l'agro-diversité
2. Appuyer la production agricole durable : techniques, matériels, formation, intrants
3. Traiter la question des ressources hydrauliques : économie, augmentation des capacités de recharge
4. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques : frugalité, résistance, productivité
5. Favoriser les échanges entre praticiens et avec les techniciens
6. Appuyer les réseaux et organisations professionnelles (type coopératives)
7. Appuyer la création de filières, jusqu'à l'accès aux marchés des capitales régionales et à Djibouti
8. Mettre en pratique gestion intégrée complète - eau - conservation - production fourragère - production agricole - production animale - filières - accès aux marchés.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT-FRUGALITE		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
1. Etude-diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Identification des propriétaires volontaires • Diagnostic de viabilité des jardins et espaces agricoles concernés • Etude de potentialité de la culture bio (raisonnée) 	<u>IV Changement de mentalités</u> II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation des eaux de surface) II.3.2 Développer des AGR « vertes »	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des ressources en eau va de pair avec l'économie de l'eau existante (techniques d'exhaure et d'irrigation). • Ce plan intègre obligatoirement et en priorité toutes les techniques et tous les moyens (clôtures, surveillance) pour protéger la production des herbivores sauvages • Lutte contre les intrants chimiques
2. Elaboration de plans de gestion type PICODE (Programme Intégré de Conservation pour le Développement) <u>Voir supra</u>	Mêmes tronc commun d'activités que précédemment : « 1. Soutenir des « jardins-conservatoires » volontaires de la biodiversité »	<ul style="list-style-type: none"> • La question de l'eau et des possibilités de production fourragère dans la région ou en réseau avec d'autres régions (cluster) est à examiner. • Organisation des calendriers de culture, filières, types de production etc. et ensemble des techniques économes et bio-écologiques • Développer les couplages avec l'agro-élevage, la production fourragère, les AGR vertes. • Mobilisation du fonds ABCD • Mobilisation des CACS et du pool d'experts nationaux
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE		
1. Développement de filières durables <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux marchés dans les capitales régionales et à Djibouti • Démarches qualité- labels, normes • Valorisation par la transformation sur place 	II.3.2 Développer des AGR « vertes » III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ) V.4 Développer le sur-mesure PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables	<ul style="list-style-type: none"> • Il est capital de travailler sur les filières en sécurisant la production en amont et les marchés en aval. • Différents outils mobilisables : fonds ABCD, RSE et mise en réseau des producteurs via le système coopératif (ou autre) • Mobilisation des CACS et du pool d'experts nationaux

Connexions importantes :

AXE I CONSERVATION	AXE II PREVENTION	AXE III ORGANISATION	AXE IV MOTIVATION	AXE V DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée				
Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée				
Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée				

Contexte et justification :

Sur une base volontaire :

- soit à partir de la création et/ou du maintien d'un EPV,
- soit à partir d'un espace agricole ou agro-pastoral existant,

l'objectif est d'appuyer les propriétaires, tant dans la production agricole/agropastorale/agroforestière la plus durable possible qu'au niveau des espaces dédiés à la conservation génétique des espèces sauvages.

Le principe de frugalité porte bien sûr sur la question de l'eau de l'**irrigation** dont une capitalisation sur les 30 années devrait être réalisée pour tirer tous les enseignements du contexte djiboutien. Associé à l'irrigation il y a le **mode d'exhaure** (lent et doux pour ne pas épuiser et saliniser les nappes), les **variétés culturales**, la **saisonnalité** et les **associations végétales**. La question des intrants chimiques doit aussi être un point de vigilance important, via les CACS (voir : III.2.2 Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites ciblés, page 103) et les services techniques du MAEM.

La contrainte évidente est que cette protection ne se peut se faire au détriment de la production agricole, qu'il convient, comme indiqué, de soutenir dans son évolution mais aussi de **protéger par des moyens techniques appropriés**. Aucun herbivore sauvage ou espèce de bétail ne résiste à l'attrait d'une production végétale appétante et des protections adaptées sont indispensables.

Sur un plan stratégique, il s'agit d'investir massivement sur le créneau « jardin » pour en faire le point d'appui central et en utiliser la force motrice pour engager une politique de **gestion intégrée des territoires ruraux**. Cette politique permettrait de couvrir une partie du territoire d'espaces protégés à moindre frais, espaces destinés par ailleurs au développement des régions et à la création de revenus.

Autour des jardins et des espaces de production agro-pastorale, des AGR verte et des actions sociales en faveur des jeunes et des femmes peuvent se développer (cantine scolaire, artisanat, écotourisme, tourisme solidaire etc.).

En dehors des AP officielles et bénéficiant de l'attention du MHUE et des bailleurs, les jardins-oasis conservatoires et leurs volets agro-pastoraux-oasiens associant les 3 étages de cultures classiques (palmiers natifs ou palmiers-dattiers, fruitiers pérennes et cultures annuelles) et développant un élevage caprin, ovin voire bovin modernisé seraient une extension remarquable et peu onéreuse relativement d'une politique de conservation *in situ*.

AXE II : TRAITEMENT PRÉVENTIF

Développer des méthodes et des actions qui stabilisent et/ou inversent les facteurs responsables de la perte de biodiversité et des dynamiques régressives des éco-socio-systèmes

4 objectifs :

- Objectif 1 : Augmenter les ressources en eau
- Objectif 2 : Favoriser l'élevage durable
- Objectif 3 : Verdir l'économie formelle et informelle
- Objectif 4 : Développer une gestion raisonnée du Prosopis

Mots-clés :

Maintien des ressources génétiques, des espèces, des écosystèmes et des paysages ; gestion des espaces et des espèces ; gestion intégrée et économe des ressources en eau ; désalinisation solaire ; gestion intégrée des parcours pastoraux ; surpâturage ; couplage « production fourragère-élevage confiné et réduit » ; atténuation des pressions ; lutte contre le changement climatique ; résilience ; technologie/techniques vertes (énergie, transport etc.) ; AGR compensatrices, « vertes » ; écotourisme ; biogaz ; confinement et exploitation du Prosopis.

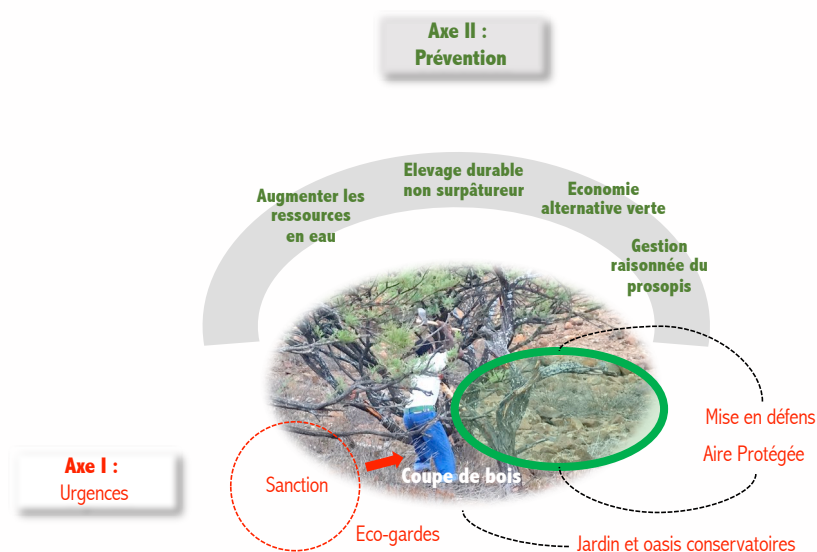
Argument central :

Cet axe est le pilier central technique de la stratégie. Il vise fondamentalement à inverser les dynamiques régressives. À la base il y a la question de l'eau, totalement fondamentale. La situation en 2017 oblige à une politique vigoureuse de maximisation de toutes les précipitations.

À partir de là, des questions importantes peuvent être traitées. C'est le cas de l'élevage, moteur potentiel d'une gestion vraiment responsable des pâturages et d'une économie rurale plus résiliente. C'est le cas aussi de toutes les activités côtières ou intérieures génératrices de revenus, en substitution d'activités néfastes pour la biodiversité et l'environnement. Plus généralement, sur ces aspects comme sur d'autres, la recherche systématique de toutes les opportunités pour enclencher des cercles vertueux (dynamiques positives) devrait constituer un principe d'action.

La question du Prosopis est un volet à part entière tant son développement a profondément modifié la biodiversité et l'écologie générale du pays.

Mise en situation :



Axe II - La prévention est au coeur du dispositif de la stratégie. Donner une alternative viable aux éleveurs sédentarisés et aux prédateurs forcés ou rentiers des ressources ligneuses et fourragères est la réponse à cette évidence rappelée plusieurs fois : la crise climatique impose de traiter prioritairement l'insécurité alimentaire et, plus largement socio-économique, de l'hinterland djiboutien et des zones côtières. « *Ventre affamé n'a pas d'oreilles* » : le plus de la stratégie est d'appliquer un raisonnement développement durable à tous les niveaux et stades des alternatives possibles.

OBJECTIF II.1 : AUGMENTER LES RESSOURCES EN EAU

Systématiser aux échelles nécessaires les travaux de conservation des eaux et des sols (CES) et développer toutes les techniques augmentant la ressource en eau (ex. désalinisation) et son usage minimal

II.1.1. MISER SUR LA MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE PAR TOUS LES MOYENS

Constituer des ressources hydriques *via* les eaux pluviales est un élément central pour toute stratégie d'action.

Cadrage :

1. Prioriser les actions : la pression est telle qu'avant de développer des volets agro-pastoraux l'urgence est de régler le problème de la soif car sinon « *il n'y a pas de place pour l'agriculture* »
2. Partager l'eau entre les humains les animaux sauvages, notamment les espèces en voie de disparition
3. Raisonner à l'échelle du bassin versant pour prévoir toutes les conséquences en cas de crue
4. Progresser dans les techniques d'aménagements
5. Promouvoir une gestion économe de l'eau en aval (consommation frugale).

Activités :

Elles sont définies ici de manière générique, non rapportées aux caractéristiques de chaque site.

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT-FRUGALITE		
1. Mobilisation des eaux pluviales de bassins versants :	Tous les axes de la stratégie Principalement : I.1. Conserver les potentiels (AP, Eco-gardes, mises en défens) I.2. Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger) I.4. Développer des jardins et oasis-conservatoires III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ)	L'échelle des bassins versants est la seule envisageable pour accroître les facteurs de succès de la mobilisation et de la rétention des eaux de surface. Les obstacles à l'écoulement de petite et moyenne dimension doivent être définis précisément cas par cas.
• Retenues d'eau de surface tout le long des oueds et des réseaux hydrographiques		
• Ralentisseurs, tels les micro-barrages		
• Cordons pierreux suivant les courbes de niveau, diguettes, levées, lentilles etc.		
• Collecte des eaux de surface en citernes couvertes et/ou enterrées	V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	
• Formes de stockage, comme les retenues de grandes capacités		
2. Gestion intégrée des ressources en eau	III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ) III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) V.2. Analyse systémique et gestion intégrée V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	Action sur deux leviers indissociables : stocker <i>plus</i> et consommer <i>moins</i> . - Les forages profonds à associer systématiquement aux ouvrages de surface en fonction des données et des possibilités - La désalinisation solaire à promouvoir systématiquement au niveau des zones côtières
• Couplages « forage profond - stockage naturel des eaux de surface »		
• Désalinisation solaire		
3. Gestion économe des ressources en eau	III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) V.4. Développer le sur-mesure	Identifier, adapter toutes les techniques d'économie d'eau
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Populariser les avantages des techniques d'économie d'eau	IV.4. Faire levier, déclencher et amplifier (initiatives positives, qualité)	L'ambition de la stratégie est de contribuer à l'émergence d'une culture de la frugalité

Connexions importantes :

La question des ressources en eau est en amont de toutes les actions d'une stratégie visant la durabilité. Seuls les liens plus cruciaux sont indiqués dans le tableau.

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée				
Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée				
Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée				

Contexte et justification :

L'augmentation des ressources en eau est logiquement la condition *sine qua non* de la réalisation de nombreux volets de la stratégie, voire de tous dans une perspective de long terme. Ce sujet aurait donc été traité dans tous les scénarios possibles pour une stratégie de développement durable.

Reste que la question de l'eau - eau de surface, eau profonde, précipitations - a été un élément fort récurrent pour chaque atelier et a plusieurs reprises dans chaque atelier. Son intégration est donc doublement justifiée. Il se dégage un consensus sur le fait que « *chaque goutte d'eau venue du ciel doit être utilisée au maximum* » (Dikhil, 10 mai 2015). « *Les travaux de CES sont utiles, voire indispensables pour maîtriser les crues dévastatrices et les écoulements brutaux. En les multipliant, la recharge des nappes ne peut qu'être facilitée.* » (Tadjoura, 3 mai 2015)

Pour cela, il est proposé d'utiliser tous les moyens possibles pour freiner l'écoulement et faciliter l'infiltration :

- multiplier les retenues d'eau de surface tout le long des oueds
- multiplier les ralentisseurs (ex. micro-barrages, levées de terre, lentilles etc.)
- réaliser des cordons pierreux suivant les courbes de niveau
- collecter les eaux de surface dans des citernes couvertes pour éviter l'évaporation
- multiplier les formes de stockage (ex. citernes enterrées, retenues de grande capacité etc.)
- réaliser des forages en associant systématiquement, selon les cas, des ouvrages pour recharger les nappes.
- progresser dans la technique des aménagements (exemple : une retenue en amont d'un cordon pierreux)
- pour chaque bassin versant, systématiser et étendre tous les ouvrages de surface permettant de ralentir l'écoulement et de favoriser l'infiltration depuis la ligne de crête jusqu'au littoral
- interdire et encadrer l'enlèvement de matériaux meubles dans les lits d'oueds car cela met à nu des couches d'argile. Ceci accélère la vitesse de l'eau lors des crues (Dikhil, 10 mai 2015).

Au final, les travaux de CES sont très utiles et les expériences menées ailleurs pourraient profiter à la région. Tous les projets de retenue des eaux de surface sont utiles (Obock, 5 mai 2015).

La conservation des eaux et des sols et la mobilisation et le stockage des eaux de surface est donc une recommandation majeure de l'ensemble des participants.

Par ailleurs le sujet de la **désalinisation solaire** de l'eau de mer a été évoqué sous réserve de la maîtrise du déchet final (Tadjoura, 3 mai 2015). Cette activité est décrite dans l'objectif II.3.3 Développer les énergies renouvelables page 85.

Différentes situations de terrain on conduit à énoncer quelques précautions :

- prioriser les actions : la pression est telle qu'avant de développer des volets agro-pastoraux l'urgence de régler le problème de la soif car sinon « *il n'y a pas de place pour l'agriculture* »
- partager l'eau entre les humains et les animaux sauvages, notamment les espèces en voie de disparition
- raisonner à l'échelle du bassin versant : les travaux dans le lit des oueds doivent être soigneusement envisagés pour en prévoir toutes les conséquences en cas de crue
- progresser dans la technique des aménagements : par exemple avec une retenue creusée en amont de chaque cordon pierreux (exemple éthiopien).

Il est à noter que sur cette question cruciale de l'eau, l'idée d'un partage avec la faune sauvage a été évoquée plusieurs fois. L'homme est copropriétaire de l'eau avec les animaux sauvages et c'est la même chose pour les pâturages. Les animaux sauvages sont copropriétaires avec l'homme des espaces, de l'eau et de la nourriture.

Les ateliers ont spontanément évoqué la question générale amont de la rétention des eaux de pluie et de l'augmentation des réserves. Mais ils n'ont pas évoqué l'aval, c'est-à-dire la gestion et l'usage économes de l'eau diminuant les volumes consommés. **La frugalité et la consommation économe des ressources**, ici l'eau, ne sont pas encore largement et spontanément évoquées.

OBJECTIF II.2 : FAVORISER L'ÉLEVAGE DURABLE

Intensifier l'élevage pour freiner puis stopper le surpâturage et encadrer le pastoralisme pour une gestion plus durable de grandes régions

II.2.1. INTENSIFIER L'ÉLEVAGE

« L'élevage associé aux exploitations agricoles est donc une solution efficace qui mérite d'être développée ».

Cadrage :

1. Confiner le bétail
2. Sélectionner des races caprines et bovines adaptées à la sécheresse
3. Systématiser l'association élevage - agriculture, avec un volet hydraulique et un volet fourrager

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
1. Analyse-diagnostic élevage durable <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les opportunités • Réaliser les études de faisabilité et les études de marché nécessaires • Insérer le projet dans un projet plus global d'agro-élevage 	II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation des eaux de surface) II.3.2 Développer des AGR « vertes » IV. 2. Développer une agriculture de type oasien économe et productive IV. 1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante IV. 2 Développer l'approche systémique V.4 Développer le sur-mesure	L' agro-élevage est à considérer d'une manière impérative soit sur le site soit en lien avec d'autres sites sous la forme de réseaux de jardins fourragers (cluster) Considérer impérativement l'ensemble de la filière, là où se crée de la valeur Un agro-élevage durable est un volet central de la stratégie. Un savoir-faire réel de plus de deux décennies existe à Djibouti.
2. Programme global de renforcement		Prioriser sur : <ul style="list-style-type: none"> • les Aires Protégées et les mises en défens en général • la gestion durable des parcours
3. Suivi-accompagnement Suivre dans le temps : conseiller et évaluer	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation)	Le suivi technique est à garantir dans la durée, tout comme l'évaluation des différents impacts : économiques, sociaux, écologiques
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
5. Renforcer l'action en favorisant la formation entre praticiens	I IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs)	Sous forme de stages, ateliers de terrain ou autres formules de conseils rémunérés
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE		
4. Mettre en place une démarche qualité	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle V.4 Développer le sur-mesure	Travailler les filières et la qualité des circuits commerciaux , des lieux de production aux lieux de vente La faisabilité d'un label est une question pertinente sur ce thème (page 139)

Connexions importantes :

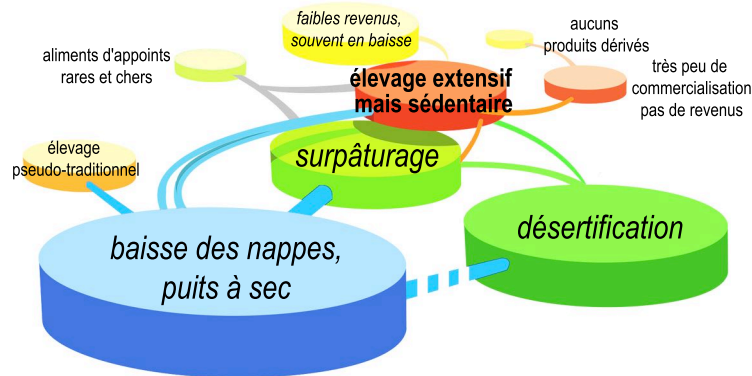
AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme		1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p>				

Contexte et justification :

Concernant le fond, le libellé de ce sous-objectif ne fait pas référence à la gestion des pâturages ou au **pastoralisme**. La raison est très simple. L'état des pâturages, au sol et aérien, dans un contexte donné de sécheresses récurrentes qui amoindrissent le capital, dépend très largement du mode d'élevage, volontaire ou pas. Il n'est donc qu'une conséquence et ne peut être traité qu'en traitant la cause.

Le **surpâturage** est considéré comme un fait majeur, incontestable, une donnée structurante. **Pour tous les participants, c'est une réalité**, aux conséquences multiples et interdépendantes (ci-dessous).

Schéma des enchainements causaux d'un élevage extensif sédentarisé couplé à un stress climatique



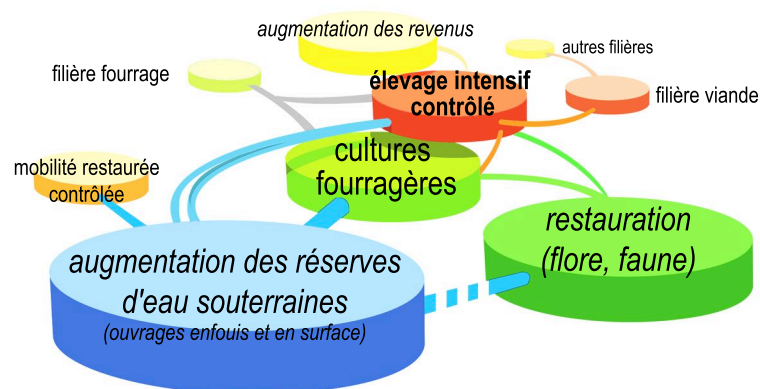
Ce thème a conduit très naturellement à aborder la question de l'élevage, qui peut évoluer (qui devrait évoluer) dans les directions suivantes :

- une sélection des races caprine et bovine adaptée à la sécheresse
- son association avec l'agriculture, considérée comme importante
- son association, à promouvoir, avec un volet hydraulique et un volet fourrager,

Dans tous les cas il s'agit d'un **élevage plus intensif et confiné** : « des troupeaux moins nombreux sont plus maîtrisables au point de vue santé et alimentation. » Dans tous les cas également, l'association avec des jardins fourragers en plantes basses ou arborées est à recommander lorsque les conditions s'y prêtent. La proposition est de **systematiser l'expérimentation** « production fourragère - élevage confiné et réduit » dans différents sites. Sur ce point, les ateliers n'ont pas évoqué les questions de **filières** et les aspects économiques et commerciaux des formes d'élevage sédentaire préconisées. L'approche filière, indispensable pour la pérennité de l'économie rurale, est développée dans la section Objectif V.3 : Développer la gestion intégrée des territoires (page 145)

PICODE traite cette question à travers la notion d'**EFFORT**, « Elevage - Fourrage - Filière - Organisation - Ralentisseurs - Transhumance », appliquée aux unités socio-pastorales, maille territoriale la plus fonctionnelle et la plus pertinente. Le résultat à en attendre est schématisé ci-dessous.

Schéma des réponses systémiques possibles pour traiter la spirale régressive précédente



II.2.2. ENCADRER LE PASTORALISME POUR GÉRER DURABLEMENT DES PARCOURS

Lutter contre la surexploitation des parcours

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
<p>1. Action pilote de gestion intégrée d'espaces pastoraux traditionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure l'action dans un projet global multi-focal • Identifier les zones et les situations favorables • Etablir un co-diagnostic sur la question du pastoralisme itinérant • Organiser une nouvelle « gouvernance pastorale » 	<p>I.1. Conserver les potentiels (AP, Eco-gardes, mises en défens)</p> <p>II.2.1. Intensifier l'élevage</p> <p>II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation des eaux de surface)</p> <p>II.3.2. Développer des AGR « vertes »</p> <p>III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement)</p> <p>III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ)</p> <p>III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation)</p> <p>IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostic, subsidiarité)</p> <p>IV.2. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité</p> <p>V.3. Développer la gestion intégrée des territoires</p> <p>V.4. Développer le sur-mesure</p>	<p>Le choix des interventions devrait se faire doit sur un mix de critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • critères écologiques, • critères socio-culturels, • critères de gouvernance • critères économiques <p>Coupler l'intervention avec le volet gestion des ressources en eau au niveau des retenues de surface et des dispositifs de stockage</p> <p>Coupler l'intervention avec une action concernant la diminution du nombre de têtes, la régénération assistée et la commercialisation</p>
<p>2. Gestion intégrée des ressources en eau</p>	<p>II.1. Augmenter les ressources en eau (mobilisation des eaux de surface)</p>	<p>La gestion des espaces pastoraux est en réalité la gestion d'espaces pastoraux, topo-hydrologiques, économiques et d'usages des terres.</p>



Cliché : AL

Les retenues de surface sont des réalisations traditionnelles, par exemple chez les Ouloutos, sur le Grand Gamarré. Elles permettent aux pasteurs, une fois pleines, de résider dans des secteurs dépourvus de ressources hydriques accessibles. Ce faisant, elles ouvrent l'accès de zones reculées et préservées aux troupeaux, ce qui n'est pas compatible avec le maintien des îlots de biodiversité que sont les zones isolées. C'est pourquoi l'accès aux zones refuges et aux haltes pastorales ne peut se faire qu'après avoir installé (ré-installé) une gouvernance réelle et efficace dans le temps, assortie d'un mécanisme de suivi de l'état des peuplements végétaux et animaux. Dans tous les cas, une action d'envergure de gestion durable des écos-ocio-systèmes pastoraux doit être couplée au développement de l'agro-élevage, diminuant les pressions et plus rentable.

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité » 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme		1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p>				

Contexte et justification :

Quelle est la réalité du pastoralisme djiboutien ? Le 5^{ème} Rapport National sur l'application de la Convention Internationale sur la Diversité Biologique le décrit de la manière suivante :

« Dans ce contexte très lié aux conditions climatiques, deux zones se distinguent par des fluctuations amorties : les grandes plaines et dépressions à accumulation d'eau et/ou à résurgences pérennes et les zones d'altitude. Les premières sont des zones refuges, les secondes des pâturages d'altitude, riche qualitativement et quantitativement, on l'a vu, mais limités et, forcément, très attractifs. Le pastoralisme djiboutien est alors, dans son grand principe, un aller-retour entre ces deux types de zones tout au long de terres de parcours pourvoyeuses, elles-aussi et selon les saisons, de ressources fourragères. Des territoires sont ainsi reliés par des mouvements horizontaux mais aussi verticaux entre des dépressions et plaines à palmeraies et zones palustres (Andabba, Allols, Hanlé, Goba'ad etc.) et des massifs et plateaux (Goda, Mabla, Dakka, Gamarré etc.). Des clans ou des tribus bien identifiés organisent cette transhumance multi-séculaire. » (d'après MNDB, 2000)

Dans le cadre du dialogue national qui a donné lieu à la présente stratégie, le pastoralisme est considéré au moins dans trois de ses dimensions essentielles.

La dimension protection : *« Les mises en défens sont indispensables pour préserver le capital génétique. Elles peuvent reprendre les types et les sites de mises en défens traditionnelles ou être liées à des projets. »* La recommandation de l'atelier est de systématiser les mises en défens lorsque cela est possible - Atelier de Tadjoura, Conseil Régional, 3 mai 2015

La dimension multi-sectorielle (intégrée) : *« Le projet de mise en défens est initié en 2010 sur un site (Alaï Madag) situé en altitude à 1400 m au sud du village d'Adailou. A l'origine, une zone de pâturage très fournie qui a connu une dégradation très rapide avec les conséquences que l'on imagine pour le cheptel. Les actions du projet consistent en une mise en défens du site par un muret en pierre sèche de 1,50 m de haut ; la création d'ouvrages de rétentions des eaux pluviales ; la réalisation de travaux CES, mini-ralentisseurs dans les couloirs de ruissellement et l'ensemencement dans les lentilles et diguettes. »*

Les résultats sont probants : « Nette amélioration de la disponibilité en eau, production en fourrage pratiquement décuplée ; restauration du couvert végétal sur plus de 95% de la surface avec plusieurs milliers (plus de 60000) jeunes pousses recensées, lente reconstitution de la biodiversité animale. »

Pour EVA, maître d'ouvrage (et maître d'oeuvre) du projet, « l'alternative est possible et EVA s'attache à essaimer des actions similaires pour inverser à terme la tendance. »

La dimension gouvernance : *« Le Coordinateur du Projet Prodermo, a rappelé que dans le cadre de son projet plus de 1200 hectares ont été mis en défens, à Tadjourah, Obock et dans le Sud du Pays. Il a précisé que pour pérenniser ces sites, il fallait mettre en place des comités de gestions »* - Séminaire National des 17 et 18 juin, Palais du Peuple, Thème n°2 Financement pérenne multi-source : les après-projets, le fonctionnement, l'animation etc.

Le pastoralisme itinérant est donc un assemblage composite d'actions diverses qui en font un système d'action à part entière. Face à l'effacement de la gouvernance traditionnelle, aux pertes importantes de potentialités écologiques et aux tensions climatiques, la gestion des parcours pastoraux ne peut être qu'une gestion intégrée d'un espace pastoral. Ce n'est donc pas une action sectorielle et limitée mais une politique ramifiée et en profondeur qu'il faut appliquer.

OBJECTIF II.3 : VERDIR L'ÉCONOMIE FORMELLE ET INFORMELLE

En développant notamment l'écotourisme, en multipliant le solaire et l'éolien lorsque cela est possible, en convertissant des activités néfastes par des AGR compensatrices (vertes) etc.

Cadrage général :

1. Développer largement les activités génératrices de revenus, notamment en lien avec les Aires Protégées.
2. Raisonner en termes de filières et créer de la valeur au sein des chaînes de valeurs d'un produit ou d'un service.

II.3.1. DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME

Une activité à développer pour anticiper des volumes de clientèle plus importants et pour son mécanisme contributeur à la conservation de la nature.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
1. Etude diagnostic écotourisme <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du cahier des charges d'un écotourisme djiboutien tant en milieu terrestre que marin • Etude de faisabilité pour le développement du secteur (inclus étude de marché) et • Identification des autres segments du tourisme responsable : tourisme solidaire, rural, villageois etc. • Dossier de financement pour une expérimentation sur 3 ou 4 ans 	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.3. Développer la gestion intégrée des territoires	Domaines marin et terrestre <ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges à co-construire avec les professionnels sur la double base de la définition et des principes de l'écotourisme d'une part et des bonnes pratiques et de l'expérience d'autre part • L'effet levier et le rôle moteur des campements touristiques doivent être travaillés et renforcés • Tester l'accueil villageois et les formes de tourisme intégré
2. Mise en œuvre par étapes + suivi et capitalisation	AXE I II.3. Economie formelle et informelle verdie III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets III.3 Développer une politique de la preuve V.4. Développer le sur-mesure (contextes, spécificités, individualisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Le co-financement issu du cahier des charges de l'écotourisme est conditionné par la rentabilité économique de l'activité • Evaluation sur la base du cahier des charges
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE		
1. Etude de faisabilité de labellisation	V.4 Développer le sur-mesure	Labellisation produits et/ou structures
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Formation des guides Tous sujets relatifs à la nature en général	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Une nature bien expliquée et valoriser permet de contribuer à la sensibilisation et à un mouvement d'intérêt • L'implication individuelle des clients ou de structures en relation avec eux est à rechercher
2. Tenue d'un atelier national Sur les bonnes pratiques en écotourisme et leurs résultats		
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Contribution à une veille active « biodiversité »	V.1 Développer la production et la circulation de données	Organisation de la contribution du secteur à la veille générale sur les questions de biodiversité et d'environnement

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p>				

Contexte et justification :

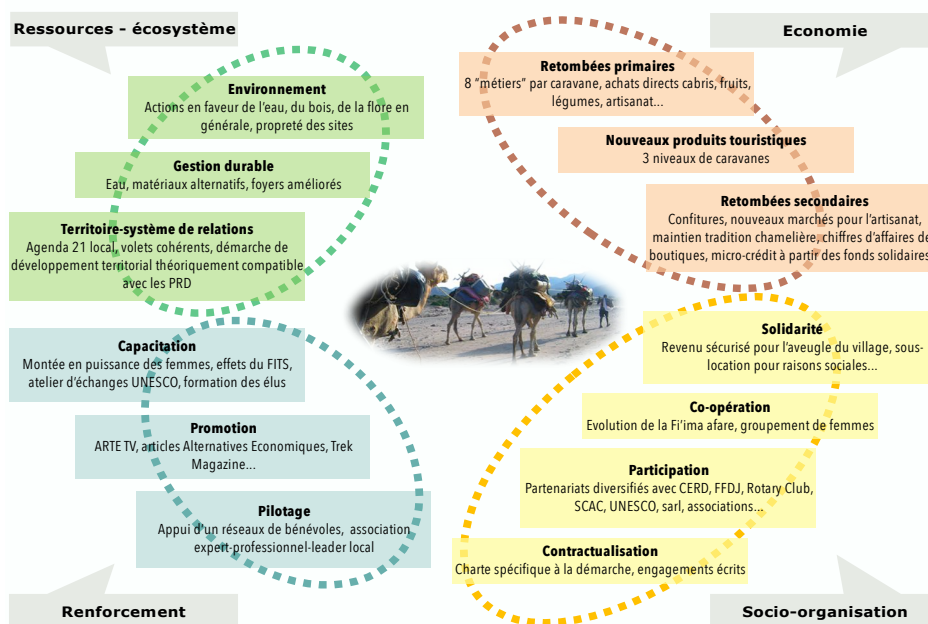
L'**écotourisme** a été vigoureusement proposé par l'atelier d'Ali-Sabieh, qui a souhaité que ce créneau soit une véritable politique nationale, de façon à anticiper l'arrivée d'une clientèle importante d'origine étrangère (ex : Chine). Sur ce thème, l'atelier indique que les guides touristiques ont un rôle à jouer.

Pour mémoire, l'écotourisme se définit comme « une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales » (The International Ecotourism Society, <http://www.ecotourism.org/what-is-ecotourism>)

Selon l'AFIT (Agence Française d'Ingénierie Touristique, Atout France en 2017), « **L'écotourisme se distingue du tourisme de nature par son côté militant** : la responsabilité vis-à-vis de l'environnement naturel et culturel et la volonté de contribuer à l'économie locale. L'écotourisme est une forme de tourisme qui regroupe les caractéristiques suivantes :

1. Il rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du tourisme est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
2. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation de l'environnement.
3. Il est généralement organisé pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées.
4. **Il favorise la protection des zones naturelles et veille au bien-être des populations locales :**
 - a. en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles;
 - b. en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales;
 - c. en favorisant une prise de conscience chez les habitants du pays d'accueil comme chez les touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel. »

Variété des types de résultats, impacts et effets d'un écotourisme rural possible à Djibouti



De 2003 à 2006 une activité touristique organisée à Assamo à partir de caravanes chamélières adaptées et à Ardo à partir de l'artisanat, a eu des résultats réels et des effets induits à au moins 4 niveaux : économie, environnement et ressources naturelles, organisation sociale locale et renforcement des capacités.

La démarche a été développée à partir d'échanges fournis à la base, ce qui a permis d'aborder des thèmes multiples comme la gestion de l'eau par ralentisseur, l'artisanat, la valorisation de la production fruitière etc. Cet écotourisme solidaire a permis de ventiler ses retombées à toutes les familles du village de l'époque. Grâce à la clientèle locale, la chaîne de valeurs présentait un taux de fuite de 0%, 1/3 des recettes au niveau national et 2/3 au niveau local.

Sans développer l'intégralité de cette démarche, complexe et exigeante, l'écotourisme, dans sa version solidaire, voire équitable, peut être un puissant moteur de changement.

II.3.2. DÉVELOPPER DES AGR « VERTES »

Une activité qui se préoccupe de la pérennité amont-aval, les ressources utilisées et les effets, qui doivent « traiter le mal à la racine » et entretenir une dynamique

Cadrage :

1. Considérer des activités soit non consommatrices de ressources, soit peu consommatrices de ressources mais **avec possibilité de régénération**
2. Repérer les opportunités par une présence terrain
3. Saisir les partenaires de proximité (CPEC, ADDS, Chambre de Commerce, ONG, association locale majeure)
4. Populariser les micro-entreprises, formelles ou informelles.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE	
	METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
		Couplage AP-AGR verte Pour un effet-vitrine maximum et mesurable, il est pertinent de développer des AGR vertes en lien étroit géographique et/ou fonctionnel avec les AP, les EPV et toutes les actions de protection et conservation in situ.
1. Verdissement des AGR	Tous les axes	Le cahier des charges d'une AGR verte est à concevoir à deux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • un tronc commun à toutes les activités • un cahier des charges spécifique au sujet et à la situation traités L'objectif de développer des AGR doit être systématique et permanent. Toutes les occasions (opportunités) sont bonnes à saisir
<ul style="list-style-type: none"> • Définir le cahier des charges du verdissement d'une AGR, tous thèmes confondus • Identifier les opportunités • Réaliser une analyse systémique de chaque situation (qui/quoi est relié à qui/quoi) et les études de marchés nécessaires • Réaliser une étude organisationnelle des groupes à constituer et des filières à développer 	IV 1. Réaliser des diagnostics partagés IV 2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité V.2 Développer l'approche systémique V.4 Développer le sur-mesure	L'analyse doit prendre en compte tous les facteurs conditionnant à tous les niveaux. <ul style="list-style-type: none"> • Le premier facteur est la viabilité économique, voire socio-économique (organisation, gouvernance). S'agissant de revenus, de recettes ou de bénéfices, ce critère est fondamental. • Le deuxième facteur concerne la pérennité, lié au facteur précédent. • Le troisième facteur est organisationnel
2. Mobilisation des partenaires spécialisés	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	Le <u>CGES</u> doit servir de base pour le cahier des charges de verdissement
	AXE I	
	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ)	L'ADDS a établi des partenariats avec les Conseils Régionaux notamment pour l'identification et la formulation de projets.
	IV.4. Faire levier, déclencher et amplifier (initiatives positives, qualité)	
3. Mise en œuvre dans la durée + suivi et capitalisation	+ AXE V (tous les objectifs)	Le suivi peut être opéré au niveau régional. C'est un niveau pertinent qui permet d'avoir une vision assez précise des besoins et des potentiels.

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLOISONNEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
<ul style="list-style-type: none"> • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES 				
<ul style="list-style-type: none"> Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée 				

Contexte et justification :

Transformer une fabrication de charbon de bois natif en une fabrication de charbon de bois de prosopis, espèce invasive : c'est une AGR verte. Veiller à une économie maximale d'eau pour un jardin, c'en est une autre. Evaluer tous les risques, APRÈS le projet, c'en est encore une autre. L'idéal serait qu'une AGR verte traite le mal à la racine et non juste des effets, aussi attendus et positifs soient-ils.

Mais qui fera le bon diagnostic de départ ? (dans le premier cas ci-dessus, l'activité charbon de bois peut faire vivre plusieurs familles, des transporteurs, des distributeurs etc.). Et quelles sont les conditions pour étendre ce principe de verdissement à l'élevage, l'artisanat, l'agriculture, la construction, voire les services ?

Les ateliers régionaux non pas développé nommément cet aspect d'**économie verte** ou de **croissance verte**, sauf pour ce qui concerne l'**écotourisme**. Aussi des questions comme les transports moins polluants, l'élimination des déchets solides par la collecte et le recyclage, la gestion et l'épuration des fluides pollués etc. n'ont pas été abordées. Cependant, au niveau national **Stratégie Nationale d'Economie Verte** (SNEV), inscrite dans le cadre de la SCAPE vise à encourager le verdissement de plusieurs secteurs : les transport (propres), la construction (économie d'énergie), l'agriculture (gestion des ressources en eau), la gestion des déchets (et l'économie circulaire), l'énergie (production et économie), les services financiers (bonification bancaire ou fiscale) et formation professionnelle (en lien avec les métiers de l'énergie notamment).

Un exemple de création d'un nouveau secteur a cependant été développé à plusieurs reprises : avec un maillage de proximité permettant le repérage précis de situations néfaste, l'idée est de convertir l'activité en cause (l'exemple type est le déboisement) en une activité positive visant la conservation et la restauration (l'exemple type est le charbon de bois de Prosopis). Le principe d'un donnant-donnant a été évoqué. Le fonctionnement par micro-projets type ADDS est cité en exemple ou tout simplement les actions d'appui du *Food For Work*. On pourrait parler à ce propos d'**AGR vertes**.

Concrètement, cet objectif vise de nouvelles activités au-delà des engagements volontaires ou réglementaires type RSE ou études d'impact environnemental et social. Le séminaire national a permis de clarifier les avancées possibles sur le sujet :

- Le niveau régional est un niveau pertinent pour développer des activités génératrices de revenus verts.
- La pérennisation passe par la viabilisation économique de l'activité et aussi par une sensibilisation et une communication très importante en direction des bénéficiaires jouant sur tous les registres y compris religieux.
- En matière de verdissement des activités génératrices de revenus et en termes de méthode, il est important de se poser « les bonnes questions » c'est à dire de développer un raisonnement développement durable, Par exemple sur la pérennité de la ressource utilisée pour l'AGR.
- Les activités génératrices de revenus permettent de lutter contre l'assistanat puisqu'elles visent à mettre les personnes en situation de responsabilité. Il est important de raisonner en termes de filières et de créer une valeur ajoutée dans la chaîne de valeur d'une production/d'un produit.
- Il est important de développer et de multiplier les activités génératrices de revenus autour et en lien avec les aires protégées.
- De manière générale, on peut considérer que les activités génératrices de revenus sont un élément de pérennité important pour les projets de tous ordres.

Les thèmes cités ont été : l'**agriculture pluviale** qui recharge les nappes et permet d'économiser l'eau, les **filières viande/fourrage**, le **suivi vétérinaire**, l'**artisanat** et l'**écotourisme**, à propos duquel il faut sensibiliser plus largement. On peut y ajouter (liste non exhaustive) les **techniques d'irrigation économes**, les **foyers améliorés**, la **lutte biologique** quand elle est possible, la culture de **plantes mellifères** locales etc.

Schématiquement, les AGR vertes considèrent non seulement l'activité e elle-même mais ses tenants et aboutissants. Son cahier des charges « vert » est un cahier des charges de pérennité. Un premier facteur de pérennité est par exemple l'**autonomie**, à travers le renforcement des capacités c'est-à-dire les moyens pour un groupement ou des personnes de se prendre en charge dans différentes circonstances.

Un autre est le **développement de filières**, qui en principe permettent une rentabilité économique. C'est le cas par exemple de l'artisanat. Une AGR verte est au final le cahier des charges de durabilité d'un SPL (Système Productif Local) dans son ensemble, voire d'un micro-territoire.

Le **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale** (CGES) développé par l'ADDS doit servir de base théorique et pratique si une capitalisation a été effectuée à la suite de son application. Plus largement, les AGR auront intérêt à s'inspirer de l'**ESS** (Economie Sociale et Solidaire) et du **commerce équitable**.

II.3.3. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une voie de progrès à investir

Cadrage :

1. Les énergies renouvelables à moindre coût sont à considérer systématiquement au niveau des actions menées en application de la stratégie
2. Ces énergies - solaire, éolien, bois-énergie, hydrothermie, marée-motricité etc. - sont à combiner avec des techniques d'économie dans une approche de frugalité et d'efficacité énergétique
3. Cibler les ressources énergétiques impactant le plus fortement la biodiversité, principalement la coupe de bois natif, et les ressources en eau durables par le dessalement des eaux de mer ou saimâtres.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
<p>1. Etude diagnostic et plan d'action « énergies renouvelables » <i>Expertise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • inventorier l'existant à Djibouti • inventorier de nouvelles techniques • capitaliser les retours d'expérience • définir un programme global de renforcement de l'existant et développement de nouveaux secteurs, comme les transports 	<p>V.1 Développer la production et la circulation de données IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier</p>	<p>Les retours d'expérience peuvent concerner l'efficacité énergétique, la robustesse et la simplicité d'usage, les conditions de mise en place et d'entretien et les possibilités de développement d'activités de services à Djibouti, dans les régions et dans les localités.</p> <p>Développer les énergies renouvelables c'est aussi développer les économies d'énergie. Le bio-climatisme, les foyers améliorés et l'exploitation du prosopis sont des exemples.</p> <p>Faire effet levier en faveur de projets intégrés dits « multi-focaux »</p>
<p>2. Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels</p>		<p>Mobiliser le fonds ABCD (PT2)</p>
<p>3. Mise en œuvre par étapes + suivi et capitalisation</p>	<p>III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement III.3 Développer une politique de la preuve</p>	
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
<p>1. Réalisation d'effets-vitrine De façon à vulgariser et promouvoir tant les techniques que les bonnes pratiques</p>	<p>II. 2. Développer des AGR « vertes » IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité</p>	<p>Comme pour les AGR « vertes », le réseau des aires protégées marines et terrestres pourrait constituer un moteur de l'expérimentation et de la vulgarisation du secteur des énergies renouvelables, notamment le couplage photovoltaïque-dessalement à petite échelle.</p>

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdifier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in</i> et <i>ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasisien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p>				

Contexte et justification :

Le dialogue national n'a pas abordé la question des énergies renouvelables d'une manière explicite. Ce thème, comme celui des déchets, des pollutions urbaines ou de l'aménagement du territoire, est considéré probablement comme relevant de « l'environnement ».

Néanmoins, il s'extrapole très logiquement et facilement de la demande unanime de faire cesser les coupes abusives de bois pour réaliser des ventes nécessitées par la survie économique mais aussi pour développer des filières commerciales rentables.

L'énergie photovoltaïque, à Djibouti, est une énergie sans doute à développer au maximum. Elle n'a sans doute pas vocation à faire concurrence à l'hydroélectricité éthiopienne, même si des centrales solaires de grande taille (comme la centrale marocaine de Noor) peuvent fournir des centaines, voire des milliers, de gigawatts-heures sous condition de refroidissement des condenseurs par l'air ventilé (et non par de l'eau, soumis à évaporation)

Cette source d'énergie trouve à Djibouti des applications nombreuses dont le pompage solaire, la production de froid (réfrigérateur) et l'éclairage domestique et urbain.

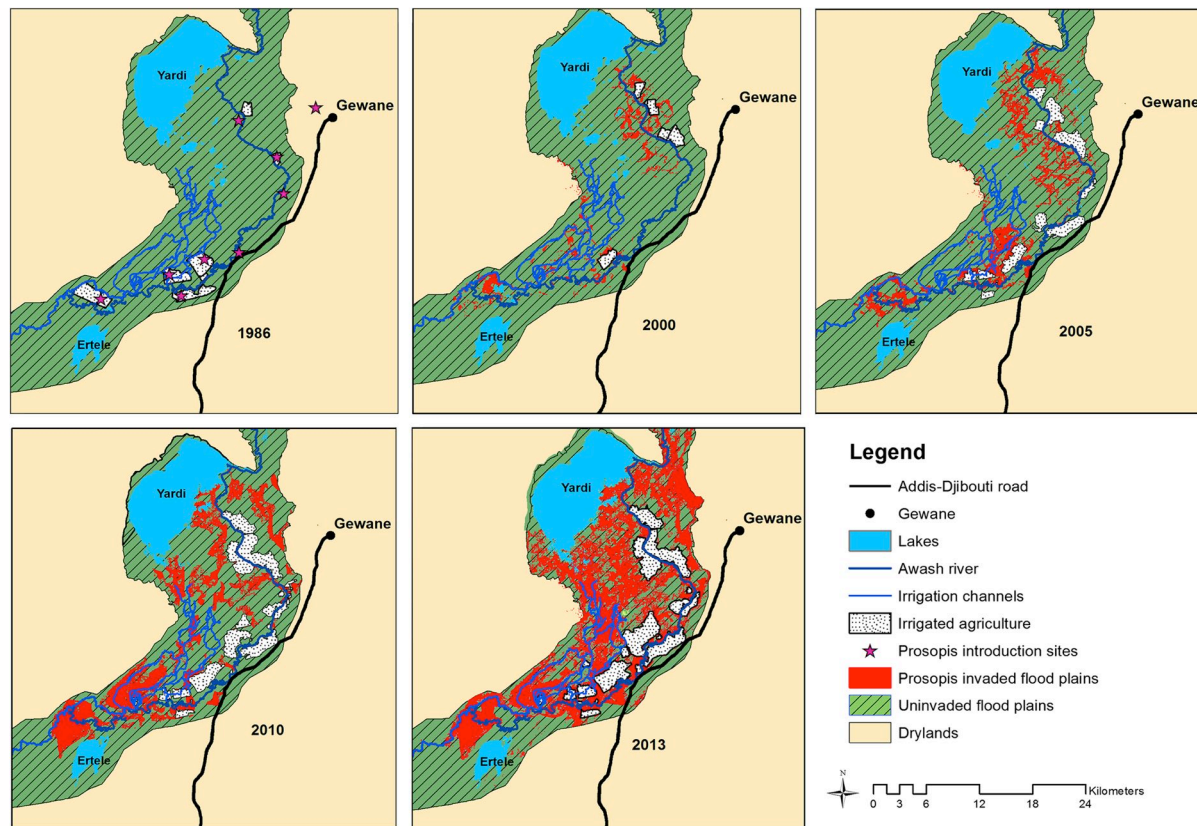
Déclinée pour approvisionner de petits groupements (plusieurs foyers, un campement nomade devenu petit village, une coopérative agricole, un ensemble de jardins fourragers, une base de pêcheurs, une unité de garde-côtes ou d'éco-gardes etc.), cette énergie, couplée après étude avec l'éolien, l'hydrolien, ou la marémotricité, devrait être le fer de lance d'un programme de recherche-développement sur le dessalement de l'eau de mer ou de l'eau saumâtre sous condition que le coût énergétique soit très sensiblement diminué par rapport aux installations existantes et que le déchet ultime, le sel, puisse être transformé et utilisé sans infrastructure techniques ou technologiques hors de portée.

Ce **Programme intégré de couplage dessalement-photovoltaïque à haute efficacité énergétique** est une des priorités de la stratégie.

A part la géothermie et l'éolien, qui s'avère aléatoire à petite échelle en dehors de grandes unités comme les parcs éoliens, le **biogaz** issu de la méthanisation agricole est possible à toute petite échelle. La micro-méthanisation, réalisable théoriquement à partir de 4 à 5 vaches (4 pour l'AFD, 5 au Maroc) avec des **bio-digesteurs**, peut être une solution pour générer de l'électricité.

OBJECTIF II.4 : DÉVELOPPER UNE GESTION RAISONNÉE DU PROSOPIS

Valorisation des peuplements des zones colonisées et éradication des zones en début de colonisation ou non encore colonisée, notamment dans des sites de biodiversité



Source : Yohannes Ayanu, Anke Jentsch, Detlef Müller-Mahn, Simone Rettberg, Clemens Romankiewicz & Thomas Koellner 2014

L'Éthiopie est confrontée à une invasion importante de *Prosopis* (notamment *Prosopis juliflora*), notamment dans les zones arides et semi-arides. La carte représente l'extension de *Prosopis juliflora* dans la moyenne vallée de l'Awash, le Baadu. Introduit volontairement en 1983 autour des fermes cotonnières en tant que brise-vent et fixateur de sol, l'invasion de l'espèce a atteint 40% des zones humides jusqu'en 2013. La colonisation continue de nos jours, y compris en direction des zones arides et des zones irriguées (327 ha sur 6 926 en 2013).

« La réduction des pâturages des zones humides en conséquence de l'extension de *P. juliflora* affecte considérablement les conditions de vie et la sécurité alimentaire des agro-pasteurs » (traduction)

Cadrage :

1. Les différentes espèces de *Prosopis* sont invasives et leur extension dans de nombreuses régions basses est avérée.
2. Les conséquences de cette invasion générale sont réelles, profondes et durables.
3. Elles sont de deux ordres : a/des avantages économiques pour les populations pauvres sont accompagnées dans les pratiques d'exploitation, b/ un appauvrissement de la biodiversité et une consommation importante des ressources en eau
4. L'appréciation de la balance positif/négatif doit se faire cas par cas en tenant compte des réalités écologiques et du vécu et du ressenti des populations locales

II.4.1. CONTENIR LE PROSOPIS

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
1. Inventaire des zones affectées Caractérisation des peuplements : étendue, maturité, dynamique prévisible	<u>Tous les axes de la stratégie sont impactés ou concernés</u> IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante V.1 Développer la production et la circulation de données	Du point de vue de la biodiversité et des ressources en eau, les Prosopis pratiquent le génocide écologique à grande échelle . Ils constituent cependant une ressource parfois essentielle . Il est donc indispensable de qualifier et quantifier sa progression.
2. Campagnes d'éradication Engager une grande campagne d'information sur la question du Prosopis dans l'objectif d'éradiquer systématiquement les colonies débutantes	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement V.1 Développer la production et la circulation de données	Cette question est de portée nationale et devrait être une cause nationale et toucher toute la population, à travers tous les relais possibles : médias, associations, ARL, enseignants, forces militaires et forces de l'ordre. L'objectif est l'arrachage systématique et continu des plantes colonisant de nouveaux territoires
3. Atelier pan-africain sur la gestion intégrée des peuplements de Prosopis rassemblant : <ul style="list-style-type: none"> • les structures engagées en Ethiopie, Kenya, Afrique du Sud, Sahel • les structures de recherche et chercheurs sur le thème • les ARL • des représentants associatifs et des communautés locales • des bailleurs de fonds compatibles 	<u>AXE V</u> En liaison avec II.2.2 Exploiter les peuplements denses ci-dessous	Inventaire bibliographique Inventaires des structures et personnes ressources Le débat étant tranché - Le Prosopis a des effets positifs et négatifs tout dépend des points de vue - l'idée est de séparer les deux thèmes valorisation et confinement en recherchant, pour ces deux thèmes, les meilleures pratiques et les recherches et expérimentations à mener et soutenir

II.2.2. EXPLOITER LES PEUPELEMENTS DENSES

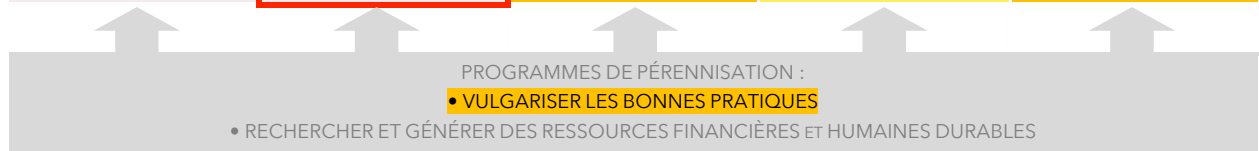
Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
1. Inventaire des exploitations formelles et informelles	III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) V.1. Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper)	En complément de l'inventaire des peuplements, réaliser l'inventaire des filières - zones de production, distribution, marchés - et analyser la performance économique de la filière charbon de bois.
2. Inventaire complet des techniques les plus efficaces	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	Répertoire des techniques d'exploitation les plus efficaces concernant les différentes espèces de Prosopis à Djibouti
3. Lutte contre les filières de bois natifs : bois vif et charbon de bois	III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) III.4 Etablir, connaître et respecter les règles IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs)	La gestion raisonnée des espèces de Prosopis est indissociable de la répression de la coupe de bois natifs (rôle des forces de l'ordre, des éco-gardes et des veilleurs)

Connexions importantes :

Les deux activités – confinement et exploitation – sont traitées conjointement. La stratégie considère que ces deux volets sont indissociables pour essayer de limiter les impacts négatifs des espèces de *Prosopis* sur la biodiversité.

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINNEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdifier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis 2. Exploiter les peuplements denses	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive			2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions



- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée
- Axe (s) et activité(s) **impactés et/ou corrélés** par l'action considérée

Contexte et justification :

« *Le Prosopis est une plante envahissante dangereuse de la biodiversité* (Ali-Sabieh, 12 mai 2015)
Il serait important de faire une étude objective sur les avantages et les inconvénients du *Prosopis*, qui peut être considéré comme une culture de rente (Dikhil, 10 mai 2015).
Il est nécessaire de stopper l'avancée du *Prosopis* et de reboiser si possible avec des plantes nutritives (idem).
Les boisements de *Prosopis* devraient être exploités rationnellement en responsabilisant les familles parcelle par parcelle. La condition est l'existence d'une volonté politique pour régler l'exploitation et la commercialisation du *Prosopis* (idem). »

Le *Prosopis* a été globalement considéré par les ateliers comme une plante plus nuisible qu'apportant des bienfaits pour l'environnement et/ou les populations.

Ses **avantages** ont été énoncés - nourriture animale après travail sur les gousses, floraison mellifère, possibilité de production de bois-matériau et de bois pour le charbon, colonisation d'espaces dénudés et stériles, réserve ultime en cas de sécheresse continue - tout comme ses **inconvénients** - disparition de la flore autochtone, assèchement de nappes, prolifération d'épines dangereuses, problèmes de santé pour le bétail, appauvrissement des chaînes alimentaires -. La proposition issue des ateliers est donc équilibrée sur cette question et tient compte de cette balance.

Sur le volet « charbon de bois de substitution pour lutter contre la déforestation », la recommandation est celle d'une grande sévérité, en application des textes, concernant « les déboiseurs » et le transport routier, facilement contrôlable si une volonté politique forte est exprimée. La concrétisation de cette volonté passe dans tous les cas par une formation des forces de l'ordre et de contrôle sur les textes existants et aussi sur les critères pour distinguer le charbon de bois d'espèces sauvages (comme les acacias) de celui réalisé à partir du *Prosopis*. Ce même volet est aussi inclus dans la mise en place d'activités génératrices de revenus alternatives à la coupe de bois et à la fabrication de charbon de bois (AGR vertes). Dans ce cas, le *Prosopis* devient une ressource pour une AGR très importante.

« *Invasion of P. juliflora has thus demonstrable adverse impacts on plant communities in arid grazing lands.* »⁵
« *The species has replaced large areas of pasture lands and has grown to be a noxious weed in Ethiopia. It has had serious repercussions on the biodiversity of the area, and livelihood of pastoralists and agro-pastoralists.* »⁶
« [...] *the threats it poses to ecosystem services, people's livelihoods and lifestyles may exceed its benefits.* »⁷
« *Prosopis invasions are having a negative effect on the stability of native tree populations in South Africa, and are linked to increased mortality of native trees. Improved management of Prosopis is needed.* »⁸

La littérature scientifique commence à se développer sur le sujet mais tout concorde vers un constat : la biodiversité est impactée négativement, ce qui constitue une perte nette de patrimoine, sans que les effets positifs ne soient ni équivalents ni en mesure de compenser.

Parce que les espèces de *Prosopis* sont envahissantes et que leur extension est rapide et toujours au détriment des espèces natives, notamment dans les sites de biodiversité, devenus rares et sous pression à Djibouti, **la gestion raisonnée du *Prosopis* devrait constituer une préoccupation majeure** pour espérer gérer durablement cette composante nouvelle du patrimoine naturel du pays.

Elle consiste en deux points :

1. **L'arrachage systématique et vigilant de toutes nouvelles plantes dans les zones non infestées** en informant puis mobilisant toutes les familles *via* les écoles, les OSC, les experts et techniciens, les forces armées et tous les utilisateurs des espaces ruraux
2. **L'exploitation systématique des peuplements denses** en alternatives au bois et charbon de bois natifs.

⁵ SURESH KUMAR & MANISH MATHUR, Impact of invasion by *Prosopis juliflora* on plant communities in arid grazing lands, *Tropical Ecology* 55(1): 33-46, 2014

⁶ Yibekal Abebe Tessema, Ecological and Economic Dimensions of the Paradoxical Invasive Species- *Prosopis juliflora* and Policy Challenges in Ethiopia, *Journal of Economics and Sustainable Development*, Vol.3, No.8, 2012

⁷ Yohannes Ayanu, Anke Jentsch, Detlef Müller-Mahn, Simone Rettberg, Clemens Romankiewicz & Thomas Koellner, Ecosystem engineer unleashed: *Prosopis juliflora* threatening ecosystem services?, *Reg Environ Change* DOI 10.1007/s10113-014-0616-x, Springer-Verlag Berlin Heidelberg 2014

⁸ Ross T. Shackleton, David C. Le Maitre & David M. Richardson, *Prosopis* invasions in South Africa: Population structures and impacts on native tree population stability, *Journal of Arid Environments* 114 (2015) 70-78

AXE III :

SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES et GESTION DES APRÈS-PROJETS

Rechercher et renforcer tous les facteurs de durabilité et de pérennité au niveau des conséquences, des effets et des impacts directs ou indirects sur la biodiversité des interventions socio-économiques

4 objectifs :

- Objectif 1 : Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement
- Objectif 2 : Développer un appui durable pour la durabilité des projets
- Objectif 3 : Développer une politique de la preuve
- Objectif 4 : Etablir, connaître et respecter les règles

Mots-clés :

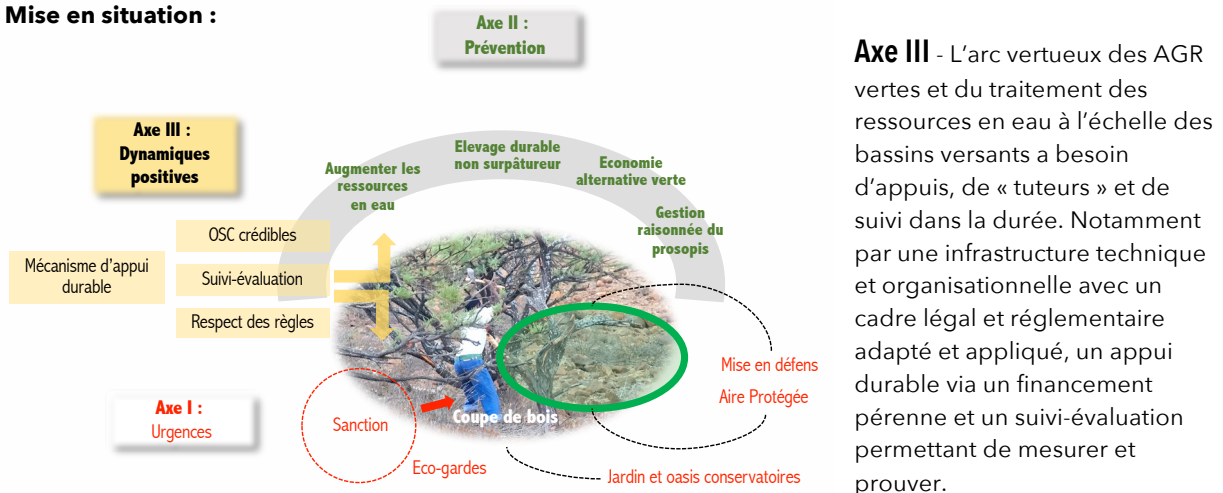
Ecoute ; observation participante ; autorités traditionnelles ; animation ; mobilisation ; co-construction ; responsabilisation ; « approche genre », « approche jeunes » ; diagnostic partagé ; capacitation ; dispositif de proximité ; décentralisation ; durée ; pérennité ; appui-suivi-conseil ; pré-acquis ; inversion de dynamiques ; principe du donnant-donnant ; fiscalité verte ou incitatrice ; fonds de développement (social, locaux etc.) ; fonds territoriaux ; mécénat ; mécénat d'entreprise ; CACS ; RSE ; application des résultats des EIE ; approche programme ; suivi ; évaluation ; auto-évaluation ; contrôle ; indicateurs d'efficacité/utilité ; sanction ; dynamique sociale ; structuration de la société civile etc.

Argument central :

Ce volet rassemble un certain nombre de conditions de viabilité pour une stratégie vraiment applicable et appliquée dans la durée, durée nécessaire pour changer les mentalités et les pratiques dans un contexte très contraignant. Elles sont relatives à la crédibilisation d'un nouveau partenaire au développement, les associations dites « crédibles », à la mise en place d'un mécanisme pérenne de suivi, d'appui et de conseil pérennes, à la documentation systématique des résultats, effets et impacts jugés positifs et au nécessaire respect des textes et règlements par un contrôle et des sanctions.

Mais la condition *sine qua non* est l'existence d'un financement permettant la réalisation et le maintien dans la durée de ces grandes activités. Cet axe met clairement en cause le fonctionnement par projets et après-projets et promeut l'innovation sur ce sujet.

Mise en situation :



Cette infrastructure pourrait être fournie, tout ou partie, par des organisations de terrain professionnalisées : associations, coopératives, ONGs etc. Cet axe d'organisation est dédié aux après-projets et à l'inversion des dynamiques régressives. C'est un axe de renforcement des actions d'urgences et du traitement de fond.

OBJECTIF III.1 : AIDER A L'ÉMERGENCE D'OSC CRÉDIBLES, PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Soutenir l'émergence d'organisations de la société civile (OSC) crédibles et compétentes capables de soutenir les dynamiques sociales positives pour la biodiversité.

« Il s'agit de donner toute leur place aux OSC pour qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs nationaux du développement durable. » (Association EVA)

III.1.1. CONSOLIDER LES OSC PAR LE LEARNING BY DOING

Cadrage :

1. Considérer les personnes comme des acteurs et des détenteurs potentiels de solutions
2. Faire progresser la gouvernance locale et l'auto-organisation de façon à créer un tissu associatif et/ou communautaire solide et responsable interlocuteur des institutions
3. Renforcer les capacités managériales des OSC et OCB à travers des formations étalées sur la durée d'un projet concret (forme de monitoring)
4. Développer l'approche « genre » et « jeunes »
5. Responsabiliser les autorités coutumières, les leaders et les personnes ressources

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE	
1. Inventaire des potentiels en matière d'acteurs collectifs <i>Expertise</i>	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostics, subsidiarité) IV.4. Faire levier, déclencher et amplifier (initiatives positives, qualité) - Repérage V.1. Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser une expertise spécifique pour inventorier toutes les OSC formelles et informelles par région et apprécier leurs affinités thématiques et leurs niveaux de compétence • Mobiliser les ARL et les CACS • S'appuyer sur les ministères • Croiser les informations • Réaliser des enquêtes terrain
2. Responsabilisation des organisations locales Pour chaque intervention dans le cadre de la stratégie, mais aussi plus largement, tester l'implication d'une organisation locale, régionale ou nationale en capacité d'agir	III.1. OSC partenaires crédibles III.1.2 Accompagnement IV.2. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité IV.3. Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité (ciblage, formateurs, par les pairs)	Nécessité d'une logique de progressivité, de test et d'essai avec un droit à l'erreur et un cheminement progressif qui laisse le temps aux parties prenantes d'intégrer et de s'approprier la logique générale tout comme les aspects techniques.
3. Partenariats et conventionnement Mettre au point les accords de partenariat	III.4. Etablir, connaître et respecter les règles PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables	Il s'agit d'organiser le partage des responsabilités sur un programme d'activités avec le soutien du fonds ABCD.
4. Suivi, évaluation et capitalisation Ciblage des facteurs de succès et d'échecs	III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostics, subsidiarité) V.1. Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper)	Pour une efficacité réelle, les critères et indicateurs de résultats et de tendances doivent être caractérisés AVEC les bénéficiaires et les parties prenantes. Au-delà, c'est la capacité des OSC à se transformer en partenaires au développement endogènes qui est ciblée ici.

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le learning by doing	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
<ul style="list-style-type: none"> • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES 				

- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée

Contexte et justification :

Le retour d'expérience de l'association EVA, exprimé lors du séminaire national, a été très enrichissant :

« Avec le recul, les facteurs de réussite de l'association apparaissent comme relevant d'une légitimité construite autour de réalisations concrètes, avec une réelle proximité régulière, un réseau solidaire mobilisable à tout moment (sympathisants, cadres natifs, associations partenaires, cadres etc.) et une notoriété au-delà du local.

En terme de leçons, nous pouvons dire que :

- *L'approche participative est un gage de réussite du développement durable*
- *Les autorités traditionnelles demeurent l'atout maître pour avancer ensemble*
- *La place des femmes est éminente, elles apportent toujours une pierre à l'édifice*
- *La bonne attitude à adopter en toute circonstance est écouter, demeurer ouvert, accessible et disponible, savoir accepter et s'amender publiquement s'il faut*
- *Les discours doivent être forcément accompagnés d'exemples simples et duplicables*
- *Mobiliser et fédérer les énergies locales permet d'optimiser les efforts*
- *Le bénévolat est une attitude constructive et utile qui a cependant des limites*

Plus généralement, il nous paraît important de renforcer les capacités des OSC par des formations étalées sur la durée d'un projet concret (forme de monitoring), ce qui permettrait de leur donner toute leur place dans la réalisation des objectifs nationaux du développement durable. Parallèlement, mettre en réseau thématique ces OSC en facilitant les échanges et les flux d'information via les NTIC est une voie de progrès réel, tout comme l'idée de créer une compétition et une émulation entre les organisations en instituant des concours et de prix. »

La présence sur le terrain d'animateurs originaires de la localité et leur intégration au sein de la population est un facteur-clé de réussite bien documenté. L'**observation participante** et le partage par ces animateurs de la quotidienneté, des contraintes, des opportunités, des aspirations et des représentations des populations bénéficiaires permis de gagner au plus vite la confiance des populations, de mieux cerner les problématiques et les perspectives locales et partant, de trouver les solutions appropriées.

De manière globale, on peut attendre d'une organisation de la société civile voulant être un partenaire au développement **une capacité d'animation des territoires**.

- Le premier rôle de l'animation est celui de la **mobilisation des habitants** du territoire. Ceci implique qu'ils soient largement informés. L'information est donc le corollaire de la mobilisation.
- Le deuxième rôle est celui de **l'organisation**, de façon à être plus efficace et plus efficient.
- Le troisième rôle est celui d'une capacité à **(co)formuler des propositions après** avoir eu tous les intrants nécessaires pour comprendre la source des problèmes et difficultés rencontrées.

Ce thème se relie au thème plus général des partenaires au développement. Il s'agit donc en réalité de partager des responsabilités, la première et la plus importante étant la réalisation des engagements. Sur cette idée, la proposition est de **responsabiliser** « et de donner le pouvoir » aux Okals et à la société civile (« sur les zones de pâturage »).

Pour contribuer à la structuration d'une société civile organisée devenant actrice du développement, l'orientation de base consiste à considérer les personnes non plus (ou pas seulement) comme des bénéficiaires mais comme des acteurs. Il s'agit au fond de passer du statut de problème à celui de solution potentielle et de dépasser la vision « HIMO » (Haute Intensité de Main d'Oeuvre).

À Djibouti, clairement, la référence sur le sujet est l'association EVA, qui semble recueillir un large écho favorable et qui inaugure l'entrée des OSC dans le paysage des partenaires au développement à part entière avec la mise en œuvre d'un projet d'envergure dans le haut-Weïma (région de Tadjoura).

A noter que les ateliers n'ont pas cité « **l'approche genre** » pourtant bien connue, ni d'ailleurs fait une référence explicite aux « **jeunes** ». Ce sont des lacunes.

III.1.2. ORGANISER L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE NÉCESSAIRE A CHAQUE ACTION

Constituer une équipe technique capable d'intervenir directement pour suivre, conseiller, motiver, appuyer et dénouer des problèmes au niveau des actions et projets de développement dans nos régions.

Cadrage :

1. Considérer que l'accompagnement et le suivi dans la durée est une condition *sine qua non* de résultats durables
2. Face aux aléas et aux évolutions de contexte, cet accompagnement doit être évolutif, capable de traiter les crises comme tenir compte de dynamiques et de tendances lourdes, sans parler des évolutions de marché et de conditions de production
3. Les processus de capitalisation et de « fin de projet » n'enclenchent pas en profondeur les mécanismes d'accompagnement
4. En réalité l'accompagnement est une manière de s'organiser et de mobiliser avant, pendant et après l'action. Sous cet angle, cet objectif est transversal à tous les thèmes de la SPANB 2017.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
1. Réaliser un diagnostic partagé à partir du (des) sujet(s) identifié(s)	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement III.2. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés III.4. Développer une politique de la preuve IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante V.4 Développer le sur-mesure	La question de l'accompagnement est clairement un problème de ressources humaines et financières . Ce devrait être une des priorités pour un fonds pérenne destiné à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, type ABCD.
1. Etude-diagnostic de compétences du niveau régional. Il s'agit de réaliser une évaluation des compétences dans chaque région, au des lois de décentralisation	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement III 3.1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs in et ex situ IV1.1 Réaliser des diagnostics partagés	Le point clé ici est celui de la polyvalence . Chaque situation est en effet différente et fait appel à une variété de compétences à mobiliser avec des dosages à chaque fois différent.
2. Programme global de renforcement Mettre les ressources nécessaires en face des besoins, <u>dans une perspective d'animation de toutes les formes de coopérations.</u>	Tous les axes de la stratégie inclus les Programmes de pérennisation	La polyvalence implique la nécessité de rechercher les compétences qui ne sont pas présentes localement ou régionalement. Il est donc question alors de partenariats opérationnels qu'il faut savoir organiser
VOIR INFRA III 2.2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des sites		

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
1.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions



- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée
- Axe (s) et activité(s) **impactés et/ou corrélés** par l'action considérée

Contexte et justification :

Cette section est à relier à l'objectif III.2. « Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ) », notamment sous l'aspect de la structuration d'un mécanisme de suivi aux niveaux régionaux - Conseils Régionaux et Préfectures -.

La proximité et l'accompagnement sont deux clés essentielles pour la réussite, identifiées depuis longtemps (se référer par exemple au mode d'action de l'AFVP, Association Français des Volontaires du Progrès ; active dans les années).

En effet, à Djibouti, une certaine inexpérience des associations et une faiblesse récurrente dans l'organisation font qu'il est important de prévoir un mécanisme pérenne d'appui, souple et pragmatique dans son soutien aux différentes formes d'organisation sociale, y compris tribale, évoluant dans le temps vers une forme de coopération plus équilibrée entre les partenaires locaux/nationaux, Nord/Sud.

Par exemple, en matière de **tourisme solidaire**, 4 années de mise en œuvre de la démarche ALTICOB21 (Agenda 21 Local Issu des Communautés de Base) à Assamo et à Ardo-Bankoulé montrent que l'objectif de pérennisation de la mécanique tourisme-développement ne peut être atteint pleinement dans des délais raisonnables - 3 à 6 ans - sans un dispositif d'appui-conseil destiné à dynamiser, soutenir, viabiliser et professionnaliser l'ensemble des activités socio-économiques générées directement ou indirectement par le moteur touristique ou associées à lui.

L'objectif considéré relève autant de la « **capacitation** » (« *capacity building* ») que de la **structuration** et de **l'organisation d'un dispositif de proximité**.

Sur le premier point, la question est celle du renforcement des compétences et des méthodes pour les transmettre.

Le deuxième point consiste à construire les mécanismes qui relient « la tête aux pieds » et réciproquement. Clairement, la **décentralisation** devrait fournir l'essentiel du mécanisme. « *A Dikhil, il est préconisé de mettre en place une cellule ou comité itinérant, mobile, qui effectue un suivi technique régulier, mais aussi motive, sensibilise, dynamise et appuie les réalisations. Tout converge dans le même sens : un niveau de proximité qui assure un suivi précis dans la durée. Le niveau régional, via le tandem Préfecture - Conseil Régional, s'impose naturellement : proche du terrain mais aussi de la capitale. Encore faut-il l'outiller.* » (Compte-Rendu du Séminaire National). Dans le cadre de la stratégie, l'implication d'associations crédibles et compétentes (objectif III.1.1.) est envisageable, probablement souhaitable dans de nombreux cas.

Enfin, la **durée** est une dimension à considérer dès le départ. Il s'agit donc de créer une capacité endogène à faire exister les mécanismes d'appui.

Dans la stratégie, garantir dans la durée un accompagnement spécifique pour chaque intervention de gestion intentionnelle pour la biodiversité, l'environnement et le développement durable est considéré comme un **facteur de pérennité** extérieur aux sites (exogènes) mais aussi propre aux sites si des personnes et OSC ressources sont reconnus et soutenus dans ce rôle.

OBJECTIF III.2 : ORGANISER UN APPUI DURABLE A LA DURABILITÉ DES PROJETS

Définir, structurer et soutenir un mécanisme d'appui durable aux projets au niveau régional et disposant d'une possibilité d'intervention rapide.

Principes directeurs :

1. Veiller au respect de trois principes de base : logique ascendante, analyse systémique et gestion intégrée
2. Traiter les après-projets en même temps que les projets avec tous les intrants nécessaires (questions des moyens, de l'organisation, du savoir-faire des structures et des organisations responsables)
3. Travailler en réseau et non en vase clos
4. Organiser des relais sur le terrain (responsables coutumiers, responsables de projets et micro-projets et ensemble des acteurs)
5. Impliquer les parties prenantes clés : les femmes, dont le rôle constructif est éminent, la communauté dès l'élaboration de projet, les associations dans la gestion des Aires Protégées.

III.2.1. DÉVELOPPER LES FACTEURS DE PÉRENNITÉ ENDOGÈNES DES SITES CIBLÉS

Cadrement :

Il s'agit de pérenniser, renforcer et aller vers plus de durabilité par :

1. La viabilisation économique des activités
2. Une sensibilisation et une communication très importante en direction des bénéficiaires jouant sur tous les registres y compris religieux
3. Le développement d'activités génératrices de revenus (AGR), qui permettent de lutter contre l'assistanat puisqu'elles visent à mettre les personnes en situation de responsabilité. C'est un élément de pérennité important pour les projets de tous ordres
4. Mettre en place une cellule ou un comité de suivi itinérant et mobile au niveau régional
5. Soutenir des animateurs qui sensibilisent, dynamisent, conseillent au plus près des populations dans les campements et les villages.

Activités (partiellement détaillées) :

Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
<p>1. Co-diagnostics pour chaque intervention</p> <p>Facteurs-clés à identifier, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les « pré-acquis ». Ex : personnes entreprenantes et sérieuses, personnes-ressources, volonté locale manifeste etc. • Les inversions de dynamiques, en ciblant les personnes pratiquant des activités néfastes pour la biodiversité par nécessité • Toutes les solutions locales • Tous les facteurs de viabilité économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque analyse de situation doit conduire à balayer l'ensemble des facteurs-clés de pérennité. • Parmi ces facteurs, la pérennité des accès et de la ressource en eau impose de traiter tous les aspects de la question. La dépendance des jardins et autres espaces agricoles - supports de mesures de protection et de conservation - est avérée et source d'inquiétudes mais aussi de situations réelles dramatiques. • Les facteurs de viabilité économique doivent conduire à traiter des filières et donc, au final, chercher les facteurs de pérennité extérieurs aux sites, comme les

2. Importance des investissements amont

Investir du temps et des moyens humains et financiers dans la préparation de l'intervention

II.1.1. Mobilisation des eaux de surface
II.3. Economie formelle et informelle verte

III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement

IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante

V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses)

marchés.

Prioritaire :

- Rechercher les forces motrices ;
 - Considérer l'ensemble des facteurs, y compris externes
 - Identifier les marges de manoeuvre et les opportunités d'actions positives pour, entre autre, traiter les besoins et les causes de vulnérabilité et pauvreté des familles
 - Soutenir et prolonger des initiatives spontanées
 - Identifier les opportunités de partenariats etc.
 - Instaurer un donnant-donnant qui engage réellement les deux parties
-

3. Appui-suivi-conseil dans la durée

Jusqu'à une prise en charge par les bénéficiaires-acteurs eux-mêmes regroupés et professionnalisés

La nouvelle législation sur le statut des coopératives pourrait servir de base à la professionnalisation des producteurs



Cliché : AL

Les jardins abandonnés sont régulièrement observés un peu partout dans le pays.

Par exemple ici dans les environs de Dougoum dans le Goda. Le premier facteur de pérennité est donc la quantité d'eau disponible dans la durée. En dehors des aléas climatiques, les moyens d'action concernent le nombre de points d'exhaure (= le nombre de jardins et les points d'eau pour le bétail ou l'approvisionnement des campements ou du village), l'usage économe de la ressource et l'ensemble du dispositif de mobilisation et de conservation des eaux et du sol.

Traiter donc la question de la pérennité d'un jardin dans son contexte impose d'avoir une approche forcément multisectorielle qui mobilisera un appui de proximité, un suivi, et des partenariats de réalisation.

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme		1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasien économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
<ul style="list-style-type: none"> • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES 				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p> <p>Axe (s) et activité(s) impactés et/ou corrélés par l'action considérée</p>				

Contexte et justification :

Cet objectif découle directement du raisonnement suivant : les familles rurales sont généralement en situation de survie économique. « *Les difficultés sont quotidiennes la vie au jour le jour est difficile* ». L'assistanat diminue. La pression démographique augmente. Par ailleurs l'évolution du climat fait que les crues emportent tout sur leur passage. La recommandation est qu'il faut d'abord trouver des solutions pour aider les gens à manger.

L'énoncé de l'objectif suggère une logique de sélection et de priorité pour les actions à réaliser. Ceci est illustré par la proposition de **cibler sur deux critères** les personnes et les communautés susceptibles de recevoir un appui :

- **des personnes qui ont fait déjà fait preuve d'initiative et de sérieux**
- **des personnes pratiquant des activités néfastes pour la biodiversité par nécessité**

Au-delà de la question de survie énoncée par les participants, il est de toute façon indispensable de faire une évaluation du contexte et des facteurs à prendre en compte pour construire le projet. L'objectif correspond donc totalement à la logique ascendante recommandée, à l'approche systémique et au développement des approches intégrées, forcément multisectorielles.

Quant aux critères de priorisation, l'atelier n'en a cité que deux. Ce ne sont pas les seuls mais ils sont essentiels.

Le premier consiste à privilégier des situations susceptibles de donner des résultats et donc de contribuer à une politique de la preuve (objectif 3.3). C'est au fond un critère de sélection en fonction de « **pré-acquis** », comme par exemple une personne-ressource ou une volonté locale manifeste.

Le second est une concrétisation de l'axe II, visant à inverser les facteurs responsables de perte de biodiversité en procurant des opportunités d'alternatives principalement aux « déboiseurs » mais aussi aux éleveurs en général. Ce critère a deux facettes : « **inversion de dynamiques** » (ou des « pressions ») et « **donnant-donnant** ».

Cette logique suppose que la condition *sine qua non* de la disponibilité et de la durabilité de la ressource soit traitée. Les facteurs de pérennité endogènes sont forcément liés à des facteurs de pérennité plus généraux.

III.2.2. DÉVELOPPER LES FACTEURS DE PÉRENNITE EXOGÈNES DES MÊMES SITES

Une analyse systémique large de l'éco-socio-système considéré doit donner des indications précises sur tous les facteurs de pérennité de l'action prévue

Cadrage :

Organiser un niveau régional susceptible d'intervenir concrètement plus efficacement dans les différents territoires via (non exhaustif) :

1. La déconcentration de la Direction de l'Environnement ou un relais identifié et formé pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes/projets ;
2. Un suivi des actions au niveau des Préfectures ;
3. La mise en place d'un mécanisme de coordination chargé de collecter les informations et d'assurer suivi et le contrôle des actions. Il s'agit d'appuyer financièrement ce mécanisme et de lui fournir les éléments de base - textes et lois - sur la biodiversité ;
4. Une harmonisation (fusion ?) au niveau régional des différents comités de gestion des projets qui interviennent dans la même zone d'intervention, à travers les PDR par exemple ;
5. Une modalité qui permettent une sélection locale des priorités des projets.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
<p>1. Etude-diagnostic de compétences du niveau régional</p> <p>Il s'agit de réaliser une évaluation des compétences dans chaque région, au regard du mandat théorique accordé à ce niveau par les lois de décentralisation</p>	<p>Tous les axes de la stratégie nécessitent un mécanisme de pérennisation</p> <p>En priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) III.4. Etablir, connaître et respecter les règles 	<p>L'idée de base est que le niveau régional est un niveau relais idéal permettant de vraies adaptations aux spécificités du terrain ainsi que des économies d'échelles malgré tout.</p> <p>Il s'agit de répondre à la question suivante : que faudrait-il pour que le niveau régional assume :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rôle qui lui est théoriquement dévolu par les textes • un rôle facilitateur et renforçateur de la SPANB 2017
<p>2. Programme global de renforcement</p> <p>Mettre les ressources nécessaires en face des besoins, <u>dans une perspective d'animation de toutes les formes de coopérations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de suivi des programmes en liaison avec les Préfectures • Harmonisation des comités de gestion et de pilotage • Mise en place de comités locaux • Sécurisation du fonds ABCD (voir infra) 	<p>III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement)</p> <p>V.3. Développer la gestion intégrée des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables 	<p>La coopération ente acteurs, institutions, partenaires etc. ne peut qu'être au cœur de l'activité des Conseils Régionaux : c'est le meilleur rapport coût/efficacité qui puisse exister en matière de développement.</p> <p>Ceci implique une réelle connaissance du terrain, avec l'organisation, les relais et le fonctionnement nécessaire.</p>
<p>3. Structuration d'une unité opérationnelle : la CACS</p>	<p>III. 4. Etablir, connaître et respecter les règles</p> <p>1. Encadrement législatif et juridique</p>	<p>Il s'agit de la CACS, Cellule d'Appui, Conseil, Suivi avec un cahier des charges issu du diagnostic de compétences initial</p> <p>Cette création est à la base du caractère opérationnel des Conseils Régionaux.</p> <p>Il est clair qu'elle devra s'appuyer sur un renforcement de compétences propres et sur un partenariat solide avec les OSC</p>

4. Opérationnaliser la CACS et l'exécutif régional

De façon à :

- Eviter les duplications
- Répartir et équilibrer les interventions
- Renforcer là où c'est nécessaire
- Tenir compte des PLD ou, selon les cas, les créer

Un outil fédérateur est représenté par les PRD, qui devraient être réactualisés pour faire un outil de négociation avec les intervenants extérieurs.

5. Contribution à la mise au point du fonctionnement du fonds ABCD et/ou d'autres sources ou types d'appuis

Il s'agit de contribuer activement à la création, au maintien et au développement de ce fonds territorial non sectoriel. Il est de la responsabilité des échelons locaux et régionaux de garantir le plus possible des ressources vitales extérieures.

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

1. Veiller au respect des trois principes de base :

logique ascendante, analyse systémique et gestion intégrée

2. S'assurer de la viabilité économique des activités

3. S'assurer de la viabilité écologique des activités

IV.1. Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante (co-diagnostics, subsidiarité)

Et

Axe V pour la méthodologie

Axe III pour le développement d'une économie la plus résilientes possible

- Les CACS, les OSC, l'expertise nationale et internationale et les équipes projets doivent intégrer ces principes.
- Les Conseils Régionaux, dans leur fonction d'animation et vigilance sur les aspects de coopération, ont la responsabilité de s'assurer de la mise en pratique de ces principes qui ont juste des critères de pertinence.
- La viabilité économique relève des études diagnostics de départ, privilégiant l'analyse de marchés et les analyses filières
- La viabilité écologique concerne prioritairement la question des ressources en eau et de l'énergie bois.

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
	2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
			3. Vulgariser et rendre attractif	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
<ul style="list-style-type: none"> • VULGARISER LES BONNES PRATIQUES • RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES 				

- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée

Contexte et justification :

La question des après-projets mais aussi celle des appuis pendant les projets ont été abordées d'emblée suite à la visite au Day. Ce sujet, avec l'eau, a été probablement le deuxième abordé pas atelier en terme de fréquence.

Le Séminaire National des 17 et 18 juin 2015 a identifié plusieurs pistes d'actions :

- *Il serait intéressant de développer davantage le système du **mécénat** en faveur de la protection de l'environnement.*
- *La **RSE** est également une voie à approfondir pour engager le secteur privé dans le domaine de l'environnement et du développement durable.*
- *Il semble important de développer dans notre pays des initiatives et des projets éligibles aux fonds mis en place dans le cadre des **adaptations au changement climatique**.*
- *L'existence de petits co-financements pour les associations appuyées par l'**Agence Djiboutienne de Développement Social** d'une part et la disponibilité de **Fonds pour l'Environnement Mondial** mettent en évidence l'importance de la recherche de synergie entre les sources de financement.*
- *Parmi les différentes modalités de cofinancement, il est important :*
 - a. *d'inclure la protection de la biodiversité dans les projets de réhabilitation et/ou de reconstruction,*
 - b. *de sensibiliser les agences de tourisme existantes à l'intérêt de l'écotourisme,*
- 2. *de promouvoir la biodiversité.*

En continuité des échanges sur la question du suivi, la proposition est de mettre en place **une cellule** ou **un comité de suivi itinérant et mobile** (CACS dans la stratégie), qui effectue un suivi technique régulier, mais aussi motive, sensibilise, dynamise et appuie les réalisations a été perçue comme un moyen important, majeur, pour le mécanisme d'appui souhaité dans la durée.

Dans le même esprit, il est préconisé que des **animateurs** sensibilisent, dynamisent, conseillent au plus près des populations dans les campements et dans les villages.

Les chutes de dynamique et les pertes sèches d'infrastructures, d'activités et de revenus occasionnées par la fin de chaque projet ont été naturellement jugées très regrettables et préjudiciables par les participants. Sur un plan technique, la solution est que **l'après-projet soit impérativement pensé en même temps que le projet avec tous les intrants nécessaires**. Il doit concerner au moins la question des moyens, la question de l'organisation, la question du savoir-faire des structures et des organisations qui doivent prendre en charge le fonctionnement et le maintien des infrastructures.

Une autre solution est la cellule de suivi suggérée au niveau régional. Son cahier des charges serait, naturellement, qu'elle n'ait pas vocation à faire ce qu'elle est censée combattre, c'est-à-dire fonctionner en vase clos et de manière cloisonnée. L'idéal est qu'elle soit plutôt considérée comme une tête de réseau, avec des contacts étroits avec les structures d'État, que les ateliers souhaitent **déconcentrées**, avec des relais sur le terrain et dans les régions.

Avec les responsables coutumiers, les responsables de projets et micro-projets et l'ensemble des acteurs de terrain, c'est **une couverture territoriale** (filet ?) que cette cellule devrait **animer**. Pourquoi pas des Conseils de Développement ?

OBJECTIF III.3 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE LA PREUVE

Documenter et vulgariser les pratiques permettant la durabilité et la pérennité via le relevé de données pertinentes et parlantes pour les responsables et le public (critères, indicateurs, mesures et appréciation)

III.3.1. ORGANISER UN SUIVI-ÉVALUATION INDIVIDUALISÉ A INDICATEURS *IN ET EX SITU*

Cadrage :

1. Considérer l'évaluation comme une ligne de fond commune à tous les objectifs
2. Evaluer en fonction d'objectifs de communication : pour qui et pour quoi ?
3. Définir des indicateurs pertinents avec les bénéficiaires/acteurs/partenaires
4. Traiter aussi les aspects immatériels : organisation sociale, gouvernance, innovations etc.
5. Vulgariser les résultats des évaluations pour conforter un discours, des pratiques, des modes d'action



Clichés : AL

En janvier 2015, l'exploitant du « jardin FMI » à Assamo, situé à quelques dizaines de mètres des seuils réalisés dans l'oued, fait état, depuis sa construction, d'un changement important : le niveau de l'eau dans le puits a augmenté, selon lui, de 8 m, et la culture des melons devient possible toute l'année, y compris l'été, une première. Mais d'où vient ce chiffre de « 8 m » ? Le seuil est-il l'unique cause ? Et combien de temps durera cette réserve ?

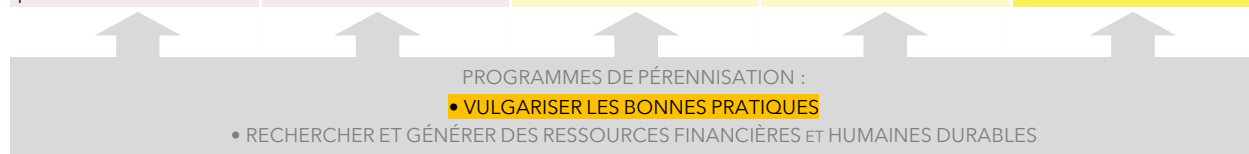
Ces questions et bien d'autres relèvent de mesures dans le cadre d'un suivi périodique réalisé avec le même protocole. S'il est possible de prouver qu'il n'y a pas de fatalité et que la sécheresse peut être combattue avec un certain succès, alors l'exportation de la technique est possible, une médiatisation positive peut se faire et c'est tout un climat qui change. C'est pourquoi une politique de la preuve est nécessaire.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE <i>EX/IN SITU</i>	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
	PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE	
	PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE	
	METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
1. Suivi-évaluation systématique	Tous les axes de la stratégie	Concernés : équipes projets, OSC, CACS <u>ET</u> bénéficiaires

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés 2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité » 2. Réaliser des opérations médiatiques 3. Vulgariser et rendre attractif	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	V.3 Développer la gestion intégrée des territoires
1. Développer les pépinières à moindre coût 2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	1. Développer l'écotourisme 2. Développer des AGR « vertes » 3. Développer les énergies renouvelables	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité 2. Former les formateurs 3. Former par les pairs	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité 2. Développer une agriculture de type oasis économe et productive	1. Contenir le Prosopis 2. Exploiter les peuplements denses	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives 2. Stimuler et encourager la qualité	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités 2. Individualiser les interventions



- Activité **obligatoire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée
- Activité **importante ou nécessaire** pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée
- Activité **souhaitable** apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée
- Axe (s) et activité(s) **impactés et/ou corrélés** par l'action considérée

Contexte et justification :

De quoi s'agit-il ? Cas par cas, il s'agit fondamentalement d'établir un système de mesure de l'évolution de l'état des ressources, des populations cibles (bénéficiaires) et de l'évolution des interactions entre les deux. Cet objectif, sur le thème de l'évaluation, n'est pas à strictement parler une recommandation des ateliers. Mais il découle naturellement de l'ensemble des propositions. Conserver les potentiels (objectif I.1), augmenter les ressources en eau (objectif II.1), établir un mécanisme de suivi (objectif III.2), développer une politique de la preuve (objectif III.3), etc. supposent de mettre en place une évaluation.

La notion de « *se rendre compte* » a été identifiée comme une des composantes de ce que les participants ont qualifié de « *suivi* ». En réalité il y a une continuité entre des notions comme la vérification, le contrôle, l'évaluation et des thèmes reliés comme la transparence ou la mesure et l'exactitude des faits.

Selon le FNUAP, en théorie, le **suivi** compare en permanence la performance à ce qui était planifié en collectant et analysant les données sur les indicateurs établis aux fins du suivi et évaluation. Il fournit des informations continues sur le progrès ou l'absence de progrès vers l'obtention de résultats (produits, effets directs, impact) grâce à des systèmes d'archives et d'établissement régulier de rapports. Le suivi considère aussi bien les processus du programme que les changements dans la situation des groupes et institutions cibles produits par les activités du programme. Il identifie aussi les points forts et les points faibles du programme. L'information sur la performance résultant du suivi élargit l'apprentissage dû à l'expérience et améliore la prise de décisions.

L'**évaluation**, elle, est une analyse périodique et approfondie de la performance. Elle repose sur les données de suivi aussi bien que sur les informations obtenues d'autres sources (par exemple, études, recherches, interviews approfondies, discussions de groupes témoins, enquêtes, etc.). Les évaluations sont souvent (mais non toujours) conduites avec l'aide d'évaluateurs externes. L'**auto-évaluation** est à promouvoir.

Dans la stratégie, ces deux notions sont englobées sous le terme de **politique de la preuve**. Reste que cette approche peut apparaître comme une supervision, un contrôle. L'idée centrale est donc de positiver : lorsqu'il y a des résultats, il faut le mesurer, l'apprécier, le décrire le faire savoir. De plus, dans pour des projets inédits et pionniers, c'est une logique de l'essai qui doit prévaloir. Qui dit essai dit succès, échecs ou résultats et effets intermédiaires, ambivalents, dépendant notamment des échelles de temps et de l'évolution de chaque situation. Aussi, il est logique de considérer :

- Des actions réalisées et abouties ;
- Des actions en cours de réalisation ;
- Des projets d'actions, des intentions, dans la mesure où les moyens de réalisation n'ont pu être ou ne sont pas encore mobilisés.

Quant aux **indicateurs**, ils peuvent (devraient) être le support et le produit d'une réflexion collective, d'une co-construction. En dehors des séries d'indicateurs relevant de mesures scientifiques et techniques (nombre de..., densité de..., qualité de...), il est intéressant, pertinent et motivant de poser des questions du type :

- Sur quels indicateurs (faits constatables) souhaiteriez-vous être « évalués » ?
- Qu'est-ce qui peut rendre compte, ICI, d'une évolution ?

Et pour qu'une « politique de la preuve » soit en cohérence avec la démarche stratégique proposée et aux échelles nécessaires, il est important qu'elle associe des critères et indicateurs génériques (des critères liés aux objectifs généraux) et des critères et indicateurs de contexte (des critères liés aux situations) proposés et agréés avec les bénéficiaires. Ainsi, l'évaluation, de **sommative** devient **formative**.

En suite logique, la **capitalisation** découle directement de l'évaluation des résultats et l'analyse des circonstances ayant permis la réussite ou l'échec d'un projet, d'un programme ou d'une politique d'ensemble. Elle implique de mettre en lien direct les effets et les causes en distinguant bien ce qui relève de la gestion générale et de la gestion intentionnelle vers le développement durable. Cette orientation impose par ailleurs une démarche de « retour sur l'expérience » (« *lessons from experience* » ou « *sharing success* ») empruntant aux méthodes d'auto-évaluation et d'évaluation participative.

On peut envisager dans ce contexte des **indicateurs d'efficacité** : dans quelle mesure les objectifs escomptés ont-ils été atteints et pourquoi ? est-ce que la mise en œuvre a produit les effets attendus et pourquoi ? pourrait-on (aurait-on pu) obtenir plus d'effets en menant des actions différentes ? et des **indicateurs d'utilité** : est-ce que les effets attendus et inattendus répondent (ont répondu) aux attentes ou besoins des bénéficiaires ?

OBJECTIF III.4 : **ETABLIR, CONNAITRE ET RESPECTER RÈGLES**

Renforcer les capacités de contrôle, de répression et de sanction des Autorités Nationales, Régionales, Locales et Associatives.

III.4.1. **CONSOLIDER L'ENCADREMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE**

Cadrage :

1. Rendre rapide et crédible la répression en cas d'atteinte environnementale grave
2. Renforcer la communication entre les institutions et avec les acteurs de terrain
3. S'assurer de la traçabilité de l'information

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Analyse-diagnostic des situations types d'impacts sur la biodiversité		
<ul style="list-style-type: none"> • Repérages de toutes les situations où les ressources sont impactées par les activités humaines (nouvelles et anciennes) • Etat de situation • Analyse de la dynamique • Situation prévisible • Etude documentaire des dossiers de projets « environnement-développement » • Analyse de la qualité de la réponse légale, réglementaire et administrative 	I.1. Conserver les potentiels (AP, Eco-gardes, mises en défens) I.2. Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger) II.3. Economie formelle et informelle verdie III.2. Organiser un appui durable pour la durabilité des projets (in et ex situ)	Etude à réaliser au niveau régional et dans le cadre de la révision des PRD, de l'inventaire des OSC, de l'opérationnalisation de la stratégie ou bien à l'occasion de projets Le Centre Ressource (objectif V.1.1) doit être impliqué soit pour fournir l'information, soit pour la capitaliser. Réponse à la question : l'arsenal législatif, réglementaire et technique suffit-il à traiter les situations décrites ? Ce travail se fait avec le MHUE
2. Formation des personnels et acteurs de terrain		
On peut citer : les Forces de l'ordre, des douanes, de sécurité maritime et militaires, les CACS, les OSC, les personnels de projets et les guides touristiques	III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	Il s'agit de donner un minimum d'information en liaison avec les situations repérées et aussi les outils documentaires et de mises à niveau (site internet)
3. Mobilisation des médias	V.1 Développer la production et la circulation de données	Pour informer largement et de manière répétée
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Test des mécanismes d'alerte	V.1 Développer la production et la circulation de données IV.2. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité (opérations médiatiques)	L'expérimentation se fait avec les éco-gardes et les associations spécialisées, les OSC, les CACS et les personnels de terrain volontaires Les ARL ont aussi un rôle clé
2. Test des mécanismes de contrôle et de sanction	III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation)	Vérification de l'efficacité des chaînes d'intervention, donc de l'application des textes

Connexions importantes :

AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V
CONSERVATION	PREVENTION	ORGANISATION	MOTIVATION	DECLISOINEMENT
TRAITEMENTS CURATIFS ET D'URGENCE	TRAITEMENT PREVENTIF	SOUTIEN AUX DYNAMIQUES POSITIVES ET GESTION DES APRES-PROJETS	CHANGEMENT DE MENTALITES	INTÉGRATION ET ADAPTATION
I.1 Conserver les potentiels	II.1 Augmenter les ressources en eau	III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	V.1 Développer la production et la circulation de données
1. Faire fonctionner les Aires Protégées	1. Miser sur la mobilisation des eaux de surface par tous les moyens existants	1. Consolider les OSC par le <i>learning by doing</i>	1. Réaliser des diagnostics partagés	1. Organiser une capacité à générer des données
2. Créer un corps d'éco-gardes		2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action	2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active	2. Regrouper les données
3. Développer les mises en défens				
Objectif I.2. Traiter les urgences de conservation	II.2 Favoriser l'élevage durable	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	V.2 Développer l'approche systémique
I.2.1. Protéger les habitats et les espèces sauvages les plus menacés	1. Intensifier l'élevage 2. Encadrer le pastoralisme pour gérer durablement des parcours	1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés	1. Cibler les « parties prenantes impactant la biodiversité »	1. Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses
		2. Développer les facteurs de pérennité exogènes des mêmes sites	2. Réaliser des opérations médiatiques	
I.3 Revégétaliser	II.3 Verdier l'économie formelle et informelle	III.3 Développer une politique de la preuve	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	
1. Développer les pépinières à moindre coût	1. Développer l'écotourisme	1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs <i>in et ex situ</i>	1. Former les « parties prenantes » impactant la biodiversité	1. Outiller l'inter-sectorialité : analyses, échanges, partenariats, gestion partagée
2. Placer les pépinières dans un projet plus général de conservation	2. Développer des AGR « vertes »		2. Former les formateurs	
	3. Développer les énergies renouvelables		3. Former par les pairs	
I.4 Développer des jardins et oasis-conservatoires	II.4 Développer une gestion raisonnée du Prosopis	III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	IV.4 Faire levier, déclencher et amplifier	V.4 Développer le sur-mesure
1. Soutenir des « jardins et oasis-conservatoires » volontaires de la biodiversité	1. Contenir le Prosopis	1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	1. Stimuler et encourager les initiatives positives	1. Tenir compte de chaque contexte et des spécificités
2. Développer une agriculture de type oasis économie et productive	2. Exploiter les peuplements denses		2. Stimuler et encourager la qualité	2. Individualiser les interventions
PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :				
• VULGARISER LES BONNES PRATIQUES				
• RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES				
<p>Activité obligatoire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou fortement concernée et/ou impactée</p> <p>Activité importante ou nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif et/ou concernée et/ou impactée</p> <p>Activité souhaitable apportant une valeur ajoutée réelle pour réaliser pleinement l'objectif et/ou corrélée</p>				

Contexte et justification :

« **Intervenir fortement et clairement** pour protéger directement certaines espèces et certains espaces et pour sanctionner tous les manquements aux règles et au code de l'environnement. » (Compte-rendu des ateliers régionaux).

« A Dikhil, mais aussi à Arta et Ali-Sabieh, la question du contrôle et du respect des lois et des règlements est abordée plusieurs fois au cours de l'atelier, qui recommande de créer ou de faire appliquer strictement le cadre légal. La création d'un corps de garde-forestiers ou d'éco-gardes est réclamée par les 5 régions. En fond, l'idée qu'il faut maintenant agir fortement pour protéger une nature sous pression de toute part.

A Arta, on parle à ce sujet de « **volonté politique** », qui fait défaut. Car il faut systématiser les mises en défens lorsque cela est possible.

A Tadjoura, le propos est identique. » (Dossier préparatoire du Séminaire National de mai 2015)

Les ateliers ont d'emblée identifié le non-respect des règles (lois, codes, règlements etc.) comme un facteur négatif pour la biodiversité. C'est donc sous l'angle du **contrôle** et de **sanctions** éventuelles que le sujet a été traité.

Mais les aspects de prévention et de compensation n'ont pas été développés, probablement faute de temps. On citera sur ce registre les **études d'impact environnemental et social** (EIES), à travers lesquelles il est possible d'orienter des investissements de manière positive pour l'environnement.

De manière générale, il existe une attente et une demande d'un État (d'une autorité en général) présent qui veille à contrôler et à faire respecter les textes protégeant l'environnement. Il est souhaité qu'une **volonté politique** se manifeste pour qu'à tous les niveaux « *une distinction soit faite entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.* »

Les exemples précis cités dans les ateliers ont été : l'extraction de sable et de matériaux meubles dans les oueds (Arta, Ali-Sabieh), les exercices et débarquements militaires (Arta), la coupe de bois par les « déboiseurs » nationaux et d'origine étrangère (tous les ateliers), la braconnage sur les gazelles et les faucons (Dikhil), les ancrages destructeurs de coraux (Arta), les agressions sur les requins-baleines (Arta), l'usage d'outils et de méthodes de pêche interdits (Obock), les pollutions, vidanges et rejets par les navires (Obock) etc.

Les activités prioritaires sur cette question sont :

- une **intervention forte auprès des forces militaires étrangères mais aussi djiboutiennes** pour respecter les aires protégées et de manière générale les interdictions concernant les ressources naturelles,
- le **renforcement et la systématisation de la communication entre les forces de surveillance et de sécurité et le ministère de l'environnement** (ex : cas des pollutions routières),
- en plus, la **diffusion des éléments fondamentaux du Code de l'Environnement** via les CACS, les OSC partenaires et les techniciens et experts en mission, ceci pour permettre une remontée d'information sur les manquements, les situations délictuelles et les infractions ou activités suspectes.

AXE IV : CHANGEMENT DE MENTALITÉS

Changer les mentalités par la prise de conscience et le *learning by doing*, c'est à dire l'apprentissage par la pratique, l'auto-évaluation et l'amélioration continue

4 objectifs :

- Objectif 1 : Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante
- Objectif 2 : Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité
- Objectif 3 : Former les différentes parties prenantes aux questions de biodiversité
- Objectif 4 : Faire levier, déclencher, amplifier

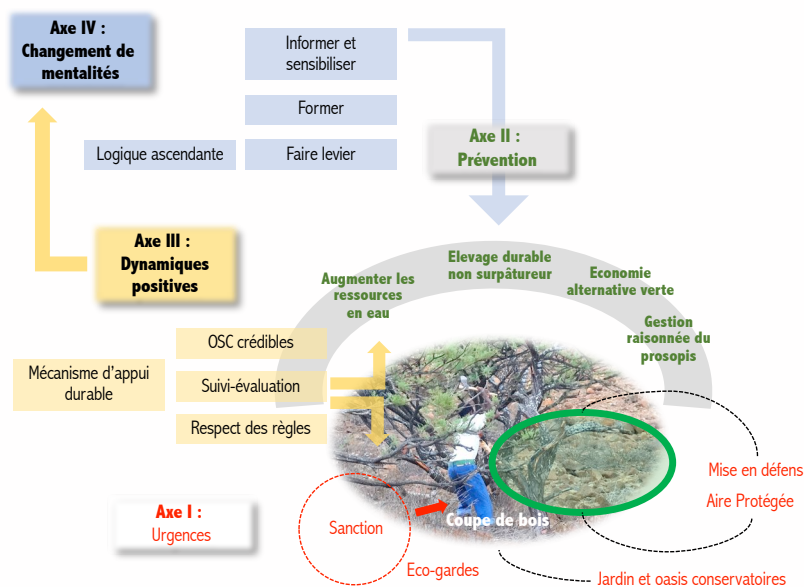
Mots-clés :

Co-diagnostic ; concertation ; logique réellement participative ; appropriation ; plan d'action ; démarche programme ; animation ; accompagnement ; gouvernance régionale ; fonds territorial ; sensibilisation ; médiatisation ; communication ; information ; médias ; vulgarisation ; motivation ; éveil ; formation ; formation de formateurs ; formation en immersion ; apprentissage ; association de Journalistes nature ; transfert de compétences ; *coaching* ; renforcement ; transfert de compétences ; signaux faibles ; populariser les micro-entreprises ; démarche qualité ; croissance verte ; écotourisme solidaire ; etc.

Argument central :

Cet axe relève globalement d'un renforcement des (bonnes) compétences, elles-mêmes issues de prises de conscience individuelles et collectives. Il s'agit donc de toucher chaque personne et de créer les conditions pour que cette personne évolue. La logique ascendante permet de la responsabiliser à différents niveaux, l'information et la sensibilisation des acteurs de la biodiversité donnent du poids et de la valeur à cette responsabilité et la formation et les situations d'apprentissage par échanges d'expériences confortent de nouvelles manières d'agir, les bonnes pratiques.

Mise en situation :



Axe IV - L'efficacité des interventions passe par des compétences techniques dispensées par des organisations solides dans des milieux récepteurs informés, sensibilisés, formés et impliqués le plus profondément possible dans toutes les ramifications du territoire. C'est de cette seule façon, fondée sur une logique ascendante qui détecte les points d'appuis que des résultats à effets durables pourront être obtenus et faire évoluer les mentalités. L'axe IV est dédié à susciter la motivation en faveur de la biodiversité.

OBJECTIF IV.1 : FAVORISER LA LOGIQUE ASCENDANTE ET SON ARTICULATION A LA LOGIQUE DESCENDANTE

Privilégier les approches qui mettent les personnes en situation d'agir et de se responsabiliser aux différents stades des cycles de projets (de la production d'informations initiales à l'évaluation ex-post, l'auto-évaluation ou l'évaluation par les pairs) et adapter les procédures aux contextes et non les contextes aux procédures.

Cadrage général :

1. Définir l'action à partir du terrain en fonction des besoins, des forces-faiblesses et du contexte
2. Pratiquer la concertation et favoriser une appropriation maximale
3. Adapter les procédures et les moyens affectés aux diverses réalités du terrain
4. Accompagner et animer dans la durée

IV.1.1. RÉALISER DES DIAGNOSTICS PARTAGÉS

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
<p>1. Etablir les modalités de concertation pour chaque situation : qui ? en capitalisant sur les outils en place (ex : critères d'appartenance aux comités de pilotage des Fonds de Développement Communautaire)</p>	<p>III.1. OSC crédibles partenaires au développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce sous-objectif est d'ordre organisationnel et méthodologique. Il fait partie du kit méthodologique de la stratégie. • Questions de la représentativité des participants aux concertations et d'adaptation des procédures en conséquence (lieux et moments des réunions, formalisation etc.)
<p>2. Réaliser un diagnostic partagé à partir du (des) sujet(s) identifié(s)</p>	<p>I.2. Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger) III.2. Durabilité des projets (facteurs locaux et extérieurs) IV.1. Logiques ascendante et descendante (co-diagnostic, subsidiarité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aboutir à un co-diagnostic c'est la certitude qu'à un moment, pour les participants, la logique et l'intérêt de l'action apparaissent clairement. • Ce co-diagnostic doit permettre de dégager des chaînes de causalités avec des urgences à traiter (ex. : sanctionner) et des actions de moyens et long termes (sensibiliser et développer de nouvelles activités)
<p>3. Réaliser un plan d'action logique issu du diagnostic précédent</p>	<p>III.2. Durabilité des projets (facteurs locaux et extérieurs) V.4. Sur-mesure (contextes, spécificités, individualisation) PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Gestion Intégrée des Territoires ruraux et péri-urbains est un résultat attendu transposant des démarches de gestion intégrée des zones côtières aux régions et communes (ou localités et territoires d'influence) • Devant les difficultés probables du financement coordonné des différents secteurs issu du co-diagnostic, la mobilisation du fonds ABCD est indispensable, pour crédibiliser la démarche et valoriser les efforts individuels de participation à l'exercice collectif.
Mise en œuvre + suivi et capitalisation		

Principales connexions :

Pour cet axe comme pour le suivant, les deux étant d'ordre méthodologique, la présentation en tableau de corrélations n'est pas pertinente : les approches, les méthodes et les outils préconisés, tout comme les produits et les activités à mener sont largement transversaux.

Contexte et justification :

Une recommandation faite à plusieurs reprises dans les ateliers régionaux est la suivante : construire l'action collective en partant du terrain et selon les capacités du moment et prévisibles permet de mieux configurer les projets. A contrario, plusieurs exemples de projets issus d'une logique verticale sans concertation et sans appropriation sont cités, pour en déplorer la nature.

Pour l'ensemble des participants, lorsque le projet où l'action est définie à partir du terrain en fonction des besoins, des forces-faiblesses et du contexte, le résultat est meilleur. Les gens de terrain doivent être considérés avant tout comme des acteurs du développement. On ne doit plus parler de bénéficiaires mais d'acteurs. Et les projets doivent partir du terrain et associer régulièrement les populations.

Ce constat semble largement partagé et la logique ascendante est unanimement recommandée, assortie de thèmes comme la **concertation** et l'**appropriation**. Pour les participants, la logique ascendante assure une pérennité raisonnable.

En résumé :

- La logique descendante est une conformation aux rythmes administratifs, financiers et politiques.
- La logique ascendante est une conformation aux souhaits/possibilités des habitants et caractéristiques du territoire.

Comparaison des logiques « programme » et « projet »

La logique du projet de développement	La logique de la démarche programme
Logique gestionnaire (management)	Logique processus
Démarche normée (ligne de A à B)	Souplesse de la démarche (errances)
Logique zig-zag (intérieur <--> extérieur)	Logique internalisante (budget, ressource)
Résultats normés (états positifs atteints)	Effets, impacts et réalisations
Dynamique de projet	Dynamique sociale
Logique descendante (quelle appropriation ?)	Logique ascendante (pilotage par l'aval)
Planification des intrants	Planification des enchaînements
Spécialisation : ACL, PPOO, PMPOO	Décloisonnement et multisectorialité
Logique de focalisation	Logique territoriale (pluriactivité)
Séparation des rôles	Polycompétence
Organisation pour une réalisation	Organisation apprenante
Evaluation normée (indicateurs)	Appréciation (co-évaluation + tendances)

ACL : approche cadre logique - PPOO (ou POO) : planification de projet orientée objectif - PMPOO : planification de mise en pratique orientée objectif.

Tenant compte des remarques des participants, des retours d'expériences et des évaluations de projets, il est apparu utile de compiler toutes les conséquences d'une logique **réellement** participative, de l'aval à l'amont, pour la comparer à la logique en vigueur des projets de développement. Cette compilation comparative est synthétisée dans le tableau. Dans la pratique, le glissement du projet au programme et au processus est difficile. Les conflits de procédure sont inévitables : la procédure, de réglementaire se fait technique, organisationnelle, financière etc. et devient *de facto* la cause de l'action et non sa conséquence. Autant il serait capital d'intégrer l'approche programme dans les pratiques de l'action publique nationale ou de l'aide au développement, autant le pragmatisme conduit à réduire cette ambition. Les freins de toute nature sont trop nombreux. C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie la recommandation se limite à la logique remontante, principalement dans le cadre de diagnostic partagé et dans le principe de subsidiarité active.

La recommandation serait donc que **la logique ascendante s'impose aux bailleurs** pour que les procédures et les moyens affectés aux réalisations respectent les caractéristiques du terrain et s'y adaptent.

La réalisation de **diagnostics partagés** ou **co-diagnostics**, en est un des éléments constitutifs.

Ses principales caractéristiques sont :

1. En préalable, concevoir, organiser et conduire le processus collectif que représente le diagnostic concerté, fondamentalement un processus de collecte et de traitement de l'information, dont une grande partie vient de la concertation des « concernés » (question de la représentativité)

2. Il faut ensuite encadrer le processus de production de connaissances, dont les sessions de concertation, assurer la préparation pédagogique des animateurs et des participants pour l'évaluation et la créativité, générer les éléments nécessaires à une compréhension partagée de futurs possibles (les scenarii)

3. La concertation démocratique étant une méthode de gouvernance, il s'agit de faire porter la concertation sur :

- le partage des connaissances et de la définition des problèmes et enjeux de départ,
- l'évaluation de la situation locale,
- l'énoncé et le partage de solutions possibles et leur mode de réalisation,
- la préparation des décisions à chaque stade (la décision ne relève pas de la concertation mais peut s'y appuyer).

Sur le plan méthodologique, le co-diagnostic est une évaluation croisée. Elle peut comporter :

- une analyse du vécu des concernés (les acteurs-clés. Population générale ?) → le territoire vécu, la réalité perçue
- une analyse institutionnelle et programmatique : où va le territoire ? quel est le document (les documents) de planification ? → c'est le territoire souhaité (la réalisation du projet territorial)
- une analyse prospective : où souhaiterait aller le territoire ? vers quel avenir désirable ? → c'est le territoire souhaitable en référence aux finalités du développement humain responsable.

La logique ascendante est certainement efficace mais sa condition est **l'existence d'un accompagnement et d'une animation dans la durée**, tant les aléas externes et internes aux différentes situations locales sont nombreux. Cet objectif est donc connecté aux objectifs 3.2 (mécanisme d'appui durable) et 5.4 (approches intégrées).

IV.1.2. METTRE EN ŒUVRE SUR LE MODE DE LA SUBSIDIARITÉ ACTIVE

Définir là où les problèmes se posent et là où des solutions peuvent être trouvées permet de préciser les rôles et responsabilités de chaque acteur aux niveaux les plus pertinents. C'est le principe de subsidiarité active, qui articule les niveaux de gouvernance.

Cadrage

1. Renforcer les capacités d'intervention aux petites échelles pour mobiliser la population, identifier et sélectionner l'information utile, identifier les évidences ce qui revient à utiliser à plein les capacités d'action et de résolution des problèmes sur le terrain par le terrain
2. Créer une capacité à individualiser les interventions
3. Organiser le suivi, l'animation et l'appui aux initiatives et projets depuis le niveau national jusqu'aux familles et groupes de familles, par exemple les AGR et micro-projets en substitution aux pratiques néfastes pour la biodiversité
4. S'appuyer sur les AL (Autorités Locales, comme les responsables coutumiers) pour identifier les personnes à prendre en charge
5. Travailler finement, en ciblant et discriminant les bénéficiaires, les actions, les critères d'évaluation.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE		
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Etude diagnostic gouvernance régionale Analyse des capacités et des performances du niveau régional permettant de définir l'organisation nécessaire pour assurer une présence terrain efficace	III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets V.1 Développer la production et la circulation de données	Les ARL, les groupes et communautés organisées ET l'ensemble des représentants régionaux des structures et départements centraux sont parties prenantes
2. Mise en place de capacités régionales de « suivi-appui-conseils » réguliers	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation régionale performante est la condition <i>sine qua non</i>. Une Cellule Appui Conseil Suivi (CACs) - est préconisée au niveau des Conseils Régionaux. • Formations théoriques et pratiques en développement local et territorial
3. Mise en place d'un budget de fonctionnement pérenne Projection des ARL et des CACS sur le terrain	PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables III.4 Etablir, connaître et respecter les règles	Relier la proposition de création du fonds territorial ABCD aux Fonds de Développement Communautaire urbain FDC , considéré comme un prototype du fonctionnement démocratique du financement du développement local (voir « Exemple concret » ci-dessous)
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
1. Protocole type <ul style="list-style-type: none"> • Participation et modalités de co-construction • Priorisation des questions clés • Echelles de réalisation (investissements matériels) • Niveau de fonctionnement (investissements immatériels types indemnités ou salaires) 		Etendu aux zones rurales, le FDC pourrait évoluer en un fonds de développement territorial, dans un double objectif de création d'activités de portée collective mais aussi de pérennisation des « après-projets ».

Exemple : Le Président du Conseil Régional est le président du Comité de Pilotage du FDC, qui valide les projets au sein du CR lors d'une assise officielle et donnant lieu à un PV. Les représentants de la société civile sont désignés selon un ensemble de critères très significatifs :

- être résident permanent de sa zone ou quartier,
- être moralement apte,
- avoir l'estime de tous,
- être dynamique et compétent,
- être perspicace,
- avoir de l'initiative,
- être défenseur des intérêts collectifs,
- avoir des connaissances sur les problèmes liés aux besoins communautaires,
- s'impliquer énormément dans la vie sociale de sa zone,
- être capable de monter des projets de développement communautaire.

Connexions importantes :

La subsidiarité active, c'est-à-dire la recherche du niveau le plus efficient, est le soubassement de toutes les formes d'organisation qui permet d'agir sur le terrain avec des chances raisonnables de succès dans un temps compréhensible et lisible par les populations. Les quatre premiers axes de la stratégie et du plan d'action sont concernés à des degrés divers.

Une corrélation forte existe avec les **situations d'apprentissage**, le *learning by doing*, qui sont aussi des moyens de renforcement des capacités locales. Et parce que les impondérables, les retards, les erreurs et certaines actions négatives sont inévitables, tout comme le sont des avancées, des initiatives positives et des succès, un mécanisme de suivi, d'appui et de conseil est indispensable.

Contexte et justification :

Le **principe de subsidiarité** est un principe selon lequel la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même.

Il va de pair avec le **principe de suppléance**, qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité (1).

(1) <http://www.fph.ch/article122.html>

L'organisation d'une région active et opérationnelle en matière de développement sur le double plan de son architecture et de son mode d'intervention apparaît comme une nécessité.

Cet objectif provient en premier lieu d'une recommandation à propos du Prosopis, qui devrait être exploité rationnellement en responsabilisant les familles parcelle par parcelle. Un exemple : un atelier a fait la distinction entre la coupe de bois et la fabrication de charbon de bois en tant que réponse à la pauvreté de familles vulnérables, et la coupe de bois et la fabrication de charbon de bois objet sous formes de filières commerciales à grande échelle.

Une autre remarque d'atelier va dans le même sens : les responsables coutumiers représentent une échelle adéquate pour agir car à ce niveau la connaissance du terrain est très bonne. Il faut donc s'appuyer sur eux pour identifier les personnes à prendre en charge.

Ces exemples, comme ceux relatifs à aux critères de priorisation (pré-acquis et inversion des dynamiques négatives ou régressives) confortent la pertinence d'un objectif recommandant de travailler finement, en ciblant et discriminant les bénéficiaires, les actions, les critères d'évaluation.

Mais l'organisation d'une région résiliente n'est pas juste l'addition de niveaux locaux performants ou qui souhaitent le devenir. En effet, pour les ateliers, pour développer des activités génératrices de revenus vertes par exemple, le niveau territorial régional permet :

- Une bonne identification des besoins lors d'élaboration des projets ;

- Une adhésion locale pour plus d'efficacité dans la réponse ;
- Un appui et un accompagnement des associations qui proposent des projets pour la protection de l'environnement ;
- La sensibilisation des associations ;
- De travailler davantage dans la sensibilisation, la mobilisation et la communication pour atteindre un large public militant pour la préservation de l'environnement.

Au cours du dialogue national, les niveaux d'actions privilégiés ont glissé d'un palier, plaçant le niveau régional en « couverture » d'actions locales. **Même si Djibouti est un pays de petite taille, ceci ne permet pas de dire qu'il est homogène.** Le déroulement des ateliers a par exemple prouvé qu'il existe de vraies et fortes disparités entre région tant dans le fond que dans la forme. Agir en proximité est par ailleurs en parfaite cohérence avec l'approche systémique et la logique ascendante (objectifs IV.1 et V.2).

L'exemple d'Ali-Sabieh, va dans le même sens, en définissant un cahier des charges pertinent à partir des actions effectivement réalisées : « *Mobiliser la population* », « *Etre présent sur le terrain* », « *Identifier et sélectionner l'information* », « *Identifier les évidences* », « *Réaliser une forme de « diagnostic territorial* » » et « *Mettre en relation, mailler* » : *ce cahier des charges, que nous exécutons du mieux possible, est très pertinent. Il serait encore plus pertinent et efficace si nous disposions d'une équipe technique capable d'intervenir directement pour suivre, conseiller, motiver, appuyer et dénouer des problèmes au niveau des actions et projets de développement dans nos régions.* » (Présentation du 17 juin 2015).

Le maillage, la couverture géographique et la prise en charge de la durée sont la grande marge de progression, essentielle, pour un un Conseil Régional mieux outillé concrétisant progressivement le mandat théorique des Régions.

OBJECTIF IV.2 : INFORMER ET SENSIBILISER LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES IMPACTANT LA BIODIVERSITÉ

Pour améliorer les effets de la logique précédente, mettre en œuvre des actions de sensibilisation des responsables coutumiers, responsables associatifs, forces de l'ordre, médias, services techniques des ministères, communauté éducative, jeunesse etc.

IV.2.1. CIBLER LES « PARTIES PRENANTES » IMPACTANT LA BIODIVERSITÉ

Cadrage :

1. Cibler certaines populations, comme les nomades, les leaders communautaires, les associations et les coupeurs de bois eux-mêmes
2. Adapter la communication (fond, forme) à chaque public
3. Privilégier des thèmes comme le changement climatique, l'importance de la biodiversité, sa sauvegarde, les bonnes et mauvaises pratiques par rapport à l'environnement et la biodiversité, l'importance de la mer, la valeur écologique économique du milieu, les textes légaux et techniques s'y rapportant, le contenu des conventions internationales et les efforts nécessaires à sa préservation, l'interdiction de la chasse, la protection des sites etc.
4. Se référer à un niveau de valeurs : les générations futures, la biodiversité école de la tolérance, « *communiquer, écouter, s'émerveiller, protéger* ».
5. Faciliter l'accès aux connaissances sur la biodiversité pour toute personne désirant se renseigner – site internet.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Identification des publics cibles Sur le terrain via le suivi mis en place (CACS) et les études préparatoires de projets, les études de faisabilité et les diagnostics réalisés à propos de chaque situation.	Tous les axes de la stratégie dont : III.3 Développer une politique de la preuve V.1 Développer la production et la circulation de données	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur données factuelles garanties • Illustrer par de exemples précis • Imager • Croiser les informations • Réaliser des enquêtes terrain
2. Volet « sensibilisation » dans les documents et dossiers de projets Documents de projets et de façon générale pour toute opération liée à l'environnement, la nature, la biodiversité, le patrimoine, les ressources etc.	III. Soutien aux dynamiques positives et gestion des après-projets	Trois cibles identifiées et à traiter pour chaque projet : <ul style="list-style-type: none"> • la population, les responsables locaux et les associations en amont des projets • les parties prenantes les acteurs directs et indirects au cours du projet • l'ensemble des partenaires du projet mais aussi les relais d'opinion et les médias pour populariser et vulgariser des résultats et des effets positifs.
3. Médiatisation Relais d'opinions, agents d'influences, communications spécifiques	V. Intégration et adaptation	En liaison avec des opérations en cours pour matérialiser le discours

IV.2.2. RÉALISER DES OPÉRATIONS MÉDIATIQUES

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Vulgarisation grand public Exemple de l'agro-élevage : Journée de l'élevage et de l'agriculture, journée portes-ouvertes, salon, exposition, distribution de produit etc.	IV.3 Former les parties prenantes aux questions de biodiversité IV.4 Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques	L'agro-pastoralisme est un sujet qui mérite d'être vulgarisé et popularisé car c'est une activité viable si elle est économe en ressources en eau. De manière générale la vulgarisation des nouvelles techniques « vertes » et des bonnes pratiques est recommandée.
2. Evènement symbolique médiatique Exemple, pour la forêt du Day, une assise locale pour soutenir un plan d'urgence spécifique	IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante	Pour le Day : <ul style="list-style-type: none"> • Convier pour cette assise les experts nationaux et internationaux notamment ceux qui ont déjà travaillé dans cette forêt ; • Faire en sorte que cette assise soit elle-même conçue par la communauté, de façon à s'assurer d'un ancrage maximum.
3. Activité décentralisée Exemples de certaines réunions, rencontres et autres évènements collectifs	IV.4 Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques	Mettre les responsables et décideurs en situation d'apprécier les réalités terrain
4. Découverte accompagnée en immersion Exemples des visites guidées, des stages et séjours, des haltes touristiques	IV.4.1 Stimuler et encourager les initiatives positives	

IV.2.3. VULGARISER ET RENDRE ATTRACTIF

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Implication du secteur éducatif Mettre l'enjeu environnemental au programme scolaire		Pour « sensibiliser les générations futures sur le civisme et l'enjeu de la nature »
2. Communication internet	Tous les axes et objectifs	Harmoniser les informations des sites internet (exemple ceux des Conseils Régionaux)
3. Médias audio-visuels		Exemples : émissions de radio, panneaux d'affichage et d'information au bord des routes
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Création d'une association des journalistes de l'environnement		Journalistes écrits/radio/TV

Connexions importantes :

Tous les accès objectifs de la stratégie et du plan d'action sont ici aussi concernés par l'information sur les questions de biodiversité et de développement responsable, durable.

Le réflexe de documenter un fait, une situation, un élément de connaissance relatif à la biodiversité et à l'environnement général n'est pas généralisé. Ce qui est accessible, cependant, c'est de mobiliser les médias lorsque c'est possible, de faire figurer dans les termes de référence des expertises un volet documentaire et de soutenir les publications pertinentes sur le sujet.

Contexte et justification :

La communication, l'information et la sensibilisation sont des sujets clés pour les ateliers. Ces activités « *très importantes* », « *facteur très important de réussite* » sont rapportées à :

1. **Des cibles** : les populations, un large public militant pour la préservation de l'environnement, tous les publics, toute personne désirant se renseigner ou acquérir la connaissance dans le domaine de la biodiversité les producteurs de charbon de bois, les nomades qui pratiquent la coupe occasionnellement, les nomades, les leaders communautaires et les associations
2. **Une façon de pérenniser et d'autonomiser** : en direction des bénéficiaires et jouant sur tous les registres y compris religieux
3. **Une façon de renforcer les capacités du niveau régional**, par exemple celles des Conseils Régionaux, et les interventions aux petites échelles
4. **Un mécanisme d'échanges** :
 - a. entre les régions, en considérant aussi des politiques globales
 - b. directs intercommunautaires et interrégionaux, qui sont les plus efficaces des outils pour faire évoluer les mentalités et les comportements
 - c. d'expériences entre acteurs et entre praticiens, analogue à un transfert de compétences
 - d. entre personnes et entre régions sur le terrain à partir des savoir-faire et des bonnes pratiques avérées. Il ne s'agit pas seulement de dupliquer mais d'adapter à chaque situation
 - e. et flux d'information à travers le tissu associatif en faisant appel à toutes les ressources qu'offre l'éthique
5. **Un mécanisme de suivi** via un comité de coordination chargé de collecter les informations et d'assurer monitoring des actions (comité à appuyer financièrement et en lui fournissant les éléments de base ainsi que les textes et les lois sur la biodiversité)
6. **Des activités** telles que : journées portes-ouvertes des vulgarisations ; renforcement du site web mis en place par l'ADDS pour le partage d'informations et amélioration de ce site pour harmoniser les données et les informations, émissions de radio sur les bonnes et mauvaises pratiques par rapport à l'environnement et à la biodiversité et panneaux d'affichage et d'information installés au bord des routes
7. **Des thèmes** : l'utilité et l'importance de la mer dont : la valeur écologique et économique du milieu, les textes légaux et techniques s'y rapportant, le contenu des conventions internationales et les efforts nécessaires à sa préservation, le changement climatique, l'importance de la biodiversité et son rôle, la désertification, la sauvegarde de la faune sauvage, l'interdiction de la chasse, la protection des sites etc.
8. **Des structurations** : une association de guides de terrain pour échanger des informations de région à région et aussi créer une capacité de veille et des comités à former pour assurer la fiabilité de l'information.

OBJECTIF IV.3 : FORMER LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES AUX QUESTIONS DE BIODIVERSITÉ

Identifier, analyser les besoins et développer des actions de formation pour les personnes et les structures là où elles interviennent dans la chaîne de responsabilité relative à la biodiversité

IV.3.1. FORMER LES « PARTIES PRENANTES » IMPACTANT LA BIODIVERSITÉ

Cahier des charges :

Cibler :

1. les responsables coutumiers en priorité (sur l'importance de la biodiversité, les effets de sa perte etc.),
2. les éco-gardes (ou les gardes forestiers,)
3. la gendarmerie (sur les textes en vigueur),
4. la cellule de suivi suggérée au niveau régional (CACS, objectif 3.2), avec des compétences renforcées et multisectorielles,
5. les religieux,
6. les guides touristiques.

Activités :

Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
<p>1. Apprentissage théorique et pratique</p> <p>Potentiellement tous les axes et objectifs de la stratégie</p>	<p>Développer systématiquement les apprentissages et les mis en situation de responsabilité, qui permettent de passer du virtuel au réel.</p> <p>Par rapport à la biodiversité, privilégier des thèmes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement climatique • importance de la protection et efforts nécessaires à consentir • bonnes et mauvaises pratiques • importance de la mer • valeur écologique et économique du milieu • textes légaux (interdiction de la chasse, protection des sites etc.) • techniques « vertes » • contenu des conventions internationales.
<p>2. Accompagnement, compagnonnage, coaching</p>	<p>Accompagner un porteur de projet jusqu'à un résultat/un bénéfice personnel, sous condition que cette formation et cet accompagnement soit transmis à d'autres</p>
<p>3. Transfert de savoir-faire techniques des experts et personnes expérimentées</p>	<p>A développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les transferts de compétences systématiques à l'occasion des missions d'expertises • Un pool d'experts composé de personnes ressources expérimentées en accompagnement des CACS (voir les FIE Formations en Immersion et Expérimentations page 126)

IV.3.2. FORMER LES FORMATEURS

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
<p>1. Etude diagnostic sur la formation des formateurs Cette étude se fait conjointement avec l'étude sur les producteurs de données (axe V)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des structures et des relais de formation • Inventaire des prescripteurs • Inventaire des têtes de réseau • Compilation de rapports d'ateliers de formation • Analyse des contenus dispensés ou véhiculés au regard de la stratégie • Evaluation de la performance des systèmes (enquêtes, test) 	<p>Potentiellement tous les axes et objectifs de la stratégie via les têtes de réseaux et responsables d'organisations et de structures</p>	<p>Concernés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'université de Djibouti • Le CERD • Le Ministère de l'Education National • La formation professionnelle • Les associations environnementalistes • Les associations généralistes importantes (ex : UNFD) • La CCD • Le centre DECAN
<p>2. Programme global de renforcement</p>		<p>Différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication • E-formation • Publications • Place de l'ERE (Education Relative à l'Environnement) • Programmes radio-TV
<p>3. Ateliers de spécialisation dans les techniques de formation de formateurs Par affinité thématique et/ou proximité structurelle ou organisationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet connaissances scientifiques et techniques • Volet pédagogie 		<p>Mobilisation du <u>Centre Ressource</u></p>

IV.3.3. FORMER PAR LES PAIRS

Cahier des charges :

1. Faciliter les contacts et échanges entre personnes, entre communautés et entre régions, sur le terrain, à partir des savoir-faire et des bonnes pratiques avérées.
2. Systématiser les échanges d'expériences *ex/in situ* entre praticiens car elles permettent la diffusion plus rapide de pratiques à effets positifs durables.
3. Développer la coopération et la solidarité à différents niveaux, par exemple entre régions à propos des travaux de CES.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
<p>1. Identification des potentiels et des opportunités de transferts de compétences de praticiens à praticiens</p> <p>Cette étude se fait conjointement avec l'étude sur les producteurs de données (axe V). Identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des personnes et structures ressources et des situations probantes dans chaque région • des savoir-faire • des possibilités d'accueil et de formation <i>in situ</i> 		<p>Il s'agit ici de favoriser les échanges directs intercommunautaires et interrégionaux, qui sont les plus efficaces des outils pour faire évoluer les mentalités et les comportements.</p>
<p>2. Elaboration d'un plan de formation <i>in situ</i> inter- et intra-régional</p>	<p>De manière générale, tous les sujets techniques et pratiques sont susceptibles d'être transférés d'acteurs à acteurs avec les interfaces de traduction nécessaires</p>	<p>Une série d'ateliers thématiques, séminaires, séjours de formation etc. <i>in situ</i> organisée par les acteurs eux-mêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation prioritaire du <u>fonds ABCD</u> • Mobilisation des ARL, CACS et ministères • Appui de spécialistes/techniciens de l'organisation de stages de formation
<p>3. Application du plan</p>	<p>III.1. Développer les facteurs de pérennité endogènes des sites ciblés</p> <p>IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante</p> <p>IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité</p> <p>V.1 Développer la production et la circulation de données</p>	<p>Envisageable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circuits et parcours apprenants validés par les structures de formation • Offres de stages • Recherches appliquées • Elargissement progressif aux différents thèmes de la stratégie (ex : pratiques agricoles durables, mobilisation sociale, micro-finance, organisations, cahiers des charges jardins-conservatoires, EPV etc.) • Supports de formation • Films TV thématiques ou grand public • Emergence d'associations, réseaux, plateformes etc. (ex. guides de terrain) • Jumelages
<p>4. Capitalisation par les CACS</p> <p>Mise en évidence de l'intérêt et de la plus-value du partage de la connaissance appliquée, un des rares bien qui se multiplie en se partageant</p>		

Connexions importantes :

Dans le cadre d'un programmes d'application, chaque objectif et chaque activité principale de la stratégie est susceptible de donner lieu à une action de formation.

La formation, nécessairement adapté aux besoins de la situation considérée, **devrait être une composante obligatoire de chaque mission technique ou scientifique et constituer une partie des termes de référence.**

Dans la pratique, ce volet est fortement corrélé à la proposition d'un Centre Ressource nouvellement créé ou relancée à partir d'un Bureau National de la Biodiversité, aux actions menées par les associations dédiées à l'environnement (DECAN, Djibouti Nature) ou plus généraliste sur des questions de développement socio-économique (EVA, Paix et Lait etc.), au Ministère de l'Education Nationale, au CERD et à l'Université de Djibouti et aux structures de formation professionnelle.

Contexte et justification :

Les ateliers ont reconnu l'importance et les effets réels des échanges d'expériences entre acteurs et entre praticiens. De manière générale, les échanges entre acteurs sont considérés comme les plus efficaces des outils pour faire évoluer les mentalités et les comportements.

La recommandation principale est de faciliter les échanges entre personnes, entre communautés et entre régions, sur le terrain, à partir des savoir-faire et des bonnes pratiques avérées.

Dans ces conditions, l'échange d'expériences est analogue à un **transfert de compétences** de praticien à praticien.

C'est pourquoi il serait particulièrement pertinent d'identifier les personnes et structure ressources dans chaque région, d'évaluer le savoir et le savoir-faire transposable et d'organiser des déplacements formatifs regroupant ces personnes et structures ressources dans le cadre de tournées régionales. Le **tandem CACS régionaux - personnes et structures ressources** mis en situation d'immersion dans le vécu quotidien de groupements, de coopératives ou d'associations serait probablement un des moyens plus efficaces de formation.

Le concept de **Formations en Immersion et Expérimentation (FIE)**, traduit sous forme de voyages et stages apprenants rassemblant des acteurs-entrepreneurs (artisans, jardiniers, agro-éleveurs, transformateurs de productions, maraichers, gestionnaires de structures, enseignants en formation, infirmiers et sages-femmes, guides et hébergeurs touristiques, constructeurs, etc.), encadrés et soutenus par les CACS régionales sur les lieux mêmes de la mise en œuvre des pratiques et techniques à observer, comprendre, discuter et vulgariser est un outil important de la stratégie. Le fonds ABCD, si nécessaire, pourrait accompagner l'implantation des méthodes et techniques dans les lieux d'origine des participants.

Une recommandation supplémentaire a été ajoutée, sous forme de précaution : **il ne s'agit pas seulement de dupliquer mais d'adapter à chaque situation.**

Ce thème est relié à ceux de la coopération et de la solidarité à différents niveaux, par exemple entre régions à propos des travaux de CES. Il est en cohérence avec l'analyse systémique (objectif V.2), qui permet de prendre en compte tous les facteurs, et la logique ascendante (objectif IV.1) qui met les personnes au centre du jeu.

OBJECTIF IV.4 : FAIRE LEVIER, DÉCLENCHER ET AMPLIFIER (PRINCIPE DE PARETO)

Prioriser les interventions qui stoppent et/ou inversent les dégradations d'origine anthropique par des effets levier, des effets déclencheurs ou des effets d'amplification.

IV.4.1. STIMULER ET ENCOURAGER LES INITIATIVES POSITIVES

Mettre en place une présence périodique et régulière pour identifier, repérer, conseiller etc. en dehors des projets et pour rompre l'isolement et parfois le découragement.



Clichés : AL

Les initiatives positives, qui ont ou peuvent avoir un effet positif sur l'environnement et les ressources naturelles, sont multiples, depuis les cahiers des charges d'entreprise jusqu'aux plus petites initiatives de terrain en passant par ce qui relève de l'immatériel, comme les organisations, les liens et les relais entre personnes, les mécanismes de solidarité etc. Deux exemples simples d'initiatives spontanées permettent d'en illustrer la relative complexité et la nécessité d'un accompagnement vigilant.



En haut : la protection d'un jeune jujubier par la coupe des acacias alentours est une initiative intéressante mais l'application va à l'encontre de la protection des végétaux sauvages. La protection en pierres, elle, est plus adaptée. Cette protection des jujubiers est à encourager mais le pas à franchir est la protection des autres espèces d'arbres, moins attractifs pour la consommation humaine (les jujubes).

En bas : les habitations d'inspiration éthiopienne (les « toukous ») sont très consommatrices d'arbustes d'altitude, principalement le buis *Buxus hildebrandtii*. 500 à 800 buis de grandes taille sont nécessaires pour une habitation, de plus avec une durée de vie de 4 à 7/8 ans en fonction de l'intensité de l'attaque des termites. Les habitations en pierres sèches taillées sont une alternative à soutenir. Mais une taille grossière laissera trop de passage au vent. D'autre part, le ciment coûte cher et, de plus, dans le cas d'un village à vocation touristique, n'est pas esthétique. La solution est de réhabiliter les techniques de taille de pierre, qui existent à Djibouti de manière traditionnelle (ci-dessus à droite).

Le point commun entre ces deux initiatives n'est pas un *input* monétaire mais uniquement une prise de conscience à la suite d'échanges et de réflexions collectives sur les questions de biodiversité

Cadrage :

1. Les organisations et les personnes qui « font des efforts » devraient être encouragées sous la forme :
 - de compétitions et de création d'une émulation, avec des concours et de prix ;
 - d'appuis (du suivi, du matériel de gros travaux, de l'énergie solaire ou éolienne etc.) ;
 - de gratifications - récompense, prix, distinction etc.- ;
 - d'un accès facilité au crédit.
2. Appui et accompagnement des associations qui luttent pour la préservation de l'environnement
3. Intervention des ARL pour discriminer les comportements culturels et coutumiers qui bloquent parfois la réussite des programmes/projets sur le terrain

Activités :

Liens avec (partiel)	Points de vigilance
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
1. Identification et orientation des opportunités, signaux faibles et initiatives <ul style="list-style-type: none">• Définition de critères manipulables pour identifier les « initiatives positives »• Mise en place du mécanisme de :<ul style="list-style-type: none">○ repérage,○ caractérisation de l'aspect « positif » des initiatives,○ identification des problèmes à résoudre• Repérer ces initiatives et en caractériser les éléments	<p>II.2 Définir les indicateurs pertinents in et ex situ</p> <p>III.2 Organiser un appui durable pour la durabilité des projets</p> <p>V. 1 Organiser une capacité à générer des données</p> <p>V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses)</p> <p>Comme pour les AGR vertes, le cahier des charges est à concevoir à deux niveaux :<ul style="list-style-type: none">• un tronc commun à toutes les activités• un cahier des charges spécifique au sujet et à la situation traités</p> <p>Action à réaliser dans le cadre de l'animation territoriale et du suivi réalisés par les ARL et les OSC associées</p>
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
2. Contribution à la mise au point du fonctionnement du fonds ABCD et/ou d'autres sources ou types d'appuis	<ul style="list-style-type: none">• Créer un fonds territorial Adaptation, Biodiversité, Convergence, Durabilité dit « ABCD »• Définir le fonctionnement de ce fonds et expérimenter <p>On peut considérer cette activité comme laboratoire de la mise en œuvre du fonds ABCD mais aussi de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), qui, en fonction de leurs intérêts, affinités et positionnements sur le marché, pourraient s'engager dans une sorte de compagnonnage de telle ou telle association ou tel ou tel groupement.</p>

Connexions importantes :

Dans l'esprit de la stratégie, cet objectif n'est pas défini par son contenu précis mais par son approche des questions de développement à tous les niveaux, y compris celui des bailleurs de fonds.

Comme le suivant et comme les deux axes de renforcement III et IV, il concourt à gérer le temps long et animer les territoires de manière régulière, organisée et professionnelle. Ce niveau d'action de proximité à l'échelle des micros territoires relève logiquement du niveau régional, épaulé par les ministères et l'ADDS notamment.

Contexte et justification :

Les ateliers ont émis une série de propositions qui réalisent, **de manière induite**, des effets levier et des effets d'amplification, que l'on peut regrouper AUSAI sous cet objectif.

Par exemple : la création d'un corps d'**éco-gardes** et la création d'une **cellule de suivi au niveau régional** peuvent être génératrices d'effets en cascade.

Quel est le constat ? Il existe un déficit généralisé d'animation dans les territoires ruraux. Les équipes préfectorales ou des conseils régionaux effectuent des visites ponctuelles mais limitées et rarement en liaison avec l'exécution des projets privés ou pilotés par les ministères, à part les lancements et les clôtures.

Or, une présence terrain régulière maillant les territoires permettrait le repérage d'une multitude de situations qui sont toutes, dans la logique de cet objectif, des opportunités : un déplacement ou creusement de puits, un espace convertible en espace agricole durable, un savoir-faire particulier d'un habitant ou d'un migrant, dans n'importe quel domaine, qui ne rencontre pas de demande alors que le besoin existe, une personne dite « capable » faisant preuve d'initiative, une association ou une volonté d'association (jeunes, femmes etc.) en manque de projet solide ou en déficit d'organisation, un jardin fourrager qui ne trouve pas de débouchés alors que la demande existe dans le territoire voisin etc.

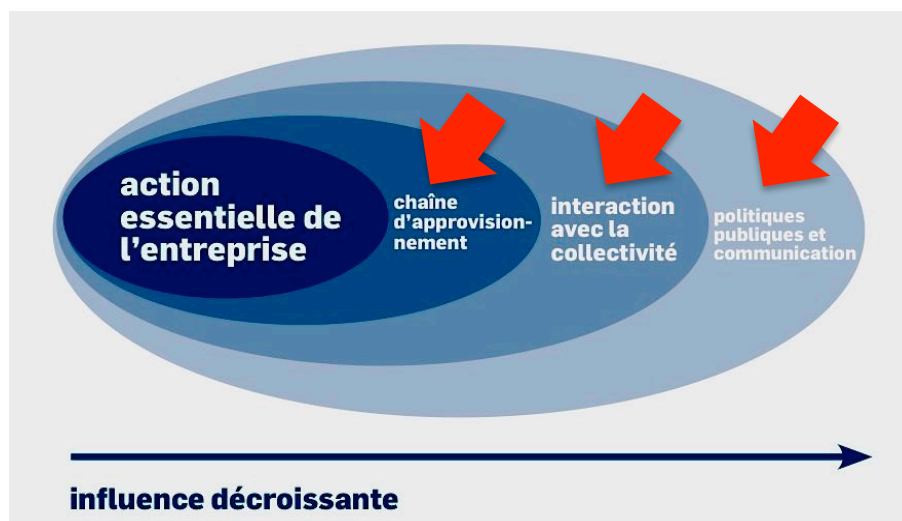
En fonction de la situation, c'est-à-dire de l'opportunité, des partenaires de proximité peuvent être saisis, par exemple la CPEC, l'ADDS, une représentation de la Chambre de Commerce (à créer) ou une ONG/association locale majeure. L'idée simple est de **populariser les micro-entreprises**, formelles ou informelles, de façon à diversifier les approches, pour l'essentielle réduite au *Food For Work* ou à la disponibilité des fonds d'un projet.

On voit par cet exemple que l'**animation des territoires** consisterait à créer une dynamique positive, un encouragement à entreprendre et au final à contribuer à la construction d'une société civile organisée et d'une micro-économie locale.

Le principe de Pareto (principe ou loi des 80-20), provient du constat que, dans certains cas, environ 80 % des effets sont le produit de 20 % des causes. Plus familièrement on parle de « à petites causes grands effets ». Dans le contexte des ateliers et plus généralement de la crise climatique que connaît la République de Djibouti, ce principe incite plus à la qualité qu'à la quantité, avec l'idée que ce n'est pas la quantité d'argent et de moyens qui est la plus importante, mais plus le ciblage, la volonté, la motivation, l'appui et bien sûr la prise de conscience qu'il existe des possibilités, des solutions.

IV.4.2. STIMULER ET ENCOURAGER LA QUALITÉ

Considérer la qualité comme une démarche d'amélioration continue à différents niveaux : individuel, social, économique et de gouvernance, pour aller dans le sens d'une qualité territoriale



Source : Pacte Mondial (Global Compact)

Le Pacte Mondial lancé par les Nations unies en juillet 2000 est un cadre d'engagements volontaires pour les entreprises, les associations et organisations non-gouvernementales pour le respect de 10 principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Pour une entreprise, ce référentiel, général, prend en compte quatre sphères d'influence (ou zones de responsabilité) et trois zones d'impact – sur les personnes, sur la société et sur la chaîne de valeur –, le tout dans un processus d'amélioration permanent.

Cette notion de progression et d'extension des zones de responsabilité est à la base d'une démarche qualité. Les quatre zones de responsabilité proposée dans le pacte mondial peuvent être outillées. Les deux zones les plus distantes, celle qui régit les relations de l'entreprise avec le territoire, les politiques publiques et le grand public (flèches rouges) amènent les entreprises à soutenir le développement durable de territoires qui sont, ou pas, en lien avec elles. Cette projection des entreprises sur le terrain est distincte et va au-delà du *sponsoring*, du mécénat ou des actions humanitaires destinée à verdir une image ou améliorer une notoriété.

Cadrage :

1. De manière générale et en dehors d'un contexte de crise ou d'action touchant des populations particulièrement vulnérables, faire évoluer les actions (méthodes, pratiques) vers la qualité et non simplement et uniquement vers la quantité (exemples : réduire les effectifs en matière d'élevage, gérer rationnellement l'usage d'un puits au lieu de multiplier les accès à l'eau, travailler la qualité d'une filière).
2. Définir les cahiers des charges thématiques, sectoriels les plus pertinents et adaptés au contexte djiboutien, à partir des AGR vertes
3. En travaillant par filières, progresser vers un cahier des charges multi-acteurs permettant de progresser vers une qualité territoriale, déclinable en labels et autres marques de qualité.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
1. Analyse du secteur privé	II.3 Verdir l'économie formelle et informelle V.1. Développer la production et la circulation de données (générer, regrouper)	<ul style="list-style-type: none"> • La RSE, responsabilité sociétale des entreprises, pourrait constituer le point de départ d'une réflexion sur une politique en matière de qualité. • En suite du premier rapport RSE à Djibouti, réaliser une analyse sur la qualité environnementale et sociale que peut développer et soutenir le secteur privé opérant à Djibouti
2. Atelier national Qualité pour définir le socle d'une démarche de responsabilité destinée à faire converger les efforts de tous pour lutter contre les fléaux qui touchent le pays : sécheresse, désertification, exode oral	II.3. Economie formelle et informelle verdie III.1 Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement IV.2. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité V.2. Développer l'approche systémique (causalités, réponses) V.4. Développer le sur-mesure (contextes, spécificités, individualisation) PT2 Rechercher et générer des ressources financières et humaines durables	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche fondée sur deux principes : volontariat et stimulation • Deux échelles à considérer : les conditions d'une RSE interne (les deux premières zones de responsabilité du Pacte Mondial) et les conditions d'une RSE externe (les chaînes d'approvisionnement et les relations avec les territoires et le public et les populations) • Dans un objectif de résilience des territoires, traiter les interactions les plus externes des entreprises (chaînes de valeurs, rapport aux acteurs publics, médias, et autorités régionales et locales). Définition d'un certain nombre d'orientations possibles en privilégiant l'écosystème des entreprises, c'est-à-dire leur environnement • Focus sur quelques domaines qui pourraient donner l'exemple : l'écotourisme, les filières viande et/ou lait, le transport maritime et/ou routier
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
1. Opérationnalisation du cahier des charges <i>Expertise</i>	III.1. Aider à l'émergence d'OSC crédibles, partenaires au développement (capacitation, accompagnement) 2. Définir les indicateurs pertinents <i>in et ex situ</i>	Dans le cadre de la contextualisation des projets selon la logique ascendante à la base de la construction et de l'application de la stratégie
2. Expérimentation : mise en œuvre par étapes + suivi et capitalisation <i>Expertise</i>	III.1.2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaire à chaque action III.3. Développer une politique de la preuve (suivi-évaluation) IV.2. Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes directes et indirectes impactant la biodiversité (opérations médiatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et accompagner la mise en œuvre des cahiers des charges • Organiser TOUTES les remontées
3. Consolidation législative et réglementaire <i>Expertise</i>	III.4.1. Consolider l'encadrement législatif et juridique	Adapter la législation si besoin
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
1. Encourager les initiatives et les progrès dans le sens de la Qualité	IV.4.1. Stimuler et encourager les initiatives positives	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les différents registres de la qualité en fonction des métiers et des rôles de chaque acteur

Connexions importantes :

Parce que la qualité est le fruit sans cesse renouvelé d'un processus d'amélioration, tous les axes et toutes les activités de la stratégie et de son plan d'action sont concernés.

Il existe cependant des corrélations prioritaires et importantes avec l'axe II, qui vise à développer une économie résiliente et l'axe III qui a pour objectif de consolider le capital social, institutionnelle et technique du pays et des régions.

Enfin, sous l'angle de la RSE et du renforcement des ressources humaines, le thème de la qualité est intrinsèquement lié en premier lieu aux programmes de pérennisation PT2 mais aussi à la vulgarisation des bonnes pratiques, notamment sous la forme des « Guides de Bonnes Pratiques » envisagés.

Contexte et justification :

L'outillage concernant la traçabilité d'une démarche de progrès vers la qualité est très étoffé. Les outils labels et marques de reconnaissance sont les plus indiqués. Ils ont de nombreux avantages et sont très normés et exigent une architecture technique et institutionnelle de bon niveau.

Première conséquence : c'est une montée en puissance généralisée qu'il faut organiser sous forme de sensibilisation, d'information, de formation et d'expérimentation *in vivo*.

GIZC : « *La gestion intégrée de la zone côtière de la République de Djibouti est devenue urgente et cruciale ces dernières années avec l'expansion des zones urbaines et la construction de nouveaux complexes portuaires.* »⁹

Désertification : « *N'envisager qu'un volet hydraulique, c'est avoir la certitude d'accentuer le phénomène de désertification à moyen terme partout où les parcours se trouvent du même coup en exploitation continue.* »¹⁰

Croissance verte : « *La durabilité économique et sociale, d'une part, et la durabilité environnementale, d'autre part, sont non seulement compatibles, mais très complémentaires. Il n'en est pas vraiment de même pour la durabilité économique et environnementale, car la croissance nuit souvent à l'environnement. D'où la notion de croissance verte* » (Banque Mondiale)

Ces trois citations, d'origine on ne peut plus variée et parmi beaucoup d'autres, suffisent à considérer que la qualité ne peut absolument pas se limiter à une qualité de métiers ou de secteurs uniquement. Il est indispensable de considérer, par zone de responsabilité, les externalités du métier ou du secteur considéré. On parle à ce sujet d'approche inclusive.

Deuxième conséquence : cette orientation « territoriale » (= multi-sectorielle) d'une marque de reconnaissance pourrait s'appliquer à l'approche Gestion Intégrée des Territoires, qu'il n'est pas souhaitable de limiter à la zone côtière (ne serait-ce que par l'extension géographique que recouvre cette notion) et qui concrétise, à une échelle raisonnable visible d'en haut, maîtrisable par le bas et articulée sur les côtés, une inter-sectorialité rendue évidente par les diagnostics terrain.

Un label de qualité territoriale, puissant moteur multi-sectoriel, n'est pas inaccessible.

Danone : « *Avant d'être internationale, une grande entreprise est d'abord locale. Usines, bases logistiques et sièges vivent avec le territoire sur lequel ils sont implantés. [...] La capacité de l'entreprise à développer des relations positives avec son environnement local joue un rôle non négligeable dans la performance globale.* »

Suez : « *L'entreprise n'évolue pas dans une sphère déconnectée de son environnement local. L'ancrage local fait partie du modèle industriel du Groupe, afin d'asseoir sa légitimité dans le cadre de contrats d'activité et de partenariats de long terme.* »

Véolia : « *Créer une dynamique de développement partout où nous intervenons et pour l'ensemble de nos partenaires : c'est à cette aune que nous mesurons notre performance économique. En apportant notre expertise technique et nos capacités d'innovation dans le cadre de partenariats publics- privés, en répartissant de manière équitable nos revenus au sein du tissu local, en proposant à tous des services de qualité et en*

⁹ Airaud Frédéric, Processus de gestion intégrée de la zone côtière en République de Djibouti, Rapport final de mission d'expertise en GIZC, Novembre 2004, 84 p.

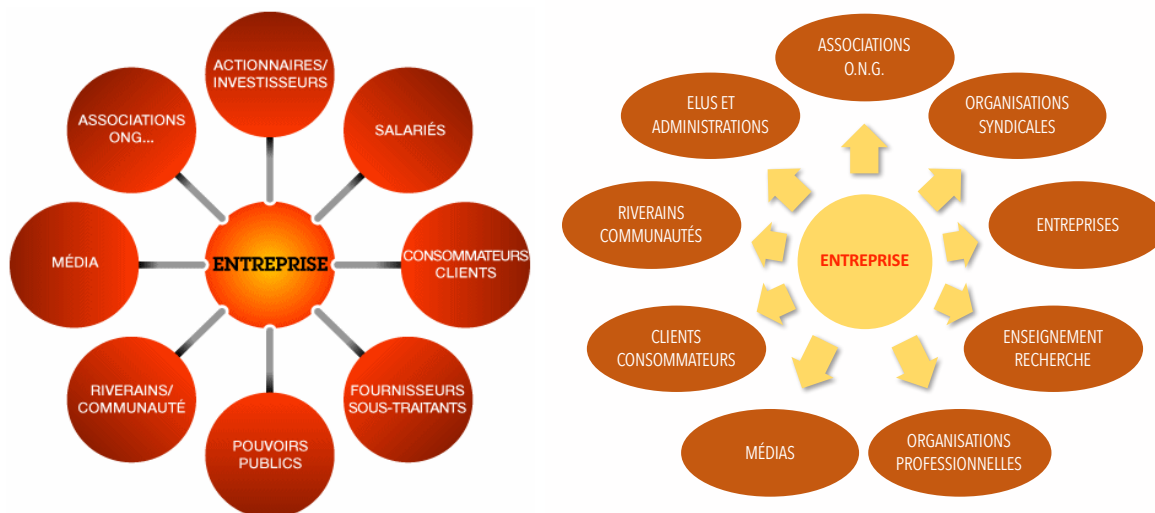
¹⁰ Audru Jacques, Labonne Moïse, Planchenault Dominique, *La désertification une évolution réversible : l'exemple de Djibouti*, Maisons-Alfort : CIRAD-IEMVT, 1989, 8 p.

favorisant l'accès aux services essentiels, nous entendons concilier l'impératif de rentabilité de nos activités et la nécessité d'un développement économique durable. »

Troisième conséquence : même si le développement économique de Djibouti découle largement de sa position géographique et traité dans la dynamique d'un **hub** du commerce maritime (et de la lutte contre la piraterie), du transport ferroviaire et des télécommunications, les questions de biodiversité et d'environnement sont locales, territoriales. Bien que les sociétés internationales de services sont globales, à tout le moins internationales et/ou sous-régionales, les impacts mais aussi les facteurs de compétitivité sont locaux, issus des facteurs de différenciation qui distinguent un territoire d'un autre. Les impacts des entreprises multinationales sur les territoires sont naturellement économiques (contribution à la croissance d'un territoire, à son niveau technologique), environnementaux (préservation ou au contraire altération des écosystèmes) ou sociaux (contribution au progrès social : alimentation, santé, éducation, qualité de vie...).

Il est donc logique, normal au titre du principe pollueur-payeur ou pollueur-dégradeur et souhaitable sur le plan des bonnes relations avec le milieu récepteur, que les **entreprises portuaires et de transport maritime** s'impliquent d'une manière ou d'une autre dans la gestion intégrée des territoires côtiers, en adoptant des pratiques plus responsables.

L'éventail des « parties prenantes » induit par une RSE « Global Compact » ou multi-source (ORSE)



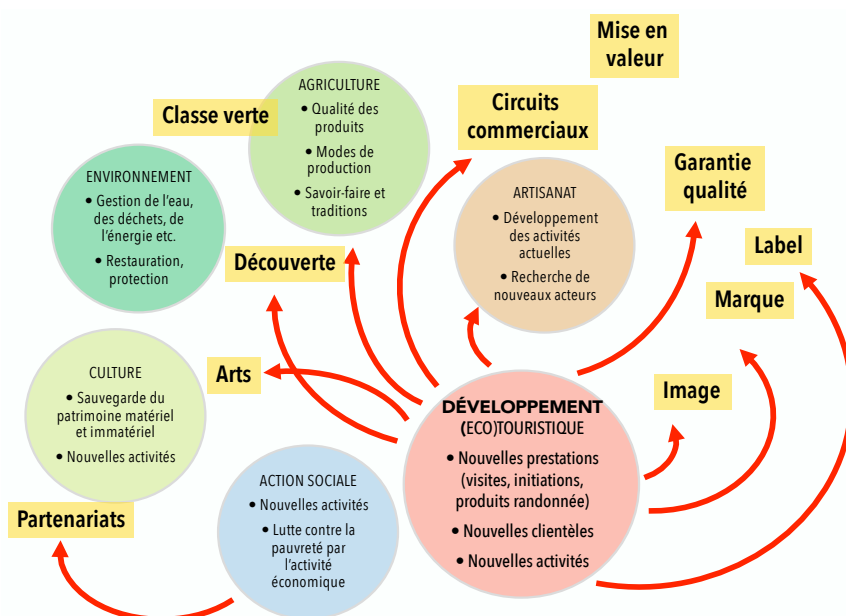
Que ce soit à travers une norme (Global Compact ou iso 26000 ci-dessus à gauche), les entreprises sensibles au sujet ou redevables par la législation d'un *reporting* sur leurs avancées en matière de RSE, doivent organiser et optimiser leurs relations avec de nombreux acteurs (ci-dessus à droite¹¹).

Quatrième conséquence : en fonction des situations et du profil des entreprises concernées, les relations avec TOUTES les parties prenantes se font soit à l'initiative de l'entreprise ou des parties prenantes elle-même, soit à travers une organisation de ces mêmes parties prenantes, comme les « usagers » de la zone côtière. Sur ce point, la **Commission du Littoral** peut jouer un rôle décisif au vu de son mandat.

Il existe un secteur d'activité économique plus facilement accessible et sensible aux questions de responsabilités sociale et environnementale mais aussi de développement raisonné des territoires. Il s'agit du **tourisme** particulièrement ses formes évoluées comme l'**écotourisme**, segment particulier d'un vaste ensemble qualifié de **tourisme responsable**.

¹¹ L'ancrage des entreprises dans les territoires : pilotage et *reporting* international, IMS/ORSE, 80 p., 2006

Types d'impacts et effets d'entrainement du tourisme responsable dans les territoires



Un développement touristique impacte un territoire de multiples façons. Le schéma ci-dessus en illustre quelques-unes. Les différentes formes de tourisme récentes, comme le **tourisme solidaire**, le **tourisme durable**, le PPT **Pro-Poor Tourism** et bien sûr **l'écotourisme** accentuent tel ou tel secteur et catégorie d'acteurs du territoire ou *concerné par lui*. Le tourisme outil de lutte contre la pauvreté, développé dans les années 2000, multiplie par exemple toutes les occasions de recettes au bénéfice des communautés les plus pauvres.

Dans tous les cas, le tourisme est un agrégat de branches qui fait du territoire la base productive de son activité. En quelque sorte, « *il se nourrit du territoire* ». Il a donc une signature économique très particulière :

- Le consommateur va dans le produit,
- Le produit est vendu sur plan sur internet, par brochure ou par le bouche-à-oreille,
- Les produits sont à la fois très homogénéisés (tourisme hors sol - mêmes hôtels, mêmes cuisines, mêmes piscines) et très divers (spécifiques à chaque pays, chaque segment, chaque niche),
- Le produit « marchandise » de l'immatériel : accueil, chaleur humaine, empathie, exotisme, esthétique...,
- C'est la consommation du bien ou service par un touriste qui rend « touristique » ce bien ou service.

Dans tous les cas également, la condition *sine qua non* d'un développement de telle ou telle forme de tourisme et **l'existence d'une clientèle, si possible pas ou peu saisonnière**. Cette question de l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs est généralement sous-estimée par les promoteurs des formes de tourisme de niche. De plus, le tourisme est une activité hautement technique, **soumise aux effets de mode et aux aléas de contexte, comme les questions militaro-sécuritaires et les conditions d'accès aux sites**.

Cinquième conséquence : il existe à Djibouti un savoir-faire très pointu sur l'ancrage du tourisme dans un milieu récepteur. Le tourisme y a été considéré comme une activité découlant d'échanges avec les villageois. Il a permis, pendant quelques années, un développement complet de micro territoires (page 81, II.3.1 Développer l'écotourisme). La condition récurrente, capitalisée à partir de cette expérience mais aussi dans TOUS les rapports consultés pour l'élaboration de cette stratégie, est **la présence sur le terrain de personnes motivées et d'un suivi-accompagnement régulier et professionnel**.

Moyennant quoi, en faisant converger tous les facteurs favorables, **il est envisageable de développer 2 ou 3 expériences pilotes d'un écotourisme à large spectre** en zone côtière littorale mais aussi au niveau de sites de biodiversité prioritaires (Goda/Darar, lac Abhé, Allols, Assamo) et d'en faire le laboratoire d'un référentiel métier spécifique à Djibouti compatible avec les références internationales - chartes, codes, engagements volontaires etc.-, ceci pour éviter la marginalisation et un déficit éventuel de crédibilité et rassurer la clientèle.

AXE V : INTÉGRATION ET ADAPTATION

Renforcer les logiques d'intégration et les modes de fonctionnement collaboratifs, coopératifs, et partenariaux

4 objectifs :

- Objectif 1 : Développer la production et la circulation de données
- Objectif 2 : Développer l'approche systémique
- Objectif 3 : Développer la gestion intégrée des territoires
- Objectif 4 : Développer le sur-mesure

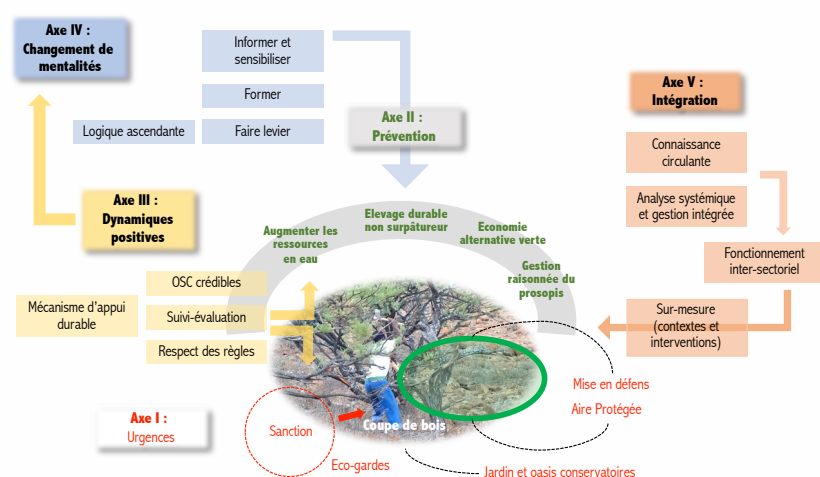
Mots-clés :

Connaissances, information ; production de données ; suivi-évaluation ; recherche ; médias ; observateurs bénévoles ; plongeurs ; ornithologues ; indicateurs ; critères ; mesures ; Centre Ressource ; degré d'efficacité et d'efficience ; évaluation ; analyse de contexte ; analyse institutionnelle ; adaptation des procédures cohérence ; cohérence des politiques, des programmes, des projets etc. ; approche écosystémique ; décloisonnement ; partenariat ; accord ; convention ; mobilisation ; gouvernance territoriale ; gouvernance multi-niveaux ; subsidiarité active ; économie circulaire ;

Argument central :

Grâce à une large base de connaissances qu'il s'agit de construire en produisant en collectant les informations factuelles nécessaires, il est possible de développer une analyse systémique, c'est-à-dire qui identifie des données différentes pertinentes et leurs articulations et interactions aux échelles qui convient. Cette analyse conduit à l'assemblage de différents volets et donc secteurs. C'est donc une approche intégrée, qui, comme pour les zones côtières (la « GIZC », gestion intégrée des zones côtières), pourrait concerner les territoires ruraux et (péri)-urbains.

Mise en situation :



Axe V - L'analyse systémique et la production de données primaires et secondaires à partager avec les parties prenantes relèvent d'une approche (ou gestion) intégrée des interventions. Le vocabulaire technique parle de « multi ». Dans tous les cas, cette approche, la seule possible pour traiter des situations complexes, oblige au **fonctionnement inter-sectoriel**, c'est à dire à un minimum de coopération.

C'est une demande forte également issue du terrain. Il est capital qu'un axe soit dédié à l'intégration de l'analyse et au décloisonnement des réponses.

Djibouti est en évolution rapide sur tous les plans. Affiner l'analyse et contextualiser les interventions devient incontournable. Il s'agit de positionner une capacité au plus près du terrain, sans tomber dans l'atomisation et le micro-local. C'est pourquoi le **niveau régional** et l'**échelle des territoires de vie, d'influence et de gestion** sont des apports de la stratégie en terme de méthode d'intervention. Les Conseils Régionaux, comme les Préfectures, sont en première ligne. Avec des moyens, une augmentation des compétences et un temps d'expérimentation, ces acteurs pourraient contribuer réellement à la résilience des régions et des territoires.

OBJECTIF V.1 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CIRCULATION DE DONNÉES

Encourager la création et la circulation de l'information factuelle, technique ou scientifique et sa mise à disposition aux parties prenantes à des niveaux accessibles et compréhensibles.

V.1.1. ORGANISER UNE CAPACITÉ A GÉNÉRER DES DONNÉES

Cadrage :

1. Organiser une présence terrain organisée pour observer, repérer et intervenir
2. SYSTÉMATISER un mécanisme de suivi et d'évaluation, même sommaire, pour CHAQUE intervention impactant l'environnement et la biodiversité
3. Documenter des faits et mesurer les effets et impacts des actions réalisées

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
	PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE	
	PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE	
1. Inventaire des producteurs de données , en complément de celui du 18 juin 2015 (séminaire national), dont : <ul style="list-style-type: none"> • Institutions étatiques : différents ministères (environnement, défense, agriculture, intérieure, etc.) • Conseils régionaux • Recherche : Université de Djibouti, Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti (CERD) • Organismes Non Gouvernementaux (ONG) • Associations : DECAN, Djibouti-Nature, etc. • Communautés locales • Nouveaux projets • Agences des Nations Unies • + • IGAD - BMP • IFI (Institutions Financières Internationales) • Douanes et Gendarmerie • Forces Armées • Guides touristiques • Service météorologique • Systèmes d'Alerte Etc. 	Tous les axes de la stratégie sont concernés, sans distinction.	<p>L'information documentée, précise, circonstanciée est la matière première de toute action mais aussi de statuts et mandats ainsi que de rôles joués, de postures, d'occupation médiatique.</p> <p>Elle est donc sujette à rétention, cloisonnement, privatisation et sanctuarisation. L'accès est systématiquement difficile, parfois impossible.</p> <p>La diffusion ne se fait (et ne se fera) que sous condition et avec des modalités précises (public sélectionné et/ou limité, appartenance à un réseau/une organisation, accès payant etc.)</p>
2. Inventaire des bases de données existantes et autres systèmes de stockage et création d'une typologie d'informations sur l'environnement et la biodiversité	Axe V Intégration et adaptation	A connecter avec une stratégie de communication qui cible et définit le format en fonction des cibles

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

1. Méthodologie et protocole communs pour le suivi-évaluation de toutes les interventions connectées à la biodiversité.

Tous les axes dont particulièrement :

- II.3 Développer une politique de la preuve
- IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante

Deux niveaux sont à distinguer :

- Le suivi des processus et des réalisations pour donner des informations sur un état d'avancement et la progression vers des objectifs
- L'évaluation des effets pour donner des informations crédibles et utiles aux partenaires sur l'efficacité, l'impact, la durabilité et la pertinence des objectifs du projet ou de l'organisation.

Dans les deux cas des **procédures** et des **critères et indicateurs** sont à définir.

Les **données satellitaires** et différents niveaux de cartographie et de spatialisation sont à mobiliser, de même que les **données de projets** issues des évaluations finales et ex-post.

Connexions importantes :

L'axe V est un axe méthodologique. Il est transversal à tous les axes de la stratégie et a vocation à structurer les cahiers des charges de l'expertise qui sera mobilisée pour mettre en œuvre la stratégie.

Au-delà de cette expertise, ce sont tous les acteurs directs et indirects liés à la biodiversité qui devront, en fonction des situations et à des degrés divers :

- produire de l'information et la faire circuler (Objectif V.1 : Développer la production et la circulation de données),
- prendre en compte les inter-relations entre les différents composantes d'une situation, ou plus exactement d'un éco-socio-système (Objectif V.2 : Développer l'approche systémique),
- structurer des partenariats entre les différents acteurs de la situation (Objectif V.3 : Développer la gestion intégrée des territoires),
- adapter leurs interventions, à commencer par les procédures, très fortement contraignantes dans l'espace, le temps, les thèmes et les fléchages budgétaires.

Pour cette raison, les différents niveaux de connexions entre les objectifs de la Stratégie figurés dans les tableaux des axes précédents ne sont pas représentés pour cet axe V.

En réalité, c'est un cadrage méthodologique qui est proposé. Il a pour finalité de faire évoluer les logiques d'intervention habituelles c'est à dire de passer du projet au programme et du programme au processus.

Contexte et justification :

Lors du dialogue national, 4 sources de production de données scientifiques et techniques ont été identifiées :

- **Le monde de la recherche**, qui doit porter périodiquement à la connaissance du public averti la découverte ou avancée réalisée à l'échelle nationale, régionale ou encore internationale à travers des publications scientifiques.
- **Des événements publics et médiatisés**, comme des journées portes-ouvertes ou des actions de vulgarisation.
- **Les « projets »** qui une fois clôturés, mettent en place un site web comportant les données acquises « que la partie bénéficiaire s'engage à alimenter régulièrement et à mettre à disposition des demandeurs ».
- **Les médias nationaux**, en tant que relais.
- Ce à quoi il faut ajouter **les observateurs bénévoles et occasionnels** détenteurs d'une compétence variable, du très professionnel aux connaisseurs, personnes civiles ou militaires de passage. Ces observateurs, mis en réseau et disposant d'outils accessibles permettant la standardisation des données, sont une source d'informations incomparable et réellement utile. C'est le cas par exemple des **plongeurs sous-marins** ou des **ornithologues amateurs ou professionnels**.

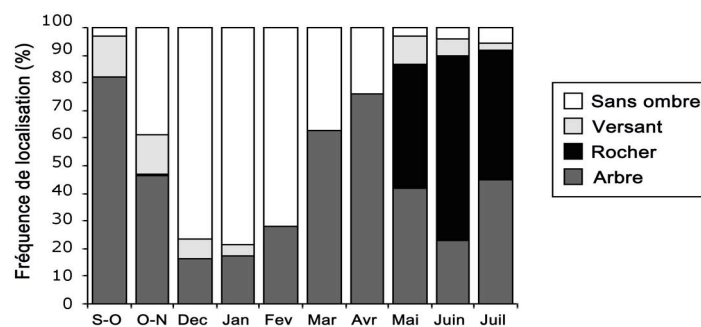
L'absence de données documentées nuit à l'efficacité de toute politique crédible, à la sensibilisation des acteurs (volontaires et involontaires) et aux effets d'essaimage des projets. « *Il y a plusieurs autres défis inhérents, [...] et aussi un manque généralisé d'information sur les endroits importants pour la biodiversité.* » (mission d'évaluation pour le FEM 6)

Il est donc capital de **documenter des faits, des réalités** (par exemple l'état d'une population) et de **mesurer les effets et impacts des actions réalisées** (exemple cité des seuils d'épandage réalisés dans la région de Dorra, ayant permis la plantation de 2500 *Acacia nilotica*) ».

Cet objectif est donc relié logiquement à l'Objectif III.3 « Développer une politique de la preuve » qui est destiné à générer des informations pertinentes, représentatives et lisibles et il est la condition de mise en œuvre de l'Objectif I.2. « Traiter les urgences de conservation (sanctionner et protéger) ». Une illustration en a été donnée par le cas des hydroglisseurs militaires responsables de l'échouage de poissons lors du passage mer-terre. Cette information, très factuelle, prend son sens lorsqu'elle est rapportée à au moins à trois contextes : l'information et la sensibilisation des forces militaires, les règles à respecter dans une Aire Protégée et la dégradation générale de l'écosystème marin.

En réalité, tous les ateliers ont souhaité, d'une façon ou d'une autre, une présence terrain organisée pour observer, noter, repérer et, si nécessaire, intervenir. À la base, cette orientation générale suppose un maillage des territoires par des observateurs compétents : scientifiques en mission, experts de passage, militaires ou gendarmes formés, personnes au fait des questions de biodiversité mais aussi, plus largement et si possible, du développement local, du développement humain, si possible de qualité (au sens du PNUD). Pour cette raison, il est recommandé que pour chaque expert missionné par le MHUE mais aussi par ses partenaires privilégiés, **un livrable « Documentation et données de terrain » soit inclus systématiquement dans tous les termes de référence (TdR)**, sous condition que la mission en ménage les conditions nécessaires (temps sur le terrain, entretiens, mesures). Parallèlement, **la circulation des rapports d'expertise** avec un résumé-conclusion digne de ce nom devrait être **systematisée**.

L'importance cruciale de la production de connaissances scientifiques pour la conservation. Exemple du beira *Dorcatragus megalotis*



Clichés et graphe : Nina Giotto

Il est certain que la petite population de beiras *Dorcatragus megalotis* de Djibouti est en déclin. Les raisons précises ne sont pas documentées mais il est raisonnable d'attribuer cette diminution principalement à la désertification progressive des milieux de vie par le pâturage excessif et le déboisement. L'unique étude menée sur cette espèce entre 2005 et 2007 (Nina Giotto) a permis de confirmer ce diagnostic. Les beiras, en saison chaude, recherchent les sources d'ombre (46 % de leur temps diurne), dont ils paraissent avoir fortement besoin. Seule une observation de cette nature, réalisée scientifiquement, a permis de mettre en évidence l'importance de la couverture arborée des sites où se maintiennent les beiras. C'est donc un facteur primordial à prendre en compte pour leur conservation.

V.1.2. REGROUPER LES DONNÉES

« Il est important de « se parler » (association DECAN)

Cadrage :

1. Sur le principe, toute personne désirant se renseigner ou acquérir une connaissance dans le domaine de la biodiversité devrait accéder facilement aux informations.
2. Porter périodiquement à la connaissance du public averti les découvertes ou avancées des publications scientifiques réalisées à l'échelle nationale, régionale ou encore internationale ;
3. Mettre à disposition des données d'expertise, c'est à dire la dissémination de données de terrain généralement collectées de manière professionnelle, même ponctuellement dans le temps et dans l'espace et sans répétition.
4. Mettre en place un site web pour chaque projet clôturé avec les données acquises, base de connaissances que la partie bénéficiaire s'engagerait à alimenter régulièrement et à mettre à disposition des demandeurs
5. Renforcer les sites web mis en place par l'ADDS pour le partage d'information ;
6. Impliquer les médias nationaux afin de relayer les messages.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
	PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE	
	PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE	
	METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
1. Sélection des principaux fournisseurs de données techniques et scientifiques voir Objectif V.1.1 Via les projets et les expertises associées et le secteur de la recherche	Tous les axes de la stratégie sont concernés. Particulièrement tous les objectifs de l'axe III « Soutien aux dynamiques positives et gestion des après-projets »	Sur le terrain, les CACS ont un rôle important à jouer, de même que tous les dispositifs de veille et de suivi aux niveaux locaux comme les comités de gestion ou de pilotage (cf le cadrage du sous-objectif 1 « Organiser une capacité à générer des données »)
2. Mise au point des procédures de mise en commun et de diffusion Elaborées avec chacun de ces fournisseurs des	V.2.1 Déterminer les interactions décisives : causalités, réponses IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	Les procédures envisageables devraient être confortées et légitimées par un encadrement légal puis réglementaire. Le prototype en est les EIES (Etudes d'Impact Environnemental et Social) et plus généralement toutes les études d'incidences.
3. Définir un outil de mise en commun, type Centre Ressource de niveau national	V.2 Développer l'approche systémique IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité	Compte-tenu des problèmes de propriété et de rétention, le Centre Ressource ne peut-être que collaboratif et valorisant tous les contributeurs.
4. Développer le site web du Centre Ressource Ou bien un site indépendant vulgarisant l'information	IV.2 Informer et sensibiliser les parties prenantes impactant la biodiversité V.2 Développer l'approche systémique	Le positionnement du site est important. Il peut aller d'une simple mise en ligne d'un certain nombre de documents et médias jusqu'à la matérialisation d'une animation et d'un rôle moteur dans le maintien du thème de la biodiversité à un haut niveau d'intérêt. Dans tous les cas un site dédié à cette fonction de vitrine et d'animation est à prévoir

Contexte et justification :

La circulation des données a été un thème abordé lors des ateliers, pour en regretter l'absence ou la faiblesse. Deux exemples ont été cités :

- La création d'une **Association de Guides Touristiques de terrain** pour échanger des informations de région en région et aussi créer une capacité de veille. Cette veille est en partie réalisée partiellement sur le terrain par le personnel des Préfectures et des Conseils Régionaux qui informent, signalent et alertent le MHUE sur des accidents ou des infractions.
- La création d'un **site internet** (ou de pages sur un site partagé) diffusant les résultats et acquis des projets.

Les questions de production et de circulation des données scientifiques et techniques concernent l'ensemble des « parties prenantes », à travers tous les impacts ponctuels, diffus, cumulatifs et en cascade dans le temps et dans l'espace des activités humaines.

Dans cette population générale, un segment particulièrement intéressant est prédominant : celui des chercheurs, scientifiques et techniciens opérant à Djibouti sous forme de missions dans le cadre de projets d'objectifs variés. Ce niveau a échappé aux ateliers mais il est bien réel. Une stratégie crédible concernant la biodiversité ne peut s'affranchir d'un principe, ou d'une orientation, ou d'un volet concernant **la mise à disposition des données d'expertise**, c'est à dire la dissémination de données de terrain généralement collectées de manière professionnelle, même ponctuellement dans le temps et dans l'espace et sans répétition (orientation figurant précédemment objectif V.1.1 Organiser une capacité à générer des données).

La diffusion et la centralisation des données, parce qu'elles sont originales et obtenue avec des coûts, posent la question de la propriété et de l'usage. Ce point a été évoqué lors du séminaire national.

Deux niveaux d'action sont possibles, déjà évoquées à plusieurs reprises :

- La création d'un **Centre Ressource** ou la ré-activation du **Bureau National de la Biodiversité** ayant une légitimité à traiter et agréger les informations environnementales scientifiques et techniques. Cette action est liée au développement d'un **site Internet dédié**.
- Une aide réelle à la **publication** - articles, brochures ou ouvrages plus exhaustifs - et à la **production audiovisuelle** sur la biodiversité, l'environnement, le développement durable etc. (cf IV.2.2. Opérations médiatiques).

OBJECTIF V.2 : DÉVELOPPER L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

Systematiser les analyses causales et le traitement des causes et non des effets.

V.2.1. DÉTERMINER LES INTERACTIONS DÉCISIVES : CAUSALITÉS, RÉPONSES

Cadrage :

1. Veiller à se référer systématiquement aux procédures et référentiels existants pour chercher le plus de cohérence possible et éviter les rejets sous prétexte de non-alignement sur les canevas imposés
2. Favoriser tous les échanges d'informations sur les questions d'environnement, biodiversité, résilience, adaptation au changement climatique, développement durable, gestions intégrées etc.
3. Faire avancer les méthodes et les outils pour pratiquer l'analyse multi-factorielle
4. A partir de données documentées et d'un diagnostic partagé, réaliser les « arbre des problèmes » et les « arbre des causes » de chaque situation traitée
5. Dégager les différents niveaux de responsabilité issus de l'analyse causale
6. Associer de manière logique, adéquate et opérationnelle, les solutions à ces différents niveaux. Ce qui impliquera notamment à des intensités diverses : le gouvernement, les ARL, les communautés locales et leurs représentants, les institutions internationales, les organismes bailleurs, les associations, les entreprises, les investisseurs étrangers et des segments de populations comme les jeunes.

Activités (détaillées partiellement) :

	Liens avec	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT – FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
	PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE	
	PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE	
<p>1. Définition du cahier des charges du Contre Ressource proposé Objectif V.1.2 Cahier des charges à définir en fonction notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la méthodologie et du protocole communs pour le suivi-évaluation général et contextuel des interventions • des outils intégrateurs que sont PLD, PRD et plus largement les plans d'aménagement - gestion • les structures en charge de la Statistique • Les batteries d'indicateurs (critères) utilisés par Vision 2035 et SCAPE (Croissance Accélérée et Promotion de l'Emploi) 	<p>Tous les axes de la stratégie sont théoriquement concernés, la question centrale relevant de la connaissance.</p> <p>Notamment : IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante V.1 Développer la production et la circulation de données</p>	<p>Ce sous-objectif est d'ordre organisationnel et méthodologique. Il fait partie du kit méthodologique de la stratégie.</p> <p>A traiter conjointement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche et l'outillage Gestion Intégrée des Territoires Ruraux et Péri-urbains, • l'approche et l'outillage Gestion Intégrée des Zones Côtières, • le cahier des charges du fonds ABCD.
<p>2. Atelier national « Base de données biodiversité » Avec la participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de tous les producteurs de données pertinents inventoriés précédemment (objectif V.1) • des bailleurs de fonds et les structures de l'APD (Aide Publique au Développement) • des entreprises engagées dans la 	<p>Axe V. Intégration et adaptation</p>	<p>Devant les difficultés de l'inter-sectoriel et du décloisonnement en général, le Centre Ressource devrait être lui-même un outil intégrateur mettant en lien et en cohérence les informations sur les thèmes du cadrage : d'environnement, biodiversité, résilience, adaptation au changement climatique, développement durable, gestions intégrées</p>

<p>RSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • des CACS • de l'IGAD - BMP 	<p>Le public visé doit être clarifié, avec probablement deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier niveau scientifique et technique dédié aux experts, chercheurs, scientifiques et associations spécialisées • un deuxième niveau généraliste avec un travail de vulgarisation préalable (Objectif IV.2.3. Vulgariser et diffuser l'information)
<p>METHODOLOGIE D'INTERVENTION</p>	
<p>1. Programme de formation à l'approche multi-factorielle</p> <p>En dehors du public spécialisé (experts, consultants etc.), il est capital que les cellules de suivi aux niveaux régionaux soient ciblées, de même que les OSC partenaires au développement</p> <p>a) Former les CACS et OSC au raisonnement systémique</p> <p>b) Mettre en application cette logique lors des confrontations au réel sur le terrain</p> <p>c) Développer des techniques d'animation qui amènent les participants à exprimer eux-mêmes les analyses causales</p>	<p>IV.1 Favoriser la logique ascendante et son articulation à la logique descendante</p> <p>V.1 Développer la production et la circulation de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • A partir d'approches et outils existants comme la GIZC (gestion intégrée des zones côtières), les approches types agendas 21 locaux et plans locaux/régionaux de développement intégré, les différents couplages comme l'hydro-agro-pastoralisme etc. Plusieurs outils méthodologiques sont utilisables pour relier les facteurs : les problèmes, les causes, les solutions (1). • L'approche privilégiée ici est la problématisation, la plus immédiate et la plus connue à Djibouti (expression des besoins, des doléances etc.). L'enjeu méthodologique est de rendre évidentes pour tous les causes anthropiques, à dissocier de causes plus générales comme le changement climatique. <hr/> <p>La formation à l'approche multi-factorielle devrait se réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'occasion de l'opérationnalisation de la présente stratégie dans les régions ; • dans tous les cas d'intervention sur le terrain ; • à l'occasion des études, analyses et autres activités préalables aux interventions de terrain

(1) <http://www.fao.org/wairdocs/x5405f/x5405f07.htm>

Contexte et justification

L'analyse systémique et l'approche inclusive sont évoquées et déployées dans de très nombreux domaines, comme par exemple (petit échantillon) :

- Les stratégies de défense
- Les modèles de villes intelligentes
- La cartographie des espaces à risques
- La qualité totale, moteur de la compétitivité
- Les véhicules performants non polluants
- L'analyse des systèmes complexes (familles, groupes, entreprises etc.)
- Le développement durable post-2015
- Le renforcement de la résilience des écosystèmes dans les communautés vulnérables face aux impacts du changement climatique sur la Côte Sud d'Haïti
- La résolution des conflits familiaux
- La décentralisation
- La modalisation des rapports sociaux
- La gestion des ressources humaines dans les administrations publiques du XXI^e siècle
- Les nouvelles tendances économiques, sociales et politiques
- Les plans anti-crise
- L'évaluation des approches RSE. Etc.

Elle est donc systématique pour aborder les problèmes et les situations complexes.

Obock, 5 mai 2015 : La recherche des causes met en évidence la responsabilité humaine. Dès lors, les solutions efficaces devront impliquer toutes les composantes de la société. Sont cités : le gouvernement, les communautés locales et leurs représentants, les institutions internationales, les organismes bailleurs, les associations, les entreprises, les investisseurs étrangers et surtout les jeunes.

Exemple de diagnostic et plan d'action partagés réalisé par les participants à une réunion de doléances initialement

Parole : « Il faut protéger car le village (touristique) est menacé par les crues »

▶ **Cause** : crues plus violentes car « Avant, il y avait une forêt sur le Goda »

▶ **Cause de la cause** : le déboisement

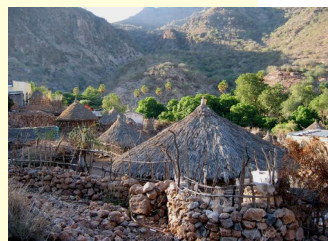
▶ **Cause de la cause de la cause** :

- prélèvement de buis et de chaume pour la construction des toukouls
- destruction des jeunes plants exposés aux crues
- coupe pour l'alimentation des bovins et le bois domestique
- coupe des palmiers de Bankoualé
- sécheresses chroniques

Cause ultime (?) : scolarisation des enfants.

Solutions :

- responsabilisation de tous (notables)
- habitations en pierres sèches
- foyers améliorés
- concertation au sujet des coupes d'arbres
- évolution des pratiques d'élevage



Actions : prise de conscience des notables, diagnostic et programme global. Pour certaines familles, l'élevage traditionnel, non rentable, devient un fardeau d'où une ouverture pour un programme intégré (agenda 21 tourisme + 3 domaines) : **le programme dit « 3E » : Elevage, Energie, Environnement**

Lors d'une séquence d'animation dans le village touristique d'Ardo, le 04/04/04, une série de questions-réponses a abouti à prendre conscience des liens de causes à effets matérialisant un cheminement logique. Parmi les 8 sujets évoqués par les participants, les crues de l'oued Ayboli sont évoquées trois fois comme un risque majeur de destruction d'une partie du village. Sur ce sujet précis, la technique des 5 pourquoi ? a permis de déterminer un arbre des causes, puis partant une série d'actions à mener (des « projets »). Dans cette séquence, les sécheresses récurrentes n'ont pas été évoquées comme facteur de disparition de la végétation. Ce point est capital dans une perspective de responsabilisation des « parties prenantes ».

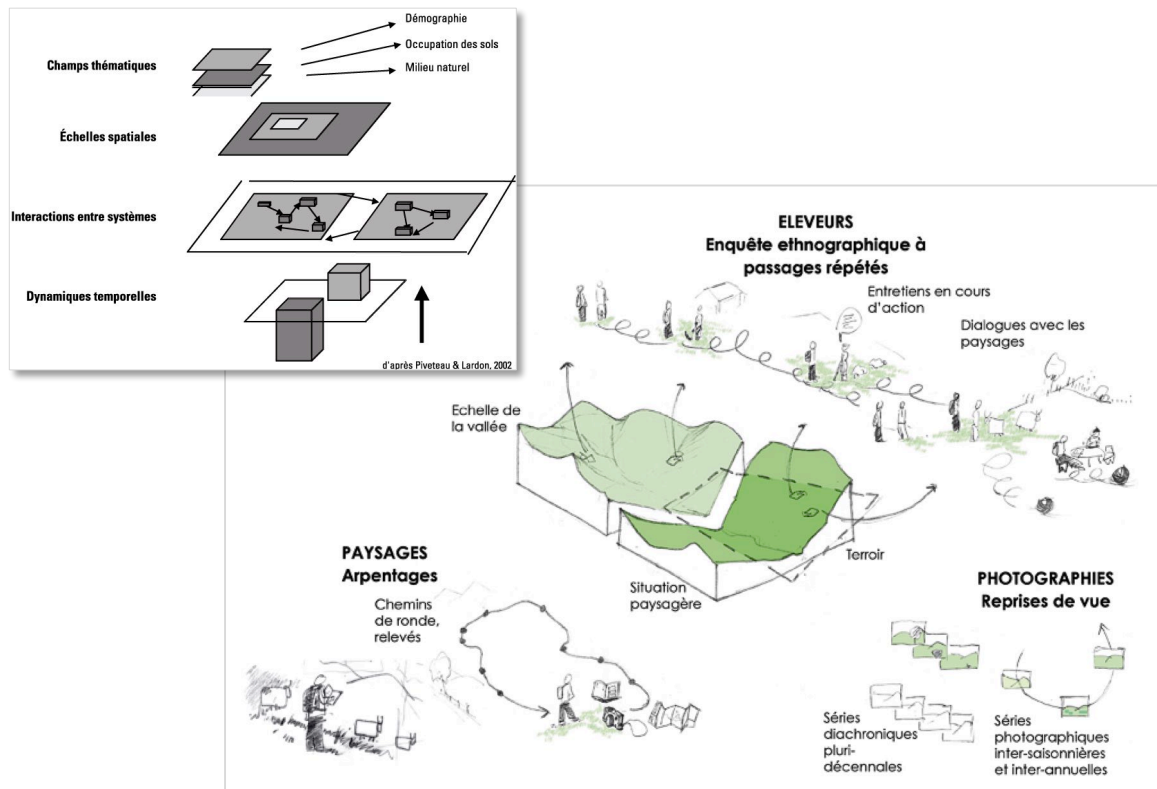
L'énoncé correct des problèmes, ou des questions qui se posent, puis la recherche et le traitement des causes des problèmes constituent non seulement une méthode d'animation efficace, y compris dans le cadre de la présente stratégie, mais aussi une traduction pratique et lisible de l'approche systémique. Pour peu que la séquence soit collective, le résultat est non seulement un diagnostic partagé mais aussi un plan d'action co-construit.

Réaliser un « arbre des problèmes » et un « arbre des causes » n'est donc pas un exercice de style mais une nécessité pour « traiter le mal à la racine ». Un exemple : « N'envisager qu'un volet hydraulique, c'est avoir la certitude d'accentuer le phénomène de désertification à moyen terme partout où les parcours se trouvent du même coup en exploitation continue »¹² (Audru et al, 1989). Les trois décennies qui ont suivi ont amplement démontré la justesse de cette mise en garde.

¹² Audru (Jacques), Labonne (Moïse), Planchenault (Dominique) [1989], La désertification une évolution réversible : l'exemple de Djibouti, Maisons-Alfort: CIRAD-IEMVT, 8 p.

L'approche systémique débouche inévitablement sur les difficultés de l'inter-sectorialité appliquée concrètement. Les procédures et les modes de fonctionnement par secteur et par thème sont donc questionnés puisque les savoirs sont disciplinaires et que les ministères sectoriels et les outils sont plus dans le découpage que dans l'assemblage. Cette question de la coopération et de la coordination intersectorielles a été largement évoquée et sous-tend plusieurs objectifs de la stratégie. C'est un sujet crucial, important et prioritaire. Le programme transversal de pérennisation PT2, dans le cadre du fonds territorial ABCD, est un des moyens, pour le pays, de lever le handicap de la thématisation.

Niveaux et exemple de types d'outils d'une analyse territoriale



Sources :

Encadré : Piveteau et Lardon, Chorèmes et diagnostic de territoire : une expérience de formation, Mappemonde, 68, 2002/4., p. 1-6.

Carte : Dominique Henry, Les paysages de l'affectif. Les éleveurs et leurs pratiques pastorales d'entretien de la montagne pyrénéenne : hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust, 2013, Projets de Paysages

Le territoire est un système de relations c'est-à-dire un système d'acteurs qui portent des actions individuelles et collectives. C'est donc un système complexe, ouvert, et évolutif dans le temps. Malgré cette complexité, on peut en déterminer quatre registres d'analyse fondamentaux :

- les champs ou domaines (démographie, économie, ressources et usages, organisation institutionnelle et administrative, infrastructures de communication, de télécommunications, énergétique, de formation etc.)
- les différentes échelles, du local au national ou de l'écosystème au biome,
- les interactions principales (relations de tous ordres, de l'antagonisme la synergie),
- les dynamiques, historiques, présentes, tendanciennes

Sur cette base, de nombreuses méthodologies peuvent être employées, par exemple suivant trois dimensions spatiale, sociale et temporelle (carte). L'important est qu'elles ne laissent aucune dimension ni aucune composante de côté.

OBJECTIF V.3 : DÉVELOPPER LA GESTION INTÉGRÉE DES TERRITOIRES

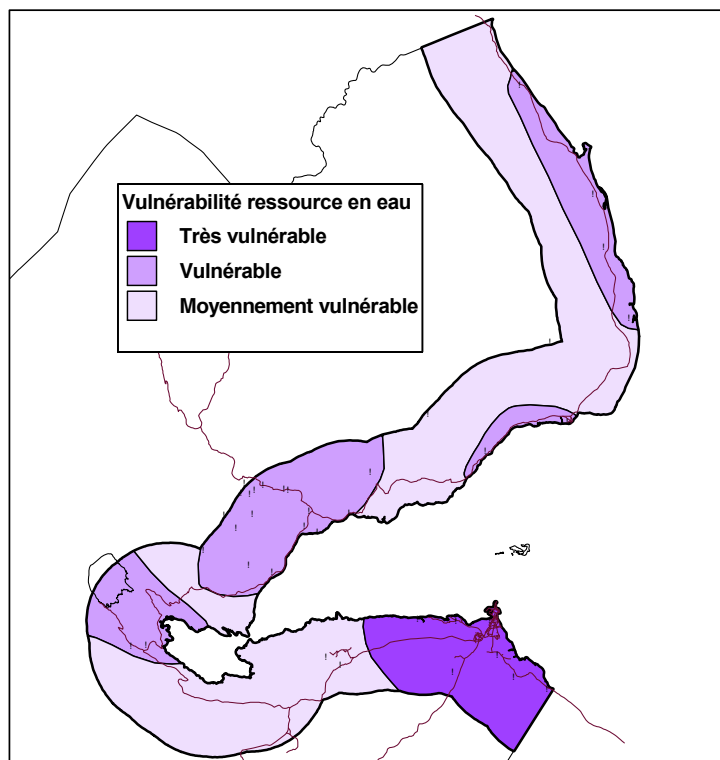
Connecter les réponses : les relations inter-ministérielles, inter-services, inter-régionales, intra-régionales, inter-outils... et inter-acteurs.

V.3.1. OUTILLER L'INTER-SECTORIALITÉ : ANALYSES, ÉCHANGES, PARTENARIATS, GESTION PARTAGÉE

Cadrage :

1. Faire de la gestion intégrée des territoires une approche et une méthode qui conditionne les procédures (objectif IV.1)
2. Relier les secteurs - « retenues superficielles + barrages », « barrages + jardins », « forages + barrages », « retenues d'eau + jardins fourragers + élevage intensif », « sédentarisation + approvisionnement durable en eau et en bois combustible » etc.
3. Relier les facteurs tant au niveau de l'analyse que de la planification et de l'exécution
4. Relier les acteurs : synergies, spécialement entre ministères, coopération au sein des régions (information, appui du fort au faible).

La zone côtière, zone à enjeux complexes terre/mer à Djibouti



Le profil côtier de la République de Djibouti est suffisamment documenté pour établir un diagnostic. Par exemple sur la question des ressources en eau par rapport à la demande actuelle est prévisible (Carte de la vulnérabilité des ressources en eau dans la zone côtière de Djibouti, ci-contre, Plan de Gestion intégrée de la zone côtière de Djibouti, juin 2005).

Pour traiter ce facteur, mais aussi tous les autres facteurs écologiques et socio-économiques, la gestion intégrée des zones côtières implique de traiter une zone géographique qui s'étend largement en profondeur. De ce fait, le massif du Goda et la forêt du Day font partie de la zone côtière (ce qui est logique compte-tenu de la topographie).

Malgré cette hétérogénéité, le milieu physique, les aspects sociaux économiques, la biodiversité, les infrastructures de base, le cadre de vie des milieux urbains et ruraux sont en grande partie caractérisés. « Néanmoins, il apparaît clairement qu'il existe un degré de complexité élevée dans la relation entre les différents facteurs qui peuvent régir un domaine donné. » (idem, page 14)

L'approche systémique est donc inévitable, tout comme un programme et un plan d'action intersectoriels.

Activités (détaillées très partiellement) :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES		
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE		
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE		
1. Développement de la Gestion Intégrée des Territoires		
Ruraux et Péri-urbains (GIT). Sur la base des capitalisations sur la GIZC (1). Les étapes sont :	Tous les axes de la stratégie Notamment : IV.1. Logiques ascendante et descendante (co-diagnostics, subsidiarité)	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des CACS un moteur de la GIT • Faire des PRD et des PLD des outils de ré-équilibrage des interventions des ministères et des bailleurs de fonds • Associer le fonds ABCD pour en augmenter la portée (levier et amplification)
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
2. Inventaire et analyse des mécanismes inter-sectoriels		
En s'appuyant sur l'activité précédente :		Le support de cette activité est la révision des PLD et des PRD, qui constitue un laboratoire de la multi- et de l'inter-sectorialité
<ul style="list-style-type: none"> • Comités régionaux et nationaux existants et prévus • Mécanismes de coordination inter-sectoriel (ministériel) • Gouvernance multi-acteur 	III.3.1. Organiser un suivi-évaluation individualisé à indicateurs in et ex situ	
3. Ré-organisation fonctionnelle		
Outillage pour la coordination inter-sectorielle et les interrelations	Objectif V.1 Développer la production et la circulation de données V.4.2. Individualiser les interventions	La logique remontante établit naturellement les liens de causes à effets
4. Expérimentation puis évaluation et capitalisation		
Sur une période donnée (par exemple 3 ans)		<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les échanges d'informations à travers le tissu associatif (NTIC) • Mettre en relation, mailler les personnes et les structures ; • Mettre en réseau les OSC graduellement, en fonction de leur proximité thématique

(1) <https://vertigo.revues.org/2490> - tocto2n6

Contexte et justification

GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Le terme **gestion intégrée** est cité à de nombreuses reprises : pour développer une agriculture de type *oasien économe et productive, pour relier - eau - conservation - production fourragère - production agricole - production animale - filières - accès aux marchés à propos des jardins-conservatoires. Elle est issue de diagnostics partagés et permet de connecter des réponses en outillant les échanges et les partenariats. Rappelons en effet que « Le principe de la GIZC est d'associer, des acteurs multiples autour d'un projet commun dans le but de partager un diagnostic sur les problématiques d'un territoire, puis de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et, enfin, de conduire les actions nécessaires. »*¹³

¹³ idem

Sans être un modèle, mais plutôt en exemple, la gestion intégrée des zones côtières est une thématique bien connue. Elle est forcément multi-sectorielle, et donc multi-acteurs et multi-niveaux. La **gouvernance multi-niveaux** est d'ailleurs un thème récurrent dans toutes les questions de déconcentration, décentralisation et régionalisation (vertical) et d'aménagement du territoire (horizontal).

Voici comment le « Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de Djibouti » adopté en 2005, résume, simplement, la GIZC :

« *Le plan de gestion intégrée ici proposé n'a pas pour fonction de se substituer aux fonctions et missions des différentes directions sectorielles. Il se veut plutôt comme un cadre logique dans lequel les différentes actions, sectorielles en particulier, devraient se développer et qui devrait permettre une réelle coordination des initiatives afin que celles-ci soient moins sectorielles et plus intégrées pour un développement harmonieux.* »

En 2014, un rapport d'expertise précise le sujet¹⁴ : « *La création des aires marines protégées offre certainement des opportunités pour rechercher un équilibre à des niveaux locaux entre les perspectives de développement économique et les efforts de conservation de l'environnement. A travers la gestion des aires marines protégées, les acteurs de la zone côtière de la région concernée pourraient essayer de mettre en œuvre des actions de tourisme responsable, de pêche durable, de gestion des déchets et des eaux usées, de suivi et de protection des habitats et des espèces les plus menacés.* »
Pratiquement et concrètement, la gestion intégrée des territoires côtiers ou intérieurs stimulent et organisent le développement d'activités socio-économiques en rapport avec une exploitation rationnelle des ressources.

GESTION INTÉGRÉE DES TERRITOIRES

La **mise en cohérence** est le centre de gravité de la gestion intégrée des territoires côtiers et intérieurs. Les ateliers ont pointé au moins trois cibles à ce sujet :

- les **baillleurs de fonds**, pour la mise en place de mécanisme de financement adapté à une approche intégrée du développement durable ;
- les **activités génératrices de revenus**, à propos desquelles il faudrait développer un raisonnement développement durable, sous forme de « bonnes questions à se poser ». Par exemple sur la pérennité de la ressource utilisée pour l'AGR ;
- les **données et informations des sites web**, par exemple les sites des Conseils Régionaux.

Dans la pratique, les **couplages sont la forme la plus simple d'une approche intégrée qui met en cohérence**. Les **associations retenues superficielles** + barrages, barrages + jardins, forages + barrages etc. ont été facilement exprimées par les participants. Une forme plus aboutie est l'association retenue d'eau + jardin fourrager + élevage intensif, qui est à promouvoir.

Cette approche, qui relie les facteurs tant au niveau de l'analyse que de la planification et de l'exécution est valable partout. **Par exemple coupler la sédentarisation de nouvelles familles avec une solution concernant l'approvisionnement durable en eau et en bois combustible** (exemple cité : le village d'Omarjaga)

Mais pour passer d'un système de compétences séparées à un système de responsabilités partagées et transposer des acquis singuliers dans des modes de faire durables, il faut concrétiser une **subsidiarité active**, c'est-à-dire une approche qui « autorise » plus qu'elle n'étouffe l'ingéniosité par une logique gestionnaire. Cette approche fait l'objet d'un objectif en soi.

La condition racine de l'approche GIZC et GITR - gestion intégrée de la zone côtière/gestion intégrée des territoires ruraux (et péri-urbains) -, une condition suspensive en réalité, est la **participation**. Elle est toujours difficile dans le temps, à Djibouti comme ailleurs ; notamment pour ce qui est des acteurs-clés.

« *La principale difficulté rencontrée par les promoteurs du processus de gestion intégrée de la zone côtière est d'obtenir la participation des acteurs du secteur privé en général et de la gestion des ports et du transport maritime en particulier.*

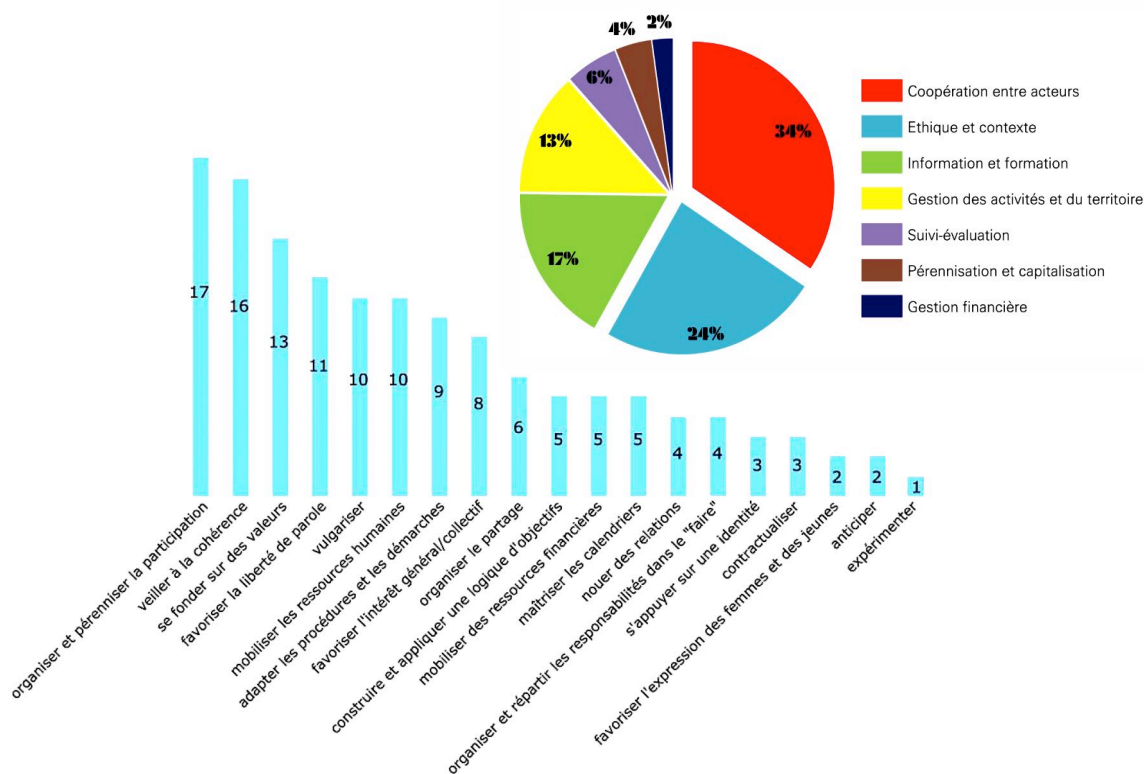
[...] *Des actions de plaidoyers portées par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement pourraient aussi être pertinentes pour que les acteurs du secteur portuaire participent plus activement à la concertation et la gestion intégrée de la zone côtière.* »¹⁵

¹⁴ Frédéric Airaud, Processus de Gestion Intégrée de la Zone Côtière en République de Djibouti, Rapport final de mission d'expertise en GIZC, 2014, 84 p.

Les faiblesses et les menaces relatives au OSC dans le cadre de d'une possible RSE à Djibouti pointent :
 « Des organisations souvent peu structurées ; Pas de représentation de la société civile, de coordination (et pas de perspectives dans ce sens) ; Lacunes dans la mise en application de certains textes (Code de l'Environnement) qui ne permet pas aux OSC de jouer pleinement leur rôle. »¹⁶

La participation, son organisation puis la co-opération, première condition du développement durable

Capitalisation de deux évènements de retours d'expériences très différents en 1997 et 2002



Sources :

Haut : Alain Laurent, Applications territoriales du développement durable, Synthèse des Actes du congrès NIKAN (Jonquière, Québec, 1997), 2001

Bas : Alain Laurent, Le développement durable : mythes et réalités. Analyse transversale du développement durable, Synthèse des travaux du club partenaires pour agir (Entreprises Territoire et Développement, ETD), Lormont, 2002, 62 p.

Le premier congrès international de grande ampleur et multi-acteurs sur le développement durable, en 1997 au Québec (haut) puis par la suite de nombreux travaux (bas) montrent que les premières conditions de succès de démarches territoriales sont toutes liées à la question de la participation. Pour le congrès Nikan (« avenir » en langue indienne), 34% des 230 recommandations des 527 participants venus de 41 pays concernent la coopération des acteurs, au sens large (en haut).

Pour une association spécialisée dans le développement local et territorial, un travail d'analyse de quatre démarches territoriales du Grand Sud-Ouest de la France (2 démarches « pays », un parc naturel régional et une ville moyenne) met en avant la nécessité d'organiser et de pérenniser la participation et aussi de veiller à la cohérence des actions (en bas).

¹⁵ Idem.

¹⁶ Damien Buchon, Pascal Rey, Identification des conditions de mobilisation des partenaires du secteur privé en faveur d'une RSE, Rapport d'expertise, INSUCO, 2016, 62 p.

COOPÉRATION

Sur cette question plusieurs ateliers ont déploré **l'absence de coopération entre les partenaires au développement**. Le cas type est le fonctionnement cloisonné et non coordonné des ministères. Le cloisonnement ou le manque de coopération est aussi relevé entre le ministère de l'environnement les forces de police et de gendarmerie. Un autre exemple cité est celui de la coopération entre le ministère de l'environnement et le ministère du tourisme (via l'ONTD) pour développer un tourisme écologique à Djibouti.

L'orientation préconisée lors du dialogue national se décline en trois volets :

- rechercher les **synergies**, spécialement entre les ministères,
- développer la **coopération au sein des régions**, pour éviter les duplications de projet dans les mêmes zones en délaissant certains secteurs,
- développer la **coopération entre régions** en faisant circuler l'information, par exemple dans le contexte de l'appui du fort au faible, l'expérience des uns étant une aide précieuse pour les autres. Le cas des projets de CES et de mobilisation des eaux de surface a été cité.

COORDINATION

Sur ce sujet, la seule **recommandation explicite** du dialogue national a porté sur le niveau régional. A ce niveau, « *par exemple, un comité de coordination, chargé de collecter et formaliser les informations, sera créé. Ce comité peut être composé des membres des élus locaux, des éléments des forces de l'ordre et de scientifiques. Pour assurer la fiabilité de l'information, ces derniers peuvent être formés.* »

Le fonctionnement intersectoriel suppose une volonté de coopération permettant la coordination. C'est donc la question des partenariats et du partage des responsabilités qui est en cause, et donc des budgets. Si la coordination par le haut, c'est-à-dire entre les bailleurs, qui sectorisent leurs fonds, et entre les ministères, qui mettent en avant des prérogatives, est difficile, alors la solution ne peut venir que du bas c'est-à-dire une forme de gestion intégrée des territoires (objectif V.3).

Encore faut-il que, par la suite, la cohérence, et les partenariats, évidents sur le terrain, ne soient pas déconstruits par des procédures qui, à nouveau, segmentent. C'est tout l'enjeu de la logique ascendante (Objectif IV.1), qui, potentiellement, en fonction du degré de liberté qu'on lui laisse (« le cadrage »), ne peut qu'aboutir à une planification intégrée.

En réalité, cet objectif est un objectif qui vise la **pertinence**, c'est-à-dire d'une adaptation poussée aux réalités appréciée dans ses différents éléments et les connexions entre eux.

L'**individualisation** qui en découle n'est pas un luxe mais une nécessité dans un contexte global de pénurie de moyens et de contraintes climatiques et écologiques générateurs d'une pauvreté tenace (Objectif V.4.2 Individualiser les interventions).

En corollaire, l'appréciation ou l'évaluation de l'évolution de chaque cas d'intervention est obligatoirement la traduction de chaque réalité. L'outillage technique doit incorporer cet aspect, pour ce qui est matériel mais aussi immatériel comme les interactions ou, s'il y en a, les nouvelles formes de relations sociales et d'organisation.

LABORATOIRE DÉCENNAL DE GESTION INTÉGRÉE DE TERRITOIRES PILOTES 2017-2027

Il s'agit ici d'une proposition-phare permettant de concentrer les forces, les atouts et les perspectives d'appui technico-financiers

L'analyse de départ est la suivante :

1. Les problèmes environnementaux et de biodiversité côté marin et côté terrestre du littoral sont aigus et documentés largement : anthropisation et urbanisation générale, épuisement des ressources en eau, salinisation, érosions diverses, extraction de matériaux meubles, aménagements croissants, modification de la courantologie, micro- et macro-pollutions, désertification de l'hinterland, poches de pauvreté et vulnérabilité persistantes etc.
2. Les sites de la biodiversité sont sous haute pression anthropique en synergie avec le désordre climatique (Goda, Allols, lac Abhé, plaines littorales et milieux insulaires)
3. Les stratégies nationales de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique se recoupent
4. Différentes commissions existent légalement et peuvent être (ré-)activées et ré-organisées pour mettre en œuvre, au niveau de l'Etat, l'inévitable inter-sectorialité et l'indispensable coordination des interventions (Commission Nationale du Développement Durable, Comité Directeur National de la Diversité Biologique, Commission du Littoral, Comité Interministériel pour la Grande Muraille Verte etc.)
5. Il a existé et existe des financements internationaux relativement importants pour les AMP, et plus encore sur la question de l'adaptation au changement climatique (PERSGA, PRAREV, AMCC, projet d'adaptation Hanlé-Tadjoura)
6. Des formations et un certain nombre d'infrastructures ont eu lieu et sont en place
7. Un savoir-faire existe dans le pays en matière d'organisation de la société civile, de gestion des ressources en eau et en sols, de développements d'activités agro-pastorales, de tourisme responsable et de conservation de la biodiversité
8. L'outillage pour stimuler, soutenir et améliorer les initiatives du terrain et les projets et programmes venus des ministères et des structures de l'APD : fonds ABCD + RSE, relais de proximité ADDS, CEPEC etc., labels et marques de reconnaissance
9. Des bénévoles, des personnes ressources, les médias et un certain nombre de partenaires sont sensibilisés et sont potentiellement des appuis individuellement et/ou à travers leurs réseaux, distincts de l'ensemble technico-administratif de l'APD
10. Enfin, le niveau d'action régional se précise à travers les outils de décentralisation : PDR et gouvernance démocratique.

Compte-tenu de ces éléments factuels et de l'ensemble des axes et objectifs de le SPANB 2017, il est proposé que plusieurs exemples démonstratifs de la gestion intégrée de territoires pilotes soient développés.

Plusieurs sites sont possibles. Ils concentrent tous des menaces croisées et systémiques, un fort taux de biodiversité et des acquis et réalisations de projets.

La région Goda-Tadjoura, associant la zone maritime, le port, l'infrastructure routière et une partie du versant maritime du Goda. Il y a là un nœud de pressions sur la biodiversité issu de la synergie entre les processus d'aménagement et de développement et le désordre climatique.

La région sud-est de Djibouti Haramous - Doûda- Damerjog avec le même mix de contraintes mais dans une dynamique plus importante du fait de la proximité de la capitale.

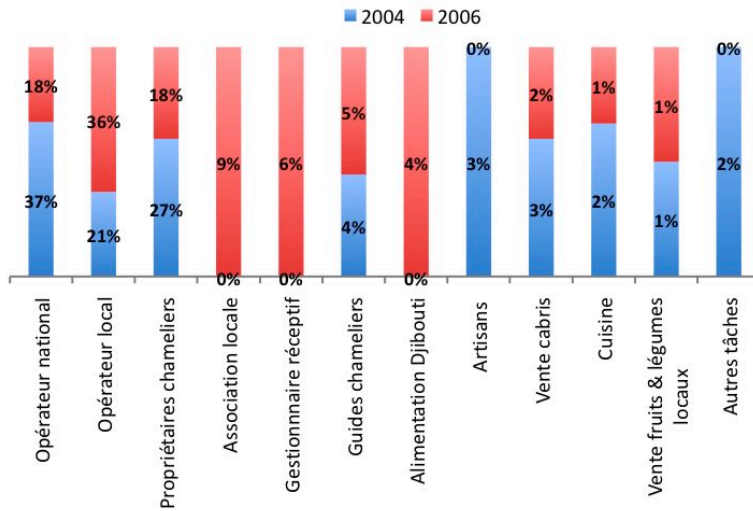
A ces deux sites, on peut ajouter :

La région Allols - Dôda - dépressions inondables (les plaines et dépressions Andabba, Madgoul), à proximité de la nouvelle voie de communication Djibouti-Ethiopie et pour cette raison menacée à moyen terme

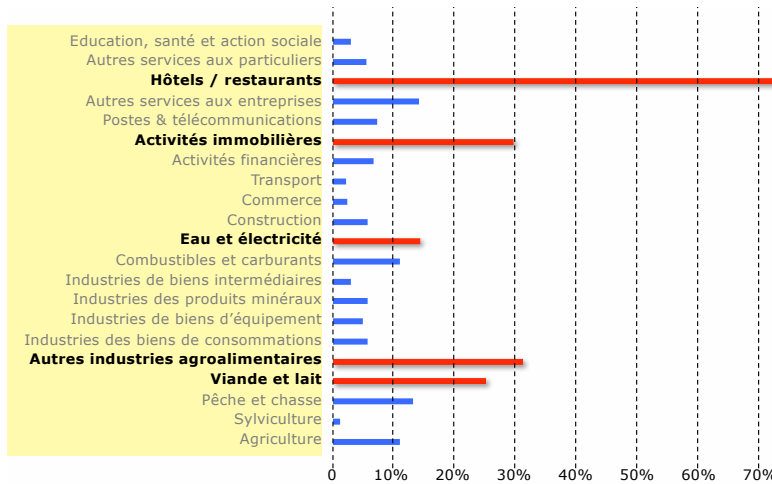
La région lac Abhé - plateau du Grand Gamarré en connexion avec le delta intérieur de l'Awash en Ethiopie

La région Assamo-Guistir (et, si possible, les régions éthiopiennes proches).

L'effet d'entraînement réel du tourisme sur la variété et la qualité possible de ses branches connexes



Entre 2004 et 2006, avec près de 300 clients, l'activité d'écotourisme solidaire menée à Djibouti à partir de caravanes chamelières adaptées, a permis une répartition inédite des recettes dans la chaîne de valeurs, avec un pourcentage de plus de 60% au bénéfice du milieu local (selon les années). Cette répartition très en faveur de la région s'est doublée d'une multiplication des postes de travail. Cette expérience pilote, menée à partir d'un leader local, a trouvé ses limites face aux difficultés de démarcher une clientèle, de travailler sur les filières production fruitière et artisanat et de maintenir un accompagnement technique quasi permanent sur place.
Source : Alain Laurent



La capacité du tourisme à contribuer au développement d'autres branches socio-économiques est connue. Cet effet d'entraînement est par exemple la base du *Pro-Poor Tourism*. Mesurer la valeur ajoutée touristique brute et la contribution à l'emploi d'autres branches d'activité est un des objectifs du CST, Le Compte Satellite du Tourisme. Par exemple, à la Martinique, 21 branches économiques vendent une part de leur production au tourisme à commencer bien sûr par le secteur de l'hôtellerie-restauration suivie de l'agroalimentaire et de l'immobilier. On parle de branches « à *touristicité variable* »
Source : UNWTO



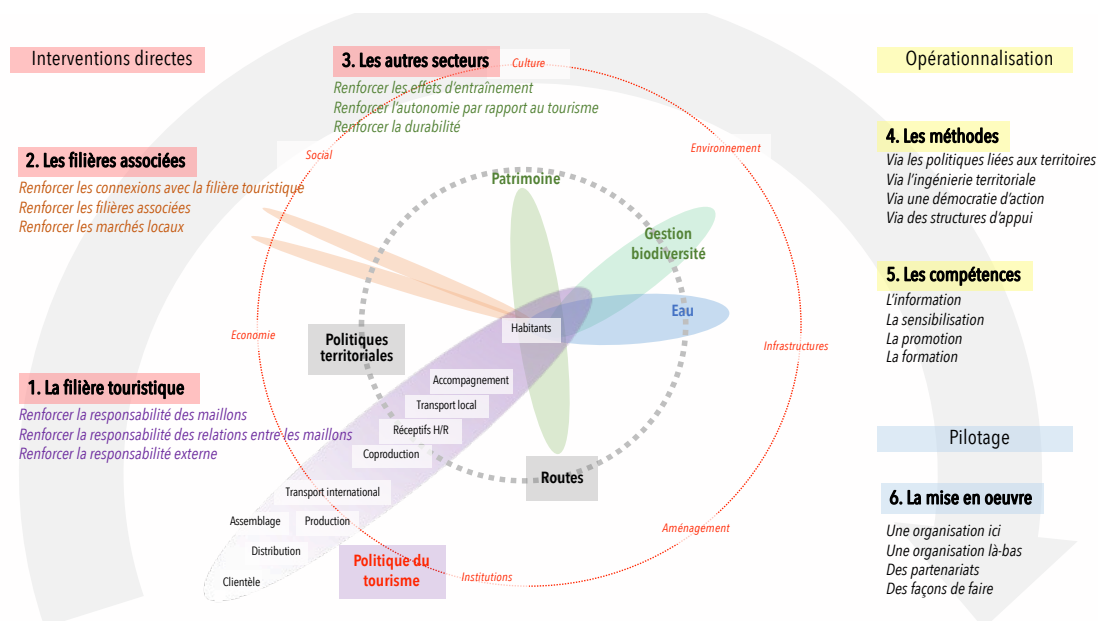
A la contribution brute du tourisme par son « *agrégat de branches connexes* » peut s'ajouter un effet d'entraînement sur la qualité de la production des biens et services consommés par le secteur. Cet effet d'entraînement, ou *tâche d'huile*, peut par exemple se matérialiser par le développement de filières qualité dans le bio, dans l'équitable, dans le solidaire ou *via* des circuits courts. Cette progression dans la qualité, dynamisée par une politique d'achat du secteur touristique et de ses leaders ou innovateurs (le Kempiski et le Sheraton par exemple), bénéficie à la chaîne de valeur des produits et services considérés mais aussi à l'ensemble du territoire. Au final c'est la balance commerciale qui s'en trouve améliorée, sans parler de l'ensemble des retombées positives telles que décrites dans le schéma ci-contre.
Source : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (France)

Le principe de l'effet d'entraînement d'un secteur sur d'autres secteurs est générique. Le tourisme y est prédisposé, bien qu'il s'agisse d'une activité hautement technique qui souffre peu d'approximations. Connectée au secteur tourisme via les campements touristiques par exemple ou bien après démarchage de structures civiles et militaires de distribution à Djibouti-ville, la filière viande caprine/ovine/bovine est une filière stratégique dans la lutte contre la pauvreté. Son amélioration qualitative, à partir d'un élevage raisonné (Objectif II.2 Elevage durable), est conditionnée par la création d'avantages visibles et compréhensibles pour les acteurs clés. Par exemple :

- Les bénéficiaires doivent avoir un revenu conséquent et régulier supérieur aux revenus habituels
- Les transporteurs doivent avoir la garantie de livraisons régulières et d'un prix attractif
- Les propriétaires des parcs à bétail (Tadjoura et Djibouti-ville) doivent avoir la garantie d'un écoulement rapide
- Les bouchers doivent avoir la garantie d'une viande de qualité achetée dans de bonnes conditions
- Les acheteurs doivent avoir la garantie d'une qualité gustative et sanitaire au moins équivalente aux marchandises importées et à un coût inférieur
- Les consommateurs doivent avoir la garantie d'une viande de qualité adossée par exemple à un label « terroir » indiquant leur participation à un programme intégré de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales de la République de Djibouti.

Promotionner la qualité à partir des filières est donc la méthodologie la plus appropriée pour gérer au mieux la multiplicité des secteurs et donc l'inter-sectorialité. La gestion intégrée des territoires, sur une base progressive de tests et d'expérimentations, en est le cadre. Les marques de reconnaissance, à terme un label territorial déclinable (exemples : Eco-territoire, Territoires Socialement Responsables etc.), sont des moteurs de qualité.

Ensemble des filières, secteurs, méthodes et compétences impactés par le développement d'un tourisme responsable ancré dans un territoire



L'ensemble d'un éco socio système territorial (= un territoire) peut être animé à partir d'une filière.

Dans le sens des aiguilles d'une montre :

Les politiques publiques (cercle rouge) impulsent et organisent le développement du territoire (cercle en pointillé).

Une politique touristique visant un écotourisme solidaire, par exemple, engagera vers la qualité les acteurs de la filière, depuis les communautés locales jusqu'aux marchés extérieurs en passant par les compagnies aériennes et les différents niveaux d'agence. Des effets d'entraînement peuvent et doivent se développer en direction de filières associées et, toujours via le cahier des charges de cette politique, d'autres secteurs et composantes du territoire doivent être cogérés par les acteurs touristiques, qui ont une responsabilité particulière par rapport à la culture, l'environnement, la biodiversité et le patrimoine en général. À sa mesure et en fonction des situations, les acteurs du tourisme ont une marge d'implication réelle.

Parallèlement, des méthodes et des compétences spécifiques constituent le soutien à une telle politique.

Quant à la mise en œuvre, elle est forcément de nature partenariale et doit viser la coopération à tous les niveaux.

OBJECTIF V.4 : DÉVELOPPER LE SUR-MESURE

Les échelles régionales, sous-régionales et le niveau local sont des niveaux territoriaux pertinents pour discriminer et adapter les réponses et déployer le plus possible de mesures et d'outils d'adaptation.

V.4.1. TENIR COMPTE DE CHAQUE CONTEXTE ET DES SPÉCIFICITÉS

Cadrage :

Le niveau territorial permet :

- Une bonne identification des besoins lors d'élaboration des projets ;
- Une adhésion locale pour plus d'efficacité dans la réponse ;
- Un appui et un accompagnement des associations qui proposent des projets pour la protection de l'environnement ;
- La sensibilisation des associations ;
- De travailler davantage dans la sensibilisation, la mobilisation et la communication pour atteindre un large public militant pour la préservation de l'environnement.

Activités :

	Liens avec (partiel)	Points de vigilance
	POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
	POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
	STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
	METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
1. Adoption d'un protocole de travail spécifique En préalable à toutes interventions, il y a toujours une analyse de situation, même sommaire.	Tous les axes de la stratégie sont concernés	Ce sous-objectif est d'ordre méthodologique. Il fait partie du kit méthodologique de la stratégie.
<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser ce protocole, le cadrage, les préalables de départ de l'intervention envisagée • En déterminer les lacunes, les faiblesses • Proposer un cadrage de départ plus exhaustif, qui tienne compte réellement du contexte 		D'une manière synthétique, une analyse de contexte pointera, pour chaque situation : <ul style="list-style-type: none"> • Le système d'acteurs (qui ?) • Le système d'action (qui vers qui, vers quoi ?) • Le système relationnel (qui, vers qui, comment ?) • Le système de gouvernance • Le système d'orientations

Contexte et justification :

DANS LE CADRE D'UN RAPPORT NATIONAL

Dans le 5ème et dernier rapport national sur l'application de la CDB (mai 2014), la notion de contexte, vue comme une « obligation d'adaptation », se rapporte :

- au climat : sécheresses chroniques, conditions climatiques, aléas climatiques, changements climatiques et acidification océanique
- à l'appauvrissement de la diversité biologique : 2011-2020 Décennie des Nations unies pour la biodiversité.
- aux conditions socio-économiques et socio-écologiques
- aux aspects légaux et judiciaires
- à l'environnement
- à la réalité terrain : contexte d'application
- au fonctionnement par à-coups (les projets)
- à la décentralisation (de l'information environnementale)

LORS DU DIALOGUE NATIONAL

Tadjoura, 3 mai 2015

« METHODE

- Logique ascendante.

- Lorsque le projet ou l'action est défini à partir du terrain en fonction des besoins, des forces et du contexte, le résultat est meilleur.

Recommandation : construire l'action collective en partant du terrain et selon les capacités du moment et prévisibles. »

Dikhil, 10 mai 2015

« METHODE

- Evaluer tout le contexte dans le cas de projets sectoriels.

- Les familles rurales sont généralement en situation de survie économique. « La pauvreté oblige à couper les arbres ». L'assistanat diminue. La pression démographique augmente.

- Par ailleurs, l'évolution du climat fait que les crues emportent tout sur leur passage. »

(Rapports d'ateliers)

A L'ÉCHELLE D'UNE OSC (EVA)

En 2008, la situation dans le bassin versant de Weïma (nord de Tadjoura) est critique, alarmante : pluies de plus en plus rares et de plus en plus inégalement réparties, diminution des ressources pastorales et de la ressources en eau, sécheresses récurrentes, perte considérable des moyens de subsistances, coupes de bois en des proportions inquiétantes, phénomène de la désertification, pauvreté, insécurité alimentaire, exode rural. Cette situation a motivé notre démarche depuis cette date.

(Power Point de présentation, UNITER_RES, 2011)

A L'ÉCHELLE D'UN ENTREPRENEUR

« Plus généralement, pour agir, il faut tenir compte du contexte et des réalités. Ainsi, la région de Dikhil possède des atouts : un climat plus favorable que dans la capitale, des pluies d'été qui permettent certaines cultures, comme l'oignon, le piment, l'aubergine, le gombo etc. et des sols arables. Mais elle a aussi des contraintes : des vents assez forts, secs et chauds, un manque de produits phytosanitaires, d'engrais et de main d'oeuvre qualifiée et des problèmes de transport pour la distribution. »

(Djama Guedi, Agro-pastoraliste, Séminaire National, 17 juin 2015)

Prendre en compte le contexte est une nécessité. Mais son intérêt est particulièrement fort, dans l'idéal, pour :

- **Partir du bas (des gens)** : si l'action locale, partant de l'habitant, est vraiment au cœur du projet, des conflits de procédures et des confrontations de cultures sont prévisibles. La logique ascendante bouscule en effet les orientations pré-définies, crée des opportunités, introduit de l'aléatoire, permet la créativité et l'innovation et ne suit pas forcément ni le calendrier ni le cadre logique.
- **Maximiser et diffuser les effets induits positifs** : la multiplication des activités, la rotation des postes, les opportunités que l'on peut saisir etc. permettent de faire mieux un nombre important de familles (cas du tourisme solidaire par exemple).
- **Gérer le temps local** : les calendriers sont déroulés localement, au rythme des événements. Une fois l'objectif défini, les agendas de réalisation sont « glissants » sans perdre la cohérence indispensable.
- **Développer les (socio-)économies (informelles) locales, créer des micro-marchés** : exemples de la confiture, du développement qualitatif et quantitatif de l'artisanat, de l'idée d'un cluster « fibres de palmiers », d'un mobilier « ligne nomade », des mécanismes de micro-crédits...
- **Valoriser le capital humain** : favoriser les mises en situation de responsabilité, faire confiance, permettre l'émergence des femmes... Cela passe aussi par des biais, tels des outils d'organisation (registres) et des modalités particulières d'animation et de relations avec les habitants.

Au final, dans tous les cas, c'est l'intelligence des situations et l'expérience des conduites de réunion qui conduiront à contextualiser chaque intervention, de l'amont (diagnostics sectoriel et territorial) à l'aval (évaluation séparant le contextuel du plus générique) en passant par les modalités d'action, dont, la principale, l'individualisation.

V.4.2. INDIVIDUALISER LES INTERVENTIONS

Cadrage :

1. Individualiser les interventions est le niveau de proximité ultime
2. Il garantit la pertinence la plus forte et donc, à priori, la meilleure efficacité et une bonne efficacité
3. Mais les effets de contexte sont à prendre en compte, ce qui oblige à inscrire l'individuel et le micro-local dans un ensemble plus vaste, donc plus viable et plus compatible avec les pratiques des organisations de l'APD mai aussi des ministères.

Activités :

Liens avec (partiel)		Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU		
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE		
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE		
METHODOLOGIE D'INTERVENTION		
<p>1. Faire un diagnostic territorial Différentes méthodes possibles, dont la très classique matrice SWOT/FFOM</p>		<p>Ce sous-objectif est d'ordre méthodologique. Il fait partie du kit méthodologique de la stratégie.</p>
<p>2. Analyser le paysage d'acteurs Il permet d'identifier les acteurs moteurs, les compétences, les aptitudes, le positionnement, les arguments etc.</p>	<p>Tous les axes de la stratégie sont concernés. Plus particulièrement : III.1.2. Organiser l'accompagnement spécifique nécessaires à chaque action III.3.1. Organiser un suivi-évaluation individualisé a indicateurs in et ex situ IV.2.2. Mettre en œuvre sur le mode de la subsidiarité active <u>Objectif V.2 : Développer l'approche systémique</u></p>	<p>4 points de vigilances à faire ressortir. Ce sont 4 difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le long terme - 5 ans, 10 ans, plus... - sachant que le développement n'est pas une somme de projets mais le processus de construction sociale et économique d'une autonomie. • Déléguer des responsabilités et faire confiance tout en étant vigilant. • Intégrer l'essai, l'expérimentation, les échecs, les aléas liés aux imprévus, aux fautes, aux erreurs, aux tâtonnements. • Evaluer les effets immatériels (nouvelles relations, dynamisme, esprit d'entreprise, confiance, solidarités...) autant que les résultats quantifiables.
<p>3. Adapter la programmation Les marges d'adaptation dépendent des exigences du/des financeur(s) mais doivent être exploitées AU MAXIMUM</p>		
<p>4. Travailler les outils contractuels indispensables adaptés à la situation Toutes les formes de contractualisation sont envisageables</p>		

Contexte et justification :

« A Ali-Sabieh, on préconise de cibler les personnes et les communautés devant recevoir un appui sur deux critères : d'un côté des personnes qui ont déjà fait preuve d'initiative et de sérieux, de l'autre des personnes pratiquant des activités néfastes pour la biodiversité par nécessité.

A Dikhil, il est préconisé de mettre en place une cellule ou comité itinérant, mobile, qui effectue un suivi technique régulier, mais aussi motive, sensibilise, dynamise et appuie les réalisations. Tout converge dans le même sens : un niveau de proximité qui assure un suivi précis dans la durée. Le niveau régional, via le tandem Préfecture - Conseil Régional, s'impose naturellement : proche du terrain mais aussi de la capitale. Encore faut-il l'outiller. » (Compte-rendu des Ateliers Régionaux)

L'individualisation concerne d'abord et en premier lieu les personnes et donc les familles mais aussi tout l'environnement socio-économique et culturel qui caractérise chaque cas. L'analyse de ce contexte territorial est nécessaire pour dégager les causes racines des problèmes à régler.

Elle concerne ensuite tous les aspects techniques, à tous les niveaux.

Mais l'expérience montre que la mobilisation et l'implication des acteurs, surtout lorsqu'aucun objectif concret de réalisation n'y est associé, est une gageure. Les personnes-ressources sont sur-sollicitées, les contraintes réelles ou invoquées (décès, déplacements, maladies etc.) font monter le niveau d'absence et la réceptivité des participants aux échanges est éminemment variable. Se pose aussi la question, comme toujours, de la représentativité des personnes présentes et du poids relatif des propos.

C'est donc sur la qualité des relations inter-individuelles qui permet de mobiliser les personnes mais aussi les groupes. Sur cet aspect, il est intéressant de capitaliser sur l'expérience de l'association EVA.

La valeur ajoutée d'une OSC de territoire : la capitalisation de l'association EVA

La valeur ajoutée d'une OSC organisée et compétente c'est une pertinence réelle donnée par :

- une capacité à agir dans la durée et en profondeur
- une présence permanente dans le milieu où l'action se situe
- une capacité à se prendre en main
- une action multi-sectorielle « sur mesure » à l'inverse d'autres acteurs qui sont distants, sectoriels, organisés par projets ou marchés, et dont les moyens de réalisation sont variables.

Cette valeur ajoutée se construit par la confiance

La légitimité vient :

- D'actions réellement réalisées

Valeur ajoutée : le concret, le réel, des solutions apportées construisent le capital confiance.

- D'une proximité et d'une présence au fil des années

Elles permettent l'écoute, le dialogue, la responsabilisation.

Valeur ajoutée : joindre les actes à la parole donne du crédit et consolide la confiance, base de la légitimité

L'efficacité vient :

- D'actions pertinentes

Une bonne connaissance du milieu et un cadre de réflexion et concertation communautaire permettent des actions urgentes (guérir) et de « s'attaquer aux vrais problèmes » (un notable) (prévenir). Exemple : la responsabilité humaine dans la désertification.

Valeur ajoutée : l'animation permet de faire évoluer en profondeur les pratiques

- D'une organisation

EVA évolue dans un environnement favorable : un réseau (associations, amis, cadres etc.) mobilisable à tout moment et en fonction des possibilités de chacun

Valeur ajoutée : un réseau solidaire augmente les moyens d'action et l'influence

Source : Extraits de deux présentations PowerPoint

L'exemple de EVA est bien connu et très abouti. Sans être un modèle duplicable tel quel, il montre fondamentalement **l'importance des relations de confiance entre les partenaires**. C'est un facteur essentiel pour impliquer réellement les bénéficiaires sans superposer sur le terrain un encadrement exogène.

PROGRAMMES DE PÉRENNISATION :

- PROGRAMME TRANSVERSAL 1 : **VULGARISER LES BONNES PRATIQUES**
- PROGRAMME TRANSVERSAL 2 : **RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES**

Renforcer à la fois les bons savoir-faire et savoir-être et les moyens de les développer

Mots-clés :

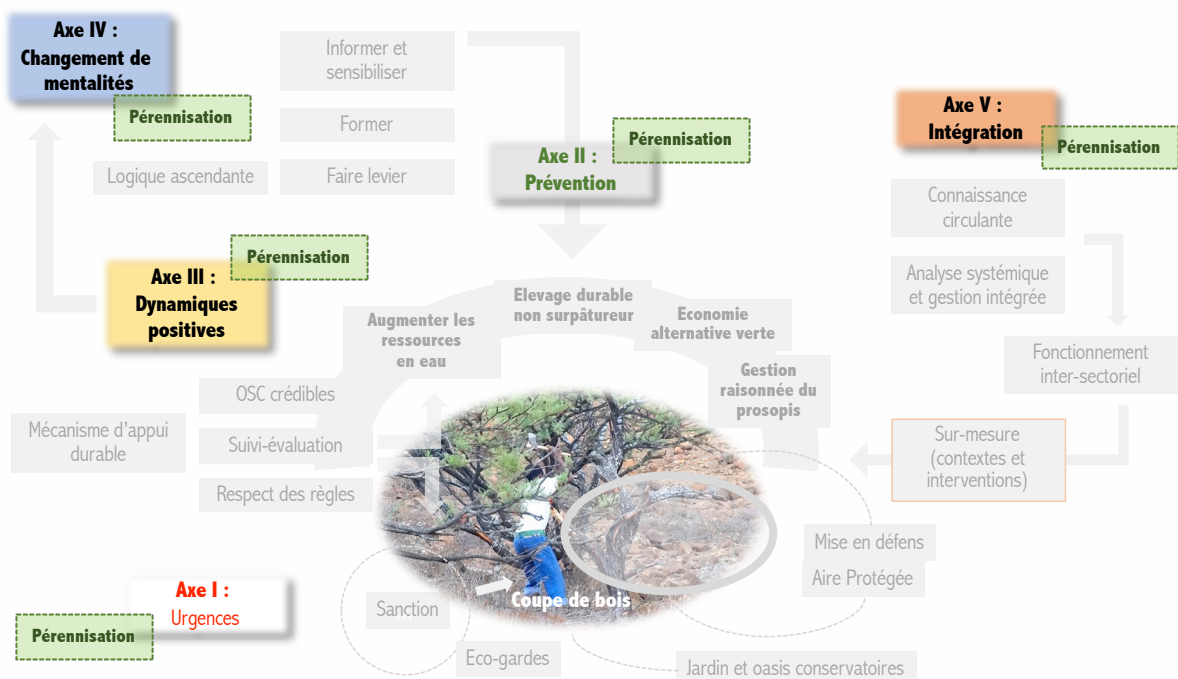
Conditions d'efficacité ; documentation systématique des résultats ; effets ; impacts ; rapport spécifique/générique ; fonds territorial ; pérennité ; principe de Pareto etc.

Argument central :

Deux conditions *sine qua non* ont été identifiées lors de l'élaboration de la présente stratégie.

1. La première est la **connaissance**, c'est-à-dire en premier la production puis la circulation de données issues de la recherche, de l'expertise, et de toutes les parties prenantes : responsables coutumiers, autorités régionales et locales, associations, éco-gardes, forces de police et de sécurité et ministères sur le terrain. La réalisation de guides de bonnes pratiques à tous niveaux a été retenue. C'est le programme transversal 1.
2. La seconde est la **mobilisation de financements régionaux, nationaux et extérieurs** qui permettent une mise en œuvre sans dénaturer les logiques et les caractéristiques des différentes situations de terrain. La création d'un fonds territorial dédié dit « ABCD » associant différentes sources - RSE, fiscalité locale, revenus de l'écotourisme, etc.- est la piste de travail et d'expérimentation retenue.

Mise en situation :



La raison d'être des deux programmes transversaux mis en exergue est le souci de pérennisation. C'est ce qui est figuré ci-dessus, tous les axes nécessitant des temps assez longs pour renforcer durablement des compétences et agir en profondeur pour créer des dynamiques nouvelles.

PROGRAMME 1 : **VULGARISER LES BONNES PRATIQUES**

Cibler les « bonnes pratiques », c'est à dire concourant à un développement humain durable

La sensibilisation, l'information et la sensibilisation constituent un axe entier de la stratégie (axe IV, dit de « renforcement »). Néanmoins, il est apparu pertinent de mettre l'accent sur une action forte et continue dans cette dimension de partage de connaissances. C'est la notion de « Guide de bonnes pratiques ».

Sur ce thème, le principe d'action issu de l'atelier de validation tient en deux points :

1. Identifier les pratiques responsables « séculaires » (traditionnelles) et actuelles (modernes) concourant à un développement durable
2. Diffuser et accompagner par des « Guides » ces bonnes pratiques.

Ce volet regroupe **deux conditions d'efficacité** pour une stratégie vraiment applicable et appliquée dans la durée, durée nécessaire pour changer les mentalités et les pratiques dans un contexte très contraignant.

La première est relative à la documentation systématique des résultats, effets et impacts jugés positifs issus de la mise en pratique de méthodes, outils etc., ce qu'il est convenu d'appeler les « bonnes pratiques ». L'expression « bonnes pratiques » réfère ici à des comportements, des méthodes et des façons de faire responsables, c'est à dire pour une utilisation durable des ressources naturelles, dont la biodiversité. Ces pratiques peuvent être traditionnelles, séculaires, ou modernes. Dans les deux cas, il est nécessaire de les documenter et les vulgariser auprès de tous les publics et à tous niveaux.

La deuxième porte sur le rapport spécifique/générique. Elle est liée à la vulgarisation et porte sur la part contextuelle et spécifique d'une bonne pratique par rapport à la part exportable et transposable. Il est certain (et c'est un objectif de la stratégie, l'objectif V.4 « Développer le sur-mesure ») qu'une méthode valable dans un contexte ne l'est pas forcément dans un autre. Plus généralement, généraliser une innovation, une expérimentation, une pratique éprouvée dans un contexte n'est pas un simple pourcentage d'agrandissement. La bonne pratique concernant les Guides de bonnes pratiques est de bien identifier tous les facteurs de réussite et de mettre l'accent sur les conditions de viabilité de la pratique considérée.

PROGRAMME 2 : **RECHERCHER ET GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DURABLES**

Rechercher et expérimenter des mécanismes permettant un minimum de fonctionnement et d'animation dans la durée, des effets déclencheurs et la gestion des après-projets

1. LE FONDS TERRITORIAL « ABCD »

Mots clés :

Fiscalité verte ou incitatrice ; fonds de développement (social, locaux etc.) ; fonds territoriaux ; mécénat ; mécénat d'entreprise ; RSE ; application des résultats des EIE ; approche programme ; suivi ; évaluation ; contrôle ; sanction ; dynamique sociale ; structuration de la société civile etc.

Cadrage :

1. Rechercher les synergies entre les thématiques structurelles du fonds ABCD : « Adaptation », « Biodiversité », « Convergence », « Durabilité »
2. Rechercher les synergies entre les sources de financement
3. Appliquer le fonds comme outil de co-financement pour faire levier et déclencher, soutenir et consolider des mécanismes pérennes qui permettent d'inscrire dans la durée des bonnes pratiques et des effets positifs
4. Réserver majoritairement l'outil dans le cadre des interventions pilotes de la stratégie, notamment la gestion intégrée des territoires

Activités principales (détaillées partiellement) :

Liens avec (partiel)	Points de vigilance
POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE GENETIQUE EX/IN SITU	
POLITIQUE NATIONALE DE VERDISSEMENT - FRUGALITE	
STRATEGIE DE RENFORCEMENT ET D'ESSAIMAGE	
PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES TERRITOIRES	
PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE	
PROGRAMME DE MAILLAGE ET RESEAUTAGE BIODIVERSITE	
METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
<p>1. Mise en place d'un financement sur le budget national</p> <p>Selon trois orientations principales minimum mais essentielles, constituant le socle du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des interventions directes comme le gardiennage, le maintien des zones en défens, la surveillance des AP via les éco-gardes et diverses initiatives • Contribuer à assurer le bon fonctionnement des CACS • Renforcer les organisations de gestion concernant un collectif (ONG, associations, coopératives etc.) liées ou non aux OSC partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Les quatre thèmes - Adaptation, Biodiversité, Convergence et Durabilité - ont chacun leurs caractéristiques. • Les critères d'utilisation du fonds seraient une agrégation de tous les critères constitutifs de ces 4 thèmes. • Le financement est le co-financement stable du fonds, son niveau minimum garanti
<p>2. Recherche de tous les cofinancements non volatils possibles</p> <p>Plusieurs pistes existent (voir la partie Contexte et justifications) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dédommagements et le principe pollueur (destructeur) - payeur. • La micro-finance • La RSE • La fiscalité incitatrice • Le mécénat en faveur de l'environnement • Le financement de la conservation de la biodiversité par l'écotourisme • Le <i>crowd-funding</i> 	<p>Tous les axes de la stratégie sont potentiellement concernés.</p> <p>Cependant, compte-tenu du gabarit du fonds et son niveau territorial, deux axes sont à privilégier :</p> <p>L'axe II « Traitement préventif » permettant de traiter les causes racines</p> <p>L'axe III « Soutien aux dynamiques positives et gestion des après-projets » visant la consolidation des facteurs de pérennité locaux et extérieurs aux sites</p> <p>Les fonds mis en place dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ou les co-financements pour les associations appuyées par l'Agence Djiboutienne de Développement Social sont des pistes réelles mais de moyen termes. Ces financements sont extérieurs et donc non pérennes.</p>
<p>3. Définition du cahier des charges du fonds</p> <p><i>Expertise</i></p> <p>Cette activité se connecte aux activités d'analyses régionales pour opérationnaliser la stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des potentiels en matière d'acteurs collectifs • Inventaire des producteurs de données • Inventaire et analyse des comités régionaux (et nationaux) • Révision des PRD 	<p>Veiller au respect de trois principes de base : logique ascendante, analyse systémique et gestion intégrée</p>
<p>4. Expérimenter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement dans le cadre de la coopération renforcée des territoires pilotes de gestion intégrée • En lien structurel avec les financements régionaux • Associer un mécanisme de suivi-évaluation-capitalisation-recyclage

Contexte et justification :

Ce sujet a été évoqué à l'occasion de la question des après-projets sur le sujet précis du gardiennage pour le maintien des mises en défens. Mais il le dépasse complètement pour traiter, au fond, des capacités de l'État, des régions et des OSC à maintenir dans la durée un fonctionnement qui entretiennent les dynamiques positives. L'exemple le plus frappant est celui des aires protégées. Il est souhaité fortement et à l'unanimité que les aires protégées ne soient pas conditionnées à des projets mais bénéficient d'un **financement d'Etat ou régional** assurant un fonctionnement dans la durée.

Pour des participants au dialogue national, « *un minimum de fonds doit être garanti pour assurer la durabilité des infrastructures. C'est notamment le cas du gardiennage des mises en défens. Ces fonds peuvent être d'État, extérieurs ou privés.* » (Tadjoura, Conseil Régional, 3 mai 2015)

SOURCES POSSIBLES

Cet axe traite à la racine le fonctionnement par projets et après-projets et promeut l'innovation sur ce sujet, à travers l'exploration de toutes les pistes possibles.

On peut en faire une liste non exhaustive :

1. La **fiscalité locale**, dont l'assiette regroupe une taxation sur les boutiques, les marchés, les titres fonciers, les domaines et les amendes dans le cadre des FIL (Fonds d'Investissements Locaux),
2. Les **dédommagements** ou pénalités, issus du principe pollueur (destructeur ? dégradeur ?) - payeur. L'exemple d'une réparation des dégâts causée par les entreprises chinoises dans la région d'Ali-Sabieh est cité, avec cette question : « *où est le côté social ?* »,
3. La **RSE**, introduite lors du Séminaire National des 17 et 18 juin 2015,
4. L'écotourisme
5. Les **micro-crédits**, présentés comme fonctionnant correctement (pour les MGF et le petit commerce),
6. Le **Fonds de Solidarité Nationale**, destiné à financer les actions de l'ADDS pour soutenir la lutte contre la pauvreté, les associations ou organismes d'entraide, les programmes des filets de sécurité sociale et pouvant subventionner les Caisse Populaires d'Epargne et de Crédit,
7. Le **Fonds de Développement Communautaire**,
8. Les **contributions en nature**,
9. Le **mécénat d'entreprise**,
10. Le **mécénat privé** et les dons,
11. Les **financements participatifs** (*crowd-funding*),
12. et tous les mécanismes permettant de **passer des ressources génériques aux ressources spécifiques**.

LÉGITIMITÉ

Le Code de l'Environnement prévoit la création d'un **Fonds National pour l'Environnement** qui participe au financement de la mise en œuvre des programmes de la politique nationale de l'environnement. Le Fonds ABCD proposé peut se confondre avec ce fonds, les thématiques Adaptation, Biodiversité, Convergence et Durabilité précisant, dans ce cas, les domaines d'application. La dénomination serait : Un fonds National pour l'Environnement visant l'Adaptation, la Biodiversité etc.

Ce même Code comprend par ailleurs un certain nombre de critères évoqués dans la SPANB 2017 et pouvant faire partie du cahier des charges :

1. Tout citoyen a droit à un environnement sain, assorti d'une obligation de préservation et de protection de l'environnement,
2. L'application du principe pollueur-payeur,
3. Les études d'impact prévues en principe lors de toute utilisation des ressources de l'environnement peut
4. Le principe de précaution,
5. Un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement et à l'indemnisation des victimes,
6. La participation des différentes catégories d'acteurs (secteur public et privé) de développement à la conception et à la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement doit être assurée.

« *Le Décret 2011-029 portant sur les études d'impact : il stipule que toutes activités susceptibles d'induire des impacts négatifs sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental préalable. L'étude d'impact environnemental peut être sommaire ou détaillée en fonction de la taille et de la nature du projet. Outre les impacts environnementaux il stipule que l'EIE doit comporter l'étude des impacts sociaux,*

culturels, culturels et économiques. Il indique qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) doit être proposé, validé et mis en œuvre. 5% du montant évalué du PGES doivent être versés au MHUE pour son suivi et son contrôle. »¹⁷

CIBLES DU FONDS

L'aspect financier a été dominant. Mais l'échange thématique du 18 mai, lors du Séminaire National, a placé le débat là où il devait l'être, avec ce constat : « *En effet, la qualité et la pérennisation d'un projet dépendent en majeure partie de l'appropriation du projet des différents acteurs impliqués. Dans ce cas-là, c'est l'approche même du projet en question qui fera la différence selon qu'il soit ancré dans les activités des associations, des OSC etc.* »

Le problème se déplace : pérenniser les acquis et les dynamiques des projets dans ces longs espaces entre deux hypothétiques financements, ce n'est pas juste assurer un minimum de fonctionnement, c'est à dire en général le maintien des infrastructures, du matériel, et, parfois d'un gardien. **Ce serait beaucoup plus financer les moteurs de la responsabilisation des « parties prenantes », acteurs et bénéficiaires.** Ces moteurs – prises de conscience, encouragement à mieux faire, soutien aux actions positives, donnant-donnant etc. – sont ciblés par l'ensemble des points d'impacts de la stratégie. La gestion intégrée des territoires, les co-diagnostics, les effets levier, les stimulations, la logique ascendante etc. n'ont pas une autre vocation que d'ancrer dans les esprits et dans les faits la nécessité de se « *prendre en charge en se prenant en main et par la main* ». C'est au fond le seul vrai facteur de pérennité.

MISE EN ŒUVRE

L'idéal sur cette question serait une consultation des parties prenantes de terrain – Ministères partenaires, ADDS, Préfectures, Conseils Régionaux, OSC et OCB crédibles - avec cette question simple (mais à tiroirs) : « *Dans un contexte de pénurie de moyens, quelles sont les cibles de financement prioritaires pour ancrer dans la durée les résultats, effets et impacts d'une intervention ou un projet sectoriel ou multi-sectoriel de développement si possible durable et résilient ?* »

A priori et dans une première approche tenant compte des activités de la stratégie et de leurs liens logiques, une base pour le cahier des charges d'un fonds orienté « ABCD » serait :

- Ne considérer que les couplages espèces-espaces type : jardins - pépinières - oasis - sources - boisements - écosystèmes fragiles/rares etc.
- Ne considérer que les situations où la biodiversité et l'environnement dans des sites et/ou pour des espèces sensibles/prioritaires/menacées (à définir) sont directement et fortement impactés par une/des action(s) prévue(s) ou en cours d'une manière urgente
- Donner la priorité aux cas où existent des points d'appuis locaux (personnes ressources, OCB ou OSC solides, relais familiaux etc.) selon le principe de subsidiarité active
- Dans un premier temps réserver le fonds au programme pilote Laboratoire GIT

Dans ce cadre :

- Consolider la gouvernance locale pour installer progressivement un accompagnement spécifique associant les CACS
- Soutenir des initiatives positives et/ou la frugalité et/ou des AGR vertes et/ou des énergies renouvelables
- Protéger physiquement et/ou par gardiennage les mises en défens
- Installer un mécanisme de *reporting* sur les espèces et les éléments humains
- Traiter la question de l'eau selon les possibilités du moment et dans une perspective de plus long terme
- Elaborer un plan d'action (type PLD), même sommaire, appuyé/soutenu/complément d'un PDR et justifiant les actions de type « Traitement de fond » et « Renforcement »

Une expertise complémentaire est nécessaire sur cette question.

¹⁷ Damien Buchon, Pascal Rey, Identification des conditions de mobilisation des partenaires du secteur privé en faveur d'une RSE, Rapport d'expertise, INSUCO, 2016, 62 p.

8. SPANB v/s AUTRES CONVENTIONS

8.1. La CDB et les objectifs d'Aichi

La CDB communique de la façon suivante sur les objectifs d'Aichi :

La diversité biologique soutient le fonctionnement des écosystèmes et fournit des services écosystémiques essentiels au bien-être humain.

Elle assure la sécurité alimentaire, la santé humaine, ainsi que l'approvisionnement en air pur et en eau potable; elle contribue aux moyens locaux de subsistance, au développement économique, et elle est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, incluant la réduction de la pauvreté.

De plus, elle représente une composante centrale de plusieurs systèmes de croyances, de visions du monde et d'identités.

Mais malgré son importance fondamentale, la biodiversité continue de s'appauvrir. C'est dans ce contexte que les Parties à la Convention sur la diversité biologique, en 2010 à Nagoya, au Japon, ont adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, dans le but d'inspirer des actions de grande envergure par tous les pays et parties prenantes en soutien à la biodiversité au cours de la prochaine décennie.

Reconnaissant le besoin urgent d'agir, l'Assemblée générale des Nations Unies a également déclaré 2011-2020 la Décennie des Nations unies pour la biodiversité.

8.2. Correspondance entre objectifs d'Aichi et SPANB

La logique de réalisation de la stratégie consiste strictement à partir de l'expression des populations, représentées par un échantillon des grandes catégories sociales du pays. De ce fait, le résultat de cette consultation ne peut correspondre spontanément au cadre conceptuel et programmatique du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi « *Vivre en harmonie avec la nature* ».

A Djibouti, il n'est pas seulement question de vivre en harmonie avec la nature mais plus, dans beaucoup de zones rurales et péri-urbaines, de « *survivre par la nature* », cette dernière étant la seule pourvoyeuse de matières premières pour la vie rurale. De plus, la pression exercée par un contexte climatique extrêmement défavorable amène la question de l'eau au centre des préoccupations. De ce fait, il ne s'agit pas conformer la réalité djiboutienne à un cadre technico-scientifique ayant la biodiversité comme centre de gravité mais plutôt de voir comment la biodiversité peut-être à la fois un **sujet de préoccupation centrale** mais aussi **un prétexte et une porte d'entrée** pour la lutte contre la pauvreté persistante, l'insécurité alimentaire et économique, l'adaptation des populations au changement climatique et au développement durable.

Le tableau qui suit exprime donc la correspondance entre les éléments de la stratégie et du plan d'action et les objectifs d'Aichi. Cette correspondance a été réalisée en compilant l'ensemble des tableaux réalisés axe par axe et matérialisant un degré de pertinence plus ou moins élevé.

Correspondance entre la SPANB 2017 et le plan stratégique d'Aichi pour la décennie 2011-2020

Orientations stratégiques et objectifs d'Aichi	Pertinence de la SPANB 2017 rapportée aux objectifs d'Aichi
Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la diversité	19*
objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature	10
objectif 2 : renforcer la mobilisation les initiatives citoyennes	4
objectif 3 : faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs	5
Orientation stratégique B : préserver le vivant et sa capacité à évoluer	26
objectif 4 : préserver les espèces et leur capacité à évoluer	12
objectif 5 : construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés	4
objectif 6 : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement	10
Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique	23
objectifs 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique	4
objectif 8 : développer l'innovation pour et par la biodiversité	13
objectif 9 : développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	5
objectif 10 : faire la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer	1
Orientation stratégique D : assurer un usage durable et équitable de la biodiversité	23
objectif 11 : maîtriser les pressions sur la biodiversité	17
objectif 12 : garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	5
objectifs 13 : partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles	1
Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action	11
objectif 14 : garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles	5
objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés	5
objectifs 16 : développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires	1
objectif 17 : renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité	0
Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances	15
objectif 18 : développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	6
objectif 19 : améliorer l'expertise afin d'améliorer la capacité anticipée et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances	5
objectif 20 : développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	4

* Le chiffre représente le cumul des points où les orientations du plan stratégie d'Aichi concordent avec les grandes activités de la SPANB2017

Les correspondances entre les objectifs d'Aichi pour la décennie 2011-2020 et la SPANB 2017 fait apparaître une hiérarchie qui reflète exactement le profil de la stratégie : toutes les orientations du plan stratégique d'Aichi sont couvertes avec une dominante (orientations stratégiques B, C, D) visant à conserver le vivant (sa diversité, AXES I et II) et son usage durable (AXE III essentiellement). Les principes de logique ascendante et de large participation se retrouve dans le rang élevé de l'orientation stratégique A. Les orientations E et F correspondent au troisième principe de cohérence et synergies (AXES IV et V essentiellement, plus les programmes transversaux de pérennisation).

8.3. Cohérence SPANB - autres instruments globaux

Le degré de compatibilité et d'intégration de la stratégie proposée à quatre outils principaux pertinents pour le thème traité est estimé et représenté par quatre tableaux portant sur :

- Les « Objectifs d'Aichi » (20), constituant le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) » en octobre 2010 à Aichi, préfecture au Japon.
- La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) représentée par une hiérarchisation de projets constituant le PANA (Programme d'Action national aux fins d'Adaptation) de la République de Djibouti
- La Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification et notamment son article 10, constituant un plan d'action
- Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, Axe de coopération n°3 (PNUAD/UNDAF 2013-2017)

Pour ce dernier outil, la mise en parallèle est indicative car d'une part le PNUAD (UNDAF en anglais) est planifié pour 5 ans, et, d'autre part, un seul des trois axes de coopération, la « *Contribution à la résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire* », est traité dans le détail.

En effet, les deux autres axes du PNUAD 2011-2017, à savoir le « *Renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique* » (axe 1) et l' « *Amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment des populations vulnérables dont les femmes et enfants, ainsi que les adolescents (es) et les jeunes* » (axe 2), forment une couverture thématique trop large, s'agissant d'un document de planification, le PNUAD, qui « *a pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales, mais aussi à la Promotion des Droits de l'Homme et à la réalisation des valeurs et principes énoncés par la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)* ». Aussi l'analyse comparative fine ne concerne que l'axe numéro 3.

Cependant, il a été jugé utile de faire figurer, sans entrer dans le détail, les deux autres axes de coopération, 1 et 2. En effet, ces axes, avec l'axe 3, sont le résultat d'un processus largement participatif et reflètent donc une forme de consensus au niveau des responsables Djiboutiens. Par ailleurs, sur certains volets, comme les questions de gouvernance « *inclusive, transparente et démocratique* » (effet n°3, axe 1) ou les questions d'approvisionnement en eau (effet n°4 « *Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, et les utilisent de façon durable.* », axe 2), il existe une cohérence et une intégration réelle.

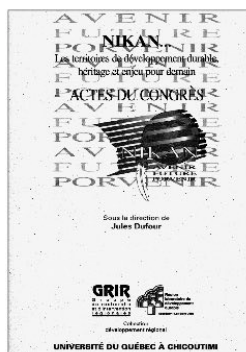
Pour ces raisons, la compatibilité entre les présentes propositions et le PNUAD 2011-2017 est examinée à deux niveaux : un niveau général pour les axes de coopération n°1 et 2 du PNUAD et un niveau détaillé pour l'axe de coopération n°3.

NIKAN (« AVENIR »)

PREMIER CONGRES INTERNATIONAL SUR LES APPLICATIONS TERRITORIALES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le congrès NIKAN (avenir en langue montagnaise) s'est tenu à Jonquière (Québec) en septembre 1997. Il a été co-organisé par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, l'Université du Québec à Chicoutimi, la ville de Jonquière et la Région laboratoire du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il a été le premier (et le dernier sous cette forme) congrès sur les applications territoriales du Développement Durable. Il a réuni 527 participants de 41 pays, tous engagés dans des expériences de développement durable à caractère territorial. Il a cherché à dégager de ces expériences les principes directeurs ainsi que les conditions pouvant permettre d'appliquer avec succès le concept du développement durable.



Deux grands thèmes ont structuré le congrès :

« **Les territoires d'application du développement durable** » : échelles, facteurs facilitant, blocages, niveau optimal de population, conditions de réussite d'un partenariat interculturel, marges de manœuvre humaines et financières pour l'innovation, limites des mesures volontaristes, indicateurs de mesure du développement durable au sein des territoires.

« **Les actions locales pour les enjeux globaux** » : éléments des cultures autochtones utiles à la construction de l'avenir, moyens pour l'évolution des valeurs et des systèmes de représentation en faveur d'un développement durable, outils scientifiques et techniques prometteurs, modification des modes de vie, leçons à tirer du mode de vie des sociétés préindustrielles et autochtones, nouveaux critères d'une qualité de vie, valeur démonstrative de politiques responsables concertées, évolution d'activités (foresterie, agriculture) vers une production respectueuse des écosystèmes et des différents usages sur le territoire, modes de production industriels et artisanaux capables de respecter l'humanité et les écosystèmes, contribution des médias et des modes de communication à la durabilité en évitant les pièges du réductionnisme.

Une analyse des rapports d'ateliers a permis de lister 190 « clés » favorisant le développement durable, pour orienter vers plus de rationalité et d'équité une action territorialisée, proche des préoccupations sociales, économiques, culturelles et écologiques des habitants. Cette longue liste a été traitée de la manière suivante :

- au fil de la lecture, relevé des différentes idées force de chaque point clé dans une formulation « réponse au problème » (j'agis, je fais),
- puis recherche des affinités de sens de ces différentes idées-forces,
- et enfin regroupement par rubriques respectant l'énoncé des points clés.

19 registres de progrès ont été obtenus, regroupant les « clés » sur des critères d'affinité (similitudes, complémentarités etc.) et de convergence (tableau ci-dessous).

Correspondance entre la SPANB 2017 et la capitalisation du congrès pionnier Nikan (Québec) sur les applications territoriales du développement durable

Registres de progrès issus du congrès Nikan	Fréquence	Pertinence SPANB 2017					Total
		Axe I	Axe II	Axe III	Axe IV	Axe V	
Créer des partenariats, co-gérer, faire participer, consulter	15,7%	1	1	1	1	1	5
Se référer à des valeurs et développer des attitudes nouvelles	8,3%				1		1
Former les personnes ressources et les acteurs du développement	7,8%			1	1		2
Organiser et gérer rationnellement le développement du territoire	7%		1			1	2
Sensibiliser, informer et se faire comprendre	7%			1	1		2
Orienter et cadrer le projet	6,1%		1		1	1	3
(Re) structurer le tissu social et les institutions	5,7%			1	1		2
Évaluer et contrôler	5,7%			1		1	2
Mettre en cohérence et en perspective	5,2%					1	1
Gérer rationnellement les ressources et la production	5,3%	1	1			1	3
Répondre aux problèmes prioritaires et aux besoins	4,3%	1	1		1	1	4
Susciter l'adhésion au projet et son appropriation	4,3%			1	1		2
Reconnaître et utiliser toutes les compétences et connaissances	3,9%				1	1	2
Pérenniser et capitaliser	3,9%			1		1	2
Valoriser les ressources humaines et le tissu social	3,5%			1	1	1	3
Gérer financièrement le projet	2,2%		1	1	1	1	4
Promouvoir spécifiquement le développement durable	2,2%	1	1	1		1	4
(Re) créer une identité	1,3%					1	1
Gérer rationnellement l'urbain et le périurbain	0,9%		1			1	1

A Djibouti, la hiérarchie entre les registres de progrès, après une top-priorité identique (les partenariats), diffère de celle obtenue lors du congrès Nikan. La forte précarité des conditions de vie, les questions financières et la nécessité de diffuser partout l'idée de développement durable sont des priorités logiquement issues de la situation qui prévaut dans le pays.

CONVENTION DES NATIONS-UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

ARTICLE 10, CONSTITUANT UN PLAN D'ACTION

Correspondance entre la SPANB 2017 et la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Convention sur la désertification CNULD – article 10	Pertinence SPANB 2017 Axes cumulés
Identifier les facteurs qui contribuent à la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre celle-ci et atténuer les effets de la sécheresse	11
Préciser le rôle de l'Etat, des collectivités locales et des exploitants des terres ainsi que les ressources disponibles et nécessaires	4
Définition de stratégies à long terme pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, accent mis sur la mise en oeuvre et l'intégration aux politiques nationales de développement durable	20
Possibilités de modification des plans d'action en fonction de l'évolution de la situation et être suffisamment souples au niveau local pour s'adapter aux différentes conditions socio-économiques, biologiques et géophysiques	4
Application de mesures préventives pour les terres qui ne sont pas encore dégradées ou qui ne le sont que légèrement	7
Renforcement des capacités climatologiques, météorologiques et hydrologiques nationales et des moyens de lancer des alertes précoces de sécheresse	1
Coopération et coordination, dans un esprit de partenariat, entre la communauté des donateurs, les pouvoirs publics à tous les niveaux, les populations locales et les groupements communautaires	7
Faciliter l'accès des populations locales à l'information et aux technologies appropriées	6
Participation effective aux niveaux local, national et régional d'organisations non gouvernementales et des populations locales, et en particulier des utilisateurs des ressources, notamment des cultivateurs et des pasteurs et des organisations qui les représentent en faisant une place aussi large aux femmes qu'aux hommes, à la planification des politiques, à la prise des décisions ainsi qu'à la mise en oeuvre et à l'examen des programmes d'action nationaux	14
Obligation de faire le point, à intervalles réguliers, sur la mise en oeuvre des programmes et d'établir des rapports sur l'état d'avancement des travaux	4
Création de systèmes d'alerte précoce, y compris d'installations locales et nationales et de systèmes communs aux niveaux sous-régional et régional	1
Création de mécanismes pour aider les personnes déplacées pour des raisons écologiques, et/ou leur renforcement, selon qu'il convient	3
Renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse, y compris des plans d'intervention d'urgence aux niveaux local, national, sous-régional et régional, tenant compte à la fois des prévisions climatiques saisonnières et des prévisions d'une année à l'autre	2
Mise en place et/ou renforcement de systèmes de sécurité alimentaire, y compris d'installations d'entreposage et de commercialisation, en particulier en milieu rural	1
Elaboration de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens d'existence susceptibles d'assurer des revenus dans les zones sujettes à la sécheresse	6
Elaboration de programmes d'irrigation durable pour les cultures et l'élevage	4
Lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les zones touchées et concernant leurs populations:	
<i>Promotion de nouveaux moyens d'existence et amélioration de l'environnement économique national en vue de renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire</i>	6
<i>Dynamique démographique</i>	
<i>Gestion durable des ressources naturelles</i>	14
<i>Pratiques agricoles écologiquement durables</i>	4
<i>Mise en valeur et utilisation efficace de diverses sources d'énergie</i>	2
<i>Cadres institutionnels et juridiques</i>	1
<i>Renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique, avec notamment la création de services hydrologiques et météorologiques</i>	1
<i>Renforcement des capacités</i>	13
<i>Education et sensibilisation du public</i>	5

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

AXE DE COOPERATION N°3 (PNUAD/UNDAF 2013-2017)

PNUAD (2013-2017)		Pertinence SPANB 2017 Axes cumulés
Axes	Effets	
1- Gouvernance, et Développement économique du pays	1- Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable	3
	2- Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation, ainsi que de la gestion macro-économique sont soutenus et renforcés	3
	3- Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies	3
2- Accès aux Services Sociaux de Base	1- Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation de qualité	1
	2- Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays.	4
	3- Les populations les plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA	3
	4- Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, et les utilisent de façon durable.	
	5- Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes les formes de violence et exploitation	
	6- Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement	8
3- Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire	1- Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques	Ci-dessous
	2- Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes	
	3- Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire	

Axe de coopération 3		
Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire		
Effet 3.1 - Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO)		
Extrant 3.1.1 - Les bonnes pratiques d'adaptation des communautés aux changements climatiques sont renforcées (PNUD, FAO)		15
Extrant 3.1.2 - Les capacités des institutions et des communautés, en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes, sont renforcées (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO)		13
Effet 3.2 - Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNFPA, UNESCO)		
Extrant 3.2.1 - Les capacités des structures nationales en charge de la GRC, ainsi que des ONG sont renforcées, y compris le système de suivi et d'alerte à la sécheresse (PNUD, FAO, PAM, OMS)		7
Extrant 3.2.2 - Les plans de contingence sectoriels sont développés et intégrés dans le plan national ORSEC (OMS, UNFPA, FAO, PAM, UNESCO, UNICEF)		3
Extrant 3.2.3 - Une stratégie de communication portant sur les risques et catastrophes est élaborée et mise en œuvre (OMS, UNFPA, FAO, UNESCO)		
Effet 3.3 - Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire (FAO, PAM, UNESCO)		
Extrant 3.3.1 - Les capacités de production agricole, pastorale et halieutique à l'endroit des populations vulnérables sont améliorées (FAO, PAM, UNESCO)		10
Extrant 3.3.2 - Les capacités des institutions en charge de la Sécurité alimentaire sont renforcées (FAO, PAM)		5

9. ANNEXES

ANNEXE 1

Appréciation de la dynamique des populations de quelques espèces connues de faune sauvage par les participants aux 5 ateliers régionaux

Les tableaux de cette section ne représentent pas la réalité, qui n'est pas documentée de manière systématique. Ils reflètent un ressenti, une représentation mentale fondée sur des observations anecdotiques. Mais en l'état, ils confirment la chute importante de la biodiversité, que TOUS les participants ont exprimé.

Milieu terrestre

Nom	Nom scientifique	Effectifs	Remarques
Autruche	<i>Struthio camelus ssp</i>	en reconstitution localement	<ul style="list-style-type: none"> • grand bara, Yoboki, Ballemballey, oued Chekayti, plaine du Hanlé • il existe toujours un braconnage sur les oeufs à destination des clients étrangers
Outarde arabe	<i>Otis arabs</i>	?	espèce connue
Francolin de Djibouti	<i>Pternistis ochropectus</i>	en diminution	espèce connue du Mabla
Gazelle de Soemmerring	Gazelle soemmerringi	disparition dans certains secteurs (petit bara) en forte diminution	espèce connue
Gazelle de Pelzeln	<i>Gazella dorcas pelzelni</i>	en faible diminution	espèce connue
Gerenuk	<i>Litocranius walleri</i>	en (faible) diminution	sécheresse
Oréotrague	<i>Oreotragus oreotragus ssp</i>	?	espèce connue
Dik-dik	<i>Madoqua saltiana</i>	en diminution partout	espèce connue
Phacochère	<i>Phacochoerus sp</i>	en diminution	<ul style="list-style-type: none"> • Agna (faiblement) et Daguirrou. • espèce autrefois très abondante dans l'oued Dourdour (Dikhil) • En 2014, 3 individus retrouvés morts intoxiqués par des produits chimiques utilisés en agriculture • cause principale de sa disparition : la disparition de son habitat : eau et végétation dense.
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	maintenant présente partout	
Lièvre	<i>Lepus capensis</i>	en disparition dans de nombreux secteurs	
Guépard	<i>Acynonix jubatus</i>	disparition	<ul style="list-style-type: none"> • présent jusque dans les années 70 • une observation actuelle douteuse (région As-Eyla)
Panthère	<i>Panthera leo</i>	?	<ul style="list-style-type: none"> • citée sur le Gamarré • prédation sur les troupeaux par manque de proies sauvages
Palmeraies (Agna)		forte régression	fabrication de vin de palme à destination des haltes routières du corridor Djibouti-Galafi.
Genévrier	<i>Juniperus procera</i>		espèce connue dans le Mabla

Milieu littoral et marin

Nom	Nom scientifique	Effectifs	Remarques
Sternes	<i>Sterna bergii</i> ; <i>S. bengalensis</i>	en diminution	colonies toujours présentes aux Sept frères, nidification observée l'été
Requins		en diminution (toutes les espèces)	pêche régulière à Obock (individus débités pour récupérer les ailerons, le reste du corps est abandonné sur la plage). La pêche des requins est considérée comme excessive.
Tortues		en diminution très importante (toutes les espèces) disparition	<ul style="list-style-type: none"> • espèces recherchées pour l'alimentation et des vertus médicinales (aphrodisiaque). • sites de ponte disparus du fait des infrastructures ou de la fréquentation • oeufs recherchés pour une consommation occasionnelle (il n'existe pas de filières commerciales) • diminution de la qualité de l'environnement général, qui devient moins productif • présence de sacs plastiques flottants qui étouffent les animaux.
Dugong	<i>Dugong dugon</i>		espèce inconnue
Holothuries			espèces connues
Récifs coralliens		dégradés	milieux connus <ul style="list-style-type: none"> • usage des filets, qui cassent les coraux lors de leur manipulation • recherche des langoustes bleues, qui oblige à casser le corail avec des barres, • ancres de bateaux • débarquement d'engins, par exemple les engins militaires américains • vidanges et autres déversements des petits et grands navires • chalutage à grande échelle par des navires de grande taille
Crustacés		disparition presque complète	Arta

ANNEXE II

Notes de terrain - Day, novembre 2012

Alain Laurent

Extrait :

Contexte socio-écologique : le Day et sa région connaissent une période critique de sécheresse depuis Février 2009. Cette sécheresse touche un écosystème profondément altéré et déséquilibré dont les signes sont une très faible régénération naturelle (jeunes peu nombreux et localisés), un vieillissement net, une mortalité élevée de toutes les espèces ligneuses caractéristiques (entre autres *Juniperus procera*, *Olea africana*, *Ficus vasta*, *Tarchonanthus camphoratus*, *Buxus hildebrandtii*) et une éradication progressive de l'espèce support, l'*Acacia etbaïca*, par la coupe pour le bétail et le bois de feu.

D'autres signes sont aisément constatables, sans nécessité de quantifications ni de compétences particulières (inutiles à ce stade tant la situation est dégradée) :

- la diminution très probable du mécanisme de condensation lié aux nuages de contact (visible aux traces sur le sol à l'aplomb des feuillages),
- la disparition totale de tout tapis herbacé,
- la quasi-disparition des usnées (*Usnea sp.*), plante indicatrice d'humidité atmosphérique,
- la disparition des faux-camphriers sur une grande partie de la zone,
- le mauvais état général voire la mort de la quasi-totalité des figuiers,
- le faible nombre d'espèce d'oiseaux visibles en quelques heures de marche dans la zone (calaos d'Hemprich et percnoptères d'Egypte essentiellement),
- l'absence ou la raréfaction des drongos (*Dicrurus adsimilis*) et des pigeons à épaulettes (*Treron waalia*),
- la disparition des phacochères (propos rapportés),
- une pression très forte, probablement en croissance, sur l'espèce support de la junipéraie, l'*Acacia etbaïca*.

ANNEXE III : lien de téléchargement du 5ème Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur la biodiversité (CDB)

<https://www.cbd.int/doc/world/dj/dj-nr-05-fr.pdf>

ANNEXE IV : Conclusions du Séminaire National « Consolidation des Assises Régionales », Palais du Peuple, 17 et 18 juin 2015 (41 pages). Ci-après.